This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le frança̧is, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

75 b 19

TAYLOR INSTITUTION

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA

MEMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE LITTERAIRE

DES DIX-SEPT PROVINCES DES

PAYS-BAS,

DE LA PRINCIPAUTÉ DE

LIEGE,

ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

TOME SEIZIÈME.

xvi

A LOUVAIN,

DE L'IMPRIMERIE ACADEMIQUE.

M. DCC. LXIX.

Les Approbations paroitront à la tête du dix-huitième Tome.

MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE LITTERAIRE
DES DIX-SEPT PROVINCES DES
PAYS-BAS,
DE LA PRINCIPAUTÉ DE
LIEGE,
ET DE QUELQUES CONTRÉES VOISINES.

Jean de Gruutere, ou *de la Gruytere*, ou *Janus Gruterus*,

QUE les François nomment communément *Gruter*, naquit à *Anvers* le 3. décembre 1560. Son père, *Gautier de Gruutere*, originaire de cette ville, avoit embrassé la Religion Protestante, & ayant été proscrit en 1566., pour avoir signé la fa-

meuse Requête, qui fut présentée à la Duchesse de Parme, il se retira avec sa famille à *Norwich* en Angleterre, d'où il se rendit à *Middelbourg*. Révenu à *Anvers*, il y refusa d'abord les charges qu'on lui offroit: mais le Duc d'Alençon y étant venu, on le fit Prévôt d'un quartier de la ville, & ensuite Commissaire des vivres avec *Philippe Marnix de Ste-Aldegonde*, un *Leesdael*, & un *Roose*. Il retourna à *Middelbourg*, après la Pacification de *Gand*, qui fut conclue le 8. novembre 1586. Sa femme, mère de notre Auteur, étoit une Angloise nommée *Cathèrine Tishem*, qui outre l'Anglois, le François, & l'Italien, possèdoit fort bien la langue Latine, & à qui la Grecque étoit si familière, qu'elle lisoit Galien en Grec, ce que très-peu de Médecins sont aujourd'hui en état de faire. *Jean Gruter*, dont il s'agit ici, suivit ses parens à *Norwich*, agé d'environ six ans, & y fut élevé avec beaucoup de soin par sa mère, qui fut son prémier Précepteur, & qui lui apprit à lire, à écrire, les principes du Latin & du Grec, & l'Arithmètique. Il fut dans la même ville sous la conduite de quatre Maitres, nommés *Isbrand Thalus*, Frison, *Pierre Everaerts*, *Matthieu de Ryeke*, ou *Ryquius*, & *Richard Swayle*. Il passa avec ce dernier à *Cambridge*, où il demeura quelques années au Collège

de *Gonville & Caïus*. (a) En 1576, il se rendit à *Leyde*, où l'on venoit d'établir une Université, & il y étudia la Jurisprudence sous *Hugues Doneau*, qui le revêtit du grade de Docteur en Droit. Pendant son séjour en cette ville, il s'amusa à la lecture des Poëtes François, Italiens, & Anglois : il lut aussi quantité de Romans, & fit plus de cinq cens Sonnets en langue Flamande. Il ne quitta *Leyde*, qu'après s'être lié d'amitié avec *Janus Douza*, avec *Jacques Arminius*, avec *Jean Esychius*, *Pierre Bertius*, & *Rombaut Hogerbeets*. Il forma ensuite le dessein de s'établir à *Anvers*, & il y révint avec son père, dans le toms que les Etats s'en étoient rendus les maitres. Il fut même sur le point d'y être élu Echevin. Mais comme cette ville étoit menacée d'un siège de la part du Duc de Parme, son père ne voulut pas qu'il y démeurât, & l'envoya achever ses études en France. *Gruter* ne borna point son voyage à ce Royaume; il parcourut, dit-on, la plus grande partie de l'Europe; ce qui me fait croire qu'il vit l'Italie. Quoi qu'il en soit, ses Lettres m'apprènent qu'il alla à *Rostock*, au plus tard en 1586.: qu'il

(a) *Si circa vos versatur D. Robertus Swayle, velim aliquot salutibus meis mactes; fuit enim mihi Tutor in Collegio Gonvelli ac Caii Cantabrigiæ.* Gruterus Camdeno, [illegible] 1611.

s'y déplaisoit, dès le 7. septembre de cette année, faute d'y trouver des Savans : & qu'il s'apprêtoit à en sortir le 16. février suivant. Il y étoit apparemment Professeur d'Histoire ; du moins il est sûr qu'il y fit des leçons sur Suètone. Je pense qu'il alla tout droit de cette ville en Pologne, d'où il fut appellé à *Wittenberg*, où il étoit Professeur en Histoire le 2. août 1589. Il paroit qu'il passa le gros de l'année suivante à *Dantzic*, où je le trouve le 16. janvier, le 21. juin, & le 8. septembre 1590. Mais il est sûr qu'il retourna à *Wittenberg* quelque tems après. C'étoit *Christian*, Duc de Saxe, (*b*) qui l'avoit appellé en cette ville, & l'y avoit pourvû d'une chaire publique. Ce Prince étant mort le 25. septembre 1591., l'administration de l'Electorat fut dévolue à son agnat *Fréderic-Guillaume*, qui ordonna à tous les Professeurs du pays de souscrire au livre de la *Concorde*, (c) sous

(*b*) Et non pas *Christiern*, comme le nomme le P. *Niceron*. Il faut réserver ce dernier nom pour les Danois.

(*c*) C'est un Livre, composé de pièces de diffèrens Auteurs, & de diffèrentes dates. Les Luthèriens le publièrent en 1579., après leurs assemblées de *Torgaw* & de *Bergh*. Ils y ont voulu rassembler ce qu'il y avoit de plus autentique chez eux. Il fut autorisé par *Auguste*, Electeur de Saxe, & par quelques autres Princes de la même communion. *Jacques Andreæ*, ou *Schmidelein*, qui avoit eu le plus de part à la publication de ce livre, le fit souscrire, de gré ou de force, par plus de 8000. personnes, mais dont beaucoup n'étoient pas Théologiens. Plusieurs, tant Luthèriens, que Calvinistes, le rejettèrent, & cet ouvrage fut une *pomme de discorde* parmi les Protestans d'Al-

peine de décheoir de leur emploi. *Gruter* le refusa sous prétexte qu'il ne connoissoit pas ce livre, & que ce seroit une témèrité à lui, que de signer des choses qu'il n'entendoit point. Il fut donc congèdié avec trois autres, (*d*) mais avec cette diffèrence, que ceux-ci furent gratifiés des gages de la moitié d'une année, comme on en use dans ce pays-là à l'égard de ceux qu'on licencie honorablement : au lieu que *Gruter* ne fut pas même remboursé des frais de son voyage. Le peu de soin qu'il avoit eu de faire sa cour à ceux qui disposoient des finances, fut apparemment la cause de cette distinction désobligeante. Il se retira à *Heidelberg*, où il arriva vers le 8. mai 1592. L'Electeur Palatin *Fréderic IV.* l'y fit Professeur extraordinaire en Histoire : &, après la mort du Poète *Paul Melissus*, ou *Schedius*, arrivée le 3. février 1602., on joignit à son prémier emploi celui de Bibliothècaire de la fameuse Bibliothèque Palatine, qui fut dépuis transportée à *Rome*.

lemagne. *Hospinien* l'attaqua dans son *Concordia discors*, qui parut en 1607., où il rapporte les violences, dont on usa pour le faire admettre. *Bellarmin* l'avoit déja réfuté très-solidement dans son *Judicium de libro Concordiæ Lutheranorum*, & dans sa *Brevis Apologia pro libello suo de libro Concordiæ Lutheranorum*, qui se retrouvent parmi ses Controverses, *edit. Paris.* 1608. *T. IV. coll.* 1171--1223.

(*d*) *Weihius*, & *Weesenbeeck*, Professeurs en Droit, & *Albert Voit*, Professeur en Poësie. Ce dernier dévint très-peu après Recteur du Collège de *Bernburg*, sa patrie, puis en 1597. Professeur & Recteur des Ecoles de *Zerbst*.

A la prise de *Heidelberg* en 1622., il eut le chagrin d'en perdre une fort riche, qu'il avoit assemblée avec beaucoup de peine, & qui lui avoit coûté douze mille écus. Son gendre, *Oswald Smendius*, Baili de *Bretten*, s'efforça inutilement de la lui conserver. Il écrivit pour cela à un des prémiers Officiers du Duc de Bavière : mais la licence du soldat fut plus forte, que la bonne volonté de cet officier. *Smendius* ayant appris que la maison de *Gruter* avoit été pillée, courut à *Heidelberg*, & vit la dissipation de ses livres. Il tâcha de sauver du moins ceux que le Copiste de *Gruter* avoit transportés dans la Bibliothèque Electorale, & fit prier le Commissaire du Pape de lui permettre de les retirer. On lui répondit qu'à l'égard des Manuscrits le Pape avoit donné ordre de les chercher tous avec soin : mais que pour les imprimés on permettroit qu'ils fussent rendus à *Gruter*, pourvû que le Comte de *Tilly* l'approuvât par un billet de sa main : mais ce Général n'y voulut pas entendre, & cette démarche fut entièrement inutile. *Gruter* avant le pillage de ses livres, & la prise de *Heidelberg*, s'étoit refugié chez *Smendius* à *Bretten*, patrie de *Mélanchton*. (e) Il passa de là à *Tubinge*, & ne revint à *Bretten*, que quand le calme

(e) Il y étoit dès le mois de septembre 1620., & déliberoit alors de passer à *Nuremberg*, où plûtôt à *Schaffhouse*. (*Ep. ad Camdenum*, 21. *sept*. 1620.)

commença à se rétablir dans le Palatinat. Ne s'accommodant pas en cette petite ville avec les Catholiques, qui en étoient maîtres, il se retira dans une maison de campagne, qu'il acheta au voisinage d'*Heidelberg*, d'où il alloit de tems en tems faire un tour dans cette ville. Etant allé voir *Smendius* à *Bernhold*, maison de campagne de ce dernier à une lieue de *Heidelberg*, il y tomba malade le même jour, 10. septembre 1627., & il y mourut le 20. de ce mois dans la 67[e] année de son age. On transporta son corps à *Heidelberg*, & on l'enterra dans l'église principale, qui est celle de S. Pierre. Dans le tems qu'il mourut, la nouvelle vint que l'Université de *Groningue* l'avoit nommé à une chaire d'Histoire & de Langue Grecque. On lui avoit fait auparavant des offres semblables. Ceux d'*Iène* avoient souhaité de l'avoir chez eux, avant qu'il se rendît à *Wittenberg*. *Sweertius* dit que *Juste-Lipse* ayant abandonné (en 1591.) la chaire (d'Eloquence) qu'il occupoit à *Leyde*, on la destina à *Gruter*, au cas que *Joseph Scaliger* la refusât. Le 17. février 1593. on avoit déliberé dans la même Université, s'il n'y falloit pas établir une Profession de Morale, & y appeller *Gruter*. *Ortelius* dit même (*f*) qu'il y fut invité. Après la mort d'*Antoine Riccoboni*, Professeur des Belles-Lettres à

(*f*) Dans une Lettre adressée à *Juste-Lipse* le 9. juin 1593. in *Sylloge Burmanni I.* 163.

Padoue, c. d. en 1599., on l'avoit choisi pour remplir sa place, dont les gages étoient de 1200. ducats, & on lui avoit promis une entière liberté de conscience. Les Curateurs de l'Académie de *Franequer* lui avoient offert en 1624. une chaire d'Histoire, qu'ils avoient dessein d'ériger en cette ville. Vers le même tems, & lorsqu'il étoit à *Bretten*, *Christiern IV.*, Roi de Danemarc, voulut l'attirer à *Coppenhague*, non pour y enseigner, ni pour y présider à des disputes : mais uniquement pour aider de ses conseils la jeunesse, qui étudioit dans cette Université. Il refusa tous ces postes. Ayant dédié son Recueil d'Inscriptions à l'Empereur *Rodolphe II.*, ce Prince loua beaucoup l'Ouvrage, & laissa au choix de *Gruter* la recompense, dont il vouloit le gratifier. Mais notre Savant lui répondit qu'il l'en laissoit le maitre, pourvû que la recompense ne consistât pas en argent. Cependant lorsqu'il sçut qu'on songeoit à lui donner des Armoiries, pour rélever dans l'Empire la noblesse de son extraction, il témoigna que, bien loin de souhaiter de nouvelles Armoiries, il se sentoit trop chargé de celles, que ses Ancêtres lui avoient laissées. Là-dessus on conseilla à l'Empereur de lui accorder un Privilège pour tous les livres qu'il publieroit. *Rodolphe* y donna les mains, & voulut que *Gruter* eût un caractère qui lui donnât le

droit d'accorder de semblables privilèges. Il lui destina la dignité de *Comte du sacré Palais :* mais comme il mourut avant d'en avoir signé les Patentes, cette affaire n'aboutit à rien. Il faut qu'elle ait trainé bien en longueur, puisque cet Empereur ne mourut que le 23. janvier 1612., ç.d. plus de huit ans après la publication du livre dont il s'agit. *Gruter* avoit épousé le 12. juin 1592., environ cinq semaines après son arrivée à *Heidelberg*, *Jeanne*, fille de *Henri Smetius* d'*Alost*, dont il sera parlé dans ces Mémoires. Cette femme tomba du haut en bas de la maison, & se tua : & une mort si tragique ne causa au mari qu'une douleur médiocre. Il se consola aussi facilement de la perte de ses trois autres femmes. (*g*) Ainsi il entroit beaucoup d'indifférence dans son caractère. On verra plus bas qu'il n'y entroit pas moins d'impolitesse. Mais, comme cette mauvaise qualité n'étoit guères connue, qu'à ceux qui le voyoient de plus près, elle ne l'empêcha pas d'avoir des liaisons, & des correspondances avec la plûpart des gens de Lettres de son tems : comme *Douza*, *Doneau*, *Susius*, *Meetkercke*, *Lernutius*, *Lipse*, *Ortelius*, *Buchanan*, *Scali-*

(*g*) Dont on ne marque pas les noms, &c. Ses Lettres nous apprennent qu'il portoit le deuil pour la troisième le 21. septembre 1611., & pour la quatrième le 20. sept. 1612. Il n'avoit vécu que quatre mois avec cette dernière, & il l'avoit trouvée fort soumise. En 1620. il avoit deux filles, dont l'une mariée à *Smendius* lui avoit donné un petit-fils.

ger, *de Thou*, *Brisson*, *Dorat*, *Cujas*, *Mercier*, *Barthius*, *Taubmann*, *Weesenbeeck*, *Monavius*, *Cambden*, *Victorius*, *Caselius*, *Brucæus*, les *Chytrées*, *Betsmannus*, *Casaubon*, *Velser*, *Fréher*, *Lingelsheim*, *Bongars*, *Anne Pallant*, savante dame Allemande, &c. *Gruter* avoit une grande passion pour les fleurs, & les cultivoit avec un soin particulier. (*h*) Il avoit aussi du gout pour les bâtimens. (*i*) Ce que je lui trouve de plus louable du côté du cœur, c'est qu'il étoit fort désintéressé. (*k*) Quelques-uns l'ont accusé d'irreligion & d'Athéïsme ; le P. *Niceron*, copiant *Bayle* sans le citer, prétend que cette accusation est mal-fondée ; parce qu'elle vient

(h) *Neque facilè videor ad alium laborem ultrò adducendus; præcipuè cùm me hortulus & mane & vespere teneat adsiduum.* Gruterus Camdeno, 16. maii 1616.

Furor alius invasit jecur meum. Bulbos verso & flores: circa eos adsiduus sum, imò & accubitus manè ac vesperi: etiam meridie, ubi sub nube aliquâ sol. Hinc manus habeo callosas, ut arator: cutem fuscam, ut nauta. Interim, Deo laus, valetudine sum optimâ, expers senectutis incommodis omnibus. Idem eidem 9. julii 1617.

(i) *Quotidie me recreo in hortis suburbanis, ubi & habeo domicilium. Imò ut nôris quàm altum adhuc longumque spirem, ædifico jam modò porticum pedes XL. excipiendis salutatoribus meis.* Idem eid. 22. sept. 1614.

(k) *Non incurvabo cervicem jam senex, sed contra erectior ibo, uti constet toti orbi meipsum me, resculasque meas ferè universas impendisse studio Litterarum, conscientiæ unius caussâ, non honorum, non opum; cùm à nullo unquam ullo adfectus fuerim honorario; & heic consequar, quid? alimenta carceris: quod non dico exprobrandi caussâ; nancisci enim possem plura, si peterem: sed sum tam superbæ humilitatis, uti arbitrer satis eum petere, qui bene servit.* Gruterus, ep. ad Camdenum 21. sept. 1611.

des ennemis de *Gruter*, parce qu'il a donné assez de preuves de son attachement à la Religion Protestante, & enfin parce qu'il refusa de signer le livre de la *Concorde*, jusqu'à aimer mieux perdre un poste avantageux, que d'agir contre sa conscience. La première de ces preuves n'est pas décisive : la seconde mériteroit elle-même d'être bien prouvée : la troisième suppose peut-être un motif différent de celui qu'eut *Gruter* en refusant la signature dont il s'agit. *Bayle* & *Niceron* se taisent d'ailleurs sur la facilité avec laquelle notre Auteur passa du Luthéranisme au Calvinisme, en quittant *Wittemberg* pour *Heidelberg*. Au reste je ne trouve pas de preuve suffisante de son Athéisme, & l'on peut voir comment *Thomas Crenius* l'en justifie dans ses *Animadversiones Historicæ & Philologicæ*, *parte IV*, *pag.* 142. Pour ce qui regarde les mœurs & le génie de *Gruter*, le nombre de ses Ouvrages & de ses éditions montre qu'il étoit fort laborieux. Il étudioit tout le jour, & une bonne partie de la nuit, & toujours debout. *Spizelius* dit qu'il publioit un livre presque tous les mois. Quoi que cela soit exagéré, on doit convenir qu'il eut une grande démangeaison de multiplier ses ouvrages, & qu'il s'en faut de beaucoup que le choix & le jugement n'y ayent toûjours présidé. On

doit encore convenir qu'il avoit une prodigieuſe avidité de ſavoir, & qu'il embraſſa cinq ou ſix genres d'érudition, quoi qu'il fît ſon capital de ce qu'on comprend ſous le nom de Belles-Lettres. Sa déviſe étoit : *Labor & Mors.* Il a publié :

1. *Andreæ Schotti Laudatio funebris Antonii Auguſtini, Archiepiſcopi Tarraconenſis..... Acceſſerunt Judicia & Eulogia doctorum hominum de eodem Archiepiſcopo, & Elegia Jo. Gruteri in illius laudem. Antv., Offic. Plantiniana, in-4°.* ſans date : mais l'Epitre dédicatoire eſt de 1586. L'Elègie de *Gruter* s'y trouve pag. 41—43.

2. *Jani Gruteri Pericula; id eſt, Elegiarum libri quatuor. Manium Gulielmianorum liber unus. Epigrammatum libellus. Harmoſynes, ſive Ocellorum liber. Heidelb.,* 1587. 12°. ſans nom d'Imprimeur, mais plein de fautes d'impreſſion. Ces Poëſies ſont d'un mérite différent, dit le P. *Niceron* d'après *Venator* : mais elles portent toutes le caractère de leur Auteur, qui eſt une douceur naturelle. Ce Père ajoute que ce ſont des productions de differens ages : cela ne peut étre, puiſque l'Auteur n'avoit pas vingt-ſept ans, lorſqu'il les livra à l'impreſſion. Les Epigrammes ſont ce qu'il y a de meilleur dans ce Recueil. Les *Ocelli* doivent avoir paru dès l'an 1581. L'Auteur publia enſuite : *Pericula ſecunda. Heidelbergæ,* 1590. 12°.

C'eſt un autre Recueil d'Elègies, & d'Epigrammes, qu'il adreſſa à ſes amis, répandus en diffèrens Etats. On ne fait pas grand cas des Poëſies de *Gruter*. Voyez l'échantillon que je ráporte p. 38.

3. *Jani Gruteri Suſpicionum libri novem; in quibus varia Scriptorum loca, præcipuè verò Plauti, Apuleii, & Senecæ Philoſophi, emendantur & illuſtrantur. Witebergæ, Zachar. Lehman*, 1591. 8°. *Venator* dit qu'on trouve dans ce livre une variètè agréable, une èlègance telle que la matiére peut ſouffrir, de la délicateſſe, de l'érudition, & un mêlange de plaiſant & de ſérieux. On auroit vû encore toute autre choſe, ajoute cet Auteur, ſi l'on avoit publié les trente livres, que *Gruter* promettoit. (*l*) Il eſt bon de ſe rapeller, que c'eſt un Panègyriſte, qui tient ce langage. Le dixième livre de ces *Suſpiciones* a été imprimé pour la prémière fois dans les *Miſcellanea Lipſienſia nova* de *Menckenius*, *Part. III.*, *Tomo* 3. Au reſte *Douza* faiſoit peu de cas de ces *Suſpiciones*.

(*l*) *Subſecivis horis emendo augeoque* XXX. *Suſpicionum libros, toties promiſſos : ſed parum proficio, deſtitutus vel socio, vel inſtigatore, vel adjutore laborum, vel quod dicam neſcio : adeò otium mihi jucundum eſt, degeneratque in ignaviam mirè deſidem. Verùm iſtud in me utcunque ferendum, qui Brabantus ſum; hoc eſt, quò ſenior, fiam etiam ſtultior; ne degenerem à proverbio ſcilicet.* Gruterus Camdeno 16. maii 1616. Le Ms. des trente livres, dont il s'agit, parvint au Conſeiller *Sarrau*, avec quelques autres ouvrages de *Gruter*. *Iſaac Voſſius* les acheta en 1651., quand on vendit la Bibliothèque de ce Magiſtrat. (*)

(*) *Adi Burmannum in Sylloge Epiſtolar.*, *III.* 617.

4. *Jani Gruteri. Confirmatio Suspicionum extraordinariarum, contra Dionysii Godefredi in Senecam Philosophum Conjecturas, & varias Lectiones. Witebergæ, Zachar. Lehmannus,* 1591. 8°. (Et non pas à *Francfort*, comme dit le P. *Niceron.*) *Dénis Godefroy*, le Jurisconsulte, retiré alors à *Bâle*, avoit publié : *Conjecturæ, Variæ Lectiones, & Loci communes, sive Libri aureorum in Senecâ; cum Nomenclatore vocum notabilium, nominumque propriorum. Basileæ*, 1590. 12°. (*m*) où il corrigeoit, autrement que *Gruter*, certains passages corrompus. Celui-ci en fut piqué, & son dépit produisit l'Ouvrage dont je parle, où il franchit toutes les bornes de la modération. *Godefroy* lui répondit à peu près sur le même ton par la pièce intitulée : *Pro Conjecturis in Senecam, Dionysii Gothofredi J. C. brevis & è re nata, in ipsis Nundinis Francofurtensibus, ad J. Gruterum adolescentem Responsio. Francof. ad Mænum*, 1591. 8°. sans nom d'Imprimeur. *Douza*, parlant de cette querelle, dit de *Gruter* : (*n*) *Jugulavit Godofredum gladio plumbeo, quales Conjecturæ ejus erant; qui tamen eludere ejus ictus tentavit irrito conatu.* Il ajoute que *Godefroi* a mal fait d'attaquer de gayeté de cœur un homme

(*m*) Réimprimé *Coloniæ* : 1593. 12. It à la suite des Oeuvres de Sénèque le Philosophe : *Genevæ* : 1618. & 1638. *in-fol.*

(*n*) *In Sylloge Burmanni I.* 128.

aussi amoureux de ses mauvaises productions, (*o*) que l'étoit *Gruter*. Il paroit que celui-ci se repentit dans la suite d'avoir si peu ménagé son Adversaire. Mais il n'en étoit pas encore là le lundi de Pâques 1592., lorsqu'il écrivoit à *Juste-Lipse* : *Huic* (Godofrido) *non maledixi, sed remaledixi; quod licere Equiti, cui res cum Senatore, voluit Vespasianus Suetonii tui.* Les deux Antagonistes se reconcilièrent en 1600., lorsque l'Electeur *Fréderic IV.* eut attiré *Godefroy* à *Heidelberg* pour y professer le Droit, & par conséquent que ce Savant fut dévenu le Collègue de *Gruter*.

5. *Emmetron in Nuptias Frederici IV. Electoris Comitis Palatini, & Loisæ Julianæ Comitis Nassoviæ, modulatum à Paulo Melisso. Adjecta Epigrammata Posthii, Freheri, Gruteri: & Elegia Melissi.* 1593. 4°. sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

6. *Jani Gruteri Animadversiones in L. Annæi Senecæ Opera. Heidelb.*, 1594. *fol.* It. *Cum Notis Nicolai Fabri :* (Genève) *Joannes le Preux*, 1595. 12°. 2. vol., & quelques autres fois dépuis. *Scaliger* ne regarde ces remarques & ces corrections de *Gruter*, que comme un Ouvrage d'Ecolier.

7. *Plauti Querolus, sive Aulularia ad Joach. Camerarii codicem veterem denuò col-*

(*o*) *In monstra sibi nata.*

lata. Eadem à Vitale, Blesensi, elegiaco carmine reddita; cum Notis Petri Danielis, Conradi Rittershusii & Johannis Gruteri. (Heidelbergæ) *Typis Hieron. Commelini*, 1595. 12°. Cette Comèdie, diffèrente de celle de Plaute, qui porte le même titre, avoit paru pour la prémière fois à *Paris* chez *Robert Etienne*, 1564. 12°. par les soins de *Pierre Daniel.* On ne sait qui en est l'Auteur: mais il est sûr qu'elle est au plus tard du IV. siècle, puisque *Servius* l'a citée sur le troisième livre de l'Enéïde.

8. *Notæ ad L. Flori libros quatuor rerum Romanarum. Heidelb.* 1597. 8°.

9. *P. Papinii Statii Opera, ex recensione Gruterianâ. Heidelb.*, 1600. 12°.

10. *M. Valerii Martialis Epigrammata; cum Notis Jani Gruteri. Heidelb.*, 1600. 12°. It. *Francof.*, 1602. 16°. It. *Lugd. Bat.*, 1619. 12°.

11. *Commentarius in Onosandri Strategicum, seu de Imperatoris institutione. Heidelbergæ*, 1600. 4°. It. *Helmstadii*, 1619. 4°. (Voyez le *n. 16.*)

12. *Lampas, sive Fax Artium Liberalium, hoc est Thesaurus Criticus, in quo infinitis locis Theologorum, Jurisconsultorum, Medicorum, Philosophorum, Oratorum, Historicorum, Poetarum, Grammaticorum scripta supplentur, corriguntur, illustrantur, notantur; ex otiosâ Bibliothecarum custodiâ, erutus*

rus & foràs prodire jussus à Jano Grutero. Francofurti, è Collegio Paltheniano, sumptibus Jonæ Rhodii, Bibliopolæ, 1602. grand *in-8°*. pp. 1464.——*Tomus secundus. Ibid., idem*, 1604. 8°., de même que les Tomes III. & IV.——*Tomus V. Ibid. idem*, 1605. 8°. ——*Tomus sextus, Francof., Nicol. Hoffmannus*, 1612. 8°. *Gruter* a rassemblé dans ces six volumes un fort grand nombre de Traités, composés par les plus excellens Critiques du XVI. siècle, & que l'on auroit mille peines à trouver, s'il ne les eût publiés ensemble. *Jean-Philippe Pareus* (p) y a joint en 1623. un septième volume, qui n'est pas du mérite des autres, & où il semble n'avoir eu en vûe que de maltraiter *Gruter*. Aussi ce volume ne contient-il presque que ses *Analecta Plautina, in quibus Plauti editiones Pareanæ à Jani Gruteri cavillationibus & strophis ritè vindicantur*: & une Réponse de 96. pages à l'écrit, marqué ci après *n. 31*. Cette Réponse a pour titre : *Præfatio ad Christoph. Pflugium, &c.* Il a paru une nouvelle édition du Recueil de *Gruter* sous ce titre: *Lampas, sive Fax Artium Liberalium, hoc est, Thesaurus Criticus, quem ex otiosâ Bibliothecarum custodiâ eruit, & foràs prodire jussit Janus Gruterus. Tomus primus continens Annotationes varias Laurentii Abstemii*

(p) Et non pas *Daniel*, comme le dit le P. *Niceron*.

Maceratensis, & *Valentis Acidalii Divinationes & Interpretationes in Plauti Comœdias. Accessit his Caroli Neapolis Anaptyxis ad P. Ovidii Nasonis Fastos*, & *horum omnium Additamentum Joannis Felicis Palesii Patavini. Scriptæ sunt præterea singulorum Criticorum Vitæ. Florentiæ*, *sumptibus Societatis*, 1737. *fol. fig.* Ce n'est ici que le prémier Tome du Recueil, qui a été suivi au moins de trois autres. Si je les avois vûs, j'en marquerois le contenu, suivant ma coutume. J'ai vû seulement le prémier tome de l'autre édition : les Ouvrages critiques, qu'il renferme, sont d'*Ange Politien*, de *Marc-Antoine Sabellicus*, de *Philippe Béroalde*, de *Domitius Calderinus*, de *Baptiste Egnace*, de *Jean-Baptiste Pio* de *Bologne*, de *Corneille Witellus*, de *Jacques à Cruce*, Bolonois, de *Pie-Antoine Bartolinus*, de *Janus Parrhasius*, de *Laurent Abstemius* de *Macerata*, de *Lucius-Joannes Scoppa*, de *Ptolomée Flavius* d'*Ancone*, de *François Floridus*, *Sabinus*, de *Pierre Nannius*, & de *François Robortel*. On s'est étonné de ce que *Gruter* n'avoit rien mis dans son recueil de *Scioppius*, ni d'*Antonius Nebrissensis*, ou *Antoine de Lebrixa*. Il n'a guères fait entrer que des Italiens dans ses deux prémiers volumes.

13. *Inscriptiones antiquæ totius Orbis Romani, in absolutissimum corpus redactæ, auspiciis Josephi Scaligeri ac Marci Velseri. Ac-*

cedunt XXIV. Scaligeri Indices. Typis Hieron. Commelini, in-fol. sans date & sans nom de lieu : mais sûrement à *Heidelberg.* Le P. *Niceron* dit que cette édition parut en 1601. *Jean-Albert Fabricius* la met en 1603. C'est un Ouvrage des plus utiles que *Gruter* ait donnés au public. *Juste-Lipse* avoit publié en 1588. un recueil d'Inscriptions rassemblées par *Martin Smetius*, & par *Hubert Goltzius*, dont je parlerai ailleurs. Mais différens Curieux ayant ramassé quantité d'autres Inscriptions, on souhaita d'avoir un Recueil plus complet. *Joseph Scaliger*, qui étoit alors à *Leyde*, & qui avoit lui-même recueilli beaucoup d'inscriptions dans ses voyages, engagea *Gruter* à y travailler. Celui-ci l'entreprit, & fut aidé par *Marc Velser*, bourguemaitre d'*Ausbourg*, & par divers autres Savans. Il augmenta extrèmement le Recueil, en y faisant entrer ce que ses amis lui fournirent, & toutes les inscriptions qu'il put trouver dans un grand nombre d'Auteurs, qui en avoient rapporté. *Scaliger* voulut bien employer dix mois à faire les vingt-quatre tables, qui accompagnent l'édition de *Gruter*, à laquelle il joignit aussi de courtes remarques. Elle n'a pas laissé d'étre effacée par celle de *Jean-George Grævius*, qui est fort correcte, & magnifique pour le papier, & pour les caractères : mais dont les

eſtampes ne ſont que d'une beauté médiocre. Voici le titre de celle-ci : *Inſcriptiones antiquæ totius orbis Romani, in abſolutiſſimum corpus redactæ olim auſpiciis Joſephi Scaligeri & Marci Velſeri, induſtriâ autem & diligentiâ Jani Gruteri, nunc curis ſecundis ejuſdem Gruteri & notis Marquardi Gudii emendatæ, & tabulis æneis à Boiſſardo confectis illuſtratæ : denuò curâ viri ſummi Joanni Georgii Grævii recenſitæ. Accedunt Adnotationnum Appendix, & Indices XXV. emendati & locupletati, ut & Tironis Ciceronis liber, & Senecæ Notæ. Amſt., Franc. Halma*, 1707. 4. vol. *in-fol.* Le titre eſt précédé d'un frontiſpice, qui repréſente les ruines de Rome, & ſuivi d'une Epitre Dédicatoire à *Thomas Herbert*, Comte de *Pembrocke* & de *Montgomeri*, Vice-Roi d'Irlande, &c., en ſtile lapidaire. Après vient une Préface de *Pierre Burman* (pp. 14.) datée d'*Utrecht* le 1. mars 1707.

Un Mauſolée en gravûre, conſacré à *Grævius* [*J. Goerée del. J. van Vianen fec.*] avec cette inſcription au bas :

D. M. (DIs Manibus)

Te ſacros inter cineres, ævique prioris
Rudera Pierius, contumulavit honos :
Unica facundæ, Grævi, tutela Minervæ :
Unica dos, priſcis par manus ingeniis.
Te Latium, te Palladii dolor urget Erechthei, (*)
Udaque commixtis buſta rigant lacrimis.

(*) Nom d'un Roi d'Athènes.

At luctu stimulante amens, confusaque, nomen
Scribit in invito marmore Fama tuum :
Fama tuam toties producere læta papyrum,
Heu quam dissimilis facta repente sibi !
Nec tamen exstincto periit cum lumine virtus ;
Vivis, & in chartis usque superstes eris :
Quique labor proprius fuerat tibi, Roma, sepulcrum
Nunc dat, & in mœstos colligit ossa sinus.

Janus Broukhusius.

P. 16. Inscription lapidaire à l'honneur de *Grævius* par *Jean-Fréderic Cramer*, Conseiller du Roi de Prusse.

Page 17. Portrait de *Grævius : G. Hoet pinx. G. Valck. sculps.* Avec ces vers au dessous :

Grævius hic ille est, per quem Romana vetustas
Sortita est vitam post sua fata novam.
Cui debent lucem Latii monumenta potentis,
Ruderaque, & priscis marmora cæsa notis :
Quem Charites lugent raptum, quem luget Apollo,
Et vehit ingentis nomen ad astra viri.

David Hoogstratanus.

Pages 3. 4. Dédicace de *Gruter* à l'Empereur *Rodolphe II.*

Page 5. Préface du même.

Page 10. Table des Ecrivains, dont il s'est aidé pour son Recueil

Pages 11--22. Poësies à la louange de cet Ouvrage.

Page 23. Son Portrait. (Il me paroit

ressembler assez à *Juste-Lipse :* mais il a le front plus élevé.) On lit dans le tour de l'Ove : *Janus Gruterus Antwerpiensis demerendis Literis natus anno M. D. XL. III. decembris. Obiit XX. septembris anno M. DC. XXVII.*

Au bas :

Cui tantùm Latium vetus, & vetus Attica nota,
Patria, vel quantùm nota cuique domus :
Talis erat, tantùm docto notissimus orbi,
Quantùm illi notus maximus orbis erat.

B. Vulcanius.

Page 29. *Panegyricus Jano Grutero scriptus à Balthasare Venatore*, précédé d'une dédicace de *Venator* à *Pierre de Villars*, seigneur d'*Esnoy*, datée de *Génève* en août 1630.

Page 47. *Vità, mors, & Opera maximi virorum Jani Gruteri, recensita à Friderico Hermanno Flaydero*, suivi

Page 56. d'une Epigramme Grecque de *Casaubon* à la louange de *Gruter.*

Suivent les Inscriptions, qui tiennent dans la 1ère partie du I. tome pp. CCLXXXVIII.

Tomi I. pars secunda, pp. CCLXXXIX-- DCCXLVIII.

Tomi II. pars prima, pp. DCCXLIX-- MCLXXIX., & XXVII. pour les fausses inscriptions (*Spuria & Supposititia.*) On a gravé le portrait de *Scaliger* à la tête de ce volume, qui est orné, comme les

précèdens, de quelques planches en taille-douce.

Tomi II. pars secunda, continens Indices XXV., auctos & emendatos, (pp. CCCLVI.) *et & Notas Tironis ac Senecæ, ære sculpto expressas,* pp. 21. *Raphaël Fabretti,* savant Antiquaire, natif d'*Urbin*, & mort à 80. ans le 7. février 1700., avoit publié *Inscriptionum Antiquarum, quæ in ædibus paternis asservantur, Explicatio, & Additamentum : Romæ, ex offic. Dominici Ant. Herculis,* 1699. *in-fol.*, *pp.* 759., où il raportoit beaucoup d'Inscriptions inconnues à *Gruter*, & marquoit les corrections qu'il falloit faire au Trésor de celui-ci. Cette espèce d'*Errata* tient quatorze grandes pages.

14. *Notæ Tullii Tyronis, & Annæi Senecæ : sive characteres, quibus utebantur Romani veteres in Scripturâ compendiariâ, ubi Littera verbum facit. Opus mirabile, & quod præterea optimi Glossarii vicem præstare possit. Francof.*, 1603. *fol.* It. dans l'édition des Inscriptions anciennes, publiée par *Grævius.* Les chiffres contenus dans ce Recueil, quoi qu'attribués à Tiron & à Sénèque, ont été inventés, ou du moins augmentés, longtems après eux; puisqu'on y voit non seulement la liste des Empereurs Romains, mais encore quantité de mots, qui n'ont été d'usage que chez les Chrétiens. Il sera bon de lire sur cet-

te matière l'*Alphabetum Tironianum*, que M. l'Abbé *Carpentier* de l'Acadèmie des Inſcriptions nous a donné en 1747. C'eſt un ancien Monument écrit en *Notes*, & que ce Savant a publié avec ſes Remarques.

15. *L. Annæi Senecæ Tragœdiæ. Accedunt ejuſdem, ùt & Publii Syri Mimi Sententiæ ſingulares, centum aliquot verſibus nunc primùm auctiores, ac nitidiores. Studio Jani Gruteri.* (Heidelbergæ) *In Bibliopolio Commeliniano*, 1604. 8°. It. avec les Notes de divers autres Savans, recueillies par *Pierre Scriverius. Lugd. Bat.*, 1621. 8°. It. ſous ce titre : *Lucii Annæi Senecæ, & Publii Syri Mimi, forſan etiam aliorum ſingulares Sententiæ, centum aliquot verſibus ex codicibus Palatinis & Friſingenſibus auctæ & correctæ, ſtudio & operâ Jani Gruteri ; cum Notis ejuſdem recognitis & caſtigatis. Accedunt ejuſdem Notæ poſthumæ: ùt & nova Verſio Græca Joſephi Scaligeri. Nunc primùm ex utriuſque autographis adornatæ. Lugd. Batav.*, *Johan. du Vivié*, 1708. 8°. *Scaliger* eſtimoit davantage les Notes de *Gruter* ſur Sénèque le Poëte, que celles qu'il a faites ſur Sénèque le Philoſophe.

16. *Onoſandri Strategicus, ſive de Imperatoris inſtitutione. Acceſſit Urbicii Inventum, ſive Commentum ingenioſum, quo Pedites Romani Barbarorum equeſtres copias de-*

bellare securè possunt. Græcè ac Latinè, interprete Nicolao Rigaltio cum Notis. Adjiciuntur Jani Gruteri Discursus varii, sive prolixiores Commentarii ad aliquot insigniora loca Taciti atque Onosandri. Lutetiæ Paris., *Bibliopolium Commelinianum*, 1604. 4°. It. *Francof.*, 1607. 8°. It. *Amst.*, 1673. 8°. It. sous ce titre : *Jani Gruteri Discursus Politici in Tacitum, & Notæ maximâ ex parte Politicæ in Titum Livium. Accessere Balthasaris Venatoris Panegyricus Jano Grutero scriptus, juxta exemplar recusum Genevæ, apud Petrum Aubertum*, 1631. *Fridericus-Hermannus Flayderus de ejusdem Gruteri vitâ, morte, & operibus ex Musæo Christiani Friderici Franckensteins vel Frandensteins, juxta exemplar excusum Tubingæ, typis Theodori Werlini*, 1628. *Lipsiæ, Christ. Scholvinus*, 1679. 4°. *Baudius*, & *Amelot de la Houssaye* ont parlé avec beaucoup de mépris du travail de *Gruter* sur Tacite. Il faut autre chose que de la Littèrature, pour faire de bonnes Remarques Politiques sur un Ecrivain aussi profond & aussi rafiné que cet Ancien.

17. *Duodecim Panegyrici veteres, ad antiquam, quà editionem, quà scripturam infinitis locis emendati, aucti, nuper quidem ope Johannis Livineii* (q) : *nunc verò operâ Jani Gruteri. Præter quorum Notas accedunt etiam Conjecturæ Valentis Acidalii, & Conradi Rit-*

(q) J'ai parlé ailleurs de *Livineïus*.

tershusii., *Francof.*, *Nicolaus Hoffmannus*, 1607. 16°. Cette édition se trouve dans la Bibliothèque du Roi de France, *cum Notis quibusdam, manu Cl. Salmasii exaratis*, cottée *X*. 2024. It. *Quatuordecim Panegyrici veteres emendati, aucti: ex editione Jani Gruteri, & cum Commentariis, Notis, Emendationibus, & Conjecturis diversorum*. *Paris.*, *Claudius le Beau*, 1643. 12°. 2. vol. Il y a ici de plus que dans l'édition précèdente, les notes de *Cataneus*, de *François Bauduin*, de *Juste-Lipse*, & de *Herman Rayanus* sur le Panègyrique de Pline: celles du même *Bauduin* sur le Panègyrique d'Eumène, & sur celui de Pacatus: celles d'*Elie Vinet*, & de *Joseph Scaliger* sur le Remercîment d'Ausone: celles d'*André Schottus*, & de *Jacques Sirmond*, Jésuites, sur les harangues d'Ennode: celles de *Claude du Puy*, de *Théodore Pulman*, & d'*André Schonhovius*, sur tout le Recueil: enfin quelques remarques de *Petrus Faber*, & de *François Juret*. On a publié séparément: *C. Plinii Panegyricus Trajano dictus; cum Notis Dominici Baudii, Justi Lipsii, Joannis Livinæi, Jani Gruteri, & Conradi Rittershusii*. *Lugd. Batav.*, *Hackii*, 1675. 8°.

18. *Velleii Paterculi Historiæ Romanæ; ex recensione Jani Gruteri. Francof.*, 1607. petit *in*-12.

19. *C. Sallustii Crispi Opera omnia; cum*

Johannis Riccii, Henrici Loriti Glareani, Aldi Manutii, Ausonii Popmæ, Jani Melleri Palmerii, Petri Ciaconii, Fulvii Ursini, Eliæ Putschii, Jani Dousæ, Janique Gruteri castigationibus & notis. Francof., 1607. 8°. Edition assez estimée, quoi que *Jean-Frédéric Gronovius* en ait fait peu de cas, aussi bien que du *Stace* de *Gruter*. (r)

20. *Delitiæ* (Deliciæ) CC. *Poetarum Italorum hujus superiorisque ævi illustrium; collectore Ranutio Ghero* (Anagr. *Jano Gruthero*.) *In Officinâ Jonæ Rosæ*, (à Francfort) 1608. 16°. 2. vol. Le choix de ces Poësies est assez bon; on auroit pu en faire un meilleur : mais un Editeur ne trouve pas sous sa main tout ce qu'il souhaite.

21. *Historiæ Augustæ Scriptores Latini minores; cum notis Politicis. Francof.*, 1609. *fol.*, ou *Hanoviæ*, 1611. *fol.* (Ce n'est qu'une même édition) *Gruter* corrigea le texte de ces Historiens sur les Mss. de la Bibliothèque Palatine. Son Recueil comprend *Florus*, *Velleïus Paterculus*, *Suetone*, *Spartien*, les cinq autres Ecrivains de l'Histoire Auguste, *Ammian Marcellin*, *Julius*, ou *Lucius Exsuperantius*, *Aurelius Victor*, l'*Historia Miscella* de *Paul Diacre* & de *Landulphus Sagax*, en 24. livres, *Jornandès*, l'Histoire Lombarde de *Paul Warnefride*, & l'Abrègé de *Sextus Rufus*. On a réimprimé : *Historiæ Augustæ Scrip-*

(r) *In Sylloge Burmanni*, *II.* 540., & *III.* 2.

tores sex ; cum notis Isaaci Casauboni, Claudii Salmasii & Jani Gruteri. Lugd. Bat., Hackii, 1671. 8°. 2. vol. Bonne édition. *Corneille Schrevelius* avoit publié (*Lugd. Bat.*, 1661. 8°.) ces six Historiens avec un abrègé à sa mode des notes de *Casaubon*, de *Gruter*, & de *Saumaise*.

22. *Delitiæ C. Poetarum Gallorum hujus superiorisque ævi illustrium. Partes tres, collectore Ranutio Ghero. In officinâ Jonæ Rosæ*, 1609. in-16°. 3. vol.

23. *Titi Livii Patavini, Historiæ Romanæ Principis, libri omnes superstites, post aliorum omnium emendationes nunc præterea castigati ad fidem vetustiss. manu exaratorum codicum Bibliothecæ Palatinæ à Jano Grutero. Accessit Index rerum & verborum copiosissimus. Francof.*, 1609--1612. 2. vol. 8°. & 1628. *fol.* It. *Paris., Societas minima*, 1625. *fol.* It. *Editio tertia*, (quarta) *& melior. Francof., Caspar Rötelius*, 1634. 8°. 2. vol. pp. 739. &.... Nous avons aujourd'hui de meilleures éditions de *Tite-Live*.

24. *Jani Gruteri Florilegium Ethico-Politicum. Cum Gnomis Paræmiisque Græcorum: Proverbiis Germanicis, Belgicis, Britannicis, Italicis, Gallicis, Hispanicis. Francof., Jonas Rhodius*, 1610--11--12. in-8°. 3. vol. *Grüter* a fait quelques notes pour expliquer les termes, & les phrases obscures de ce Recueil, ou plûtôt de ce Fatras. Ce fut *Cambden*, qui lui fournit les Proverbes

Anglois, & les Italiens. Un quatrième volume étoit prêt pour l'impression en 1613., & l'Auteur en promettoit un cinquième, qui dévoit paroitre en 1614., mais aucun Imprimeur ne voulut en faire les frais.

25. *C. Plinii Secundi Epistolæ; cum Notis Jani Gruteri, Isaaci Casauboni, Henrici Stephani. Francof., Nicol. Hoffmannus*, 1611. in-16°. Les Notes de *Gruter* ont passé dans l'édition des Lettres de Pline, donnée par *Jean Veenhusius : Lugd. Bat. & Roterd.*, *Hackius*, 1669. 8°.

26. *Delitiæ c. Poetarum Belgicorum hujus superiorisque ævi illustrium : Partes IV.*, *collectore Ranutio Ghero. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1614. 16°. 4. vol. (Et non pas 3. vol., comme dit le P. *Niceron.*) Le soin qu'a eu *Gruter* de nous donner ces sortes de Recueils, doit avoir été gouté, puisque d'autres ont publié à son exemple : *Delitiæ Poetarum Germanorum, hujus superiorisque ævi illustrium : Partes sex, collectore A. F. G. G. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1612. 16°. 6. vol.——*Delitiæ Poetarum Scotorum hujus ævi illustrium. Amst.*, *Ioan. Blaeu*, 1637. 16°. 2. vol.——*Delitiæ Delitiarum ; sive Epigrammatum ex optimis quibusque hujus & novissimi seculi Poetis, in Bibliothecâ Bodleïanâ, & alibi extantibus, Anthologia, in unam corollam connexa ; operâ Abrahami Wright. Oxoniæ*, *Joannes Lichfield*, 1637. 12°.——*Deliciæ*

quorundam Poetarum Danorum, collecta, & in duos tomos divisa à Friderico Rostgeard. Lugd. Bat., *Jordanus Luchtmans*, 1693. 16°. 2. vol.

27. *Chronicon Chronicorum Ecclesiastico-Politicum; Collectore Johanne Gualtero Belgâ. Francof.*, *Joan. Aubrius*, 1614. 8°. 2. vol.

28. *Chronicon Chronicorum Politicum. Collectore Johanne Gualthero Belgâ. Francof.*, *Joan. Aubrius*, 1614. 8°. vol. *Gruter* prend dans ces deux ouvrages le nom de son père. Il n'y donne qu'un Journal des plus maigres, compilé de différens Auteurs, commençant à la naissance de J. C., & finissant en 1613. On y trouve quantité d'inexactitudes, beaucoup d'inutilités, & encore plus d'omissions.

29. *M. Tullii Ciceronis Opera, ex Manuscriptis emendata à Jano Guillielmio, & Jano Grutero; cum Notis. Accedit in tertio volumine Penu Tullianum collectum à Georgio Ludovico Frobenio. Hamburgi*, *Bibliopolium Frobenianum*, 1618. *fol.* 3. vol., à la tête desquels on trouve *Ciceronis Historia per Consules descripta, & in annos LXIV. distincta; per Franc. Fabricium. Marcoduranum.* (Voyez ci-devant T. XIV. p. 189.) Cette édition est fort correcte. *Jean-Albert Fabricius* la préfère à toutes les autres. On l'a suivie dans quelques-unes publiées en Hollande & à *Bâle*. *Gruter* n'eut pas entre les mains l'exemplaire, qui *Guilielmius*

avoit apprêté pour livrer à l'Imprimeur : mais seulement le recueil des Variantes, que ce savant avoit amassées en parcourant diverses Bibliothèques, *adeò ut ipsius ingenio judicioque uti frui nequeam*, disoit notre Auteur, *sed solummodo labore.* Il dit ailleurs : *Plures voces, plures clausulas Ciceroni detraxi, quàm addidi : & vel illud aliquid inveniet laudis apud vos* (Anglos.) Il avoit fort bonne opinion de son travail, & prénoit de bonnes mésures pour le faire débiter. (*s*) On a réimprimé *M. Tullii Ciceronis Opera omnia; cum Jani Gruteri & variorum Notis & indicibus. Ex editione Cornelii Schrevelii. Amst., Ludov. Elzevirius*, 1661. 4°. 2. vol. It. *M. T. Ciceronis Opera, quæ extant, omnia, ex solâ ferè Codicum manuscriptorum fide emendata studio Jani Guilielmii & Jani Gruteri. Accedit Frobenii Penu Tullianum, decem Indicibus comprehensum. Hamburgi, Bibliopolium Frobenianum*, 1618. *fol.* 5. vol. It. *juxta exemplar Hamburgense. Londini, J. Dunmore*, 1681. *fol.* 2. vol. [On a fort mal fait d'ôter dans cette édition la distinction des chapitres que *Gruter* avoit mise dans la sienne.] It. *Marci Tullii Ciceronis*

(*s*) *Cicero noster tandem prodit..... Oportet autem autem editionem istam nostram passim prædices..... Fuerit Britannia vestra summum dedecus, non posse discernere æs Lambinianum, aliorumque, ab nostro auro obryzo.* (Gruterus Camdeno, 21. sept. 1617.) Quand *Grævius* travailla sur Cicéron, il trouva encore beaucoup d'alliage dans l'or de *Gruter.*

Opera quæ extant, ex Manuscriptis emendata; cum Notis Jani Guilielmii & Jani Gruteri; denuò recognita à Jacobo Gronovio, cujus adjectæ emendationes. Accedunt Asconius Pedianus, & vetus Scholiastes. Lugduni Batav., *Petr. van der Aa*, 1692. 4°. 2. vol.

30. *Orationes Politicæ Dinarchi, Lesbonactis, Lycurgi, Herodis, Demadis, Græcè & Latinè; Interpretibus Guilielmo Cantero, M. B. Ischano, Johanne Lonicero, & Hermanno Cruserio. Editæ curâ Jo. Gruteri. Hanoviæ, typis Wechelianis*, 1619. 12°.

31. *Christophori Pflugii* (nom de guerre) *Epistola monitoria, novæ editioni Plauti quæ modò adornatur, præfigenda; in quâ fatuitas Apologiæ Joannis Philippi Parei contra Janum Gruterum detegitur. Witeb.* 1620. (1619.) 12°. *Plaute* étoit l'Auteur favori de *Pareus*: *Gruter*, qui n'aimoit pas ce Professeur, avoit attaqué quelques-unes de ses explications. *Pareus* se défendit, & cette défense lui attira la Lettre dont je parle; & dont le titre seul manifeste l'emportement. *Gruter* y traite son adversaire d'âne, de mulet de bagage, de cochon, de bouc, de hibou, de fou à lier. Le P. *Gretzer* s'est diverti à ramasser cent-trente-six injures semblables, tirées de cet ouvrage, injures qui font plus de tort à celui qui en est l'Auteur, qu'à celui à qui elles s'adressent. *Pareus* eut la foiblesse d'y opposer une brochure intitulée : *Ad Senatum*

Criticum

Criticum, *adversùs personatos quosdam Pareo-Mastigas*, *Provocatio pro Electis Plautinis*. *Francof.*, 1620. 12°. , où il rend à *Gruter* injure pour injure. Celui-ci y répliqua par la pièce suivante, qui n'est pas moins satyrique.

32. *Asini Cumani fraterculus*, *è Plauti Electis electus*; *per Eustath. Su. P.* (Janum Gruterum) 1619. 12°. pp. 136. sans nom de ville ni d'imprimeur. *Jean-Philippe Pareus*, fils de *David Pareus*, Professeur en Théologie à *Heidelberg*, naquit à *Hemsbach* près de *Wormes* le 24. mai 1576. Il fit ses études à *Heidelberg*, à *Bâle*, à *Génève*, & à *Paris*, fut Recteur de différens Collèges d'humanités, & exerça en dernier lieu cette fonction à *Hanau*, où il mourut vers 1648. Il a beaucoup travaillé sur Plaute; car on a de lui: 1°. *Plauti Comœdiæ*, *cum fragmentis deperditarum*; *ex Philippi Parei recensione*; *cum ipsius Dissertationibus*, *& Notis perpetuis*. *Francof.*, 1610. 8°. It. *M. Accii Plauti Comœdiæ XX.*, *ex mss. Palatinis*, *notis tam practicis quàm criticis illustratæ*; *adjectis fragmentis*, *& Pseudo-Plauti Querolo*; *curis secundis Joannis Philippi Parei*. *Neapol. Nemetum*; *Henr. Starckius*; 1619. 4°. (Et non pas à *Spire*, comme dit le Continuateur de *Niceron*.) It. *Francof.* 1641. 8°. Ces éditions ne sont pas à mépriser. On en a réimprimé les Prolégomènes à la tête du *Plaute* Dauphin;

ils roulent sur la vie de cet Auteur, sur sa versification, & sur le caractère de ses plaisanteries. 2°. *Lexicon Plautinum, in quo elegantia omnium simplicium vocabulorum antiquæ linguæ Romanæ, velut Indice quodam absolutissimo, accuratè eruuntur & explicantur: passim quoque variorum Authorum, Latinorum juxtà ac Græcorum, loca enodantur & illustrantur. Francof., Nicolaus Hoffmannus, sumptibus Jonæ Rosæ*, 1614. 8°. pp. 538. non chiffrées. It. *Editio 2ª emendatior & auctior. Hanoviæ, David Aubrius*, 1634. 8°. pp. 567. 3°. *Electa Plautina, in quibus, velut in Thesauro Antiquitatis, quidquid est rerum memorabilium, rituùmque Romanorum in Plauto, sub universales titulos locorum communium refertur. Neapoli Nemetum, Henr. Starckius*, 1617. 4°. (Et non pas à *Francfort*, comme dit encore le Continuateur de *Niceron*.) 4°. *Commentarius de Metris Comicis, & præcipuè Plautinis. Francof.*, 1638. 8°.

33. *M. Accii Plauti Comœdiæ; ex recognitione Jani Gruteri, qui cum manuscriptis Palatinis contulit. Accedunt Commentarii Friderici Taubmanni auctiores. Witebergæ, Zachar. Schurerus*, 1621. 4°. *Jean-Albert Fabricius* préfère cette édition à toutes les autres. Outre le commentaire de *Taubmann*, on y trouve des fragmens des Comèdies perdues de Plaute, & d'autres tirés de pièces faussement attribuées à

ce Poëte, le tout avec de bonnes remarques.

34. *Florilegium magnum, sive Polyanthea Tomus secundus. Argentorati, Lazarus Zetznerus*, 1624. *fol.* C'est une continuation de la Polyanthée de *Joseph Langius*. *Gruter* en avoit fait deux autres volumes; mais le Public ne les a pas vûs, & n'y a pas beaucoup perdu. On a donné un Abrégé du premier sous ce titre : *Loci communes, sive Florilegium rerum & materiarum, ex Autorib. vetustis selectarum; ex Jani Gruteri Florilegii magni Tomo secundo contractum. Argentorati, hæredes Lazari Zetzneri*, 1624. 8°. On peut voir ce que j'ai dit de ces sortes de Recueils à l'article *Beyerlinck*.

35. *Jani Gruteri Bibliotheca exulum; seu Enchiridion divinæ humanæque prudentiæ. Argentorati*, 1624. *in*-12. It. *Francof., hæredes Lazari Zetzneri*, 1625. petit in-12°. (Je doute si cette édition diffère de la précédente.) Ce sont des Maximes de la façon de *Gruter*, dont plusieurs sont en vers. Il les avoit déja insérées dans son *Florilegium Ethico-Politicum.*

36. *Publii Ovidii Nasonis Opera; Daniel Heinsius textum recensuit. Accedunt breves Notæ ex collatione codicum Scaligeri, & Palatinis Jani Gruteri. Lugd. Bat., Offic. Elzeviriana*, 1629. 3. vol. *in*-16°. *Nicolas Heinsius*, & d'autres Savans nous

ont donné de meilleures éditions d'Ovide.

37. Il y a vingt-quatre Lettres de *Gruter* à *Cambden*, dans le Recueil intitulé: *V. cl. Guilielmi Camdeni, & illustrium Virorum ad G. Camdenum Epistolæ. Londini, Richardus Chiswellus*, 1691. 4°. Les voici selon l'ordre du tems.

Page 34. *Wittenberg*, 2. août 1589. *Gruter* prie *Cambden* de lui procurer le privilège de la Reine d'Angleterre pour l'impression de ses *Suspiciones*.

Page 40. *Dantzic*, 16. janvier 1590. Il le prie de lui ménager des amis en Angleterre.

Page 42. *Dantzic*, 21. juin 1590. Rien de particulier, non plus que dans les deux suivantes.

Page 43. *Dantzic*, 8. septembre 1590.

Page 47. *Francfort*, 14. avril 1592.

Page 132. *Francfort*, 24. septembre 1610. Il y parle de *Jacques-Auguste de Thou*, qu'il appelle *son principal ami*, (t) de l'Histoire de *Van Meteren*, dont la hardiesse le surprend, &c.

Page 134. *Francfort*, jour de Pâques,

(t) *Amicus meus summus Jacobus Thuanus*. Je trouve ce Président lié avec beaucoup d'autres Protestans, qui lui fournissoient des Mémoires pour son Histoire; aussi est-elle beaucoup plus Protestante que Catholique. Il y fait en cent endroits l'Apologie des Calvinistes : il se déclare hautement pour la Tolérance. Il décrie tous les Papes : Il fait le plus affreux portrait du Cardinal de Lorraine : enfin il ne fait dire du bien d'aucun de ceux qui ont combattu les Huguenots.

1611. Il lui envoye le *Florilegium magnum*, & l'*Histoire Auguste:* & marque que l'édition de ce dernier ouvrage lui a coûté des peines incroyables.

Page 136. *Francfort*, 21. septembre, 1611. C'est là qu'il dit qu'il se roidira contre sa mauvaise fortune, afin que l'Univers sache, qu'il a employé tout son bien & tous ses talens aux Belles-Lettres, sans chercher l'honneur, ni le profit. Il ajoute qu'il n'a jamais reçu aucun présent de personne.

Page 138. *Francfort*, 20. septembre, 1612. Il y déplore la mort de *Bongars*.

Page 140. *Heidelberg*, 24. juillet 1613. Il parle de son édition de Cicèron.

Page 141. *Francfort*, 20. septembre 1613. Même sujet.

Page 148. *Heidelberg*, 22. sept. 1614. Il y parle de la mort de *Casaubon*, de *Freher*, & de *Velser* : & exhorte *Cambden* à publier l'histoire de la Reine *Elisabeth*.

Page 159. *Francfort*, 25. septembre 1615. Il le loue d'avoir entrepris ses Annales Britanniques.

Page 164. *Heidelberg*, 16. mai 1616. Rien de particulier.

Page 170. *Francfort*, 26. septembre 1616. Il lui annonce la mort de *Lingelsheim*, décèdé huit jours auparavant à *Heidelberg*.

Page 190. *Heidelberg*, 9. juillet 1617.

Il parle de son édition de Cicèron, & de la mort de *Jacques-Auguste de Thou*, qu'il nomme *le grand Varron de la France.*

Page 198. *Francfort*, 21. septembre 1617. Il lui adresse une Ode funèbre sur la mort de *de Thou.* C'est une pièce détestable. En voici les dernières strophes;

Sed nec Thuanum pro merito satìs
Laudet lyrarum ulla harmonia, etsi ei
Se dia jungat lingua Homeri,
Ossve poetifici Maronis.
Augustà quin heic Mnemosydum parum
Possit propago; Pleïade quin parum
Possit creatus; quin Apollo
Heic sileat titubante labro.
Ergo tacere nos quoque veritùs,
Camdene, de more Harpocratis. Satìs
Summam approbant devotionem,
Qui gravius subiere pondus,
Quàm ferre possint; sicut & exhibet
Majorem honorem Cœlitibus, mero
Silentio hos qui adorat, oris
Quàm tumido petulantis orsu.

Page 227. *Heidelberg*, 30. mars, 1618. Rien de remarquable, non plus que dans les trois suivantes.

Page 265. *Heidelberg*, 20. novembre, 1618.

Page 275. *Heidelberg*, 21. juin, 1619.

Page 289. *Francfort*, 23. septembre, 1619.

Page 292. *Heidelberg*, 17. octobre 1619. Il parle de la guerre de Bohème, de mê-

me que dans la ſuivante. On voit dans toutes deux qu'il craignoit les Comètes.

Page 303. *Francfort*, 14. avril 1620.

Page 307. *Bretten*, 21. ſeptembre 1620. Il dit un mot de la guerre du Palatinat.

38. Il y a treize Lettres de *Gruter* dans *Marquardi Gudii & doctorum virorum ad eum Epiſtolæ: adjectis aliis variorum, præcipuè Cl. Sarravii; curante P. Burmanno. Ultraj., Franc. Halma*, 1697. 4°. Voyez ce Recueil pp. 200. & 349.

39. Il y a quelques Lettres du même dans le Recueil intitulé: *Epiſtolæ celebrium eruditorumque virorum. Amſt.*, 1705. 12°.

40. On trouve cinq Lettres de *Gruter* à *Juſte-Lipſe* dans le grand Recueil de *Pierre Burman*, imprimé à *Leyde*, 1727. 4°., T. I. 267---274. La prémière eſt datée de *Roſtock* le 7. ſeptembre 1586. *Gruter* y dit qu'il ne ſait trouver ſur les côtes Baltiques un ſeul *homme*, qui mérite ce nom. Il y parle auſſi de ſa familiarité avec *David Chytrée*. Dans la ſeconde, datée de la même ville, le 16. février 1587., il mande à *Lipſe*, qu'il eſt ſur le point de quitter *Roſtock* : & lui demande conſeil ſur le genre d'étude, auquel il doit s'appliquer : ſavoir s'il lui convient d'étudier l'Hiſtoire, ou la Juriſprudence. La 3e Lettre eſt datée de *Wittenberg* le 2. mars 1592. Il y dit què le bruit court, qu'on fera ſigner le livre de la Concorde à

tous les Profeſſeurs de cette ville. La 4e Lettre eſt écrite de *Heidelberg* le 13. juin 1592. *Gruter* y annonce ſon prémier mariage, & raporte ce qui s'eſt paſſé à *Wittenberg* au ſujet du livre de la Concorde. La dernière Lettre, datée de *Francfort*, le lundi de Pâques 1602., regarde l'état de ſes affaires, & ſon démêlé avec *Dénis Godefroy*.

Dans le même Recueil *T. II. 377--379.*, il y a deux Lettres de *Gruter* datées de *Francfort* le 24. ſeptembre 1608., & le 12. décembre 1619. La prémière eſt adreſſée à *Gaſpar Barthius*, à *Frédéric Taubmann*, & à *Adam Siberus*. Elle ne contient rien de remarquable, non plus que la ſeconde, qui s'adreſſe à *Jean Meurſius*.

41. Il y en a trois adreſſées à *Michel Piccart*, (*u*) dans les Aménités Théologiques de *Schelhorn*, T. IV. pp. 532--537., & T. V. pp. 177--181. La prémière eſt datée du 23. février 1618.: & la ſeconde, d'*Heidelberg*, le 15. mars 1619. *Gruter* y parle en Crocheteur : *Joannes Philip-*

(*u*) Né à *Nuremberg* le 29. ſeptembre 1574., & mort en 1620., après avoir enſeigné d'abord la Logique, enſuite la Poëſie & la Métaphyſique dans l'Univerſité d'*Altorf*. On a de lui un Commentaire ſur la Politique d'Ariſtote : *Idea Hominis : Obſervationes Hiſtorico-Politicæ : Laudatio funebris Scipionis Gentilis, Norimbergæ*, 1617. *in-4.* : *Periculorum Criticorum Liber ſingularis, alterâ vice editus à Joanne Sauberto. Helmeſtadii, Joh. Heitmullerus*, 1663. *in-4.* Un Traité *de Ortu primo, & migrationibus veterum Germanorum, &c.*

pus Pareus, dit-il, *verè est Atlas in lapidem mutatus, cujus omnia scripta à minimo ad maximum resipiunt furtum, plagium, inscitiam, ignorantiam, insolentiam, impudentiam, asinitatem, aut suilitatem meram. Hæc ideo scribo, quia is iterum, me dissuadente, edere vult Plautum, compositum cum mstis Palatinis omnibus. In specimine quidem ad me transmisso ita se insulsè, & pueriliter gesserat, ut ei consulerem adhæreret editioni secundæ Taubmanni, cui ego ultimam imposueram manum. At homo ad id ita fremere, ut præ se ferret orbi toti se palam facturum, Taubmanni exemplar constare ex meris Gruteri Pistorisque mangoniis. Inde conjicias de mente hominis, qui tamen præfatione editionis primæ ita se meum fecit, atque si prodiisset è podice meo, aut ego ipse ipsius. Nempe Asinus, cùm pelle meâ aliquam auctoritatem se nactum putat, mihi jam obvertit dentes. At vos, quæso, ne patiamini tam temerariam petulantiam. Ego puerum nunquam amavi, ob furta: Juvenem, ob judicii ingeniique sterilitatem scævissimam.* La 3e Lettre de *Gruter* à *Piccart* est datée de la veille de l'Ascension, 1607. Il y parle de diverses choses, entre autres de ses fleurs.

Nous avons trois ouvrages originaux, qui regardent *Gruter*. 1°. *Jani Gruteri de la Gruytere, piè denati, Manes; novis Threnodiarum alloquiis, ab Ernesto Stida, Erfurtensi, collectis, salutati, placati. Erphor-*

diæ, *Georgius Hertzus*, *1628. in-8°.* 2°. *Vita*, *mors*, *& opera maximi virorum Jani Gruteri*, *recensita à Friderico Hermanno Flaydero. Adjecta sunt quoque Epicedia. Tubingæ*, *1628. in-16.* 3°. *Panegyricus Jano Grutero scriptus à Balthasare Venatore*, (x) dans les *Memoriæ Philosophorum* de *Henning Witten*, *decade II.*, *pp. 212—293.* It. avec le précèdent *ubi sup. p. 22.* Tout cela n'est que panègyrique; le dernier apprend peu de choses, & ennuye à mort.

☞ *Voyez ces ouvrages*, *les Lettres de l'Auteur indiquées ci-dessus*, *& Sweertius*, 380. 381. *Valère André*, 438. 439. *Niceron*, *IX.* 388--410.

(x) *Venator* régentoit les Humanités à *Heidelberg* dans l'Ecole dite *zum Kloster* en 1617. On le trouve à *Genève* en 1630., lorsqu'il fit ce Panègyrique.

Lambert Gruter, ou *Gruterus*,

ECRIVAIN du XVI. siècle, étoit natif de *Venraed*, petit bourg du Duché de Gueldre, à quatre lieues de *Venlo*, & deux de la Meuse. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il a été Suffragant d'un Archévêque de *Mayence* pour le district d'*Erford*. *L. Gruter* a publié:

Clementina, *hoc est*, *B. Clementis Opera*, *quæ à variis Auctoribus collecta*, *conversa*, *emendataque*, *Latinè extant*, *omnia*; *cum*

novâ Præfatione de veris, falsisque B. Clementis scriptis, & locorum difficilium explanatione. Ex emendatione Lamberti Gruteri Venradii. Coloniæ, Joannes Birckmannus, 1570. *fol.* On a attribué au Pape S. Clément 1°. Les *Constitutions Apostoliques*, livre ancien & utile, mais où l'on a ajouté & changé quantité de choses en différens tems. 2°. Les *Recognitions*, autre ouvrage ancien, & cité par Origène, mais plein d'erreurs, & de fables, & mis par le Pape Gélase au rang des livres apocryphes. 3°. Une collection de plusieurs pièces, dites *les Clémentines*, qui sont peut-être la seconde partie des Recognitions. 4°. Un Abrègé de ces deux ouvrages, & de la Lettre dont je vais parler. Les Critiques conviennent aujourd'hui que rien de tout cela n'est de S. Clément. Restent 5°. Une *Lettre aux Corinthiens*, qui est indubitablement de lui, & qui doit être regardée comme un des plus précieux monumens de l'Antiquité. Et 6°. Une autre *Lettre* aux mêmes, dont il ne nous reste qu'un fragment, publié en Latin par le docte *Godefroi Vendelin*, & en Grec par *Patricius Junius.* Cette Lettre n'est pas aussi incontestable que la précédente ; elle a pourtant été citée par plusieurs Anciens.

☞ *Val. André*, 613. Il ne dit presque rien.

Thomas Gruter, ou *Gruterus*,

ETOIT, à ce qu'on croit, de Zélande, & vraisemblablement de la ville de *Ziriczée*. Je crois qu'on peut mettre sa naissance vers l'an 1520. Ayant embrassé de bonne heure le parti des P. R., il abandonna sa patrie, où les Hérètiques ne pouvoient vivre tranquillement, & chercha, comme beaucoup d'autres Flamands, un azile dans le Palatinat. Après quelque séjour dans cette contrée, il paroit qu'il lui prit envie de voyager, & qu'il parcourut la Suisse, l'Italie, & la plus grande partie de l'Allemagne. Il passa ensuite à *Duysbourg*, dans le Duché de Clèves, où il eut une chaire de Théologie, qu'il remplissoit en 1560. Il demeura apparemment en cette ville jusqu'en 1578., qu'il fut appellé à *Ziriczée* pour y faire les fonctions de Ministre. On ne marque pas la date de sa mort : mais on sait qu'il laissa après lui au moins quatre fils, dont les Articles vont suivre. Il laissa aussi les Ouvrages suivans, qui existoient en 1629.

α. Hodæporicon Belgicum, Helveticum, Italicum, Germanicum, Westphalicum. En deux livres.

β. Ephemeris rerum, &c. Peut-être un Journal de ce qui s'étoit passé de son tems.

γ. *Historia Davidis Georgii, Hæresiarchæ.* En deux livres. Je parlerai ailleurs de cet Imposteur.

δ. *Refutationis Sectæ Davidis Georgii Pars secunda* : la prémière perdue. Ce Fanatique ne méritoit pas d'étre réfuté.

ε. *Commentarius in Hesiodi Opera & dies.*

ζ. *Opera Theologica varii generis.*

η. *Index Vocabulorum rariorum in Plinii Naturali Historiâ*, suivant l'édition de *Froben*, *Basileæ*, 1525. *in-fol.*

θ. *De Genealogiâ Gruterorum.* Ouvrage perdu.

Il y a quelques Lettres de *Thomas Gruter* au bout de la seconde *Centurie* de son fils *Pierre*, pp. 194-200. Voyez l'Article qui suit.

☞ *Valère André*, 741. *Smallegang, Chronyck van Zeeland*, *p.* 769. *Bayle, Diction.*, 1e *édit.*, *I.* 1314. *La Rue*, 332.

Pierre Gruter, ou *Gruterus*,

FILS AINÉ du précèdent, naquit dans le Palatinat (*a*) vers l'an 1555. Après ses prémières études, il se tourna du côté de la Médecine, & pour se perfectionner en cette science, il se rendit en Italie,

(*a*) Et non pas à *Ziriczée* en *Zélande*, comme le disent *Gansheeven* & *Sweertius*.

où il fit un séjour de quelques années. De ce pays-là, il alla en Flandre, & fit ses essais de pratique à *Dixmude*. Il continua sa profession dans divers autres lieux de la Flandre, & parut vouloir se fixer à *Ostende*, où il fut pensionné en qualité de Médecin de la bourgeoisie & de la garnison. Mais ne se plaisant non plus dans cette ville, que dans les autres de cette province, il passa en 1620. à *Middelbourg*, & s'y arrêta quelque tems. Enfin après avoir tenté la fortune en trois ou quatre autres endroits, il s'établit à *Amsterdam*, où les Magistrats lui furent fort favorables. C'est là qu'il mourut le 26. septembre 1634. dans un age assez avancé. On le fait passer pour un bel esprit, & pour un homme de savoir : mais on ne nous donne pas de bonnes preuves de ces qualifications. Nous avons de lui :

1. *Epistolarum Centuria* (prima :) *Accessit Apologia pro eâdem; quâ instituti sui, & styli ab usu & Latinismi puritate abhorrentis, rationem reddit. Lugd. Bat.*, 1609. 12°. Cette édition est très-fautive, & l'Auteur s'en plaint plus d'une fois dans la *Centurie* qui suit.

2. *Epistolarum Centuria secunda; edente Isaaco Grutero, P. F. Amst., Paulus à Ravesteyn*, 1629. 12°. Ces Lettres ne contiennent rien de fort remarquable.

☞ *Sweertius*, 618. *Val. André*, 741. *Bayle*, *Diction.*, 1e *édit.*, *I.* 1314. 1315. *La Rue*, *Geletterd Zeeland*, 331. 332.

Jacques Gruter, ou *Gruterus*,

SECOND fils de *Thomas Gruter*, & frère de *Pierre* qui précède, naquit, ou du moins fut élevé à *Ziricée*. Il étoit Professeur en Histoire dans *l'Ecole illustre* de *Middelbourg* en 1604. : & c'est à quoi se réduit ce que l'on sait de sa vie. Il a laissé :

Quelques *Lettres* Latines, insérées dans la seconde Centurie de son frère aîné.

Quelques pièces Manuscrites, dont il est parlé dans le même recueil.

Il faut distinguer ce *Jacques Gruter* de celui, dont je parlerai ci-après.

☞ *Bayle*, *ubi sup.*

Regner Gruter, ou *Gruterus*,

FRÈRE des deux précèdens, fut Recteur du Collège de *Heidelberg*, qui portoit le nom du Prince *Jean Casimir*, son fondateur. On a de lui

1. Quelques *Lettres* jointes à celles de son frère *Jacques*.

2. Il a encore laissé quelques Opuscules, dont il est parlé au même endroit.

☞ *Bayle*, *ubi sup.*

Jean Gruter, ou *Gruterus*,

FRÈRE des trois précèdens, s'appliqua d'abord aux Belles-Lettres, renonça ensuite à l'étude, & fit un voyage de curiosité en Italie, où ayant lâché quelques traits contre le dogme de la Présence réelle, il fut obligé de prendre la fuite, pour échaper aux poursuites des Inquisiteurs. Il se sauva de nuit à *Naples*, & peu après il se mit en route pour regagner son pays : mais une maladie l'arrêta, & il mourut avant d'y être arrivé.

Il y a quelques *Lettres* de lui, imprimées avec celles de ses frères.

☞ *Bayle*, *ubi sup.*

Philippe de Gruthere, ou *Gruterus*,

SWEERTIUS & *Valère André* disent que cet Ecrivain étoit de *Diderixlant* en Hollande : & c'est tout ce qu'ils nous apprennent de sa vie. J'ajouterai seulement qu'il naquit dans les dernières années du XVI. siècle, ou tout au commencement du XVII., qu'il descendoit d'une famille fort distinguée, & qu'il fit du moins une partie de ses études dans l'Université

de

de *Leyde*, où il étoit en 1618., lorsqu'il y prononça le Discours suivant :

Oratio de priscâ Batavorum virtute. Lugd. Batav., 1618. *in-fol. Pierre Bertius*, dont j'ai parlé ailleurs, publia à l'occasion de ce discours : *Ad Leonem Batavum Allocutio, postquam de priscâ Batavorum virtute dixisset publicè nobilissimus juvenis Philippus de Gruthere. Ibid., Isaacus Elzevirius, 1618.* 4°.

Philippe de Gruthere pourroit bien être le père de *Jacques* & d'*Isaac Gruterus*, dont les Articles vont suivre.

☞ *Sweertius*, 642. *Val. André*, 773.

IL NE FAUT pas confondre ce *Philippe Gruterus*, avec un autre du même nom, mais plus ancien, qui étoit natif de *Boisleduc*, qui fit ses basses-classes à *Gand* sous *Adrien Dammant*, dont je parlerai ailleurs, & de qui l'on a quelques Vers Latins à la louange de l'Ouvrage intitulé : *Omnium penè gentium Imagines* &c. publié à *Cologne* 1577. *fol.*, & composé par le même *Dammant*, par *Abraham Bruyn*, *&c.*

☞ *Voyez ces vers.*

IL Y A encore un *Philippe Gruter*, natif de *Rome*, & de l'Ordre des Clercs Réguliers Mineurs, qui a mis au jour : *Tractatus de Arte bene desiderandi, seu de validitate voti non ambiendi. Romæ, Rocchus Bernabò*, 1711. *in-fol.*

☞ *Voyez son livre.*

Jacques Gruterus,

DESTINÉ de bonne heure aux étud apprit les langues Latine & Angloi & en acquit une connoissance raisonnal Il se trouvoit à *Middelbourg* le 1. septe bre 1648., étant alors étudiant en Mé cine. C'est ce qui paroit par la dédic du livre intitulé :

Sylva Sylvarum, sive Historia Natural in decem Centurias distributa; Anglicè o conscripta à Francisco Bacono, Barone rulamio, Vice-Comite sancti Albani, Ang quondam Cancellario : nunc Latio transc ta à Jacobo Grutero, P. F., Medicinæ C didato. Amst., Ludov. Elzevirius, 16 *in*-16. pp. 612. Cette traduction, qui n pas fort littèrale, est dédiée à *Pierre Reygersberg*, Jurisconsulte, seigneur de C *werven*.

☞ *Voyez ce livre.*

Isaac Gruterus,

FRÈRE du précèdent, démeuroit cl *Théodore van Graswinckel* à *la H* en 1644., & lui servoit apparemment Lecteur. Peu après, il passa à *Nimèg* où il enseigna les Belles-Lettres en q

lité de Recteur, ou du moins de Con-Recteur, c. d. de Sous-Principal & de Régent de Poësie. Il quitta cet emploi en 1657., ou l'année suivante, ayant obtènu le Rectorat du Collège de *Roterdam*, qu'on nomme *l'Ecole d'Erasme*. Il garda longtems ce dernier poste, car il le remplissoit encore en 1680., & il pourroit bien y avoir fini ses jours. On a de lui :

1. *Epistola Jacobo Grutero fratri*. A la tête du *Sylva Sylvarum*, dont j'ai parlé à l'Article précèdent. Cette Lettre est datée du 8. août 1648.

2. Il y a un fragment d'une Lettre d'*Isaac Gruter*, datée de *la Haye*, *ex ædibus clarissimi Graswinckelii.... XIII. cal. octob. CIↃ. IↃC. XLIV.* à la tête des Poësies de *Constantin Huygens*, édition de 1655. C'est un éloge peu mérité de ces Poësies.

3. Il a traduit les Remarques de *Henri Savill* (a) sur Tacite : & cette traduction a été imprimée avec les Œuvres de cet Historien Romain, *Amstelod.* 1649. *in*-12. Il a encore traduit :

4. *Cogitata & visa de interpretatione Naturæ, sive de Inventione rerum & operum.* C'est la version d'un Opuscule du fameux *Bacon*. Elle se trouve dans *Francisci Ba-*

(a) Anglois, Chevalier, mais assez pauvre, & Prévôt du Collège d'*Eaton* proche *Windsor*, mort le 19. février 1622. On le connoit par son édition Grecque de S. *Chrysostome*.

coni de Verulamio Scripta in Naturali & universali Philosophiâ. Amstel., Ludov. Elzevirius, 1653. *in*-16°. pp. 1--61. Il y a à la tête un *Monitum*, ou Avertissement du Traducteur, & une Dédicace du même à *Pierre Bursius*, ou *Bors*, Maitre-ès-Arts, & Médecin à *Middelbourg*, datée de *la Haye* le 26. novembre 1653. On trouve à la fin du même Opuscule : *Epistolæ Thomæ Bodlei ad Franciscum Baconum, quâ candidè expendit ejus Cogitata & visa, Latinè versa ex Anglico ab Isaaco Grutero*, pp. 62--74.

α. Isaac Gruter promettoit dans le *Monitum* que je viens d'indiquer, de publier *Sylloge Epistolarum,.... quas Hugo Grotius, scripsit ad Belgas, Germanos, Italos, Suecos, Danos, Gallos; exceptis quas Cl. Sarravius, Senator, Parisiis edidit.*

☞ *Voyez ses Oeuvres, & Phil. Munckeri liber de Intercalatione, in Præfat. Thomæ Crenii Commentationes Philol. & Historicæ, parte II. p. 20. Vita Gerardi Noodt, operib. ejus præfixa.*

Arnoul, ou *Arnold de Louvain*: *Arnulfus* ou *Arnoldus de Lovanio*,

QU'AUCUN Bibliographe n'a mis au rang des Auteurs, tiroit son nom de la Capitale du Brabant, où il naquit

dans les prémières années du XIII. siècle, d'une famille noble de cette ville. *Guillaume*, deuxième du nom, qui fut Abbé de *Villers* dépuis 1221. jusqu'en 1237., étant venu à *Louvain* pour parler au Duc de Brabant, *Arnold* assista à une Messe, qu'il célèbra dans la chapelle du Château, & pendant laquelle on dit que la Vierge s'apparut à cet Abbé, & lui révèla qu'il alloit acquèrir un excellent sujet pour son monastère. Quoi qu'il en soit de cette vision, les parens d'*Arnoul* le présentèrent, & l'Abbé *Guillaume* fut charmé d'accepter ce jeune homme, qui étoit de bonne mine, & qui avoit reçu une bonne éducation. Il prononça les vœux solemnels à *Villers*, & son mérite l'éleva dans la suite à la charge de Sous-Prieur. Il remplissoit encore cette charge en 1240., lorsque le douzième Abbé, *Nicolas de Sombresse*, vint à mourir. *Arnoul* fut élu pour le remplacer, & répondit à l'idée qu'on avoit de sa vertu. Le Duc *Henri II.*, qui en étoit bien persuadé, l'appelloit ordinairement *son père*, & se gouvernoit par ses conseils. L'Abbé lui ayant un jour témoigné son étonnement de se voir au milieu des Juges & des Grands de la Cour, lui qui n'avoit aucune connoissance des affaires civiles, le Prince lui dit : *Mon cher Père, je vous ai appellé avec eux, afin qu'ils soient té-*

moins de mon affection pour vous & pour votre communauté : & pour les engager à ne vous inquièter en aucune manière, mais au contraire à vous aider, & à vous protèger. Le même Duc, interrogé, après avoir reçu les derniers Sacremens, où il désiroit être ensèveli : *A Villers*, dit-il; *car c'est le monastère, pour lequel j'ai toûjours eu le plus d'estime : & je me recommande aux prières de la Communauté, & de mon cher Abbé Arnoul.* Trois ans après la mort de ce Prince, je veux dire en 1250., *Arnoul* démanda instamment d'être déchargé de sa dignité. Le Chapitre de Cîteaux en fit difficulté : mais voyant qu'il persistoit, on lui accorda sa démande. (*a*) Alors il se retira dans le *Scriptorium*, (b) qui étoit dans l'appartement du Prieur de *Villers*, pour se livrer à la vie contemplative. Il se rendoit encore à tous les Offices : & dans le tems, que les autres Religieux alloient travailler aux environs du monastère, encore fort pauvre, il se tenoit dans sa cellule, priant, étudiant, lisant, ou confessant ceux qui se présentoient. Il n'alloit à l'infirmerie, que dans les cir-

(a) *Eamus hinc*, dirent les Capitulaires, en se frappant la poitrine; *absolvimus sanctum virum ab officio suo.*

(*b*) Ces *Scriptoria* étoient des chambres, ou cellules, que l'on donnoit aux Ecrivains du monastère : elles étoient séparées, pour leur ôter la tentation de s'entretenir ensemble, & de violer la règle du silence. On voit encore de ces cellules à *Clairvaux* & à *Cîteaux*.

constances, où la Règle le permet : & *il* se contentoit chaque jour d'une pinte de vin. (*c*) Son terme ne fut pas long ; il mourut la même année qu'il avoit abdiqué, étant dans un age encore floriſſant. On l'enterra près de la place du Chapitre, sous la fenètre du milieu : & l'on planta une vigne sur son tombeau, afin d'empêcher qu'il ne fût déterré dans la suite. L'Abbé *Arnoul* avoit été lié d'amitié avec *S. Boniface*, ancien Evêque de *Lausanne*, retiré à l'Abbaye de *la Cambre* près de *Bruxelles*, qui à sa prière consacra en 1243. un autel de l'Eglise de *Villers*, dédié à la sainte Trinité. On peut mettre *Arnoul* au nombre de ceux qui ont favorisé le sentiment du Réformateur de *la Trappe* touchant les Etudes monastiques. L'Abbé de *Clairvaux* l'ayant pressé de contribuer à la fondation du Collège des Bernardins à *Paris*, il le refusa constamment, regardant cette *nouveauté*, comme contraire à l'esprit de l'Ordre (*c*) Un Visi-

(*c*) Ou, comme l'on voudra traduire *Heminâ vini*, terme sur lequel on sait qu'il y a eu une dispute fort vive entre D. *Claude Lancelot*, & les PP. *Mabillon* & *Martène*, tous trois Bénèdictins.

(c) *Domnus* (Arnulphus,) *admirans hanc novitatem, obstupuit ; sciebat namque Ordinem in magnâ simplicitate fundatum, laudabiliter perseveraſſe usque ad tempus illud in suâ humilitate & puritate, & mirabiliter profeciſſe in spiritualibus & temporalibus : nec hactenus consuetudinis fuiſſe, quòd Monachi, miſſo exercitio claustrali, quod potiſſimè convenit voto profeſſionis eorum, operam darent studio Litterarum ; juxta*

teur ayant dit à *Villers* que l'Abbé *Arnoul* étoit *fort simple*, les Religieux lui répondirent qu'ils aimoient mieux avoir à leur tête un homme simple & de bonne conduite, qu'un homme rusé & malicieux. Aussi l'Historien de la Maison observe, que, vingt ans après son décès, elle alloit plûtôt en déclinant, qu'en augmentant.

α. Il y a très-grande apparence qu'*Arnoul de Louvain* est Auteur de la prémière partie des Annales de *Villers*, que les PP. *Martène* & *Durand* nous ont données en 1717. sous le titre d'*Historia monasterii Villariensis in Brabantiâ, Ordinis Cisterciensis, libris tribus distincta. Ex duobus Manuscriptis, uno monasterii Boni-Fontis, altero Dunensi.* (d) Dans le *Thesaurus novus Anec-*

illud beati Bernardi : Non est opus Monachi docere, sed lugere. Timens etiam ne personæ Ordinis, causâ studii, plùs insolescerent, & superbirent, quàm antea fecerant; juxta illud Apostoli : Scientia inflat, constanter dixit se nihil daturum : quod verbum Domnus Claræ-Vallis ægre tulit. Utrùm hic vir Dei verum senserit, & an tanta sit humilitas & religio in Ordine, quanta fuerit (fuit) *ante ordinationem studiorum, judicet generatio ventura.* Ainsi parle l'Annaliste de *Villers*. Si l'on me permet de proposer mon sentiment sur cette question, qui a fait tant de bruit, je dirai qu'à la vérité les études un peu profondes ne convenoient nullement aux Cisterciens, non plus qu'aux Bénédictins, suivant leur prémière institution : mais qu'elles conviennent, & qu'elles sont même nécessaires à un grand nombre d'entre eux, depuis que les uns & les autres sont dévenus une Congrègation d'Ecclésiastiques, par la permission, avec l'approbation, enfin par ordre, & au grand avantage de l'Eglise.

(*d*) L'Auteur y parle en Abbé, qui avoit été témoin des actions de *Guillaume II.*, l'un de ses prédécesseurs. Il dit de l'Abbé *Conrad*, col. 1275. & 1276. *De hoc viro*

torum, *Parif.*, *1717. fol.*, *Tomo III.* On
ut compter cette prémière partie dépuis
fondation du monaſtère en 1146., ou
47., juſqu'à la mort de *Nicolas*, dou-
me Abbé, arrivée en 1240., *col. 1269*--
8. On ignore l'Auteur, ou les Au-
rs, de la continuation dépuis cette épo-
juſqu'en 1333., c.d. juſqu'à l'élection
XXX^e^ Abbé, nommé *Jean de Bruxelles.*
dernière partie, *col. 1302--1307.*, eſt
Francon Calabre, dont l'article ſuit. Au
e il regne dans toute cette Chronique
ıcoup de ſimplicité, & beaucoup de
lulité.

L'Annaliſte de *Villers* dit, en parlant
rnoul de Louvain : Fertur etiam Sum-
ı Raimundi metricè feciſſe, quæ eſt in
, qui intitulatur : Excerptum Speculi
tatis. Si cet *Excerptum* ſe trouve au-
d'hui dans la Bibliothèque du monaſ-
, on pourra examiner ſi l'Abrègé de
ıomme de S. Raimond, attribué ici
ıbbé *Arnoul*, eſt differént du *Summula*
nundi, qui fut imprimé à *Cologne*

entiſſimo illud dictu mirabile ab Abbate Villarienſi Wil-
probatiſſimâ veritate COGNOVI, *quòd digiti manuum*
quos in conſecratione Chriſti extendebat, ad ſtudium &
lionem librorum, nocte inſtar candelarum in tenebris re-
nt. De l'Abbé *Gautier*, col. 1278. *De eo venerabi-*
bertus, Abbas Vacellenſis, ME CORAM POSITO, *re-*
t, *&c.* [*Robert* étoit Abbé de *Vaucelles* en 1236.]
en parlant de l'Abbé *Guillaume II.*; col. 1281. *Hunc*
liſſimè deditum lacrymis VIDIMUS. Et col. 1282.
oſtea factus Abbas Claræ-Vallis, PERMISSIONE NOS-
rificavit Abbatiam de Camerâ (près de Bruxelles.)

en 1502., (*e*) & qui commence par ce vers :

Summula de Summâ Raimundi prodiit ista.

On n'auroit pas mal fait de joindre cet Abrègé à la Somme de S. Raimond, aussi bien que le Supplément, qu'y fit *Jean de Hasselt*, & dont j'ai parlé ci-devant T. XI. p. 153. (*f*)

☞ *Historia monasterii Villar.*, *ubi sup.* *Fisen*, *Flores Ecclesiæ Leod.*, 133. 134. *Gallia Christ.*, *III.* 587.

(*e*) Voyez *le Mire*, *scholio ad cap.* 48. *Henrici Gandavensis*, *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, *ult. edit. pag.* 126.

(*f*) *S. Raimond de Pegnafort* avoit été élu Général des Dominicains en 1238. Il mourut le jour des Rois, 1275. Sa *Summa de Pœnitentiâ & Matrimonio* parut pour la première fois à *Louvain* chez *Jean de Westphaliâ*, en 1480. *in-fol.* Il y en a une belle édition *cum glossis Joannis de Friburgo* (ou plûtôt de *Guillaume de Rennes*, plus ancien que *Jean de Fribourg.*) *Romæ*, *Joan. Tallinus*, 1603. *fol.* Mais la meilleure de toutes a pour titre : *Sancti Raymundi de Pennafort*, *Ordinis Prædicatorum*, *Summa ad manuscriptorum fidem recognita & emendata*, *sacrorumque Canonum*, *qui in codicibus & anterioribus editionibus tantummodo allegantur*, *testimoniis aucta*, *juxta editionem anni* M. DCC. XX., *quam P. Honoratus Vincentius Laget*, *ejusdem Ordinis*, *Sacræ Theologiæ Professor*, *procuravit. Veronæ*, *Augustinus Carattonius*, 1744. *fol.* grand papier, pp. 576., y compris *Observationes in nonnullos Summæ titulos*, qui commencent à la p. 537. On voit à la tête deux Préfaces, l'une de LVII., l'autre de XVI. pages. Celle-ci est du P. *Laget* : l'autre est du nouvel éditeur, & renferme la vie de *S. Raimond.*

Francon Calabre,

NÉ A *LOUVAIN*, comme le précèdent, mais dans le XV. siècle, & apparemment vers 1420., entra dans l'Ordre

de Cîteaux, & en fit profession à l'Abbaye de *Villers*. Il étudia en Théologie, d'abord à *Louvain*, puis à *Paris*, où il reçut le grade de Bachelier en cette Faculté ; ce qui l'obligea d'y *lire la Bible*, ou d'y faire des leçons publiques sur l'Ecriture sainte. Il étoit *boursier*, c. d. entrètenu aux frais de son monastère, à *Louvain* en 1459., lorsque des séculiers de sa connoissance, & peut-étre de sa parenté, agirent en sa faveur auprès du Duc *Philippe le Bon*, pour lui procurer la dignité Abbatiale, qui vaquoit dépuis le 23. ou le 24. novembre de cette année. Ils réussirent, & *Francon* prit possession de son Abbaye en 1460. Il la trouva endettée par la négligence de ses deux Prédécesseurs, (*a*) & il eut le chagrin d'en voir désoler la plupart des métairies par la guerre allumée entre les Liègeois & les Bourguignons. Cela ne l'empêcha pas de s'employer avec beaucoup, & peut-étre avec trop de zèle, à réparer ce qui étoit endommagé, & même à élever de nouveaux édifices au dedans & au dehors de son Abbaye. Il se fit un magnifique quartier à *Villers*, & un autre dans son hospice de *Louvain*. (b) Il vendit la vieille maison, que son mo-

(a). *Gérard*, quatrième de ce nom, natif de *Louvain*, & *Gautier* d'*Assche*, Bachelier en Théologie, né dans la même ville, & enterré à *Villers* le 26. novembre 1459.

(b) Qui est aujourd'hui le Collège de *Villers*, l'un des plus beaux de l'Université. On l'a rébâti à neuf en 1760.

naſtère avoit à *Anvers*, & en acheta une plus belle & plus ſpacieuſe dans la même ville. Ses Religieux tròuvèrent à redire, qu'il ſe procurât beaucoup de commodités, ſans ſonger à eux. On doit cependant le louer d'avoir affermi la réforme établie au *Val-Duc*, Abbaye de filles de l'Ordre de Cîteaux, à deux lieues, Sud-Eſt, de *Louvain*. C'étoit un Moine de *Villers*, Confeſſeur des Religieuſes d'*Argenton* proche *Namur*, qui avoit entamé cette bonne œuvre, & engagé les ſœurs [on dit aujourd'hui *les dames*] du *Val-Duc* à garder la clôture. L'Abbé *Francon* fit cela ſur les inſtances de la pieuſe *Iſabelle de Bourbon*, ſeconde femme de *Charles le Hardi*. (c) Après avoir gouverné ſon monaſtère environ vingt-ſix ans avec beaucoup de courage, mais un peu moins paternellement, que ſes Religieux ne l'auroient ſouhaité, il mourut à *Louvain* des douleurs de la gravelle le 26. novembre 1485. Le lendemain ſon corps fut reporté à *Villers*, qui en eſt éloigné de ſept lieues vers le Sud-Oueſt, & inhumé dans la ſale capitulaire, où on liſoit autrefois l'épitaphe ſuivante:

Hoc ſub ſarcophago jacet Abbas Calabre Franco,

(c) Cette Réforme ne ſubſiſta pas longtems; car les Evêques des Pays-Bas perdirent leurs peines dans le XVI. ſiècle, quand ils voulurent introduire la clôture chez les Bernardines & chez les Bénèdictines, quoique la choſe eût été ordonnée au Concile de Trente.

Quem Baccâ dignum præclara Lutetia donat :
Magnum , ſubtilem , nitidum , doctumque , facundum ,
Moribus, ingenio, vitâ quoque, dogmate, verbô.
Hic ſeptem , viginti ſimul ferè , (d) *præfuit annis.*
Mille quadringentis cumque octoginta da quinque ,
Sæcula dum liquit , decembris ſexta kalendas.

J'ai dit à l'article précèdent que *Calabre* étoit auteur de la troiſième partie de l'Hiſtoire de *Villers*, ou de ce qui s'y eſt paſſé dépuis l'an 1333. juſqu'en 1459. C'eſt ce qui eſt marqué dans ſa vie, (*e*) qui eſt à la ſuite de cette partie, & qui termine le prémier livre. Les deux ſuivans, dont on ne connoit pas l'Auteur, roulent ſur les perſonnages de ce monaſtère, qui ſe ſont diſtingués par leur piété. En voici les titres : *Liber ſecundus, de Viris illuſtribus, ac ſanctitate conſpicuis.* col. 1309--1360. ——— *Liber tertius, de Fratribus Converſis, qui in Villarienſi cœnobio præ aliis ſanctitate claruerunt.* col. 1359--1374.

Je ne doute preſque point que cet Ab-

(*d*) Ce nombre n'eſt pas exact.

(*e*) *Specialiter ad inſtantiam monachi Villarienſis.... pro tunc Confeſſoris Vallis-Ducis, ipſe idem Abbas* (Franco Calabre) *has præſentes Chronicas conſcribendo proſecutus eſt, videlicet à tempore domni Johannis de Bruxellâ , doctoris ſacræ Theologiæ , xxxv.* (corrigez xxx.) *Abbatis Villarienſis, uſque ad domnum Valterum de Aſchâ xxxx. incluſivè.*

bé n'ait été parent de *Jean Calabre*, Secrètaire de la ville de *Louvain*, qui épousa *Helwige van den Berghe*, & en eut un fils, nommé aussi *Jean Calabre*, qui prit à *Louvain* le bonnet de Docteur en Médecine, & dont on voyoit autrefois l'épitaphe chez les *Dames Blanches*, proche l'autel de la S^te^ Croix. Elle étoit conçue en ces termes : *Hoc conditus est sepulcro Joannes Calaber, natione Lovaniensis, vir & doctrinâ & pietate in Divos insignis, Medicæ Professor artis, & summo Rectoratûs honòre ter* (f) *functus : in pauperes quoque, & egestate pressos homines, quamdiu vixit, liberalis. Obiit, multùm senex, anno salutis humanæ* cIↃ. IↃ. XXVII., *die* XIV. *julii.* Ce Docteur s'étoit marié avec *Cathèrine s'Nevens*, ou *Cathèrine van Assche*, fille naturelle de *Guillaume van Assche*, Prévôt de S. Pierre. (g) Il fonda chez les Religieuses, que j'ai nommées, une Messe journalière, que *Léon X.* a érigée en bénèfice.

☞ *Historia monasterii Villar., ubi sup., col.* 1307--1310. *Gallia Christ., III.* 590.

(f) En 1514., 1517., & 1519.

(g) Il avoit sa maison dans la rue dite *de Dorpstraat*, à l'endroit où loge aujourd'hui M. (*Gérard*) *Joris*, Echevin, & Licencié en Droit.

Jean Tack,

RELIGIEUX de l'Ordre des Alèxiens, autrement nommés Frères Cellites, qui suivent la règle de S. Augustin, & sont destinés à servir les malades, & à enterrer les morts. (*a*) Le F. *Jean* étoit né à *Clèves* vers 1638. Il entra en religion au couvent de *Bruxelles*, à l'age de vingt ans. Il fut fait Supèrieur du couvent de *Louvain* en 1662., puis Vicaire gènèral de son Ordre le 12. octobre 1673., & enfin Provincial en 1691. L'Archevêque de *Malines*, *Alfonse de Berges*, ayant nommé *Gommar Huygens*, Docteur en Thèologie, & *Guillaume Willemans*, Supèrieur de l'Oratoire de *Lou-*

(*a*) Ces Religieux, établis dans les villes Flamandes des Pays-Bas Catholiques, à *Liège*, à *Cologne*, & ailleurs, étoient autrefois des séculiers vivans dans le Célibat, mais sans vœux, sous l'approbation des Papes *Grégoire XI.*, *Boniface IX.*, *Eugène IV.*, &c. Ils ont embrassé dépuis la Règle de S. Augustin, & la profession des vœux monastiques; ce qui fut approuvé en 1462. par *Sixte IV.*, à la sollicitation de *Charles le Hardi.* Ce Pape leur permit d'élire un Visiteur génèral de leur Congrègation. Ils tinrent leur prémier Chapitre à *Liège* (*) en 1464. Outre la Règle de S. Augustin, ils ont des Statuts particuliers dressés par leurs supèrieurs. Quelques-uns, entre autres ceux de *Gand*, avoient embrassé l'Ordre mitigé de S. François en 1459., de l'aveu de Pie II. (*Le Mire*, *Hist. de l'origine des Ordres*, *qui gardent la règle de S. Augustin. Anvers*, 1611. pp. 51. 52. *A Ryckel*, *Patriarchæ familiar. Religiosar.*, 605--608.)

(*) Où on les appelle *les Frères Lollards*.

vain, pour être les Directeurs des Freres Cellites de cette ville, le F. *Tack* suivit leurs avis sur la discipline de son couvent, tant que ce Prélat vécut : il fallut qu'il s'adressât à d'autres, lorsque l'Archevêque *Humbert de Précipien*, successeur d'*Alphonse*, eut condamné la *Méthode* de *Huygens*, & ôté à ce Docteur le pouvoir d'entendre les confessions. *Jean Tack* mourut le 10. novembre de l'an 1694. Il a laissé un ouvrage, dont la morale est assez bonne, mais un peu rigoureuse. En voici le titre :

a. Le véritable Religieux, ou Traité abrégé des vertus & de la perfection nécessaires dans la vie claustrale. En flamand. (*b*) Ms. chez les FF. Cellites de *Louvain*, copié en 1724. J'ai eu cette copie entre les mains ; elle tient cent-onze feuillets *in-12*. d'un caractère fort propre & fort serré. L'Ouvrage étoit achevé dès 1686. ; puisqu'on trouve à la fin une Approbation du Docteur *Pasmans*, datée du 24. décembre de cette année.

☞ *P. Sweertii Necrol., pag. Indicem sequenti.* [Il n'est pas exact.] *Information prise chez les Alèxiens de Louvain.*

(b) *Den oprechten Religieus, dat is, Kort begryp van de deughden en volmaecktheden noodigh tot het Kloosterlyck even.*

Jean de Tongrie, ou *Joannes de Tongriâ*, *Tungrensis*, ou *Tungrius*,

QUE M. *FOPPENS* fait à tout hazard originaire de *Tongres-Notre-Dame* près d'*Ath* en Hainaut, (*a*) naquit, selon les apparences, vers l'an 1260., & se consacra à Dieu dans l'Ordre de Prémontré. Il prit à *Paris* le bonnet de Docteur en Théologie, & y professa, dit-on, cette science. *Jean des Ponts*, seizième Abbé de *Vicogne*, diocèse d'*Arras*, ayant été obligé de renoncer à sa dignité, dont il ne savoit porter le poids, *Jean de Tongrie* fut élu à sa place le 23. août 1301. Il ne garda cet emploi que deux ans, au bout desquels il passa dans l'Ordre de S. François. Une Lettre de son successeur, *F. Jakemès* [ou *Jacques*] *Mallet*, *par la souffrage* (la tolèrance) *de Dieu*, *humble Abbé de Vicogne*, datée du 1. octobre 1303., fait mention de *Religieux & honnorable Maistre Jean de Tongrie*, *de l'Ordre des Frères Mineurs*, *jadis Abbé de nostre ditte Eglise*. *Jean de Tongrie* vivoit encore le dernier février 1311. Après sa mort, on reporta son corps à *Vicogne*, avec les livres,

(*a*) Outre l'ancienne ville de *Tongres*, il y a divers endroits qui portent ce nom, en Brabant, & en Hainaut.

qu'on lui avoit permis d'emporter de la maison, & on l'enterra dans le cloitre, devant l'issue de la sale Capitulaire. Cet Abbé se distingua par la pureté de ses moeurs, & par sa doctrine : mais il étoit peu au fait de l'Œconomie. Il reste de lui :

α. In tres priores libros Petri Lombardi, seu Magistri Sententiarum, Libri sex.

β. Quæstionum Quodlibeticarum, Liber unus.

γ. Quæstionum Ordinariarum, Liber unus.

☞ *Miræi Chronicon Ord. Præmonstr.*, 192. 193. *Sweertius*, 445. *Brasseur*, *illustria Hannoniæ sidera*, 48. 49., & *in Originib. Cænobiorum Hannoniæ*, *p.* 197. *Val. André*, 550. *Waghenare*, *Scriptores Ord. Præmonstr.*, 325. 326. *Hugo*, *Annales Præmonstr.*, *II.* 1079. 1080. *Gallia Christ.*, *III.* 464.

Jean de Prisches, ou *Joannes Prichesius*,

ETOIT sans doute natif du village de *Priches*, qui est dans le Hainaut à deux lieues de *Landrecies*, & un peu moins d'*Avènes*. Il entra dans la Cléricature, étudia en Théologie, prit le bonnet de Docteur à *Paris*, & y enseigna publiquement, & avec réputation. Je ne sais s'il étoit dès-lors dans l'Ordre de Prémontré: mais il est sûr qu'il y fut dans la suite, & qu'il succèda en qualité d'Abbé de *Vicogne*

Jacques Mallet, qu'une paralysie avoit levé le 20. octobre 1307. Son savoir & sa nne conduite le firent aimer de *Guillaume Bavière*, ou *Guillaume le Bon*, Comte Hainaut, & de son épouse *Jeanne de ilois*, sœur de *Philippe IV.*, Roi de ance. Cette Princesse s'étant retirée, rès la mort de son mari, (*a*) à l'Abye de *Fontenelles*, Ordre de Cîteaux, oche *Valenciennes*, l'Abbé *Jean de Prisches* a souvent la voir, pour l'affermir dans pieuse résolution, & pour l'avancer ns la vertu. Il lui en revint des pré-

E 2

(*a*) Dont on voit le tombeau chez les Récollets de *Va-iennes*, avec l'épitaphe suivante:

Guillaume, de trois pays Comte,
Du quart Sire, si bien les compte,
Hainaut, Hollande en sa main tint,
Zélande, & Frize: & les maintint
En paix, & en plante d'honeur:
Et moult eut en lui large d'honneur.
Preux fut, & courtois, & humains:
Aussi peu de dangier, ou moins,
Qu'en ung pôvre homme, en lui avoit;
Dont chascun coer séur avoit,
Qu'on debvoit moult le vie aimer
En tel Prince: & que trop amer
Est as bon droict, de ce que Mort
De sa griefve morsur' l'a mort
Après mil iij c., à ce jour
Il mena mo[illegible], que n'a séjour,
En l'an XXXVII. tout à poinct,
Sept jours en juingt: & printe à point;
Si qu'en la vigille expira,
Que le nom du S. Esprit a,
Qu'on dit de Penthecoust à court.
Soit avecq Jésu-Christ à court
Ferme: & tel pardon Dieu lui face,
Qu'il le puist véoir face à face.

ſens conſidèrables, parmi leſquels on compte deux grands baſſins, qu'elle lui donna pour ſervir à des uſages ſacrés. (*b*) En 1310. il députa vers le Pape *Clément V.* le P. *Godeſroi de Bavai*, qui fut dépuis ſon ſucceſſeur, & auquel ſe joignirent *D. Matthieu*, Abbé de *Sélincourt*, & le P. *Arnoul*, Chanoine-Régulier de l'Abbaye de Prémontré, comme on le voit par une lettre adreſſée au Pape, que je viens de nommer. Fatigué des embarras, que lui attiroit le gouvernement de ſon monaſtère, par raport aux affaires temporelles, *Jean de Priſches* abdiqua ſa dignité au commencement de l'année 1312., que l'on comptoit alors 1311. Son deſſein étoit de vaquer plus tranquillement à l'étude des ſaintes Lettres, & aux exercices ſpirituels. On ne ſait pas au juſte combien il vécut dépuis ſon abdication. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il étoit mort l'an 1320., lorſqu'un Religieux de ſon Abbaye fit les vers ſuivans à ſon honneur :

Virtutis magnum ſpecimen, quem laurea ſacræ
Reddidit inſignem, ſimul & prudentia ſumma:
Conſenſu unanimi electus; re jam bene geſtâ,
Officium feſſus (lætus) *Prælati ſponte reſignat.*

(b) *Jeanne de Valois* mourut à *Fontenelles* le 7. mars 1340. (ou 1342.,) & fut enterrée au milieu du chœur de cette abbaye. On y voit auſſi le tombeau de ſa fille *Iſabelle*, épouſe de *Robert* Comte de *Namur*, & celui d'*Anne de Bavière*, troiſième fille de l'Empereur *Louïs de Bavière*, & de ſa troiſième femme *Marguèrite*, Comteſſe de Hainaut.

La mort de cet Abbé eſt marquée quelque part au 3. de juillet. Il compoſa pluſieurs Ouvrages en proſe & en vers, & en adreſſa quelques-uns au Comte & à la Comteſſe de Hainaut, que j'ai nommés ci-deſſus. Mais on ne ſpécifie de ces Ouvrages, que celui qui a pour titre :

Alphabetum vitæ religioſæ, diviſé en ſix livres.

Pluſieurs ont confondu mal-à-propos cet Auteur avec celui qui précède.

☞ *Hugo*, *Annales Ord. Præmonſtr. II.* 1080. 1081. *Gall. Chriſt.*, *III.* 464.

Berthold ou *Bertoul van Akkerlaecken*,

ÉTOIT natif de *Dordrecht*, & floriſſoit au commencement du dernier ſiècle. Il étudia la Juriſprudence, & prit quelque part le grade de Licencié, ou de Docteur en Droit. *Louis*, Comte *d'Egmond*, le choiſit pour ſon Conſeiller. *Van Akkerlaecken* s'appliqua auſſi à l'étude des Généalogies. Il mourut en 1646., du moins ſi nous nous en rapportons à M. *Foppens*. *Valère André*, qui le nomme *Bertholdus ab Akelaken*, dit qu'il a écrit :

De jure Ludovici, Comitis Egmondani, in Ducatum Geldriæ, ac Comitatum Zut-

phaniæ, sans marquer où, ni quand ce Ouvrage a été imprimé.

2. Je trouve un autre Ouvrage de cet Auteur, écrit en Flamand, & dont le titre signifie : *Généalogies des Ducs de Gueldre, de Juliers, de Clèves, & de Bergues, & des Comtes de la Marck. Ensemble celles de divers autres Souverains, comme Empereurs, Rois, Ducs, Princes, Comtes, & Seigneurs, descendus par alliance des susdits Ducs de Gueldre, &c.* (a) 1627. grand in-fol. avec quantité de figures d'armoiries.

☞ *Val. André*, 112. *Foppens*, 138.

(a) *Genealogien, ofte Geslachts Afkomsten der Hertogen van Gelre, Gulick, Cleve, Berghe, ende Graeven van der Marck; mitsgaders Afkomsten van verscheyde andere Vorsten, als Keysers, Koningen, Hertogen, Princen, Graeven ende Heeren, door alliancien van de zelfde meede afdaalende. Door M. Barthout van Akkerlaecken.*

Jacques Bording, OU *Jac. Bordingus*,

FILS DE *Nicolas Bording*, & d'*Adrienne Adriaenssen*, marchands d'*Anvers*, naquit en cette ville le onze juillet 1511. Lorsqu'il eut atteint sa neuvième année, son père le mit au Collège sous la conduite de *Nicolas de Boisleduc*, ou *Nicolaus Buscoducensis*, qui passoit pour bon

humaniste, mais qui ayant donné vers 1521. dans les erreurs de Luther, fut arrêté à *Bruxelles*, & conduit dans une prison, d'où il trouva le moyen de se sauver. Le jeune *Bording* vint ensuite étudier à *Louvain* au Collège *du Chateau*. Peut-être y acheva-t'il ses humanités. Il y fit sûrement son cours de Philosophie; après quoi il s'appliqua à l'étude des Langues savantes. Il se perfectionna dans l'Eloquence & dans la Langue Latine sous *Conrade Goclenius*: il apprit le Grec, partie sous *Rutger Rescius*, partie sous *Nicolas Clénard*, qui lui donna aussi les principes de l'Hébreu. En 1529., agé de dix-huit ans, il passa à *Paris*, où son père souhaitoit qu'il étudiât en Médecine. Il le fit en effet, & se rendit, pendant près de deux ans, assidu aux leçons de *Jacques Silvius*, qui professoit cette science avec beaucoup de réputation. Il prit encore celles de *Jean Copus* sur la Philosophie. Cependant une somme d'argent, que ses parens lui avoient envoyée, ayant été dérobée en chemin, il se trouva fort à l'étroit. Dans cette circonstance, *Jean Sturmius*, & quelques autres amis lui conseillèrent de faire usage des connoissances qu'il avoit acquises, & lui procurèrent une place de Régent au Collège de *Lisieux*, où il enseigna publiquement les langues Grecque & Hébraïque du consentement de *Jean de*

Tartes, Principal de ce Collège. Il étoit depuis environ deux ans dans cette fonction, lorsqu'il apprit la mort de son père. Alors il trouva à propos de se mettre au service de *Jean de la Rochefoucauld*, (a) qui avoit pris possession de l'Evêché de *Mende* (b) en 1532. *Bording* gagna les bonnes graces de ce Prélat, chez qui il demeura près de deux ans. On dit qu'un jour l'Evêque l'ayant interrogé sur le sens d'un passage obscur de l'Epître aux Romains touchant le salut des Gentils, *Bording* en donna une explication fort ample, & s'étendit sur toute la matière de la Justification. Le Prélat surpris de sa facilité, lui demanda s'il avoit lû les écrits des Théologiens de *Wittenberg*. Sur cela *Bording* tira de sa poche le Commentaire de *Melanchthon* sur S. Paul, & prouva qu'il avoit bien rétenu l'explication de ce Protestant. L'Evêque lui témoigna qu'il étoit satisfait, mais qu'il lui conseilloit de cacher ces sortes de livres, pour ne pas s'exposer lui & ses amis à de mauvaises affaires, surtout pendant que *Jean-Baptiste Centurio*, Légat du Pape, se trouvoit en ces quartiers. Le même Evêque l'envoya en

(a) Et non pas *de Roschefault*, comme l'appelle *Melchior Adam*.

(b) En Latin *Mimate*. C'est la Capitale du Gévaudan, qui est un mauvais pays, avec titre de Comté, dans le Languedoc. L'Evêque de *Mende* est Suffragant de l'Archevêque d'*Albi*.

ite achever ses études de Médecine à
'ontpellier, où il l'entretint à ses dépens.
ording y suivit les leçons des Docteurs
an Scironius, Dénis Fontanus, & Antoine
porta. Après la mort de son Patron,
rivée le 24. septembre 1538., il sou-
ita de voir l'Italie. Mais s'étant arrêté
elque tems à Carpentras, où il avoit
s connoissances, l'Evêque Jacques Sa-
let lui confia la Principalité du Collège
cette ville, avec des appointemens con-
lèrables. Bording y enseigna les langues
recque & Latine avec réputation. En
539., agé de vingt-sept ans, il se maria dans
même ville, & épousa Françoise Negroni,
le de Tirmo Negroni, Patricien de Gènes,
de Jeanne de Roschelle. Le festin se fit
ez un Avocat, nommé Jean Julien, beau-
ère de la nouvelle mariée, & fut ho-
oré de la présence de Paul Sadolet, de
us les gens du Cardinal son oncle, de
aul Sagredo, de Pierre Bachet, célèbre
risconsulte & Poëte (qui fit l'épithalame
Bording) d'Etienne Negroni, oncle de
ançoise, de Gabriel Isuardi, & d'Antoine
almatius. Un peu après ce mariage,
ont notre Auteur eut neuf enfans qui
i survêcurent, il vint faire un tour à
nvers pour mettre ordre à ses affaires.
nsuite il retourna à Carpentras, où il avoit
issé sa femme chez son oncle Etienne,
se rendit sur la fin de 1540. à Bologne

pour y prendre le bonnet de Docteur. *Sado-let* l'avoit recommandé par une lettre du 28. septemb. à *Romulo Amaseo*, qui lui témoigna beaucoup d'amitié, de même que *Matthieu Curtius*, bon Médecin, & toute la Maison de *Campège*. *Bording* retourna ensuite à *Carpentras* : mais le Luthèranisme qu'il avoit embrassé, lui ôtant l'espèrance d'y vivre tranquillement, il prit le parti de révenir à *Anvers*, où il exerça pendant cinq ans la profession de Médecin, faisant dans le même tems des leçons de Chirurgie & d'Anatomie. Ne se trouvant pas encore libre dans cette ville à cause de sa religion, il passa à *Hambourg*, & y pratiqua près de cinq ans, au bout desquels il fut appellé à *Rostoch* par *Henri*, Duc de *Meckelbourg*, pour être son Médecin Aulique, & en même tems pour enseigner dans l'Université. Il demeura sept ans dans cet emploi, occupé principalement à présider à des thèses de Médecine. Enfin *Christiern I.*, Roi de Danemarc, n'ayant qu'un seul Médecin pour sa personne, & pour l'Acadèmie de *Coppenhague*, l'attira en cette ville l'an 1556. *Bording* y passa le reste de ses jours, partagé entre les exercices Acadèmiques, & le service de la Cour. Il avoit amassé beaucoup d'argent, lorsqu'il y mourut le ... septembre 1560., dans la cinquantième année de son age. *Jean Spithovius* fit son

Oraison funèbre. *Bording* avoit été deux ou trois fois Recteur de *Coppenhague*. Il étoit bon ami, & il eut des liaisons avec quantité de personnes de mérite en Allemagne, en France, & en Italie. Outre la science dont il faisoit profession, il entendoit très-bien la Musique, pour laquelle il avoit une inclination particulière. On a de lui les Ouvrages suivans, qui n'ont paru que longtems après sa mort :

1. *Jacobi Bordingi Physiologia, Hygieine, Pathologia; prout has Medicinæ partes in Academiis Rostochiensi & Hafniensi publicè enarravit. Rostochii, Steph. Miliander*, 1591. 8°.

2. *Enarrationes in sex libros Galeni de tuendâ sanitate. Accessere Autoris Consilia quædam, illustrissimis Principibus præscripta. Rostochii, Laurent. Albertus*, 1595. 4°.

☞ *Melch. Adam, Vitæ Medicor. German., edit. Francof.* 1706. *in-fol., pp.* 44--49., où l'on trouve aussi quelques morceaux de *Lettres* de *Bording*.

Jacques van den Vyver, ou *Jacobus Vivarius*,

HUMANISTE du XVI. siècle, étoit natif de *Loemel*, village du Brabant dans la Campine à deux fortes lieues au midi d'*Eyndhove*. Il passa sa vie à régen-

ter les Belles-Lettres en qualité de Principal, d'abord à *Herenthals*, bourg du diocèse d'*Anvers* sur la petite Nèthe, ensuite à *Anderlecht*, autre bourg voisin de *Bruxelles*. *Vivarius* florissoit en 1580., & en 1585. Il a publié :

1. *Redemptio nostra; Comœdia nova, in quâ ostenditur afflictos esse majorem consolationem consecuturos. Antuerpiæ*, 1580. 12°.

2. *Petrus Pœnitens.* Autre Comèdie. *Antv.*, 1580. 12°. Ceux qui auront ces pièces, pourront examiner si l'Auteur y fait allusion aux évènemens marqués dans l'Histoire Belgique de ce tems-là, tels que sont l'union du Hainaut & de l'Artois pour s'attacher au Roi & à la Religion Catholique, 6. janvier 1579. : l'union des sept Provinces à *Utrecht*, 23. du même mois: *Cambrai* entre les mains du Duc d'Anjou, 1580. : Edit de proscription contre le Prince d'Orange, 15. mars de la même année.

3. *Origo, institutio, inauguratio Aurei Velleris, ad illustrissimum Alexandrum Farnesium, Belgii Proregem.* En vers héroïques. *Antuerpiæ, Henricus Henricius*, 1585. 4°.

4. *Querela Belgica*, ou Complainte sur les maux, qui affligeoient les Pays-Bas. A la suite du précèdent. En vers Elègiaques.

5. *Oratio Ecclesiæ.* Avec le précèdent.

☞ *Gazet, Bibliothèque sacrée*, page 136. *Sweertius*, 376. *Valère André*, 434.

Jacques-Théodard Cleermaeckers, ou *Jac. Theodardus Sartorius*,

ETOIT, ce me ſemble, fils du nommé *Paul Cleermaeckers.* (a) Il naquit à *Bolſweerd*, petite ville de la ſeigneurie de Friſe, vers le milieu du XVI. ſiècle. Ayant pris l'habit Eccléſiaſtique, & reçu les Ordres ſacrés, il dévînt Curé de la ville de *Dorſten* en Weſtphalie, ſituée à quatre lieues à l'Eſt de *Weſel*, ſur la rive gauche de la Lippe. Ce fut à la ſollicitation des Magiſtrats du lieu, qu'il obtint ce poſte, dans lequel il ſuccèda à un Prêtre, nommé *Clamor Middendorpius*. *Sartorius* continuoit d'y exerçer les fonctions Paſtorales en 1598. & en 1602., comme il paroit par l'ouvrage ſuivant, qu'il a donné au public :

R. P. Joannis Oſorii, Luſitani, (b) *Societatis Jeſu, Concionum Epitome. Pars Hyemalis, ab Adventu uſque ad Paſcha, operâ ac ſtudio Jacobi Theodardi Sartorii, Bolſwerdienſis Friſii, P. D.* (Paſtoris Dur-

(a) Voyez le titre de la troiſième partie de ſa Verſion.

(b) Le P. *Jean Oſorio*, n'étoit pas Portugais, mais Eſpagnol, étant né à *Villa-Sandino* dans la vieille Caſtille en 1540. Il mourut en 1594., après avoir été Recteur du Collège de *Soria*. Ses Sermons Latins rempliſſent cinq volumes, dont il s'eſt fait deux éditions à *Véniſe*, & d'autres en Eſpagne, à *Anvers*, & à *Cologne*.

ftenfis.) *Coloniæ Agripp., Arnoldus Mylius*, 1602. 8°. pp. 325.——— *Pars Æstivalis, à Dominicâ Paschatis usque ad Adventum Domini. Ibid., idem*, 1602. 8°. pp. 371. (quoi que le dernier chiffre porte 317.) ———*R. P. Jo. Osorii.... Concionum Epitome de Sanctis Ecclesiæ Dei, quorum Festa per totum annum in Catholicâ Ecclesiâ celebrantur; operâ ac studio Theodardi Pauli Bolswerdiensis Frisii, P. D. Ibid., idem*, 1602. 8°. pp. 277. La Dédicace de cette verfion eft datée de *Dorften* le 6. Février 1598. *Valère André* n'a point connu l'édition que je viens de marquer. Il se contente de dire (c) que *Sartorius* a donné un Abrègé des Sermons du P. *Osorius*, imprimé à *Cologne* en 1598. & en 1612. *in-8*.

☞ *Voyez les Prélimin. de sa version.*

(c) *Biblioth. Belg.*, *p.* 430.

Philippe Gherinx, ou *Philippus Gæringius*,

ETOIT DE *S. Trond*, ville Flamande de la Principauté de Liège, où il naquit vers le milieu du feizième fiècle. Après les études ordinaires, il fe tourna vers la Médecine, & alla prendre dans une Académie étrangère, (peut-être à

France) le bonnet de Docteur en cette Faculté. Son ſavoir l'ayant fait connoitre à *Erneſt de Bavière*, Archévêque de *Cologne*, Evêque de *Liège*, &c., ce Prince l'appella à ſa Cour, & l'honora de la qualité de ſon prémier Médecin, & de ſon Conſeiller domeſtique. *Gherinx* conſerva cet emploi juſqu'à ſa mort arrivée à *Liège* le onze novèmbre 1604. On ignore s'il laiſſa des enfans de ſon mariage avec *Ide Haghen*, qui lui ſervécut, & qui ſe remaria avec *Thomas de Rye*, dont l'article va ſuivre. Nous avons de *Philippe Gherinx* un petit ouvrage intitulé:

Deſcription des Fontaines acides de Spa, & de la Fontaine de fer de Tungre. Liège, Guill. Morberius, 1583. 12°. *Thomas* de *Rye* a mis ce Traité en Latin. On prétend que la *Fontaine de Fer*, autrement la *Fontaine de S. Gilles*, proche les vieux rempars de *Tongres*, eſt celle dont Pline a parlé en ces termes: *Tungri, civitas Galliæ, Fontem habet inſignem, plurimis bullis ſtillantem, ferruginei ſaporis, quod ipſum nonniſi in fine potûs intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres diſcutit, calculorumque vitia. Eadem aqua, igne admoto, turbida fit: ad poſtremum rubeſcit.* Hiſt. Nat. XXXI. 2.

☞ *Sweertius*, 642. *Val. Andreas*, 773. *Foppens*, 1033.

Thomas de Rye, ou *Thomas Ryetius*,

NAQUIT à *Malines*, vraiſemblablement vers 1560. Il étudia la Médecine, & s'y rendit aſſez habile pour mériter de ſuccèder à *Philippe Gherinx* en qualité de prémier Médecin du Prince *Erneſt de Ba-vière* en 1604. Il paroit qu'il vécut très peu de tems dans cet emploi. J'ai dé-dit qu'il avoit épouſé la veuve de *Ghe-rinx*; il eut de ſon mariage une fille qui épouſa *Henri van Heer*, dont je vais parler. *Thomas de Rye* a publié:

Philippi Gæringi..... Fontium acidorum pagi Spa, & ferrati Tungrenſis accurata Deſcriptio, è Gallicâ Latina facta à Thoma Ryetio; cujus etiam acceſſerunt in Deſcriptionem, & ſuper naturâ & uſu eorumdem Fontium, Obſervationes. Leodii, Henr. Hovius, 1592. 12°. Nous avons un autre Traité ſur la Fontaine minèrale de Ton-gres par *Jean-François Breſmal.* Il en ſera parlé dans la ſuite.

☞ *Sweertius*, 695. *Val. Andreas*, 71[illegible] & 839.

Henri

Henri van Heer, ou *Henricus ab Heer*.

GENDRE DU précèdent, étoit d'une famille patricienne de *Tongres*, où l'on peut suppofer qu'il naquit vers l'an 1570. On ne fait pas où il fit fes études : mais on fait qu'il acquit une grande connoiffance de la Philofophie, des Mathèmatiques & de la Médecine. Il voyagea beaucoup, & il paroit qu'il parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Efpagne, la France, l'Angleterre, & qu'il pouffa jufques dans l'Iflande. Il fçut les langues de tous ces pays-là, & il entendit encore le Latin, le Grec, & l'Hébreu. Ayant pris quelque part le bonnet de Docteur en Médecine, il fut pendant plus de trente ans Médecin des Princes *Ernest* & *Ferdinand de Bavière*, Electeurs de *Cologne*. Sa demeure ordinaire étoit à *Liège*, où il exerça la profeffion de Médecin au moins depuis l'an 1605. Tous les ans il alloit paffer quelques femaines à *Spa*, dont il a beaucoup vanté les Eaux. Il exerça, au moins durant huit ans, la fonction de Médecin ordinaire dans l'Hôpital de *Bavière*, fondé en 1606. par les libèralités du Prince *Ernest*, de *Martin Diddenius*, Doyen de S. Pierre de *Liège*, & d'autres perfonnes

pieuses. Je crois qu'*Henri van Heer* mourut vers l'an 1636. On dit que dans ses derniers momens, il prononça & dicta ces beaux vers :

Exi, anima, i, nimiùm creperis exercita curis
Immundi, à puero ad vitæ spatia ultima, mundi.
Quæsisti in libris lucem, lucrumque; tulisti
Fumos. Lustrasti terras, maria: ultima Thule
Te vidit, stupuitque suo sermone loquentem:
Octonæ & gentes aliæ; sed & illa relinquunt
Te miseram, primi repetentem oblivia lapsûs.
At tu, primævi lapsûs reparator, Iesu,
Redde animum huic animæ, vitalique adde vitæ,
Morte triumphatâ. Vivam tecum, optime Jesu.
Tollite me, Genii. Jesu, ô Jesu, ultima saltem
Vota suos habeant, nam desino vivere, Divi.

Valère André le qualifie : *Vir omnigenæ eruditionis, lectionis indefessæ, judicii atque ingenii acerrimi* : Mais, soit que *Van Heer* ait été un peu négligent, soit que sa pratique l'ait trop occupé, ses talens ont presque ensevelis avec lui, & il ne reste de sa façon, que les Opuscules suivans :

1. *Spadacrene, hoc est, Fons Spadanus: ejus singularia: bibendi modus: Medicamina bibentibus necessaria. Leodii, Arnoldus de Corswaremiâ,* 1614. 12°. It. sous ce titre: *Spadacrene; de Spadano, vicinisque Fontibus acidis, & eorum ad sanitatem serva-*

dum, *recuperandamve*, *bibendi modo*. *Ibidem*, *idem*, 1622. 12°. It. *Lipsiæ*, *Andr. Kühnen*, 1645. 12°. It. sous ce titre : *Spadacrene*, *hoc est*, *Fons Spadanus*, *accuratissimè descriptus* : *Acidas bibendi modus* : *Medicamina Oxypotis necessaria*, & *Observationum Medicarum oppidò rararum liber unicus*. *Authore Henrico ab Heers*, *Tungro*, *Ser. Principis Ferdinandi Colon. Electoris*, *Principis Leodiensis*, &c. *Medico Cubiculario*. *Lugd. Bat.*, *Franc. Moïardus* & *Adrianus Wyngaerden*, 1645. 16°. pp. 159. & 254. It. sous le même titre : *Secunda Batava editio*, *correctior* & *auctior*. *Ibid.*, *Adr. Wyngaerden*, 1647. 16°. pp. 159. & 254. (Je doute si cette édition diffère de la précèdente.) It. sous ce titre : *Spadacrene*, *hoc est*, *Fons Spadanus*, *accuratissimè descriptus* : *Acidas Acidulasque bibendi modus* : & *Medicamina Oxypotis necessaria*. *Ut* & *Observationes medicæ oppidò raræ in Spa* & *Leodii animadversæ* ; *cum Medicamentis aliquot selectis*, &, *ut volunt*, *secretis*. *Editio novissima*, *auctior*. *Lugd. Bat.*, *Petrus vander Aa*, 1685. 16°. 2. vol. It. *Ibid.*, 1689. 16°. 2. vol. (si toutefois c'est ici une nouvelle édition.) L'Auteur traduisit lui-même cet Ouvrage en François, & en donna deux ou trois éditions, qui parurent de son vivant. Il s'en fit d'autres après sa mort. Enfin M. *Chrouet*, dont il sera parlé dans la suite de ces Mémoi-

res, en fit paroitre une nouvelle édition, revûe, corrigée, & augmentée à *la Haye*, 1739. 12°. sous le titre de *Spadacrene, ou Dissertation Physique sur les Eaux de Spa, par Henri de Heers, Docteur en Médecine.*

2. *Jean-Baptiste van Helmont*, fameux Chimiste, dont je parlerai ailleurs, ayant publié ses *Paradoxa de Aquis Spadanis*, & son *Supplementum de Spadanis Fontibus: Leodii*, 1624. 12°., où il attaquoit le *Spadacrene*, *Van Heer* lui répondit par un opuscule intitulé: *Deplementum Supplementi de Spadanis Fontibus; sive Vindiciæ pro suâ Spadacrene: in quibus etiam Aroph, certissimum Paracelsi remedium, sincerè explicacatur. Leodii, Arnoldus de Corswaremiâ*, 1624. 12°. Notre Auteur y tombe rudement sur son Adversaire, qu'il nomme, suivant la signification de son nom, *Os Inferni.* Il lui attribue d'avoir soûtenu qu'il n'y a point d'Acide dans les eaux de *Spa*: *Je lui ai si bien répondu*, dit-il dans son *Spadacrene*, (a) *qu'il a abandonné sa folle opinion.* Mais M. *Chrouet* (b) remarque qu'on ne trouve point cette opinion dans les Œuvres de *Van Helmont*: que les prémières brochures de ces deux Antagonistes, publiées avec le *Spadacrene* en 1622., ne sont qu'un amas d'invectives réciproques, & qui ne méritent aucune

(*a*) Edition Françoise de 1739., pages 66. & 67.
(*b*) Dans sa note sur l'endroit, que je viens de citer.

attention : enfin que *Van Helmont* au commencement de son Traité *de Lithiasi* suppose manifestement de l'Acide dans les Eaux en question, & le regarde comme le principal agent dans la mixtion des élèmens dont elles sont composées.

3. *Observationes Medicæ, oppidò raræ, in Spa & Leodii animadversæ; cum Medicamentis aliquot selectis.* Avec le *numero 1.* dans plusieurs éditions, entre autres dans celle de *Liège*, 1622. & dans celle de *Leyde*, 1685. [Ici : *Cui accessit ejusdem Spadacrene in publicum emissa à Joanne Michaelis.*] It. avec l'Ouvrage de *Jean-Baptiste van Helmont*, intitulé : *Propositiones notatu digna, deprompta ex ejus Disputatione de Magneticâ vulnerum curatione Parisiis editâ; quibus subnectuntur Henrici ab Heer Considerationes : & Judicia Doctorum Medicorum. Leodii, Arnoldus de Corswaremiâ*, 1624. 12°. It. séparément : *Ibid.*, *idem*, 1631. 12°. It. *Lipsiæ*, *Andreas Kühnen*, 1645. 12°. It. traduit en François par M. *Chrouet*, & imprimé à la suite du *n. 1.* : *La Haye*, 1739. 12°.

☞ Voyez ses Ouvrages, & *Sweertius*, 330. *Val. Andreas*, 355. *Merklini Lindenius renovatus*, 394. 395. *Note de M. le Baron de Clerc, de Liège.*

Philippe de Lattre, ou *de Latre*,

NATIF DE *Douai*, étoit fils de *Jean de Lattre*, qui fut quelque tems Vice-Gouverneur de la Flandre Wallone dans le XVI. siècle, & qui se distingua sur-tout par sa conduite édifiante. *Philippe* prit l'habit de Bénèdictin dans l'Abbaye de *S. Vaast* d'*Arras*, où il ne tarda pas de faire éclater sa vertu. Il y remplit longtems la charge de Sous-Prieur, & réüssit admirablement à faire regner le bon ordre dans cette maison, où il mourut en réputation de sainteté, au plus tard vers l'an 1610. Ce Religieux a laissé:

α. *Opusculum à P. F. Gerardo, de Cordis doctrinâ conscriptum, in epitomen redactum.* *François de Lattre*, Licencié en Droit, Chanoine de *S. Amé* de *Douai*, & frère de *Philippe*, a mis cet Abrègé en François. *Buzelin* le qualifie *Religiosi laboris monumentum insigne, ac purissimis moribus* (de l'Abbrèviateur) *consentaneum.*

β. *Regula S. Benedicti, eruditis ac piis lucubrationibus illustrata.*

γ. *Stadium spirituale; sive Diurnum Monachi.* En deux livres.

δ. *Meditationes sacræ. Egregium volumen*, dit *Locrius.*

Et peut-être d'autres ouvrages.

Dom *Philippe de Lattre* peut avoir été neveu du P. *Jacques de Lattre*, natif de *Douai*, & Profès du couvent des Dominicains de cette ville. Ce Père vécut saintement, prêcha avec réputation, réfusa plusieurs fois l'emploi de Prieur, ne voulut point recevoir le Doctorat, dont il étoit capable, & se contenta de la charge de Maitre des Novices, qu'il remplit avec le plus grand succès.

☞ *Locrii Chron. Belgicum*, 694. *Buzelini Gallo-Flandria*, pp. 178. 179. *Haefteni Disquis. Monast.*, p. 162.

Hubert van Giffen : Obertus, ou *Hubertus Giphanius*,

NAQUIT vers l'an 1533. à *Buren*, petite ville du Duché de Gueldre dans le Betuwe, à une grande lieue de *Tiel*. Il commença ses études à *Louvain*, les continua à *Paris*, & les acheva à *Orléans*, où il se rendit, au plus tard en 1566. Il y établit une Bibliothèque pour la Nation Germanique, c. d. à l'usage des Allemands (& des Flamands,) qui iroient faire leurs études dans cette Université. En 1567. il y prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. Après cela il passa en Italie à la suite de l'Ambassadeur

de France à *Vénise*. Ayant parcouru cette ſavante contrée, il prit le chemin de l'Allemagne, & s'arrêta à *Strasbourg*, où il profeſſa le Droit-Civil, & ſe fit beaucoup de réputation, ſurtout par les exercices auxquels il préſidoit. Il y enſeigna auſſi la Philoſophie en qualité de Profeſſeur public. On le trouve dans cette ville en 1572. & en 1577. Il paſſa dépuis à *Altorf*, Univerſité Luthèrienne de la République de *Nuremberg*, & il y remplit avec applaudiſſement une Chaire de Droit-Civil. Enfin il alla prendre poſſeſſion d'un emploi ſemblable à *Ingolſtad*, où il fut appellé par le Duc de Bavière : mais ce ne fut qu'après avoir abjuré l'Hérèſie, à laquelle il avoit été attaché dépuis ſon ſéjour en France. Sa réputation s'étant encore accrue dans ce dernier poſte, qu'il occupa près de quinze ans, *Rodolphe II.*, qui étoit monté ſur le Trône Impèrial en 1576., l'attira à ſa Cour, où il l'honora des charges de Conſeiller & de Réfèrendaire. *Giphanius* jouït quelques années de l'une & de l'autre, & mourut à *Prague* le 26. juillet 1604. agé de plus de 70. ans. Il avoit fait une profonde étude des Belles-Lettres, de la Politique, & des Antiquités Grecques & Romaines. *Dénis Lambin* l'accuſa de plagiat, prétendant que *Giphanius* l'avoit pillé dans ſon Lucrèce : & il ſe vengea très-durement de ce crime

vrai ou faux, dans la troisième édition qu'il donna de ce Poëte. *Janus Dousa* lui fit une pareille imputation au sujet de *Luc Fruterius*, qui avoit légué ses Mss. à notre Auteur pour les publier. *Giphanius* accusa à son tour *Lambin*, *Dousa*, & quelques autres. Il soûtint qu'il ne lui étoit parvenu que fort peu de chose des écrits de *Fruterius*, & qu'une partie de ces écrits avoient été derobés par *Dousa*, &c. Pour ce qui regarde le savoir de *Giphanius* dans la Jurisprudence, il me paroit qu'il a plûtôt écrit pour l'Ecole, que pour le Barreau; c'est ce qui paroit surtout par ses *Antinomiæ*, espèce d'Ouvrage, qui ne sert guères que pour la Dispute. On trouve deux Loix, qui paroissent se contredire : on imagine un moyen de conciliation. Voilà l'état d'une Question, la preuve d'un sentiment, & la réponse à une objection : par consèquent tout ce qu'il faut pour une thèse. Les bons Jurisconsultes d'aujourd'hui ne font guères plus de cas d'un Ouvrage rempli d'*Antinomies*, que nos Théologiens de la plupart des Opuscules intitulés : *Contradictions apparentes de l'Ecriture*. Feu M. *Bynkershoek* (a) comptoit *Giphanius* parmi ces disciples de *Cujas*, qui ont attaqué Tribonien *tam effusâ liberalitate, ut sibi viderentur plus sapere, quò magis scirent secernere sacra pro-*

(a) *Præfat. in quatuor libros ultimos Observationum Juris Romani.*

fanis. (b) Il l'appelle *Pravi fictique tenax*, & dit qu'il n'a traité Tribonien de Corrupteur du Droit, que par prévention pour son maitre.

Liste de ses Ouvrages :

1. *Titi Lucretii, de rerum Naturâ, libri sex, emendati & ex manuscriptis restituti à Oberto Giphanio, Burano. Addita sunt Vita Lucretii, & gentis Memmiæ Descriptio : Notæ marginales : Epitome, seu Compendium Epicuri de rerum naturâ, Lucretio accommodatum, Græcè : Capita quædam Philosophiæ Epicureæ de Naturâ, ex M. Tullii collecta libris, item verbis Titi composita : Collectanea ad Antiquitatis notitiam : Thucydidis verba, è libro secundo de Pestilentiâ Atticâ, Græcè : Variæ Lectiones, & Castigationes O. Giphanii, cujus accedunt Notæ, & Index, seu Collectanea potiùs, &c. Antuerp., Christoph. Plantinus*, 1565. 12°., avec une dédicace à *Jean Sambucus*, célèbre Médecin, Humaniste, & Historien Hongrois. It. *ad postremam Giphanii editionem restituti. Lugduni Batav., Franc. Raphelengius*, 1595. 12°. It. *Ibid., Idem*, 1597. & 1611. in-16. *Thomas Creech* parle ainsi de l'édition de *Giphanius* : *Grammaticum potiùs dixerim quàm Philosophum* : & *in illo, non dis-*

(*b*) M. *Bynkershoek* auroit pû s'exprimer plus clairement ; il auroit même dû le faire, pour écarter le sens impie, qu'on peut donner à ses expressions.

gentiam, sed judicium desideres. Multos evolvit libros, promisit multa : sed nihil efficit promissor iste tanto hiatu dignum. Et, si edidisset Annotationes, procul dubio haberemus, quæ magis displicerent. Ce jugement est un peu sévère, puisqu'après tout *Giphanius* surpasse les Editeurs qui l'ont précèdé, & qu'on fait encore cas de son Index sur Lucrèce. L'Ouvrage de ce Poëte fut d'abord imprimé à *Vérone* sous ce titre : *De rerum Naturâ libri sex, ad Epicuri mentem descripti, 1486. in-fol.* Neuf ans après, il reparut à *Vénise : per Theod. de Ragazonibus de Asulâ, in-4°.* *Alde-Manuce*, fameux Imprimeur de la même ville, en fit en 1500. une autre édition in-4°. avec les corrections de *Jérôme Avancius* de *Vérone*. On vit un peu après : *Raphaëlis Franci, Florentini, in Lucretium Paraphrasis : & Appendix de Animi Immortalitate, Bononiæ, Joan. Antonius, 1504. 4°.* En 1512. il s'en fit une nouvelle édition à *Florence. Cum Præfatione Petri Candidi, & Authoris Vitâ; typis Philippi Giuntæ*, petit *in-12.* *Alde-Manuce* réimprima Lucrèce la même année in-8°. avec la même Préface. Les six livres de ce Poëte furent ensuite imprimés à *Paris* chez *Josse Badius*, 1514. in-fol. avec les Remarques de *Jean-Baptiste Pio* de *Bologne :* & l'année suivante à *Vénise* chez *Alde-Manuce*, in-8°. Ils reparurent à *Bâle* chez *Henric*

Petri, 1531. 8°· *ad verorum exemplarium fidem castigati* (vel, castigatos se ferentes.) Il s'en fit une nouvelle édition à *Lyon*, 1540. 12°·, & une autre *Ibid.*, *ap. Sebast. Gryphium*, 1558. 16°· En 1563. *Denis Lambin*, Professeur Royal, fit des Notes sur Lucrèce, & publia cet Auteur sous le titre suivant : *T. Lucretius Carus, à Dion. Lambino locis ferè innumerabilibus, ex auctoritate XV. codd. mss. emendatus, ac redintegratus, & præterea commentariis perquàm utilibus illustratus. Accedit Vita Lucretii, eodem Lambino auctore, Paris., G. Rouillium*, in-4°· Cette édition fut suivie dans une autre, dont le titre porte : —— *Accesserunt Adriani Turnebi Emendationes aliquot. Ibid., Idem*, 1564. in-16°· sans Notes. Le même *Lambin*, aidé des lumières d'*Adrien Turnèbe*, & de *Jean Disnematin*, ou *Disnemardi*, surnommé *Daurat*, en donna une nouvelle édition qu'il publia à *Paris* in-8°· & in-16°· en 1565. puis encore *Ibid., typis Joan. Bennati*, 1570. in-4°·, & *Lugduni ap. Ant. Gryphium*, 1576. in-16. On vit encore reparoître : *T. Lucretii... libri sex, à Dion. Lambino emendati, & commentariis illustrati* : *Francof., hæredes A. Wecheli*, 1583. in-8°· Suivirent d'autres éditions : *Antv.*, 1589. in-16. : *Lugduni*, 1606. in-16. : *Amst.*, 1616. in-32°· & *Ibid., Guill. Janssonius*, 1620. in-24°· *Daniel Pareus*, fils de *Jean Philippe*, dont j'ai parlé ci-devant pag. 33

donna en 1631. *Titi Lucreıl Cari, Philosophi & Poetæ antiquissimi de rerum naturâ Libri sex, Notis brevioribus ex ipso potissimùm Auctore succinctè & perspicuè illustrati; cum Lexico, sive indice absolutissimo omnium elegantiarum Lucretianarum; curâ & labore Dan. Parei. Accesserunt Scipionis Capicı, de principiis rerum Libri duo: nec non Aonı Palearı, Verulani, de animorum immortalitate, Libri tres. Francof., excud. Wolfgang. Hofmannus*, in-12°., pp. 262. pour Lucrèce, & 576. non chiffrées pour le Lexicon, qui est tiré en grande partie de l'*Index* de *Giphanius*. Après vinrent *T. Lucretii Cari libri sex, cum Paraphrasticâ Explanatione, & Animadversionibus Joannis Nardii: Florentiæ, Amator Massa*, 1647. 4°. *Tannegui le Fèvre* en donna une nouvelle édition à *Saumur*, chez *Jean Lénerius: Additis conjecturis & emendationibus... cum Notulis perpetuis:* 1660. 4°. Celle qui fut faite par ordre de Louis XIV. *ad usum Delphini*, parut chez *Fréd. Leonard* en 1680. 4°. Elle est de *Michel de la Faye*, & peu estimée des Savans. L'une des meilleures est celle d'*Oxford, è Theatro Sheldoniano: T. Lucretii C. libri VI., interpretatione & Notis illustrati à Thomâ Creech*, 1695. 8°. It. *Ibid., Jac. Tomson, &c.* 1713. petit *in*-12°. It. *Ibid., Maria Matthews*, 1717. 8°. pp. 367. On a encore enchèri sur cette édition en donnant celle qui suit: *Titi Lucretii Cari de rerum Naturâ libri VI.;*

cum Notis diversorum ex editione, & cum Adnotationibus Sigeberti Havercampi; qui & Adnotationes Abrahami Preigeri adjecit. Accedunt Interpretatio Thomæ Creech : Variæ lectiones ex Notulis Isaaci Vossii, & Indices, cum figuris. Lugd. Bat., Janssonius van der Aa, 1725. 4°. 2. vol. Enfin nous avons une jolie édition de Lucrèce sans notes sous ce titre : *Titi Lucretii Cari de rerum Naturâ libri VI. Accedunt selectæ Lectiones dilucidando Poemati appositæ. Lutet. Paris., Antonius Coustelier*, 1744. petit in-12°. Venons aux Traductions. Il y a en Italien : *Breve Spositione di tutta l'Opera di Lucretio; nella quale si disamina la dottrina di Epicuro; fatta per Girolamo Frachetta. In Venetia, Pietro Paganini*, 1589. 4°. Et *Di Tito Lucrezio Caro della natura delle cose libri sei, tradotti da Alessandro Marchetti. Prima edizione. Londra, Giov. Pickard*, 1717. 8°. *J. Evelyn* a publié en 1656. son *Essai sur le prémier livre de Lucrèce traduit en vers Anglois; avec des Remarques.* (e) *Londres, Gabriel Bedle, &c.* in-8°. Nous avons aussi *Le Poëte Lucrèce, Latin & François, de la traduction de Mr. de Marolles*, Abbé de *Villeloin, Paris, Toussaint Quinet*, 1650. 8°. , réimprimé sous ce titre : *Les six Livres de Lucrèce de la nature des choses, traduits par Michel de*

(e) *An Essay on the first book of T. Lucretius, &c.*

olles. Seconde édition, augmentée de ta- *& de remarques; à quoy sont adjoutées* *etites notes Latines de Gifanius, & la* *d'Epicure tirée de Diogène Laërce. Paris,* *l. de Luyne*, 1659. 8°. En 1677. il pa-
ıne autre Traduction en Vers François, ». sur celle de M. *de Marolles*. Mais angage de ces Traductions vénant à lir, le Baron *des Coutures* en fit une velle, qui parut pour la prémière fois ce titre : *Lucrèce de la Nature des* *s; avec des Remarques sur les endroits* *lus difficiles. Traduction nouvelle. Paris,* *Guillain*, 1685. *in*-8°. 2. vol. It. *Amst.* 1. 12°. It. *Paris, Pierre Ribou* (& *iel David*,) 1708. 12°. 2. vol. pp. & 510. On a ajouté à cette der-é édition de nouvelles Notes, les unes r expliquer les passages les plus obs-: les autres pour critiquer, ou pour ndre le Traducteur. En 1714. on im-ıa pour la prémière fois (*d*) une luction du commencement de Lucrèce Vers François, faite par le Poëte *naut*, fort connu par le fameux Son-de l'Avorton. Cette traduction prou-que *Hesnaut*, quoi que fort blâmé par *eau*, connoissoit toutes les délicatesses ı Poësie Françoise. Je laisse à d'autres

) Dans le *Recueil de Pièces choisies tant en Prose* *Vers, rassemblées en deux volumes. La Haye, Van* *le*. in-12. pp. 415--478.

le soin de marquer les versions Allemandes, Flamandes, &c. de Lucrèce, pour dire un mot de ce célèbre Auteur. Il descendoit d'une famille Romaine, noble, & ancienne. On croit qu'il naquit l'an 658. de Rome, 93. ans avant J.C. Il étudia sous Zénon, Chef de la Philosophie Epicurienne à Athènes, & différent de l'Auteur du Stoïcisme. Sa femme Lucilia, qui l'aimoit éperdûment, lui donna un philtre, qui lui causa une phrénèsie, dont il mourut à 42. ans. Ce fut dans les intervalles de cette maladie, qu'il composa son Poëme. Pour l'entendre, il faut être au fait de la doctrine d'Epicure, que *Gassendi* a très-bien expliquée. M. *Pluche* a démontré que Lucrèce étoit beaucoup plus Poëte, que Philosophe; & le Cardinal de *Polignac* l'a excellement réfuté dans son *Anti-Lucrèce*.

2. *Homeri Ilias, seu potiùs omnia ejus, quæ quidem extant, Opera, Græcè; cum Latinâ versione ad verbum, emendatâ ab Oberto Giphanio, & illustratâ Scholiis.* Argentorati, *Theodosius Rihelius*, 1572. 8°. 2. vol. It. *Ibid.*, *Lazarus Zetznerus*, 1602. (ou 1608.) 8°.

3. *De Imperatore Justiniano Commentarius; cui subjicitur Index historicus rerum Romanarum, & Disputatio de Actionibus empti & venditi.* Ingolstadii, 1591. 4°. It. *Huberti Giphanii, & Francisci Guineti, de Justiniano*

Justiniano Imperatore, *Commentarii duo*. *Noribergæ*, 1660. 12°., publiés par les soins de *Christophe Arnold*, Professeur des Belles-Lettres, & Ministre à *Nuremberg*. (e)

Beaucoup de Jurisconsultes modernes se sont intéressés en faveur de Justinien, qui a été le restaurateur de la Jurisprudence. On ne peut nier que ce Prince n'ait exécuté de grandes choses. Il battit les Perses, il défit les Maures, il dompta les Goths, il extermina les Vandales, qui avoient conquis l'Afrique; en un mot il remit l'Empire dans son ancienne splendeur. D'un autre côté il protègea les sciences, & rétablit le Droit Romain. Il fit taire les Hérètiques, il répara les églises ruinées, il se déclara hautement Protecteur de l'Eglise. Dans son particulier il vivoit fort sobrement, & passoit le Carème plus austèrement, que ne font aujourd'hui les Religieux les plus réformés. Mais il fit beaucoup de maux à l'Eglise & à l'Etat par son inquiètude, par sa legèreté, & par son avarice. Les violences dont il usa envers les Papes Silverius & Vigile, sont inexcusables. Sa curiosité, & son empressement à entrer dans le détail des choses, qui regardent la religion, aboutirent à le précipiter dans l'erreur des *Aphtartes*, ou *Incorruptibles*, bran-

(e) Il étoit natif de cette ville, & il y mourut le dernier Juin 1685.

che de l'Eutychianisme : & l'on croit qu'il mourut dans cette hérésie, après avoir persécuté le saint Patriarche Eutychius, qui tâchoit de l'en désabuser : & étant sur le point de traiter de même S. Anastase d'Antioche, qui se préparoit à lui résister avec la même fermeté, mais qui fut délivré par la mort de l'Empereur.

4. *Notæ in Corpus Juris Civilis.* Pour l'édition faite à *Ingolstad* en 1594. *in-fol.* & *in-4°.*

5. *Commentarius ad Institutiones Juris Civilis. Ingolstadii*, 1596. 4°. It. *Argentorati*, 1606. & 1630. 4°.

6. Il a publié quantité de Thèses assez étendues sur les matières les plus embrouillées du Droit, entre autres : *de Sponsalibus, de Testamentis ordinandis, &c. Argentorati, &c.*

7. *Antinomiarum Juris Civilis, sive Disputationum, ex Huberti Giphanii, J. C. supremi sacræ Cæsareæ Majestatis Consiliarii, &c. prælectionibus desumptarum, libri quatuor ; quibus, servatâ serie Titulorum Institutionum imperialium, artificiosâ methodo, medulla universæ Jurisprudentiæ continetur, additis ex toto Jure Objectionibus, & Solutionibus, iisdemque certum in ordinem redactis ab Eximio D. Conrado Olemanno, S. Francofurti, Nicolaus Hoffmannus*, 1605. 4°. pp. 320. & 300. It. sous ce titre : *Huberti Giphanii, olim Consiliarii Cæsarei, An-*

tinomiarum Juris Civilis libri quatuor; quibus artificiosâ methodo, medulla universæ Jurisprudentiæ continetur: additis ex toto Jure Objectionibus, Solutionibus, Explicationibus, in certum ordinem redactis à Conrado Olemanno J. C. Ibid., *Paulus Hummius*, 1666. 4°. pp. 300. 195. & 99.

8. *Lectura Altorphinæ in aliquot Titulos Digestorum, & Codicis. Francof.*, *Nicol. Hofmannus*, 1605. 4°.

9. *De Renunciationibus. Francof.*, in-4°. It. dans le Recueil, qui a pour titre: *Tractatus præcipui de Renunciationibus, utpote Gifanii, Dalneri, Breulæi, & Kellenbenzii; cum notis & Præfationibus Johannis Schilteri. Argentorati*, 1701. 2. vol. *in-4°*. *Schilter*, éditeur de ce Recueil, étoit un habile Jurifconfulte, né à *Pegaw* en Mifnie le 29. août 1632. Il mourut à *Strasbourg* le 14. mai 1705., après y avoir rempli pendant environ dix-neuf ans les charges de Penfionaire de la ville, & de Profeffeur honoraire de l'Académie. Il a beaucoup écrit fur le Droit Germanique.

10. *Antinomiæ Juris Feudalis; five Disputationes undecim, ex Huberti Giphanii, J. C. fummi, facræ Cæfareæ Majeftatis Confiliarii, &c. prælectionibus defumptæ; quibus artificiosâ methodo, medulla totius Juris Feudalis continetur: additis ex toto Jure Solutionibus & Explicationibus, iifdemque certum*

in ordinem redactis ab Eximio D. Conrado Olemanno, J. C., S. Accedit Tractatus Feudalis Huberti Giphanii. Francof., *Nicolaus Hoffmannus*, 1606. 4°. La prémiere partie tient 99. pages.

11. *Œconomia Juris; seu Dispositio methodica librorum ac titulorum totius Juris Civilis. Francof.*, *Nicol. Hoffmannus*, 1606. 4°. It. *Ibid.*, & *Argentorati*, 1612. 4°.

12. *Huberti Giphanii à Giffen, JC*[ti] *celeberrimi, & S. Cæsareæ Majestatis Consiliarii Imp. Aulici, Tractatus de diversis Regulis Juris antiqui, utilissimus. Argentorati*, *Lazarus Zetznerus*, 1607. 8°. pp. 261.

13. *Aristotelis Politicorum libri octo; Oberto Gifanio, J. C*[to], *interprete. Argentorati* & *Francofurti*, *Lazarus Zetznerus*, 160[illegible]. 8°. It. *Cum Proœmio Hermanni Conringii, & in Politica Aristotelis Introductione. Helmastadii*, *Jacobus Lucius*, 1637. 12°. pp. 432. It. *Ibid.*, 1656. 4°. La Préface de *Conringius* est assez étendue, & curieuse. *Naudé* faisoit cas de cet ouvrage de *Giphanius*: & dans sa *Bibliographie Politique* (*p.* 79.) il met l'Auteur au rang de ceux, *qui nihil unquam ineptè moliti sunt.*

14. *Oberti Giphanii, Philosophi & J. C. celeberrimi, Commentarii in decem libros Ethicorum Aristotelis ad Nicomachum, post satis bene longam suppressionem, boni publici gratiâ jam primùm in lucem editi. Opus enarrationis subtili perspicuitate, perspicacitate*

ue subtilitate, styli eleganti puritate, histoirum allegatione, variarum magni momenti quæstionum παρέργως insertarum solidâ discussione, quàm commendatissimum. Francofurti, *Lazarus Zetznerus*, 1608. 8°. pp. 840.

15. *Explanatio difficiliorum & celebriorum quæstionum in octo libris Codicis occurrentium. Basileæ*, 1615. 4°. It. *Francofurti*, 1631. 4°.

16. *Libellus de Pactis; auctore Joanne Ludovico Langio. Accessit Disputatio eâdem de re Oberti Giphanii. Francof., Erasmus Kempfferus*, 1620. 8°.

17. *Tractatus duo de Ordine Judiciorum; sive Processus Juris. Ienæ*, 1624. 4°. It. *Schlusingiæ*, 1626. 4°. It. *Ienæ*, 1628. 4°.

18. *Observationes singulares in Linguam Latinam. Francof., Cunradus Eyfridus*, 1624. 8°. It. Insèrées dans le Recueil intitulé : *Thesaurus cultæ Latinitatis, adornatus per clarissimos linguæ Latinæ Observatores, scilicet Hadrianum Cardinalem, Antonium Schorum, Casparem Scioppium, Obertum Giphanium, & alios : collectus à Joanne Verwey, Gymnasiarchâ. Goudæ, Lucas Kloppenburgh*, 1701. 4°. Ce Recueil est utile, & dévroit étre plus commun. Ceux qui veulent se perfectionner dans la belle Latinité, pourront y joindre : *Doleti Commentarii Linguæ Latinæ. Gerh. Vorstius, de Latinitate meritò & falsò suspectâ. Tursellini & Stewechii Particulæ.*

Linguæ Latinæ. Croci Farrago sordidorum vocabulorum, sive Augiæ stabulum repurgatum. Praschius, de Barbarismis. Jacobi Cellarii Index, in quo verba innumera, sive Barbara: vel Latina quidem, sed non Ciceroniana, indicantur; quibus elegantissima ex ipso Cicerone subjiciuntur. Corn. Loos Scopæ Latinæ ad purgandam linguam à Barbarie. Vossius, de vitiis sermonis. Olai Borrichii Cogitationes de Scripto Vossii de vitiis sermonis. Niesse, de occasu Linguæ Latinæ. Christoph. Cellarii Antibarbarus. Ejusdem Curæ posteriores de Barbarismis & Idiotismis Latini sermonis. Vavassor, de vi & usu quorundam verborum, tum simplicium, tum conjunctorum. Joannis Ker, selectarum de Linguâ Latinâ Observationum libri duo, &c.

19. Il y a six Lettres fort courtes de *Giphanius* dans le *Sylloge Epistolarum* d'Antoine *Matthæus. Lugd. Bat., Fred. Haaring,* 1695. 8°. It. *Ibid., Henr. de Swart,* 1700. 8°. It. *Ibid., Joan. van der Linden,* 1711. 8°. It. *Hagæ Com., Gerard. Block,* 1740. 4°. Elles sont toutes adressées à *Théodore Canterus.* Les trois prémières sont datées d'*Orléans* en 1566. & 1567., & n'offrent que des Conjectures sur quelques passages de Festus, de Plaute, de Virgile, & de Cornelius Nepos. Dans la 4e, datée de *Strasbourg* en 1577., *Giphanius* accuse *Juste-Lipse* de s'être approprié dans son Commentaire

sur Tacite les notes, que *Marie* avoit faites sur cet Historien, & plus encore celles de *Claude Chifflet*, Professeur en Droit à *Dole*. Il dit que ce dernier s'en étoit plaint à lui (*Giphanius*) dans une lettre, où il lui marquoit qu'il s'apprêtoit à donner une édition de Tacite avec d'amples remarques, où il vengeroit son travail du plagiat de *Juste-Lipse*. *Giphanius* se plaint, dans la 5e lettre, de *Louis Carrion*, qui avoit attaqué son Commentaire sur Lucrèce. Cette lettre est datée d'*Orléans* le 23. mai 1567. La 6e, qui est sans date, contient des plaintes contre *Denis Lambin*, qui avoit censuré *Giphanius* dans son édition d'*Æmilius Probus*, & qui avoit pillé ses remarques.

Dans *Georgii Buchanani, Scoti, ad viros sui sæculi clarissimos, eorumque ad eumdem Epistolæ, Londini*, 1711. 8°., la cinquième Lettre est de *Giphanius*, & datée d'*Orléans* le 14. janvier 1567. Notre Auteur y donne de grandes louanges à *Buchanan*, promet une édition des Commentaires de César, & demande les observations, que son ami avoit faites sur les endroits difficiles de cet Ancien. Pour obtenir cette grace, il promet de lui faire honneur de la part qu'il auroit à l'ouvrage, & d'empêcher par ce moyen, qu'un certain *Denis* (c'est *Lambin*) ne l'accuse (lui *Giphanius*) de se parer du bien d'autrui. La

faveur, ajoute-t'il, sera portée au comble, si vous y ajoutez vos notes sur Tite-Live, sur Ovide, & sur d'autres Anciens. *Giphanius* n'a point donné cette édition de César : &, si *Buchanan* lui envoya ses remarques, elles tombèrent en mauvaises mains, puisqu'on n'en a point entendu parler.

20. On trouve deux Lettres de *Giphanius* dans *Francisci Hotomani*, & *Joannis filii Epistolæ*, &c. *Hagæ Com.*, 1730. in-4°. Dans la 1e, écrite du 27. mars 1587. *Giphanius* implore les lumières de *François Hotman* pour quelque ouvrage auquel il travailloit : & lui fait part de quelques nouvelles. La 2e est du 4. décembre 1588. Il y loue les Observations d'*Hotman* sur le Droit, & sur Cicèron.

21. Il y a quelques *Lettres* de *Giphanius* dans les *Animadversiones Philologicæ & Historicæ* de *Thomas Crenius*, *Parte III. Lugd. Bat.*, *Frider. Haaringius*, 1698. 8°.

22. Il y en a une à *Henri Estienne* dans *Philologicarum Epistolarum Centuria una* de *Goldast. Francof.*, 1610. 8°. pp. 250--261.

Dans les *Amœnitates Literariæ* de *Schelhorn*, T. XII. 587--591. on trouve une courte requête, par laquelle *Jean Giphanius*, fils de *Hubert*, supplie le Roi T. C. (Henri IV., ou plûtôt Louïs XIII.) de lui accorder un privilège exclusif pour

l'impression des ouvrages, que son père avoit laissés en état de paroitre, en sorte que personne n'en puisse publier aucun sans sa permission expresse. Voici la liste de ces ouvrages, telle qu'elle étoit annèxée à la requête.

α. *Corpus Juris Civilis, sive Cæsarii; cum Notis.*

β. *Explanationes Legum Codicis difficiliorum, & in usu frequentiorum.*

γ. *Explanationes Institutionum Juris; omissis longioribus ac difficilioribus Disputationibus, ut alienis: earumque loco adhibitis rationibus & principiis Juris, ut suis, & ad captum tyronum, aptis & necessariis.*

δ. *Observationum Juris & Philologicarum libri XII.*

ε. *Commentarii, sive Tractatus de Judiciis; in quo verus & vetus Ordo Judiciorum, usus-que Forensis, cum novo & nuper inducto comparatur: in quo & de Officio Judicis, Appellationibus, & Retractionibus &c.*

ζ. Commentarius sive Tractatus de *Renunciationibus Juris.*

η. *Feudis.*

θ. *Criminibus & Judiciis publicis.*

ι. *Præmiis & Pœnis, Dotibus, Donationibus propter nuptias, Morganaticâ,* (f) *&c.*

(f) *Morganatica*, ou *Matrimonium ad legem Morgengabicam*, est une espèce de Mariage reçue en Allemagne, dans lequel le mari donne à sa femme la main gauche au lieu de la droite: ou stipule expressément qu'il ne la prend pas pour femme de condition égale. Les enfans qui naissent de ces

κ. *Pignoribus & Hypothecis.*

λ. *Fidejussoribus,*

μ. *Jure & Facto, atque Fictionibus, Abductionibus, & Retrotractionibus Juris.*

ν. *Pactis controversis.*

ξ. *Differentiis & similitudinibus Juris.*

ο. *Comitiis, sive Conciliis publicis Imperialibus, à Karolo Magno usque ad Rudolphum II.*

π. *De Actionibus humanis, sive Civilibus, earumque causis & principiis, libri IV.*

ρ. *Examen, sive consideratio communium opinionum Pragmaticorum.*

σ. *Œconomia Librorum Juris; in quâ Ordo primùm veteris libelli Legum XII. Tab. & Edicti perpetui: deinde Pandectarum, Institutionum, & Codicis, non modò librorum ac titulorum; sed etiam Legum in Pand. & Cod.: & ordinis ratio exponitur.*

τ. *Chronica Eusebii, Hieronymi, Prosperi, Victoris, Pauli Diaconi, in unum volumen conjecta, & innumerabilibus in locis, antiquissimorum Codd. ope, castigata; cum Notis.*

υ. *Cornelii Nepotis Opuscula & Fragmenta, diligenter ex vet. Codicibus collecta & emendata. In eadem Commentarii.*

φ. *Symmachus cum Notis.*

sortes de mariages, ne portent ni le nom, ni les armes de la maison, & n'ont pour tous droits successifs, que le don que le mari (ordinairement Prince) fait à sa femme le *lendemain* de ses nôces. Ainsi ces enfans, quoique légitimes, sont réputés bâtards par raport aux effets civils.

χ. *Explanationes Ethicorum & Politicorum Aristotelis, ad Græcum exemplar accommodatæ.*

ψ. *Agellii (vulgò Auli Gellii) Noctium Atticarum libri, aliquot veterum codicum ope diligenter emendati; cum Notis.*

ω. *Chronicon Germaniæ, ab ultimis usque temporibus repetitum, & ad nostra tempora deductum.*

αα. *Index Historicus generalis.*

ββ. *Chronicon Scriptorum, ac doctorum hominum, veterum & recentiorum, ex omni orbe terrarum.*

γγ. *Prudentius, aliquot veterum codicum ope emendatus; cum notis, &c.*

Il est parlé avec éloge de *Giphanius* à la page 44. de l'Ouvrage intitulé : *Gloria Academiæ Altdorfinæ; sive Orationum fasciculus, Universitatis Noricæ ortum, progressum, & cuncta memorabilia..... exhibens; concinnatus operâ Magni Danielis Omeisii, Philosophiæ Magistri, &c.* à *Altorf*, 1683. 4°.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Swertius*, 586. 587. *Val. Andreas*, 702-704. *Miræi Scriptores sæculi XVII. n.* 161., *ult. edit. p.* 264. *Le Moreri de* 1759. *T. V. p.* 192.

Jacques Raewaerd, ou *J. Ravardus*,

NAQUIT de parens commodes & honnêtes à *Lisseweghe*, village du territoire de *Bruges*, vers l'an 1534. (a) Dès qu'il fut en age d'apprendre le Latin, on l'envoya commencer ses études en cette ville sous la conduite de *Jean Geldrius*, qui venoit d'y ouvrir une école qu'il fit fleurir par son assiduité à instruire la jeunesse. Agé de quinze ans, *Raevardus* vint à *Louvain*, & y employa près de trois ans à se perfectionner dans la Litterature Grecque & Latine. Dans le même tems il apprit les principes de la Jurisprudence. D'ici il alla continuer ses études à *Orléans*, où il reçut au bout de deux ans le grade de Licencié, ou de Docteur en Droit. Il auroit souhaité de faire un plus long séjour en France : mais la guerre survenue entre Charle-Quint & Henri II., l'obligea d'en sortir, & de revenir dans sa patrie. Il n'y demeura pas longtems sans emploi. On le fit Echevin, ou Conseiller de *Bruges*, & cet honneur lui fut confié à differentes reprises. Je ne sais si ce fut pour quelque

(a) *Valère André* dit : Vers l'an 1536. Cela n'est pas exact.

gociation, ou simplement pour voir des Savans; qu'il se rendit en Angleterre vers l'an 1559. Mais il est sûr qu'il fit alors un voyage dans ce Royaume, & qu'il en étoit révenu vers le commencement de l'année suivante, lorsqu'il publia ses deux livres *De Præjudiciis*. Le tems que lui prénoient les fonctions attachées aux emplois publics, ne l'empêcha pas de donner coup sur coup divers ouvrages, qui lui firent bientôt une brillante réputation. C'est ce qui engagea l'Université de *Douai* à lui offrir une chaire Royale de Droit. *Rævardus* s'y rendit en 1565.: mais le changement d'air, joint à la continuïté de son application, lui causa une phthisie, qui le força au bout de 18. mois de retourner à *Bruges*, où il ne fit plus que languir jusqu'au 1. juin 1568., qui fut le jour de sa mort. Il étoit encore dans sa 34ᵉ année. Son corps fut transporté à *Lisseweghe*, où l'on voit, dit *Valère André*, les tombeaux de quelques-uns de ses Ancêtres en marbre; ce qui fait entendre qu'on n'en dressa point pour celui de toute la famille, qui méritoit le mieux cette distinction. *Rævardus* s'étoit lié d'amitié avec diverses gens de mérite & de savoir, particulièrement avec *Hubert Goltzius*, & les *Laurins*. Le commerce qu'il eut avec ceux-ci fortifia son goût pour l'étude des Antiquités Grecques & Romaines, dans les-

quelles il se rendit habile. Il ne l'étoit pas moins dans les Belles-Lettres, & malgré le peu de tems qu'il vécut, il fit de si grands progrès dans la Jurisprudence Romaine, que *Juste-Lipse* l'appelloit *le Papinien des Pays-Bas.* Nous avons

Jacobi Rævardi, Brugensis, Jurisconsulti egregii, & Antecessoris Duacæni Opera, quæ reperiri potuerunt omnia, in tomos II. digesta. Editio secunda, cum Indice rerum, verborum, & Authorum locupletissimo. Francof. in Offic. Wechelianâ apud Danielem & Davidem Aubrios, & Clem. Schleichium, 1622. 12°. It. *Lugduni, Lud. Prost*, 1623. 8°. On trouve ici suivant l'édition de *Francfort* :

TOME I. Page 4. *Ad Leges XII. Tabularum liber singularis, veram prisci Juris, Antiquitatumque ad hunc usque diem incognitarum, explicationem continens.* [Prémière édition : *Brugis, Hubertus Goltzius*, *1563. 12°.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris. Venet., Franc. Ziletus, 1584. fol. T. I. p. 244. & suiv.* It. *Ienæ, 1586. 12°.*] Précédé d'une Dédicace à *Marc Laurin*, seigneur de *Watervliet*, datée de *Bruges* le 1. janvier 1563.

P. 121. *Ad titulum Pandectarum, de diversis Regulis Juris antiqui, Commentarius.* Dédié à la Régence de *Bruges*, le 16. juin 1567. [1e édit. *Antv. Christ. Plantinus, 1568. 12°.* It. avec *Jerôme Cagnolus. Lugd. 1593. fol.*]

P. 475. *Variorum, sive de Juris ambiguitatibus, libri quinque.* Avec une dédicace à *Joachim Hopper*, du 25. juillet 1564. [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius, 1564. 12o.*]

P. 759. *Tribonianus, sive de veris Usucapionum differentiis, adversùs Tribonianum, liber singularis.* Avec une épitre dédicatoire de l'Auteur à *Gui Laurin*, datée de *Bruges* le 1. janvier 1560., & un Avertissement de *Jacques Cruquius*, Régent d'Humanités à *Bruges*. [Cet ouvrage parut d'abord avec le suivant : *Antv. Chr. Plantinus, 1561. 12o.*]

P. 791. *Ad Legem Scriboniam, liber singularis.* Dédié à *Cruquius*, dont je viens de parler, à *Bruges* le 15. mars 1560.

P. 810. *De Præjudiciis, libri duo.* Dédiés à *Jean Caesembroot*, seigneur de *Beckerzeel*, en 1559. ou en 1560., [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius, 1560. 12o.* It. corrigés, augmentés, & dédiés une seconde fois au même, par une Lettre datée de *Bruges* le 1. avril 1565. : *Ibid. idem*] *1565. & 1569. 12o.* It. *Jenæ, 1586. 12o.*]

P. 868. *Protribunalium liber singularis.* Dédié au Président *Viglius* à *Bruges* le 29. août 1564. [1e édit. *Brugis, Hub. Goltzius*, 1565. 12o. Voyez aussi les *Tractatus magni universi Juris, T. III. parte I. p. 87.* & les *Declarationes Juris Variorum.*] *Rævardus* ayant écrit le prémier sur cette

matière, il lui est échapé quelques fausses qui ont été remarquées par *Sibrand Siccama*. Voyez ci-devant T. I. p. 348.

P. 943--1043. *De auctoritate Prudentum liber singularis*. [1e édition : *Antv.*, *Christ. Plantinus*, *1566*. *12°.*] Dédié à *Christophe d'Assonville*, Conseiller du Roi, &c. par une lettre datée de *Douai* le 24. février 1566. Ce livre est suivi d'une liste des Auteurs qui y sont cités, & d'une table des matières contenues dans tous les ouvrages marqués jusqu'ici. Il a été réimprimé à *Helmstad*, 1660. 4°.

TOME II. *Jacobi Rævardi*, *J.C.*, *Operum pars postuma*, *in qua Conjectaneorum libri tres*, *nunc primùm in lucem editi ex Bibliothecâ Jani Lernutii*, *Brugensis*, *Poetæ egregii; cum gemino indice*, *altero capitum*, *altero rerum memorabilium*. *Francof.*, *160*[illegible] *12°.* It. *Ibid. in Offic. Wechelianâ*, *at*[illegible] *1622*. *12°.* pp. 115. sans les tables, [illegible] It. *Helmstadii*, *1660*. 4°. *Rævardius* avoit composé quatre autres livres de *Conjectanea*, qui n'ont point vû le jour. Ceux que nous avons, parurent par les soins de *Janus Lernutius*, à qui le Ms. original avoit été confié par *Pierre Rævardus*, l'un des enfans de l'Auteur. (*b*) Au reste ces *Conjectanea*, & les cinq livres *Variorum* marqu[illegible]

(*b*) C'étoit un jeune homme qui promettoit beaucoup, mais que la Mort enleva dans sa jeunesse.

marqués plus haut, ſont ce que *Jacques Rævardus* a fait de plus ſavant, & de plus curieux. On pourroit donner à ces Traités le titre d'*Amœnitates Juris.* Les Antiquaires les liront avec autant, ou plus, de fruit & d'agrément, que les Juriſconſultes.

☞ *Miræi Elogia Belgica*, 1ª *edit.* 104-106. [Le portrait de *Rævardus* ſe trouve dans la ſeconde édition, & dans la Biblioth. de M. *Foppens*, p. 533.] *Val. André*, 426. 427.

Berthold de S. Joſeph,

NOMMÉ dans le ſiècle *Van Afferden*; & iſſu de la noble famille de ce nom, dans le Duché de Gueldre, naquit vers l'an 1624., entra dans l'Ordre des Carmes de l'ancien inſtitut, & y fit profeſſion à l'age de dix-huit ans. Il fut le prémier Vicaire de l'Ermitage de Nôtre-Dame *ter Muylen* dans la forêt de *Liedekerke*, à 2. lieues de *Ninove* en Flandre, & il mourut dans cette maiſon le 6. octobre 1653., agé ſeulement de vingt-huit ans. On a de lui une

Relation, ou Deſcription abrègée de l'origine & de la fondation de l'ancien couvent des Carmes, dit de Nôtre-Dame ter Muylen dans la forêt de Liedekerke. En Flamand. *Gand, Antoine Serſanders*, 1653. 12°.

☞ *Mſ. du P. Norbert de Ste Julienne.*

Henri van Huldenberghe, dit *van der Borch*,

FUT LE quatrième fils de *Jéan van der Borch*, (**) seigneur de *Moerseke*, (a) & de *Castèle*, Bourguèmaitre de *Term-*

(a) Village de Flandre dans le territoire de *Termonde*.

(**) Descendu en sixième génération d'un autre *Jean van der Borch*, qui tiroit son nom d'un chateau situé à *Ysche* dans la forêt de *Soigne*. Celui-ci étoit neveu maternel de *Gérard van Nieuwenhove*, Prêtre, qui lui céda la seigneurie de *Smeyersberge* par acte du 15. avril 1393. Voici sa postérité.

Jean van der Borch, *I.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Marie van der Calstre*.	*Jéan van der Borch*, *II.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Cathèrine van Raedeshove*.	*Jean van der Borch*, *III.*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. *Cathèrine van Liefkenrode*.	*Louis van der Borch*, seigneur de *Smeyersberge*, ép. 1. *Marie van Dongelberghen*. 2. *Cathèrine van Potsweyls-berghe*.

Gillès van der Borch, ép. en 1519. *Théodora van Berchem*, dame d'*Assche*, de *Moerseke* & de *Castèle*.	*Jean van der Borch*, *IV.*, chevalier, seigneur de *Moerseke*, ép. *Cathèrine van Duffle*.	*Jean van der Borch*, *V.*, seigneur de *Moerseke*, père de notre Auteur.

monde, & d'*Odile Roelants*, dame à *Olmen*, fille de *Martin Roelants* (jadis *de Hamere*) Bourguemaitre de *Malines*. Il naquit selon quelques-uns en cette dernière ville, (*b*) vers l'an 1585. Son père s'étoit signalé pendant les troubles de la Flandre par son attachement à son Roi, & à sa Religion. S. M. le chargea

(*b*) Feu M. *de Castro* croyoit qu'il nâquit plus vraisemblablement à *Moerseke*.

Les Quartiers de *Jean van der Borch* sont *Van der Borch*, *van Berchem*, *Berthout-Duffle*, *Bausele* : *Roelants*, *Pels*, *van der Poorten*, *van Bockhoven*.

Gilles van der Borch, seigneur de *Smeyersberge*, Echevin, & Lieutenant Mayeur de *Louvain* : marié à *Theodora van Berchem*, dame d'*Assche*, &c.	*Corneille Berthout*, dit *van Duffle*, Echevin de *Louvain*, mort en 1542. : enterré à S. Pierre, avec sa femme *Cathèrine van Bausele*.	*Joachim Roelants*, mort le 14. août 1558. : enterré chez les pauvres Clarisses de *Malines*, avec sa femme *Cornèlie Pels*, morte le 20. sept. 1557.	*Matthieu van der Poorten*, seigneur d'*Audevoorde* & d'*Hulshout*, mort en 1571. : enterré à *Gestel* avec sa première femme *Gertrude van Bockhoven*, dame à *Olmen*.

Jean van der Borch, Chevalier de Jérusalem, seigneur d'*Assche*, *Moerseke* & *Castèle*, mort le 17. févr. 1582., & enterré à *Moerseke* avec sa femme *Cathèrine Berthout*, dite *Van Duffle*.	*Martin Roelants*, Conseiller du Roi, & Echevin de *Malines*, mort le 12. nov. 1598., enterré chez les pauvres Clarisses avec sa femme *Agnès van der Poorten*, dame à *Olmen*, qu'il avoit épousée le 13. janvier 1550., & qui m. le 13. sept. 1606.

Jean van der Borch, seigneur de *Moerseke* & de *Castèle*, mort le 1. février 1610. : enterré à *Moerseke* avec sa femme *Odile Roelants*.

du soin de réformer la Magistrature de *Tenremonde* : il n'y réüssit, qu'après avoir beaucoup souffert de la part des rébelles, qui dans le dessein de s'emparer de sa caisse, le pendirent les pieds en haut dans une cheminée de sa maison. Son fils *Henri*, qui fait le sujet de cet article, prit d'abord le parti de l'épée, & fut Capitaine de Cavalerie au service du Roi. Dégoûté du mêtier de la guerre, il se jetta dans la Robe, & dévint Echevin de *Malines* en 1633. 1634. 1637. 1644. 1645., Bourguemaitre de la même ville en 1646., &, enfin Tréforier en 1643. 47. & 49. Il épousa *Marie van den Nieuwenhuysen*, fille de *Gaspar van den Nieuwenhuysen*, fondeur de l'Artillerie Royale à *Malines*, & de *Marie van Overbeke*. (c) Il eut de son mariage des enfans de l'un & de l'autre sexe, (*d*) & fit conjointement avec sa

(*c*) *Marie van den Nieuwenhuysen* étoit arrière-petite-fille de *Henri*, frère d'*Helvige*, qui étoit mariée avec *Rémi d'Hallut*, Chevalier, Vicomte de la ville & chatellenie de *Bergues-St-Winoc*, fondeur de l'Artillerie du Roi à *Malines*. On a vû autrefois le nom de *Henri van den Nieuwenhuysen* sur un vitrage de la paroisse de *Gastel*, où on lisoit *Joncker Henrick van den Nieuwenhuysen, ende Jouffr. Willelmyne van den Walle, aliàs van Campenhoudt*, 1529. Il portoit d'Argent, au lion de sable armé & lampassé de gueules; & sa femme : de Sinople, au chef d'argent.

(*d*) Entre autres *Matthias van Huldenberge*, dit *van der Borch*, qui mourut sans alliance le 17. avril 1654., & fut enterré à *Waelhem*, où l'on voit l'épitaphe suivante sur une pierre bleue : *Hier leyt begraven Jonckheer Matthias van Huldenberge, ghesèyt Van der Borch, soone van wylent M'her Hendrick van Huldenberge, ghesèyt Van der Borch van Moésiek, in syn leven borghemeester der stadt Mechelen: die sterft den* 17. *april* 1654. *Ende Vrau Marie van Nieuwenhuyse, syne moeder, die sterf den* 28. *december* 1663.

femme un teſtament daté du 22. janvier 1640., & un codicille, qu'il ſigna le 15. ſeptembre 1650. Dans ce dernier acte il déclara qu'il vouloit être inhumé à *Moeſick* auprès de ſes parens & de ſon frère aîné *Charles*, ſeigneur dudit lieu. Sa femme lui ſurvécut juſqu'au 28. décembre 1663., & fut enterrée à *Waelhem* proche *Malines*, comme on en juge par ſes armoiries, qu'on voit dans le chœur de cette paroiſſe à côté de celles de ſon mari : elles ſont entourées des quartiers ſuivans : *Van Nieuwenhuyſen*, *Suls* : *Van Overbeke*, *Peeters*. *Van der Borch* parloit auſſi dans ſon codicille de la peine qu'il avoit priſe de raſſembler nombre de pièces, qu'il avoit tirées d'anciennes hiſtoires, regîtres, documens &c., & qui pouvoient être d'un grand ſecours, ſurtout aux Généalogiſtes. Il ajoutoit qu'il déſiroit que ſa femme gardât le tout, juſqu'à ce qu'elle pût le remettre à celui de leurs enfans communs, qu'elle jugeroit le plus capable d'en faire uſage. J'ai vû une partie de ce recueil, intitulée :

α. *Courte déduction de la Généalogie d'Adon, Comte de Malines, & d'Eliſe de Haſbaye ſon épouſe, père & mère du ſaint Martyr Libert. Avec la généalogie des Berthouts, anciens ſeigneurs de Malines, de Grimbergue, du territoire de Malines, de la terre & cour de Beſſeren, de Duffel, Gheele, Berlaer,*

Grammues, Neckerspoele, Audenborch, Helmont, Keerberghen, Assche, &c. Le tout vérifié par des épitaphes, titres, & autres monumens, comme aussi par d'anciens écrits, & autres preuves valables. En flamand (*e*) C'est un Ms. *in-fol.* qui se conserve dans l'Abbaye d'*Averbode*, & qui tient 598. pages d'un caractère peu serré, & avec quelques vuides par-ci par-là. L'Ouvrage est divisé en sept livres, & ne contient presque autre chose, que des Généalogies, des chartres, & des Extraits d'Archives de villes & de Monastères, & de quelques Auteurs imprimés, comme *Gramaye*, *Butkens*, *Jean-Isaac Pontanus*, &c. Le Compilateur y ajoute peu du sien: mais son Recueil ne laisse pas de pouvoir être utile à ceux qui veulent approfondir l'histoire du Brabant.

β. M. le Comte *de Cuypers*, seigneur d'*Alsinghen*, établit à *Bruxelles* possède beaucoup de *Généalogies* écrites de la main de *Henri van der Borch*, & quantité de

(*e*) *Corde beleydt des geslachts affcomste van Graef Ado, Grave van Mechelen, ende Elisa van Haspegauwe syne huysvrouwe, vader ende moeder van den heylighen Martelaer Libertus. Mitsgaders de geboorte-linie des Huys Berthout, wylen heeren van Mechelen, Grimberghen, lande van Mechelen, lande ende hove van Befferen, Duffel, Geele, Berlaer, Grammues, Neckerspoele, Audenborch, Helmont, Keerberghen, Assche, ens. Alles bewaricht, soo by kerckelycke bescheeden, titulen, handfesten, als by oude schriften ende andere loffelycke thoonen. Beschreven door Jonckheer Hendrick van der Borch van Moesick, oudt Commoniemeester, ende Wethouder der stede ende provincie van Mechelen.*

Lettres, que lui adressa *Christophe Butkens*, qui le consultoit sur ses *Trophées du Brabant*.

γ. Il a aussi une copie de l'Ouvrage intitulé : *Généalogie de la Maison de Berthout, par Henri van der Borch*, &c. (f) En flamand, contenant environ 470. pages.

δ. Feu M. *de Castro*, Ecuyer, seigneur de *Villers-Perwin*, *Puyvelde*, &c., Haut-Echevin du pays de Waes, avoit dans sa bibliothèque une *Description Généalogique, contenant les familles illustres, issues tant des Berthouts, seigneurs de Malines, que d'autres seigneurs de cette province, &c. justifiée par des preuves autentiques, tirées des Archives de cette ville. Ensemble la liste des Ecoutètes, Echevins, Magistrats, Commandeurs de Pitzenbourg, Prévôts du Val-des-Lys, Trésoriers du territoire de Malines, Abbesses, Prieures, Supérieures de différentes maisons Religieuses, &c. Par Henri van der Borch.* (g) Gros vol. *in-fol.*

(f) *Beschryvinghe des Gheslachtes-afkomste, ofte Geborte-linie van het Huys Bertout; door Hendrick van Huldenberghe, geseydt van der Borch van Moesick, Ridder, Commoigne-Meester, ende Wethouder der stadt Mechelen.*

(g) *Geboort-Lienische Beschryvinghe, behelsende de Ridderlyke ende edele Gheslachts afkomsten, gesproten soo uyt die heeren Berthouders, heeren van Mechelen, als andere; alle bevestight met hunne documenten, getrocken uyt Stadts-registeren, berustende ter Tresorye aldaer. Mede oock alle die Schouteeden, Communi-Meesteren, Magistraeten, &c. Commandanten van Pitsenborch, Proosten van Leliendael; Rentmeesters van het lande van Mechelen, Abdissen, Priorinnen, Vrouwe moeders van Cloosters &c.*

e. Ce gentilhomme possèdoit encore un gros rouleau de *Généalogies des principales familles de Malines*, par le même.

On ne connoit d'imprimé de nôtre Auteur qu'une Carte de quinze feuilles, qui a pour titre : *Généalogie des seigneurs Hauts-Voués de Malines, avec les noms des Evêques de Liège, qui ont en même tems gouverné cette ville. On y a joint des descriptions de leurs armoiries, & de leurs avènemens, la date de leur mort, & le lieu de leur sépulture. On marque aussi comment cette Seigneurie est tombée entre les mains du Duc Charles le Hardi, & ensuite de S. M. Catholique.* En flamand (*h*) *Malines, Henri Jaye*, 1638. It. avec une continuation. *Ibid. J. F. van der Elst*, 1768. 4°. p. 36. Dédiée au Magistrat de cette ville le 23. août 1638. La 1e édition est ornée de blasons gravés en bois. L'Auteur y promet de publier dans la même forme une suite des Seigneurs de *Malines* depuis l'an 1100., jusqu'au tems des Archiducs *Albert* & *Isabelle*.

(h) *Geborte-linie, ofte Geslachts afcompste der heeren Vooghden van Mechelen; met die naemen der Bisschoppen van Luydick, als te saemen geregeert hebbende van wederzyde; met uytdruckinghe van hun lieder stam-huys, aencomen, sterf-dach, ende begraefenisse: oock hoe de selve Vooghdye, heerlyckheydt, jurisdictie, ende landt van Mechelen syn gevallen in de handen van Hertogh Karel van Bourgondien, uyt wiens hoofde de selven beseten worden van Syne Koninckłycke Majesteyt van Spagnien, &c. Aldus by een vergaedert, te saemen gevoeght, ende in dese order gestelt door Jonckheer Hendrick van Hou-denberghe, Wethouder der selver stede. Met Voornemen van alhier afdaelende te brengen allen die heeren van Mechelen, beginnende van den jaere 1100.*

Notre Auteur porta le titre de *Chevalier*. Ses armes sont d'Or à trois maillets de gueules, à la bordure crénelée de même. Il eut trois frères plus agés que lui : 1°. *Jean van der Borch*, sixième du nom, né le 13. novembre 1580. 2°. *Charles van der Borch*, seigneur de *Moerseke*, & de *Castele*, homme savant & curieux, qui épousa sa cousine germaine *Agnès de Hertoghe*, fille de *Charles*, seigneur de *Belleghem*, & de *Paddeschoot*, Haut-Echevin du pays de Waes, & de *Gertrude Roelants*. (i) 3e *Matthieu*, dont *Butkens* parle en ces termes : (*k*) *Matthæus van der Borch, dominus de Moerseke, studio nobilitatis ingenuus, apud omnes Antiquitatum amatores summâ laude dignus habendus*. Celui-ci épousa *Jeanne van Pee*, morte le 18. mars 1670., & enterrée dans l'église Collègiale de *Tenremonde*. (l) Elle n'a point donné de postérité à son mari. *Matthieu van der Borch* aida le célèbre *Butkens* dans ses recherches généalogiques. Il aida aussi son frère, & tous deux dressèrent pour *Butkens* le *Catalogue des Magistrats de Malines*;

(i) *Agnès* mourut le 10. octobre 1666., vingt ans après son mari, & fut enterrée auprès de lui à *Moerseke*.

(*k*) Dans un tableau Généalogique, que ce Prélat fit pour lui, & qui contient une filiation des seigneurs anciens & modernes de *Moerseke*.

(l) Où l'on voit son blason funèbre sur un pilier de la Croisée. L'Ecu est d'Azur à un morion d'argent, fourré de gueules, crêté d'une griffe d'aigle d'or : parti au prémier des armes de son mari.

avec les années de leur administration, & divers autres *Mémoires*, que ce dernier inséra dans ses ouvrages.

☞ *Davidis Lindani Teneræmunda, ult. edit. p.* 78. *Butkens, Préface des Trophées de Brabant, & Suppl. T. II. p.* 345--348. *A Gunnez, Vita S. Liberti, diss. II. ad fin. J. Bapt. Jeoffroy, Beschr. van Mechelen, p.* 69. *Mém. envoyé de Bruxelles. Autre envoyé de S. Nicolas au pays de Waes.*

Hilaire Ozanne,

FRANCOMTOIS, né d'une famille no[...] à *Dole* vers le commencement [...] XVII. siècle, fit apparemment tout le c[...] de ses études en cette ville, & pr[...] bonnet de Docteur en l'un & l'autre D[...] Peu de tems après, il vint dans les [...] Bas, où il obtint la charge d'Auditeur, [...] Juge Militaire du Régiment de Bourg[...] ainsi que de la ville & du territoire [...] *pres*. Il fut continuellement dans les [ar]mées du Roi en Flandre pendant les [an]nées 1644. & les deux suivantes, & il [...] exerça les fonctions d'Auditeur géné[ral] durant la campagne de 1647., au bout d[e] laquelle il publia :

Vita Christi, ordine chronologico, epigr[am]matis intertexta. Ipris, Philippus Lob[...] 1647. petit in-12. pp. 79. C'est un [...]

cueil d'Epigrammes sur les points les plus remarquables de la vie, & de la doctrine de N. S. J. C. *Ozanne* le dédie à *Dom Miguel de Luna y Arellano*, Docteur ès Droits, Chevalier de S. Jacques, Conseiller du Roi en la Chancèlerie de Grénade, Echevin perpètuel de *Séville*, du Grand-Conseil de l'Amirauté, seigneur de *Tardesalas*, & Intendant de la Justice militaire en Flandre. Je ne trouve ni goût, ni sel, ni élevation, ni jugement, ni élègance dans la plupart de ces Epigrammes. Je n'y vois même presque rien, qui puisse servir à l'édification; l'Auteur y court sans cesse après de mauvaises pointes, qui ne sont propres qu'à amuser des esprits frivoles. On en jugera par ces morceaux :

Sur la Conception du Verbe Divin, page 17.

Angelus alloquitur : mox Spiritus almus obumbrat :
Hæc Virgo credens concipit, inde parit.
Res mira; omne suam cùm corpus procreet umbram,
Attamen hæc corpus procreat umbra suum.

Sur le Jeûne de N. S., p. 22.

Cur tot stricta pius jejunia servat Jesus?
Edere magna parans, vix edit ille cibos.

Sur la Samaritaine, p. 25.

Dum perquirit aquas, flammis mortalibus ardens,
Ad fontem vitæ Samaritana venit.

Scilicet ex undis Venus; attamen has fugit undas,
Cùm sit amara Dea, dulcis at unda Dei.

Sur la Transfiguration, p. 44.

Vincebat candore nives argentea vestis,
Splendidior facies lumine solis erat.
Perdere debuerant oculos tres, ista videndo;
Hinc lumen visum disgregat, inde color.

Sur le tremblement de terre à la mort du Sauveur, p. 70.

Centro immota suo quamvis stet terra, recon...
In terrâ primum mobile stante nequit.

☞ *Prélimin. de cet Ouvrage.*

Jean l'Evangèliste de Boisleduc,

RELIGIEUX de l'Ordre des Capucins, natif de la ville, dont il portoit le nom, florissoit au commencement du dernier siècle. Il fut Maitre des Novices du couvent de *Louvain*, (*a*) où il s'acquit une grande réputation de piété. On le fit depuis Gardien de la même maison, & Définiteur de sa province. Ce Père mourut à *Louvain* le 2. novembre 1635, comme il paroit par l'épitaphe suivante, gravée dans l'église des PP. Capucins sur un marbre blanc :

(*a*) Fondé vers 1593., principalement par les libéralités du Docteur *Jacques de Bay*, dont il sera parlé dans la suite de ces Mémoires.

R. P. F. Joannes Evang. Sylvad., Definitor, Guard. F.F. Capucin. Lovany. Obyt 2. novemb. a. 1635.

On a de lui :

1. *Le Règne ſpirituel de Dieu dans l'Ame.* En Flamand. *Louvain, Jean Meſſius* (ce nom doit être fautif,) 1637. 16°. (Wadd.)

2. *La vie éternelle.... diviſée en deux parties ; la prémière contient un Exercice devant recevoir le S. Sacrament* (Sacrement) *de l'Euchariſtie : la ſeconde contient auſſi un Exercice tant en la réception du même très-auguſte Sacrament, qu'après l'avoir receu.* En flamand (*b*) *Louvain*, 1645. (*Wadd.*) It. *Ibid., Bernardin Maes*, 1651. *In*-16. Gothique, pp. 327. It. *Troiſième édition. Ibid., Martin Hullegaerde*, 1687. 16°. pp. 241. It.... *Compoſée en la langue Flamande par le R. P. Fr. Jean Evangeliſte de Boiſleduc...... Définiteur, & Maitre des Novices de la Province de Flandre, & maintenant traduit en la langue Françoiſe* (ſous le titre que j'ai marqué d'abord) *par F. H. D. B., Religieux du même Ordre & de la même Province. Louvain*, 1650. 16°. & *Ibid., Martin Hullegaerde*, 1687. 16°. pp. 276. It. ſous le titre d'*Etrenne ſpirituelle*,

(*b*) *Het eeuwigh Leven..... verdeelt in twee deelen, het eerſte inhoudende Oeffeninghen voor het nutten des Heyligh Sacrament : het tweede inhoudende Oeffeninghen ſoo in, als naer het nutten des ſelve H. Sacraments.*

ou chemin de la Vie éternelle, &c. Anvers 1662. 16°. It. en Latin: *Vita æterna*, ... *Coloniæ Agripp.* 1723. 16°. Cette édition ayant été dénoncée au Vicaire-général de *Cologne*, celui-ci démanda l'Avis de la Faculté de Théologie de la même ville. Les Docteurs assemblés répondirent qu'il en falloit défendre la lecture; ce qui fut exècuté le 18. août 1735.

3. *Reverendi Patris Joannis Euangelistæ Capucini quondam Lovaniensis, Divisio animæ ac spiritûs, sive anagogicus Sponsæ ... osculum Sponsi per casti amoris scalas ascensus. Libellus omnibus veræ Theologiæ Mysticæ studiosis perquàm utilis. Lovanii, Hieron. Nempæus*, 1652. 4°. A la ... du Commentaire de *Froidmont* sur les Cantiques, pp. 99--142. It. dans les éditions suivantes de ce Commentaire. It. à ... *R. P. Joannis Euangelistæ, Capucini ... væducensis, Diffinitoris, quondam Guardiani Lovaniensis, Divisio.... sive Anagogicus Sponsæ per casti amoris scalas ascensus; Libellus ... Lovanii, Hier. Nempæus*, 1661. *in*-16. ... 153., y compris les *Eclaircissemens* d'un aütre Père Capucin sur cet ouvrage. ... Eclaircissemens commencent à la page 128. Le P. *Jean l'Evangèliste* partage ... livre en huit chapitres. Dans le ... décrit en peu de mots l'intèrieur d'une ame qui tend à la perfection. Je suppose, dit-il, une ame qui a déja reçu l'effet ...

le but des Méditations, qu'elle a faites les souffrances de l'Homme-Dieu, & d'autres objets de piété, & qui est enue à détester tout ce qui peut l'éner de la perfection, & à s'attacher uement & fermement à Dieu. Cette , si elle a la foiblesse de s'écarter ses résolutions, n'a plus besoin de se esser par des réflexions & des motifs; souvenir de la Passion ou des autres fnfaits de Dieu, &c. suffit pour l'enga- à se rélever, & pour la garantir des hûtes. Si vous l'obligez de s'occuper érieurement des objets, qu'elle méditoit aravant avec goût & avec fruit, elle ouvera, dans son Oraison ordinaire, un nd dégoût, & même de l'aversion pour Prière. C'est parce qu'elle s'appercèvra en poursuivant ses méditations, elle rd son tems, tombe dans des distractions, ne fait que s'éloigner d'avantage de eu. Au lieu de ces méditations, il se sente à elle une certaine tranquillité, e sérénité, une union spirituelle, à la- elle elle ne peut penser, qu'elle ne soit omparablement plus portée à l'amour Dieu, à la mortification de ses sens, la parfaite pureté de vie, &c. qu'elle l'avoit été par ses exercices du passé. laisse à d'autres le soin d'examiner te doctrine. Voici les titres des cha- res suivans : 2. *de recollectione virium*

ad se. 3. de introversione animæ. 4. de suiipsius penetratione, 5. de elevatione Animæ supra se. 6. de difficultate se elevandi Animæ supra se. 7. de modo quo elevatur Anima supra se. 8. de modo operandi Animæ supra se elevatæ. Peu de personnes sont à portée de lire utilement ce Traité. *Froidmont* a mis quelques Notes au bout, pour en expliquer les endroits les plus obscurs. Il dit vers la fin: *Nec, quià rarissimi talia experiuntur, oportet fidem expertorum illico suspectare, & ad eorum somnia statim ista relegare; præsertim ubi S. Bernardus, Thaulerus, Rusbrochius, Harphius, aliique Theologiæ Mysticæ Coryphæi plurima consentanea narrant. Certè enim candor, & vitæ sanctitas R. P. Joannis Evangelistæ, multis adhuc viventibus nota, eum extra omnem hypocrisis, fictionis, aut etiam Diabolicæ illusionis suspicionem longè ponit. Annos enim circiter viginti inter istas mentis abstractiones, & cœlestes contemplationes vixerat; & tamen gratias istas tam parvi æstimabat, ut inter familiaria colloquia sæpe mihi dixerit: Utinam totum quod ego in eo genere à Deo accepi, tibi resignare, & in te transferre possim! Scio enim in istis gratiis veram sanctitatem non consistere.*

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Wadding. Scriptores Ord. Minorum*, 205. *Hartzheim Prodromus Historiæ Univ. Colon.*, 38. 39. [Ces Ecrivains disent fort peu de chose.]

George

George Maigret,

ÉTOIT DE *Bouillon*, petite ville de la Principauté & du diocèse de *Liège*, présentement soumise à la France, où il naquit vers l'an 1573. Parvenu à l'age de dix-sept ans, il entra chez les Augustins, qui venoient de s'établir en ce lieu, & il y prononça les vœux solemnels. Je crois qu'il acheva ses études à *Louvain*, où après les prémiers grades, il prit celui de Docteur en Théologie le 17. novembre 1604. (*a*), étant alors Prieur de *Tournai*. Il l'étoit encore en 1611.: mais cette année, ou la suivante, il alla prendre possession d'un emploi semblable à *Liège*, & le conserva douze ans de suite. En 1614. il obtint de l'Evêque-Prince *Ferdinand de Bavière*, la Cure de *S. George de Hui*, qui fut unie à un couvent de son Ordre, sans discontinuer d'étre une paroisse de cette ville. L'année suivante

(*a*) Et non pas le 17. octobre, comme le dit *Valère André*. Le P. *Maigret* fut passé Docteur avec trois Dominicains, *Pierre de Ruy*, *Nicolas de Reux*, & *Jacques de Roucourt*. Le prémier, profès de *Lille*, mourut dans son couvent le 26. août 1622., après avoir été en pélèrinage à la Terre-Sainte. Le second, profès d'*Arras*, fut Provincial des Pays-Bas en 1610., & mourut à *Lille* le 10. octobre de la même année. Le troisième avoit aussi fait sa profession au couvent d'*Arras*, dont il fut quatre fois Prieur. Il mourut de la peste en servant les pestiférés, le 24. avril 1636.

il y ouvrit un Collège d'Humanités, qui subsiste encore aujourd'hui, & qui seroit plus florissant, si la ville étoit moins dépeuplée. Le P. *Maigret* fut élu Provincial de la Basse-Allemagne au Chapitre tenu à *Anguien* le 15. avril 1622. Il eut aussi le rang de Définiteur & de Visiteur, & il présida à quatre différens Chapitres de sa province. En 1624. on le fit le premier Prieur de *Hui*. Il y mourut pieusement, après une longue maladie, le 15. mai 1633. dans la soixante-unième année de son age. Son corps répose à l'entrée de l'église de S. George, où l'on voit l'inscription suivante gravée sur un pilier :

Hic jacet Rev^dus atque Eximius Pater F. Georgius Maigretius, S. Theol. Lovanii Doctor, Germ. infer. Ordinis F F. Eremitarum S. Augustini Ex-Provincialis, Collegii & Conventûs auctor, promotor, & primus Prior. Vitâ decessit ætatis LXI., religionis XLIV. Christi M. DC. XXXIII., idibus maii. R. I. P.

On a de ce Religieux :

1. *Le Noviciat, ou Niveau de la Monastique, pour l'instruction des Novices.* Douay, 1602. & 1609. 12°. It. Liège 1615. 12°.

2. *Le Trésor, ou coffret honoraire de Jésus-Christ & des Saints; auquel est déclaré l'institution & excellence de la Confrèrie*

la Ceinture de S. Augustin. Douay, 1604. 12°. It. *Liège*, 1611. 12°. It. traduit en Latin par le P. *Melchior van Daelhem* sous le titre d'*Arca honoraria Christi ac Sanctorum*, &c. Ci-devant T. IX. p. 222. *Eugène IV.* institua cette Confrèrie le 7. Juin 1446., & la mit sous la protection de la Ste Vierge, de S. Augustin, de Ste Monique, & enfin de S. Nicolas de Tolentin, que ce Pontife canonisa la même année.

3. *Petit Ray, ou Atome de la splendeur Monastique, sur les fruicts, que recueillent les Fidelles par la bien-venue & joyeuse entrée des Religieux dans les villes, pour contrepoison au Réagal de Sathan, & des Hérétiques ses Ministres. Douay, Balth. Bellère*, 1608. 12°.

4. *La Vie du Bienheureux Jean de Sagahun, de l'Ordre des Frères Ermites de S. Augustin, Canonisé par N. S. P. le Pape Clément VIII. Tournay*, 1610. 12°. It. traduite en Latin, & dédiée à l'Auteur, sous ce titre : *Vita B. Joannis Sagahuntini, ex Ordine FF. Eremitarum S. Augustini, per Clementem VIII. beatificati; Gallicè concinnata per Rever. P. F. Georgium Maigretium, S. Th. D. Lovan., & per Germaniam inferam Provincialem : Latinè reddita per P. F. Nicasium Baxium, Antuerpiensis cœnobii Vicarium. Antv., Hier. Verdussius*, 1625. 12°. pp. 226. Cette Vie est tirée des Mémoires du P. *Augustin Antolinez*, Au-

guftin, Evêque de *Ciudad-Rodrigo.* (b) Le P. *Maigret* la dédie à l'Infante *Isabelle.*

5. *Rejettons sacrés, pullulants de la Palme triumphante des prémiers Martyrs de l'Ordre, dit des Frères Eremites de S. Augustin, recueillis par Frère George Maigret, Buillonoy, Doct. The., & Prieur du mesme Ordre au couvent de S. Augustin lés Liège.* (Liège) *Christian Ouwerx*, 1612. petit in-12°., pp. 103. non chiffrées. Cet ouvrage eft dédié à *Arnoult de Wachtendonck*, Archidiacre de Brabant dans la Cathédrale de Liège, & Prévôt de *Santen:* La Lettre eft du 25. juin 1612. Le P. *Maigret* nous donne vingt-fept Vies abrègées de Martyrs de l'Ordre des Ermites Augustins, ou du moins que l'Auteur préfume tels. Ces vies font accompagnées de belles estampes, gravées par *Adrien Collaert.* Voici les noms de ces Martyrs: *Evode*, *Marinien*, *Saturien*, *Libèrat*, *Boniface*, *Serf*, *Rustique*, Sous-Diacre, *Rogatien*, *Sétyme*, *Maxime*, tous mis à mort dans le V. siècle par les Vandales, maitres de l'Afrique. *Bonaventure*, Cardinal, tué à *Rome* en 1396. *Jean de Sagahun*, empoifonné, en annonçant la parole de Dieu, l'an 14[illegible]. *Philippe Aymil*, à *Rhodes*, en 1522. Un Anonyme, exècuté à *Londres*, par ordre

(*b*) Et enfuite Archévèque de *Compostelle*, mort le [illegible] juin 1626., à 73. ans. Il avoit profeffé la Scholastique [illegible] l'Ecriture dans l'Univerfité de *Salamanque.*

de Henri VIII. en 1534., *Jean Stone*, & *George de Rose*, mis à mort pour la même cause, l'un en 1535., & l'autre en 1537. *Nicolas de Castille*, tué par les Turcs en 1538. *Antoine d'Elvas*, *André Quatièbre*, & *Augustin Guarin*, tué par les Huguenots en Languedoc, 1561., 1567. & 1568. *Jacques de Herrera*, par des Indiens, en 1575. *Gérard Rydder*, & *Henri Zegers*, par des Calvinistes Flamands dans la forêt de *Soigne*, proche *Bruxelles* en janvier 1587. *Augustin du Rosaire*, Portugais, par les Mores, en 1598. *Simon Moralès*, de la même nation, noyé en allant prêcher en Perse & aux Indes en 1600. *Ildephonse*, massacré dans l'Isle de Manille, en 1600. *Raphaël de la Mère de Dieu*, tué par les Indiens de la ville de *Jor*, dans la province dite *Sunda*. L'Ouvrage a paru aussi en Latin sous le titre d'*Iconographia Martyrum Ordinis Eremitarum S. Augustini, sculpta Antuerpiæ per Adrianum Collaert.* 1615. 12°. It. sous ce titre : *Martyrographia Augustiniana ; auctore F. Georgio Maigretio, Bullionæo.... Editio nova, cæteris multo auctior. Antv., Hieron. Verdussius*, 1625. 12°. pp. 191.

6. *Les Larmes, ou gémissemens de l'Héraclite Chrestien, ressuscité miraculeusement de l'Enfer, & baptisé; pour apprendre à un chascun l'art de déplorer sa misère, selon l'un & l'autre hommes. Liège*, 1613. 12°.

7. Il a revu l'*Antiphonaire* & le *Procesſionel* de ſon Ordre, imprimés à *Anvers* chez *Jérôme Verduſſen*, 1625. 4°.

8. *Auguſtino-Pyctacium Provinciæ Flandriæ, ſeu Germaniæ inferioris. Bruxellis*, *Hubertus Antonii*, 1625. 12°. C'eſt une Carte de cette Province. L'Auteur la préſenta au Chapitre génèral des Auguſtins, tenu à *Rome* la même année.

9. *Litaniæ Auguſtinianæ. Lovanii*, *Gerardus Rivius*, 1625. 16°.

10. *Abrègé de la Vie de S. Thomas de Ville-neuve, Archévesque de Valence, de l'Ordre des Frères Ermites de S. Augustin. Liège*, 1626. 12°.

11. *La Vie de S^te^ Eliſabeth, Reine de Portugal; avec les cérèmonies faictes à Rome en ſa Canonization. Liège*, 1626. 12°. L'Auteur avoit été témoin de cette ſolemnité.

12. *Oraiſon funèbre de Madame Jeanne l'Aumoſnière, Comteſſe de la Marc, espouſe de Monſeigneur le Comte de Rochefort, prononcée publiquement.... Liège*, 1629. 12°.

13. *Tractatus brevis, quo clarè oſtenditur Religioſos Mendicantes ad alium Ordinem, etiam ſtrictiorem, tranſire non poſſe (excepto ſolo Carthuſianorum) abſque ſpeciali ſummi Pontificis licentiâ. Leodii*, 1630. 12°.

14. *Théatres Tragi-Comiques & anagrammatiques, auxquels ſont expoſées les principales*

misères, que les Provinces Belgiques ont endurées par guerre civile l'espace de quarante ans ou environ. C'est un Carème que l'Auteur avoit prêché à *Bruxelles.* Des raisons de Politique en ont arrêté l'impression.

Le P. *Athanase Maigret*, Augustin, neveu, & compatriote du P. *George*, se fit recevoir Docteur à *Louvain* le 17. (c) novembre 1648. Il enseigna la Théologie à *Cologne*, & à *St-Guislain*, & mourut le 5. juin 1686. On l'a enterré à *Hui* aux pieds de son oncle, avec cette épitaphe: *Hic jacet Revdus atque Eximius Pater, Fr. Athanasius Maigretius, S. T. D. Lovan. Fuit secundus Prior, bis Provinciæ Visitator, & Diffinitor. Jubilarius obiit V. junii M. DC. LXXXVI. R. I. P.*

☞ *Val. Andreas, Biblioth. pp.* 265. 266., *& Fast. p.* 135. *Elssius, Encomiastici Augustin., pagg.* 86. 87. 236. *&* 683. *Tombeur, p.* 174. *Archives de la ville de Louvain.*

(c) Et non pas le 18., comme marque *Valère André, Fast. p.* 146.

Louïs Overdatz

ETOIT d'*Anguien*, ville du Hainaut Flamand, où l'on peut supposer qu'il naquit vers l'an 1630. Son père se nom-

moit *Pierre Overdatz*, & sa mère *Jeanne de Clercq*. Sorti de ses prémières études, il s'appliqua à la Médecine, & alla prendre quelque part le bonnet de Docteur en cette faculté. Après cela il se fixa à *Bruxelles*, où il étoit en 1668. Médecin du Marquis de *Castel-Rodrigo*, Gouverneur des Pays-Bas. Il est qualifié *Médecin du train de l'Artillerie du Roy au Pays-Bas* dans les patentes de Charles II., signées le 20. juillet 1677., parlesquelles ce Prince l'annoblit, & lui permet de porter pour Armoiries un Ecu d'Argent, à trois papillons de gueules : écartèlé de même, à une hache-d'armes d'argent, emmanchée d'or, posée en bande. *Overdatz* finit ses jours à *Bruxelles* : mais j'ignore la date de sa mort, qui doit étre arrivée au plûtôt en 1682. Il s'étoit marié, & il laissa deux enfans : 1°. *François-Louïs*, Licencié ès Loix, Greffier, & Auditeur de la Chambre des Comptes à *Bruxelles*, qui a eu deux filles, mariées dans la même ville. 2°. *Jeanne*, qui épousa le 16. avril 1682. (a) N. *Overdatz*, son parent en troisième degré, Licencié ès Loix, Avocat au Conseil souverain de Hainaut, & Bourguemaitre d'*Anguien*. Cette dame étant morte en 1714., son époux se remaria avec N. de *Vroede*, native de *Marcq-lès-Anguien*, & en eut plusieurs enfans, dont il reste...

(a) Notre *Louïs Overdatz* fut présent au contrat.

fils, actuellement Prieur des Augustins d'*Anguien*, deux filles, Béguines dans la même ville, & une troisième, mariée à M. *Clément*, Greffier de *Rebecq*. Nous avons de *Louïs Overdatz* un

Traité abrègé de la Peste, avec les moyens de la guèrir, à l'usage des pauvres. En flamand. (*b*) *Bruxelles, Jean Mommaert*, 1668. 12°. pp. 87.

☞ *Prélimin. de ce Traité. Théatre de la Noblesse de Brabant, asterisque* 34., *ou page* 504. *non chiffrée. Mémoire envoyé d'Anguien.*

(b) *Kort Verhael van de Peste, met haere genees-middelen; dienstigh voor alle aerme menschen.*

Jacques van Ham, ou *Jacobus Hammius*,

ETOIT DE *Gand*, où il naquit avant le milieu du XVI. siècle. Après ses prémières études, il se tourna vers la Jurisprudence, & alla prendre quelque part le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. Revêtu de ce grade, il retourna dans sa patrie, y fréquenta le barreau, & s'y fixa en épousant la fille de *Gilles Braeckelman*, homme éloquent, qui étoit Avocat au Conseil provincial de Flandre. *Van Ham* exerça la même profession, au moins dès l'an 1573., & donna une partie de son tems à la Poësie Latine, pour

laquelle il avoit beaucoup d'inclination. Nous avons de lui :

Epigrammata varia, & Epitaphia. Gandavi, in-12°. Ces pièces sont, dit-on, en assez grand nombre. L'Auteur en avoit laissé quantité d'autres, qui se trouvoient chez ses héritiers en 1624., & que *Sanderus* disoit être *indubitablement dignes de voir le jour*. On ne se formera pourtant pas une grande idée de la Poësie de *Van Ham*, en lisant les vers suivans, que je trouve à la tête de l'*Aldenardias* de *Jacques Yetzweirts* :

Jacobi Hammii, Juris utriusque Doctoris, & in supremo Flandriæ Senatu Advocati, Carmen.

Sicut Alexander meritò dicebat Achillem
Fœlicem, quòd erat præconem nactus Homerum,
Ejus qui laudes celebrasset & inclyta facta
Carmine perpetuo : sic tu quoque jure beata,
Aldenarda, potes dici, sortita Poetam,
Cujus ab ingenio, venâ quòd divite manat,
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.
Ergo tibi gratare, tuo gratare Poetæ,
Qui cecinit casusque tuos, casusque tuorum,
Et meritas tribuit docto tibi carmine laudes,
Quòd Christo Regi steteris patriæque fidelis,
Hostica cùm diris te turba invaderet armis,
Inque tuos ferro, laqueo sæviret, & undis,
Misceretque prophana sacris, & sacra prophanis.

Quæ mala siquando mentem fortasse subibunt,
Et tua tentabunt aliquo præcordia luctu,
Laudibus hisce tuos solare, levaque labores.

☞ *Sanderus*, *de Gandavens.*, 61. *Val. André*, 411. 412.

Antoine-François de Prâtel

N'ÉTOIT PAS de *Nivelles*, comme on l'a crû de son tems à *Louvain*, mais de *Gand*, où il nâquit vers l'an 1652. Son véritable nom étoit *François Platel* (a). Il fit ses humanités chez les Jésuites de *Douai*, où il entra en troisième l'an 1667. Environ six ans après, il embrassa l'institut de ces Pères : & je trouve qu'il reçut l'Ordre d'Acolythe, & par conséquent les autres mineurs le 3. juin 1678. Il exerça ensuite la fonction de Catèchiste dans l'église des Jésuites de *Louvain*. Depuis il sortit de la Société, & se mit à étudier la Médecine; mais il se dégoûta bientôt de cette étude, & se maria le dernier mars 1685. avec *Marie-Thérèse des-Marêts*, native de *Fleurus*, qui avoit été *l'Impératrice* des filles à son Catèchisme. Ce mariage ne lui fournissant pas de quoi subsister honnêtement, il eut récours au cré-

(a) J'ai vû le prix qu'il remporta en sortant de Grammaire; on lit à la tête : *Primus, Franciscus Platel, Gandensis.*

dit des Religieux, qu'il avoit abandonnés, & ces Pères lui obtinrent du Duc de Bavière, Gouverneur des Pays-Bas, la *mercède d'une commission pour enseigner publiquement dans l'Université de Louvain la Langue Bourguignone*, c. d. la Langue Françoise, dont il n'y avoit point auparavant de Chaire publique dans cette Université. Ce fut le 4. février 1687., que cet emploi lui fut confié; il l'a conservé jusqu'à sa mort arrivée assez subitement le 19. janvier 1734. dans la 84e année de son age. Il s'étoit remarié le 25. octobre 1731. avec *Marie-Cathèrine du Buisset;* & il eut en tout huit enfans, entre autres trois fils, *Paul-François-Joseph*, qui épousa *Anne-Christine Valsolio*, *Arnold*, & *Philippe-Antoine-Joseph :* (b) & 3. filles, *Barbe-Ferdinande*, *Marie-Henriette-Thérèse*, mariée à *N. Rougeville*, fils du Gouverneur de *Bouïllon*, & *Antoinette*. Nous avons de lui :

1. *Prolusio Academica de Burgundicæ linguæ origine, præstantiâ, & utilitate, in Col-*

(*b*) Ce dernier étant mort en 1700., tout le couvent des Récollets Flamands, dont il avoit porté l'habit, allèrent chercher son corps dans la rue des chats (où le père demeuroit) portant un cierge blanc à la main, & le transportèrent dans leur église, où il est enterré sous un marbre blanc, devant l'autel de S. Antoine de Padoue, avec cette Epitaphe : *Hìc jacet habitu, ùt vixit, Franciscano sepultus, Philippus Antonius Josephus De Pratel, virili supra ætatem prudéntiâ, ardore concionandi Seraphico, singulari morum candore Angelicus puer : natus Lovany V. aprilis M. DC. LXXXXI., obyt XIX. july. MDCC.*

legio Trilingui à Domino Antonio Francisco de Pratel, in celeberrimâ Lovaniensium Universitate Regio Burgundicæ linguæ Professore, pronunciata die mensis maii decimo anni 1687. Lovanii, Guil. Stryckwant, 1687. 4°. pp. 34. sans une dédicace de l'Auteur au Roi *Charles II*. *Pratel* après un long début sur la confusion & sur la diversité des langues, suppose comme un fait constant, que la Langue Françoise est un composé de Latin & d'Allemand. (*c*) Ensuite il dit que les Bourguignons, ayant emmené

(*c*) « Voila à peu près le destin de notre langue, dit le » P. *Bouhours*. Ce n'étoit dans son origine, qu'un miséra» ble jargon démi-Gaulois, démi-Latin, & démi-Thudesque. » Plusieurs autres Ecrivains ont suivi cette opinion. Je ne la crois pas fondée. Avant les conquêtes des Romains, les Gaulois avoient une langue, ou plûtôt diverses langues, qui leur étoient propres. Ces Conquèrans y portèrent la leur, qui dévint assez promptement celle de tous les gens polis dans les Gaules. Les peuples d'Allemagne, qui vinrent ensuite subjuguer ces belles provinces, y introduisirent le rude jargon des pays d'où ils étoient partis. Ainsi le Tudesque fut le langage dominant en France dépuis le VII. siècle jusqu'au XIe. Cependant dépuis le partage de l'Empire entre les descendans de Charlemagne, le Roman (*lingua Romana rustica*) c. d. le Latin dégénèré, prit insensiblement le dessus. Ce langage ressembloit presqu'autant à l'Italien, qu'au François moderne. Il s'est conservé fort longtems en Provence, & il est resté en grande partie dans les environs, particulièrement dans le Valois. Je n'hésite point de regarder la Provence, comme le berceau de la Poësie Françoise, aussi bien que de la Poësie Toscane: & je suis fort trompé si le François que nous parlons, ne s'est pas formé de la langue Provençale. En vain m'allègueroit-on un certain nombre de mots Allemands & Gaulois, qui se rencontrent dans le François d'aujourd'hui. Il s'en trouve bien plus de Latins dans l'Allemand, dans le Flamand, & dans les autres langues du Nord: dira-t'on pour cela qu'elles se sont formées du Latin? N'y a-t'il pas dans le Latin même des mots Gaulois?

avec eux nombre de Vandales, s'emparèrent d'une partie considèrable des Gaules, longtems avant que les Francs y missent le pied. Et il conclut que la langue qu'on parle en France, doit plûtôt être appellée Bourguignonne, que Françoise. Après cela il traite assez confusément des progrès de cette langue, & ne dit rien sur ce sujet, qu'il n'ait tiré du P. *Bouhours* : (*d*) mais il ne cite pas ce Père, non plus que celui-ci n'avoit cité *Pasquier*. (e)

2. *Manuductio ad Linguam Burgundicam, præcipuis tum sacræ, tum profanæ Historiæ, monumentis illustrata ; in favorem studiosæ Juventutis celeberrimæ Lovaniensium Universitatis, Operâ & studio Antonii Francisci de Pratel, in prædictâ Universitate Regii Burgundicæ linguæ Professoris. Lovanii, Guil. Stryckwant*, 1689. 12°. pp 306. Dédié à la Régence de *Louvain*, qui fit présent de cent florins à l'Auteur le 21. mars de cette année. It. sous ce titre : *Principia Linguæ Burgundicæ, selectis Historiæ exemplis exornata. Editio 2a, auctior & emendatior. Lovan., Guil. Stryckwant*, 1696. 12°. pp. 356. It. sous ce titre : *Grammatica Burgundica, contractis copiosa præceptis exornata præcipuis tam sacræ, quàm profanæ Historiæ monumentis, in gratiam studiosæ Ju-*

(*d*) Entretiens d'Ariste & d'Eugène, Entret. II.

(*e*) Recherches de la France, édit. de 1596. Liv. VIII. pp. 294--306.

ventutis celeberrimæ Universitatis Lovaniensis, *Lov.*, *Guil. Stryckwant*, 1715. 8°. pp. 834., belle édition, avec une Dédicace aux Etats de Brabant, qui firent à l'Auteur une libéralité considérable. It. *Bruxell.*, *Georg. de Backer*, 1717. 12°. pp. 420. It. *Lovanii*, *Martinus van Overbeke*, vers 1734. in-12. C'est l'édition la plus correcte. L'Auteur avoue dans sa Préface (1e édit.) qu'il s'est aidé principalement de la Grammaire du P. *Chifflet*, des ouvrages de MM. *Thomasini* & *la Grue*, & sur-tout de celui de M. *Maucondui*. Il a inséré dans sa Grammaire, tout ce que renferme ce dernier. Au reste *Pratel* n'écrit purement ni en Latin, ni en François.

Il a paru contre cet ouvrage une brochure de 19. pages, publiée à *Louvain* avec l'approbation du Docteur *Damen*. On y voit une Lettre à *Pratel*, signée *C. F. C.* (f) *L. G.* datée du 4. novembre 1717. Le Critique y fronde l'épithète de *Bourguignone*, (g) donnée à la Langue Françoise : il attaque aussi quelques règles

(f) L'Auteur étoit un Savoyard, nommé *Constantin*, qui étudioit alors en Droit à *Louvain*, & que nous avons revû dans cette ville, il y a six ou sept ans.

(g) On voit bien que *Pratel* ne l'imagina, que pour faire sa Cour à la Maison d'Autriche, entée sur celle de Bourgogne. Je ne répondrois pas que quelques Etrangers n'ayent acheté son livre, croyant y trouver les règles du langage, qu'on parle en Bourgogne. M. *de la Monnoye* nous a donné quelques Ouvrages, écrits dans le patoi de cette province.

de la Grammaire de *Pratel*, qui a en effet ses défauts, quoi què ce soit peut-être la meilleure qu'on ait en Latin.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Le reste de sa vie est tiré de divers régîtres, & d'informations prises à Louvain.*

Tacon van Glins,

FILS UNIQUE d'*Abbon van Glins*, & d'*Alide ter Brugge*, nâquit en Frise, & vraisemblablement à *Slooten*, petite ville de cette province, le 3. juillet 1619. Son père, qu'il perdit à treize ans, descendoit en droite ligne de *Rienick Glins*, mort le 8. octobre 1422.: sa mère étoit aussi d'une famille noble, & native de *Déventer*. Sorti des basses-classes, il se fit inscrire dans l'Université de *Franequer* le 14. novembre 1640., & y étudia le Droit sous les Professeurs *Martin Wybinga*, *Corneille Pynacker*, & *Jean-Jacques Weissenbach*. On croit qu'après cela il vécut quelque tems à *Slooten*, (a) & ensuite à *Deventer*. (b) Le 14. mars 1667. les Curateurs de l'Académie de *Franequer* le rappellèrent en cette ville, en lui donnant

(*a*) C'est de là qu'est datée la dédicace du n. 2.
(*b*) Voyez le titre du n. 1., & *Wieling, ad Ulr. Huberi Opera minora T. I. p.* 138.

la chaire de Droit, qui vaquoit par la mort de *Guillaume Cup*. *Van Glins* en prit possession le 23. mai suivant, après s'être fait recevoir Docteur en cette Faculté le 27. février. On le fit Recteur de l'Université le 1. juin 1672. Il mourut le 2., peut-être le onze février de l'année suivante, avant d'avoir achevé son Rectorat. Il paroit qu'il laissa après lui quatre enfans, qu'il avoit eus de sa femme *N. Wynbergen*, sœur d'un Colonel au service des Etats Généraux. Son collègue *Silvestre-Jacob Danckelman* lui fit une Oraison funèbre, qu'on ne croit pas avoir été imprimée. Ses cendres reposent dans le temple principal de *Franequer*, où l'on voit son tombeau, avec ses armes, & cette inscription flatteuse :

Taco à Glins, Juris Professor, & Magnif. Acad. Rector, natus 3. julii M. DC. XIX., denatus 2. februar. M. DC. LXXIII.

Glinsius explevit fatum, cui Frisia priscâ
Suppeditat clarum nobilitate genus :
Quem comes hinc Virtus, comes inde Scientia cinxit;
Hunc dolet extinctum Palladis aula Ducem.
Sunt generosi aliis exemplo : at Glinsius ipsis
Illustrans studiis nobilitatis avos.
Sidera si rursus petat impiger Icarus alis,
Tunc Glinsî pennis hac juvat ire viâ.

Ingemit ipsa Themis tumulo, Candorque probatus,
Taconis cineres nunc ait esse suos.

Memoriæ desideratiss. Collegæ posuit M. Buschius Prof.

On a de ce Professeur, outre diverses Thèses Académiques :

1. *Tractatus singularis de Morâ, in quo perdifficilis hæc & diffusa materia brevissimis Aphorismis breviter & dilucidè explicatur. Daventriæ, Conr. Thomæus*, 1647. 12°. pp. 246. It. *Amst.*, 1649. 12°. *Struvius* prétend que c'est le meilleur Traité que nous ayons sur cette matière.

2. *Libellus ad Edictum Philippi II.* Regis *Hispaniarum de re Nauticâ de anno* 15.. 1664. 12°. Dédié au Prince *Guillaume Fréderic*, Gouverneur de Frise.

3. *Remarques sur l'Ordonnance du* Roi *Philippe II. de l'an 1563. touchant la marine.* En flamand. (c) *Amst.*, 1665. 4°. Cet ouvrage ressemble fort au précédent.

☞ *Philel. Timaretis Collectio monum.* pp. 442. *Vriemoet, Athen. Fris.* 495--498.

(c) *Aanmerkingen en bedenkingen over de Zee-*... *uyt het Placaet van Koninck Philips van den jare* ... *door Taco van Glins.*

Jean Serjacobs, ou *Sirjacobs*, ou *Joannes Beverus*.

CET ECRIVAIN passa de son vivant pour un Philosophe & pour un Savant du prémier ordre : (*a*) aussi après sa mort ceux de Flandre & ceux de Hainaut se le sont disputé, les uns (*b*) le faisant natif de *Beveren*, bourg du pays de Waes, & les autres (*c*) prétendant qu'il étoit de *Bièvres*, ou *Bever*, village situé à sept quarts de lieue à l'Ouest d'*Anguien*. (*d*) Quoi qu'il en soit, il naquit vers l'an 1515., & ayant fini ses basses-classes, il vint étudier en Philosophie au Collège du *Porc* à *Louvain*; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il remporta la prémière place au concours général de l'an 1536. Il s'appliqua ensuite à la Théologie, & il fut reçu Licencié en cette faculté : mais avant

(a) *Vir fuit acri ingenio, atque in omni disciplinarum genere, maximè verò in Philosophiâ versatus : quique indefesso labore ac studio, quotidianisque multorum annorum prælectionibus tantum sibi eruditionis collegerat, tantumque opinionis atque existimationis consecutus erat, ut Scholæ Philosophicæ princeps, suique temporis ac sæculi Aristoteles haberetur.* Val. André.

(b) *Denis Hardouin* : *Sanderus* & *Valère André* panchent pour le même sentiment.

(c) *Le Mire*, *Vernulæus*, *Sweertius*.

(d) Ce village appartient aujourd'hui au Duc d'*Havrech*; Les Ancêtres de ce seigneur l'ont possédé par indivis avec ceux de la famille de *Maffles*.

d'être honoré de ce grade, & dès l'an 1540. il fut pourvû d'une Chaire de Philosophie au Collège du *Porc*. *Beverus* la remplit l'espace de 23. ans. Sa réputation l'ayant fait connoitre à *Cosme I.*, Duc de *Florence*, ce Prince voulut l'attirer chez lui à des conditions fort avantageuses : mais il aima mieux instruire ses compatriotes, en vivant assez pauvrement, que d'aller figurer en habits de soye à la tête d'une jeune noblesse étrangère. (*e*) Il mourut dans son emploi le 6. novembre 1563., agé seulement de 48. ans. Son corps repose à *Louvain* dans la chapelle de S. Crêpin, qui termine l'aile gauche de l'Eglise de S. Pierre, principale de cette ville. On y lisoit autrefois cette inscription : *Mag. Joannes Sirjacobs à Beveris, obiit anno Domini M. D. LXIII., VI. novembris.* Voyez son portrait dans les Eloges Belgiques de *le Mire*, 2e édition, & dans la Bibliothèque Belgique de M. *Foppens*. (p. 880.) On a gravé au bas ces vers de *J. Fontanus :*

Joannes Beverus, Hanno Philosophus.

Dum Sophiam illustras, & inania, Bevere, pellis
Somnia, fis promus condus Aristotelis.
Nunc cælos colis, & quas rerum hìc dicere caussas
Non poteras, plenis inde vides oculis.

(e) *Doctrinæ famâ motus, Cosmus, Florentiæ Dux, ad se vocavit : sed ille optimâ conditione spretâ, elegit pannosus inter suos, quàm sub extero cælo nobilissimam juventutem sericâ in togâ docere in publico suggestu.* Sweertius.

Et en haut : *Excessit è vitâ Lovanii postrid. non. novemb. CIↃ. IↃ. LXIII., æt. XLVIII.*

Les disciples de *Beverus* publièrent après sa mort :

In Aristotelis Stagyritæ, Philosophorum omnium principis, de rebus Naturalibus libros, brevis ac dilucidus Commentarius, ex quotidianis prælectionibus D. Joannis Beveri, ordinarii ac celeberrimi quondam in Academiâ Lovaniensi Philosophiæ Professoris, quorundam discipulorum ejus studio atque industriâ exceptus, ac nunc recèns in lucem editus. Lovanii, Bartholomæus Gravius, 1577. *fol.* pp. 271. sans les tables, & la dédicace. J'ai vû cette édition, que nos Bibliothècaires n'ont point connue ; ils en marquent une autre sous ce titre : *Commentarii in libros Aristotelis de Physicâ auscultatione.* [*Sweertius* ajoute : *de Cælo, de Animâ, de Generatione & Corruptione.*] (f) *Lov.*, 1567. *fol.* Dépuis que le regne d'Aristote est passé, on a négligé entièrement cet ouvrage, aussi bien que la version d'Aristote, que la Faculté des Arts avoit fait imprimer sous ce titre ; *Insunt in hoc Codice Aristotelis Stagiritæ, Philosophorum principis, naturalium Quæstionum libri om-*

(f) Et *Valère André* dit lui-même (pag. 566.) que *Beverus* a écrit *in libros Aristotelis de Physicâ Auscultatione, & alios cognatos.*

nes, quibus clarissima liberalium Artium Facultas inclytæ Academiæ Lovaniensis suos in rones ad rerum Naturæ cognitionem instituit; partim interprete Joanne Argyropylo, Constantinopolitano: partim Francisco Vatablo. Lovanii, operâ & impensis Servatii Sassen. 1548. *mense Januario.* In-fol.

☞ *Miræi Elogia Belgica*, 1e *edit. pp.* 131. 132. *Sanderi Flandria illustr.*, *ult. edit.* II. *Nic. Vernulæi Academia Lovan.*, *ult. edit.* 167. *Swertius*, 397. *Val. André*, 460.

Louis-Pierre-Engilbert de la Marck

FUT LE second des trois fils de *François-Antoine*, Comte *de la Marck* mort le 21. juin 1680., & de *Catherine-Charlotte*, fille de *Jean-Ernest* de *Wallenrod*, remariée ensuite avec le Prince *Emmanuel de Furstemberg*. Il naquit en 1674. apparemment à *Cologne*, où il paroît avoir fait ses études. Ayant embrassé le parti de l'Épée, il devint en 1697. Mestre-de-camp du Régiment de *Furstemberg*, & ... mois après d'un Régiment d'Infanterie au service de Louis XIV.: puis Brigadier de ses armées en 1704., Maréchal de Camp en 1709., Envoyé extraordinaire de S. M. T. C. (aujourd'hui regnante) dans le Nord en 1717., Lieutenant-général en 1718., Chevalier des Ordres du Roi

Roi le 2. février 1724. (reçu le 3. juin ſuivant,) Chevalier de la Toiſon d'Or (à la nomination du Roi Catholique) en 1739., Grand d'Eſpagne de la prémière claſſe en 1741., & Gouverneur du Cambrèſis. Il épouſa le 12. juin 1700. *Marie-Marguèrite-Françoiſe de Rohan-Chabot*, fille de *Louïs* Duc *de Rohan*, Pair de France, & de *Marie-Eliſabeth du Bec-Vardes :* (a) & il eut de ſon mariage un fils, (*b*) & une fille. (*c*) La petite vérole enleva ſa femme le 28. janvier 1706. : pour lui, il ne mourut que le 7. novembre 1750., agé de 66. ans. Outre les titres, que ſes emplois lui donnèrent, il porta les ſuivans : *Comte de la Marck & de Schleiden*, *Baron de Lumain* (ou *Lumay*) *& de Sérain*, *ſeigneur de Kerpen*, *de Saffembourg*, *de Gueltdorf*, *de Boulogne*, *&c.*, *Avoué héréditaire du Marquiſat de Franchimont*, *& Comte du S. Empire.* Ce puiſſant ſeigneur ſe diſtingua par ſon habileté dans les négociations, tant ſous le regne de Louïs

(*a*) Mariée avec ledit *Louïs de Rohan* le 12. mai 1700.

(b) *Louïs-Engilbert*, Comte *de la Marck*, Marquis de *Vardes* dans la Vicomté du *Pont-de-Mer* en Normandie, & Colonel du Régiment de la Marck Infanterie : lequel épouſa prémièrement le 30. juin 1727. *Marie-Anne-Hyacinthe Viſdelou*, dame de *Bienaſſis* en Brétagne, morte en 1731. Secondement en avril 1744. *Marie-Anne-Françoiſe*, fille cadette du Maréchal-Duc *de Noailles*, dont il n'eut point de poſtérité.

(c) *Louïſe-Marguèrite de la Marck*, née le 18. juillet 1730., mariée en 1748. à *Charles-Léopold de Ligne*, auj. Duc *d'Aremberg*, vivante, & unique héritière de ſa Maiſon.

XIV., que ſous celui de ſon ſucceſſeur. On a imprimé ſous ſon nom :

Panegyricus Reverendiſſimo & Sereniſſimo Principi ac Domino Maximiliano Henrico, Archiepiſcopo Colonienſi, S. R. I. Electori, dictus à Ludovico Petro, Comite de la Marck. Coloniæ, Petrus Alſtorff, 1688. in-fol., pp. 46.

☞ *Généal. de la Maiſon Royale de France, Paris* 1733., *T. VII.* 173. 174. *Le Moreri de* 1740., *Lett. M.*, 131. 132. *Hartzheim, Biblioth. Colon.*, 276. *Almanach Royal de Paris*, 1749. *p.* 111. *Diction. généalogique, Paris* 1757., *T. II.* 474. 475. *Calendrier des Princes, Paris* 1763. *pp.* 203. 204.

Jean Munnicks,

FILS D'UN Apotiquaire d'*Utrecht*, naquit en cette ville le 16. octobre (v. ſtile) 1652., & y fit tout le cours de ſes études. La Médecine fut la ſcience à laquelle il ſe détermina, & il prit le bonnet de Docteur en cette Faculté ſans ſortir de ſa patrie. Revêtu de ce grade, il donna des leçons d'Anatomie dans l'Univerſité d'*Utrecht*, en ayant obtènu la permiſſion le 29. octobre 1677. Le 2. (*Burm.*) ou le onze (*Drakenb.*) décembre de l'année ſuivante, on le fit Profeſſeur extraordinaire en Médecine. Enfin le 9. février

1680. on lui confia une chaire ordinaire d'Anatomie, de Médecine, & de Botanique, (*a*) mais à condition qu'il enseigneroit deux ans sans appointemens. Il fut élu Recteur de l'Université en 1684. La même charge lui fut donnée en 1693. & en 1709. Il mourut le 10. juin 1711. dans la 59e année de son age. *Munnicks* s'appliqua sur-tout à l'Anatomie, dans laquelle il fit quelques découvertes. Il s'étoit marié en 1681. avec *Hélène Meulemans*, & en 1685. (le 11. novembre) avec *Marie de Graaf*, qui lui donna des enfans de l'un & de l'autre sexe. Nous avons de lui :

1. *Oratio de præstantiâ rei Herbariæ. Ultraj.*, 1678. 4°. C'est le discours, qu'il prononça, lorsqu'il fut fait Professeur extraordinaire en Médecine.

2. *Oratio inauguralis de Utilitate Anatomiæ, & fine. Ultraj.*, 1680. 4°. Prononcé le 20. novembre 1677., avant que l'Auteur fît ses prémières leçons d'Anatomie.

3. *Tractatus de Urinis, earumdemque Inspectione. Traj. ad Rhenum, Rudolphus à Zyll*, 1674. 12°. It. *Editio secunda. Ibid., idem*, 1683. 12°. Il a paru contre ce Traité une brochure intitulée : *Uromanticus castratus*, où l'on accuse *Munnicks*

(*a*) C'étoit celle qu'avoit rempli *Isbrand de Diemerbroeck.*

d'avoir pillé un Traité François sur l'Inspection des urines.

4. *Oratio de discorde hominum Concordi. Ultraj.*, 1693. 4°. Prononcé le.... mars 1694., en sortant de son second Rectorat.

5. *Joannis Munnicks, de rè Anatomicâ, liber. Ultraj., Antonius Schouten*, 1697. 12°. L'Auteur y représente toute la structure du Corps humain, tant d'après ses propres observations, que d'après celles des meilleurs Anatomistes Anciens & modernes. *Veslingius* est celui auquel il s'est principalement attaché. Voici quelques-unes de ses opinions, & de ses découvertes : La cuticule, plus épaisse & plus compacte que la peau même, est composée de deux lames, l'une intèrieure, qui est proprement la cuticule ; c'est une couverture membraneuse & fibreuse de la vraye peau, & qui se forme dans le sein de la mère : l'autre extèrieure, qui ne vient qu'après la naissance de l'enfant ; celle-ci se forme des vapeurs exhalées du corps, & épaissies sur la surface de la cuticule ; elle est composée de fines écailles, assez semblables à celles des poissons. Il n'y a régulièrement que deux urétères, qui aboutissent à la vessie : *Munnicks* en dissèquant un cadavre, y en trouva quatre, deux de chàque côté. En 1693. il fit voir dans le corps d'une femme, qui avoit été

grosse pendant quatre mois, la membrane urinaire du fétus, placée entre l'amnios & le chorion; cette membrane étoit très-mince, toute transparante, & ne contenoit aucun vaisseau sensible à la vûe.

6. *Oratio de Morte. Ultraj.*, 1710. 4°. Prononcée le onze mars 1710., en sortant de son dernier Rectorat.

7. *Chirurgia, ad praxin hodiernam adornata, in quâ Veterum pariter ac Neotericorum dogmata dilucidè exponuntur. Traj. ad Rhen., Franc. Halma*, 1689. 4°. pp. 507. It. *Francofurti*, 1691. 8°. It. *Amst., Ludov. Malcomesius*, 1715. 4°. It. *traduite en Hollandois par Corneille Havardt.* (b) *Utrecht*, 1693. 4°. Le but de l'Auteur à été de réduire la Chirurgie en un meilleur ordre, qu'on n'avoit fait avant lui, & d'en écarter tout l'inutile. Il entame chaque matière par une définition exacte du mal dont il traite, & dont il a soin de rechercher les causes. Il rassemble sur chaque objet les maximes des Anciens, & des Modernes, & suit par-tout une méthode uniforme. *Munnicks* prétend avec fondement que l'une des sources de la *Gangrène* est le froid, qui venant à glacer le sang & les esprits animaux, cause infailliblement la mortification de la partie affectée. Pour la guèrir, il conseille l'usage

(b) *Practyk der Heelconst, enz.*

de l'eau froide & de la neige, qui ne manquent jamais de rechauffer. C'est des contrées du Nord qu'il a emprunté ce remède; aussi l'appuye-t'il sur l'expèrience de ces pays-là.

8. *Munnicks* a eu part au grand Ouvrage de *Henri van Rheede*, intitulé *Hortus Malabaricus*. Il a travaillé au 3e & au 4e volume. J'en parlerai à l'Article de ce dernier.

☞ *Prélim. de ses Ouvrages. Drakenborch, Series Professorum Trajectin., n.* 41. *&c. Burmanni Trajectum erud.*, 237. 238.

Fréderic Schenckius, ou *Schenck de Tautenburch*,

NAQUIT d'une famille très-distinguée, (*a*) apparemment en Westphalie, vers la fin de l'année 1503., ou au commencement de la suivante. (*b*) Son père, *George Schenck*, libre baron de *Tautenburch*, seigneur de *Wennessenbach* & d'autres lieux, étoit fils de *Martin Schenck*, & de *Walpurge*, ou *Valburge*,

(*a*) Elle porte Coticé d'Argent & d'Azur de dix pièces au timbre couronné, & surmonté de deux trompes.

(*b*) C'est ce qui paroit par la suite de sa vie, & par son épitaphe. Remarquez aussi que *Schenck* écrivoit le 28. Juin 1569. au Duc d'Albe : *Jam pridem supergressus sum LXI annos*.

von Gennep : & petit-fils de N. *Schenck*, Gouverneur de Groningue, & de *Marguèrite von Holtmulen*. Le même *George*, après avoir eu la charge de Droſſard de la ville de *Volkenhove*, ſuccèda à *Florent d'Egmond* en qualité de Gouverneur de la Friſe, & fit ſon entrée à *Groningue* le 7. juin 1535. Il ſoumit toute cette ſeigneurie, & celle d'Overyſſel à Charle-Quint : enſuite il battit ceux de Gueldre près de *Kempen*, prit ſur eux *Damme*, *Coevorden*, & les forts de *Wedde* & de *Diepenhorſt*, & les contraignit de faire leur paix avec l'Empereur, qui, pour recompenſer ſes ſervices, le fit Gouverneur de la Gueldre & de l'Overyſſel, & Chevalier de la Toiſon d'Or. *George Schenck* mourut ainſi comblé de biens & d'honneurs le 2. février 1540. Il avoit épouſé en prémières nôces *Anne de Vos de Steenwyck*, (c) mère de notre Auteur : & il s'étoit remarié avec *Jeanne d'Egmond*, fille de *Jean* Comte *d'Egmond*, & de *Madeleine de Verdembourg*. (d) Révenons

(c) Originaire d'une famille noble de l'Overyſſel, qui porte d'Argent à cinq bandes de gueules; à la bordure de ſable chargée de huit béſans d'or.

(d) *J. B. Maurice* ne lui donne de ce ſecond mariage, qu'un fils, nommé *Louïs*, qui mourut en Eſpagne, ſans s'être marié. *Valère André* dit que *George* eut de ſa prémière femme un fils unique, qui fut notre *Fréderic Schenck*; *Maurice* ne lui donne auſſi que ce fils : mais il y joint une fille, qu'il nomme *Marie*, & qui dévint Abbeſſe de *Rhinsburg* près de *Leyde*. Le P. *Gabriel Bucelin* ne s'accorde nullement avec ces Auteurs : il dit que *George Schenck* eut

à *Fréderic*. Dès qu'il eut achevé ses premières études, il s'appliqua à la Jurisprudence, & prit, je ne sais dans quelle Université, le bonnet de Docteur en Droit, agé seulement de seize, ou dix-sept ans. (*e*) Cinq ans après, & par conséquent en 1526., Charle-Quint le mit au rang de ses Conseillers intimes : ensuite il le nomma Conseiller à la Chambre Impériale, qu'il venoit d'établir à *Spire*. *Schenck* y eut pour Collègue le fameux *Viglius*, avec qui il se lia d'une amitié particulière. (*f*) Il fut depuis Président du Tribunal, que je viens de nommer : mais voyant que cet emploi exposoit sa conscience à beaucoup de dangers, (*g*) il l'abandonna, & prit l'habit Ecclésiastique auquel son père l'avoit destiné. *Valère André* marque ce changement d'état en 1536. lorsque *Schenck* étoit dans sa 33e année. Je veux croire que ce fut alors qu'il prit les Ordres sacrés : mais il doit avoir

de sa prémière femme 1. notre *Fréderic*. 2. *Ernest*, sans alliance en 1528. 3. *Louïs*, dont je viens de... 4. *Marguèrite*, Abbesse de *Rhinsbourg* près de *Leyde*... *Barbe*, qui épousa *Nicolas*, Comte de *Schlick*. De sa seconde femme, il eut, selon le même Père, 1. *Charles*... mourut en démence. 2. *George*, qui mourut sans ho... *Jean*, qui fut élevé à la Cour de *Ferdinand*, Roi de Hongrie, puis dévint Page de l'Empereur, Connétable, Capitaine & enfin Colonel de Cavalerie : ce dernier eut... filles, dont l'une fut mariée à un gentilhomme Allemand.

(*e*) *Ætatis anno xvii.* Val. André.

(*f*) *Viglius* lui a adressé plusieurs de ses Lettres.

(*g*) *Memor illius : Exeat Aulâ, qui vult esse pius.* Val. Andr.

brassé l'état Ecclèsiastique auparavant, puisqu'on l'avoit élu Doyen de la Collègiale de *S. Pierre* d'*Utrecht* dès l'an 1528. : & qu'il avoit abdiqué cette dignité au mois de février de l'année suivante, pour être Prévôt du même Chapitre. Il eut aussi la Prévôté de l'Eglise d'*Oldenzael*, dédiée à *S. Pléchelme*, & un Canonicat de la Cathèdrale d'*Utrecht*. Outre ces bénèfices, il possèdoit en 1543. la Cure de *Rhinsbourg* près de *Leyde* : & le 2. septembre de cette année il fit un accord avec l'Abbesse du lieu, (*h*) par lequel il s'engageoit de ne point résigner cet emploi sans sa permission, & de le faire administrer par un Vice-Curé capable, & à qui il feroit une pension honnête. *Schenck* fut sur le point d'être élu Coadjuteur de *Rembert de Kerssembruch*, Evêque de *Paderborne* (i) mais la chose n'eut point de succès. Enfin *George d'Egmond*, Evêque d'*Utrecht*, étant mort le 26. septembre 1559., notre Auteur fut élu pour remplir le siège vaquant. *Gazet* met son élection en 1560. Suivant le calcul de

(*h*) On a vû que c'étoit une sœur de notre Auteur; elle mourut en 1552. On ne recevoit dans son monastère que des filles nobles. Il avoit été fondé en 1132. par *Pétronille*, veuve de *Florent II*. Comte de Hollande, & sœur de l'Empereur *Lothaire II*. La dernière Abbesse fut *Anne de Berchem*, qui avoit succèdé à *Barbe d'Oyenbrugge*, morte en 1611. (*Boxhornii Theatr. Holl. pp.* 218--220.)

(*i*) Par les voix des Capitulaires, & par l'intervention de Charle-Quint (*Van Papendrecht.*)

Valère André, il faudroit la mettre en 15…
Suffridus Petri la place le 13. novembre
1561., & *Van Heussen* fait sacrer *Schenck* le
le 13.octobre de la même année, sans qu'au-
cun d'eux marque où il a pris sa date. Le
Pape *Pie IV.* avoit ôté le siège d'*Utrecht*
de la dépendance de l'Archévêché de *Co-
logne*, & l'avoit érigé en Archévêché par
sa bulle du onze mars 1560. (*k*) Dès que
le nouveau Prélat en eut pris possession,
il s'appliqua sans différer à remèdier aux
abus invétérés dans son diocèse. A cet
effet il tint un petit Synode, où il d…
des *Avertissemens* pour la réforme de…
Clergé, lesquels furent publiés en 1…
le mardi d'après le dimanche *Cantate*…
1565. il convoqua un Synode provin…
à *Utrecht*, & y invita l'Abbé de *St*…
& les autres Abbés de Frise, à qui il
écrivit le 15. septembre : mais inutile…
Cependant sa lettre de convocation …
été acceptée & souscrite par les cinq…
ques, qu'on lui avoit donnés pour S…
gans, le Synode se tint dans la M…
Capitulaire de l'Eglise métropolitaine…
onze séances, qui durèrent depuis le…
jusqu'au 31. d'octobre. L'Archévêq…
pressa l'acceptation simple du Conci…
Trente : les Evêques, & les deux Ab…

(*k*) Voyez cette bulle dans *Miræi Opera diplom*…
edit. I. 618--624.

qui y assistèrent, se joignirent à lui : mais il eut la douleur de trouver beaucoup de résistance dans les Chanoines, de sorte qu'il dût se réduire à proposer à ces Clercs indociles douze articles, dont l'exècution ne souffroit point de délai. La Gouvernante *Marguèrite de Parme* expliqua nettement sa volonté sur ces Articles. Enfin le Concile de Trente fut lû & publié en Latin dans la métropole d'*Utrecht* le 22. juin 1566., & les jours suivans : puis en langue Flamande dans l'Hôtel de ville. Comme les Archidiacres & les cinq Chapitres persistoient dans leurs protestations, le Duc d'Albe leur écrivit, le onze mai & le 15. juin 1568., pour les avertir de se soumettre. *Sa Majesté*, leur marquoit-il, *entend & veult les décrets du sainct Concile général de Trente estre punctuellèment exècutez & observez en tous ces* (ses) *Royaumes, Pays, & Estats, sans restriction, limitation, ny altèration quelconque, & nommément en ces Pays, où il y en a tant plus de besoing, &c.* L'Archévêque *Schenck* leur en écrivit de son côté le 13. juillet 1568., & les trouva enfin plus obéïssans, quoi qu'il ne paroisse pas qu'ils lui ayent encore donné une entière satisfaction. Ce Prélat vit l'Hérèsie pénètrer de toutes parts dans son diocèse pendant les années suivantes. En 1579., il l'y vit prendre le dessus en consèquence de l'*Union d'Utrecht*, dont

les clauses favorables à la religion Catholique, furent violées par les Calvinistes, d'une manière, dont ils n'ont jamais pû se justifier. Le chagrin, que causèrent à *Fréd. Schenck* ces tristes évènemens, remplit ses derniers jours d'amertume, & en coupa la trame le 25. aout 1580. dans la 77^{e} année de son age. Son corps fut transporté de son chateau de *Wyk-te-Duurstede* à *Utrecht*, & enterré proche la sacristie de la métropole, ou l'on voit encore son tombeau, qui est de marbre, mais sans épitaphe: *Jacques van der Goude*, qui l'avoit servi quelques années en qualité de Secrètaire, lui fit celle qui suit:

D. O. M. In memoriam illustrissimi, Reverendissimi, Frederici Schenck, liberi Baronis in Toutenburch, Domini in Wennessenback, &c. Archipræsulis Ultrajectini dignissimi: Georgii Schenck, Equitis aurei Velleris fortissimi, Cæsareæque Majestatis Caroli V. nomine, apud Gelros, Transisulanos, Frisios olim Præfecti, filii: nobilitate, nec non eruditione conspicui: Juris utriusque, sacræque Theologiæ Doctoris eximii: quondam augusti Spirensis Senatûs Præsidis amplissimi: Dominique sui, cui per annos aliquot fuerat à Secretis, clementissimi; Jacobus Goudanus, gratitudinis benevolentiæque ergo dedic. Oct. kal. septemb. die anni millesimi quingentesimi octuagesimi (octogesimi) *mortem obiit: in Pontificatu annos novemdecim vixit. In memoriâ æternâ erit justus.*

Les Ouvrages, que nous avons de cet Archévêque, montrent qu'il étoit un habile Juriſconſulte pour ſon tems, & qu'il entendoit aſſez bien la Théologie. On ne peut diſconvenir qu'il ne fût fort laborieux, & qu'il n'ait eu beaucoup de zèle pour notre ſainte Religion. *Van Heuſſen* dit que de neuf prébendes de la grande égliſe d'*Utrecht*, qui étoient à ſa collation, il n'en confèra que cinq de ſon vivant, dont la prémière fut pour ſon Suffragant *Joachim ab Optode* (Voyez l'Art. qui ſuit.) Le même *Van Heuſſen* dit que *Schenck* étoit fort libèral envers les pauvres, & que dans la vûe de ſoûlager leur miſère, il étoit très-économe dans ſon domeſtique. Je crois qu'il faut s'en tenir à ce témoignage, préfèrablement à celui de l'Apoſtat *Bokkenberg*, qui qualifie notre Prélat : *Vir magnæ diligentiæ, & incultæ parſimoniæ.* *Valère André* le peint en ces termes : *Vir fuit doctiſſimus, Divini humanique Juris peritiſſimus; ſtaturâ quidem corporis exiguâ ſatis: at animo erecto atque excelſo, ſpiritû vegeto, ingenio acri, & ad quidvis expedito, judicio etiam in infirmâ adhuc ætate firmo, ac præmaturo.....* On a de *Fréderic Schenck* :

1. *Trias Forenſis, in qua de tribus Fori perſonis, Judice, Actore, & Reo, diſſeritur: quidque unicuique ſecundùm Cæſarea & Pontificia Jura congruat, multo compendio trac-*

tatur. Antuerpiæ, Martinus Cæsar, 1528. 12°. dern. signature *P iij.* apres *O v.*

2. *Progymnasmata Fori, sive de iis, qui in judicio versantur, & de Actis civilium Judiciorum, libri duo. Accessit Viridarium Conclusionum Juris. Halæ Suevorum, Petrus Burbachius,* 1537. *fol.* It. *Coloniæ,* 1589. 8°. Le *Viridarium, &c.* a été imprimé séparément : *Francof.,* 1601. 8°.

3. *Interpretatio in tres libros usuum Feudorum. Coloniæ,* 1555. *fol.* It. *Heydelbergæ,* 1584. *fol.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris : Venetiis, Franciscus Zilettus,* 1584. *in-fol. Tomo X., parte II. feuillet* 123. *& suiv.*

4. *De vetustissimo sacrarum Imaginum usu in Ecclesiâ Christi Catholicâ, Liber. Antverpiæ, vidua Joannis Latii,* 1567. 12°. gros caract., dern. signature *F 5.* après *E 5.* La dédicace de l'Auteur, adressée au Roi *Philippe II.*, est datée de *Wyck-te-Duurstede,* le 1. juin 1567. Le livre est partagé en vingt-un chapitres, où il est traité: *chap. 1.* des Images de N. S. J.C. *Chapp.* 2--5. de la sainte Croix, *ch. 6.* de la Statue érigée au Sauveur dans la ville de Césarée en Palestine, *chapp.* 7--8. des Images de la sainte Vierge, des Apôtres, & des autres Saints, *chapp.* 9--13. du culte des Images, de la manière de les peindre, des abus qui s'y glissent, *chapp.* 14--21. de l'utilité qu'on en peut retirer, ensuite du second

Concile de Nicée, qui en a autorisé le culte, &c. Cet ouvrage est solide & savant, mais moins curieux que celui de *Molanus* sur le même sujet.

5. *Tractatus de Testibus.* Avec d'autres Ouvrages sur la même matière. *Coloniæ*, 1577. *fol.* It. dans les *Tractatus magni universi Juris*, *T. IV. feuillet 77. & suiv.* On trouve dans le même Recueil les Traités suivans de *Schenckius* :

6. *De in jus vocando. T. III. part. II., feuillet 57.*

7. *De Satisdationibus, quæ in judicio præstantur. Ibid. f. 135.*

8. *De Expensis in Judicio factis. Ibid., f. 397.*

9. *De Probationibus. T. IV. f. 28.*

10. *De Sententiâ, & re judicatâ. T. V. f. 2.*

11. *De Executione rei judicatæ. Ibid., f. 38.*

12. *De Appellationibus. Ibid. f. 55.*

13. *Dialogus contra Temulentos. Antverp.,* *Michaël Hillenius*, 12°.

14. *Enchiridion veri Præsulis, sive de officio Episcopali. Antv., Michaël Hillenius*, 12°. Je ne sais quand ces deux Traités ont paru : *Valère André* marque le dernier en 1525. ; il n'est pas vraisemblable, que *Schenckius* ait écrit sur les devoirs des Evêques à vingt-un, ou vingt-deux ans.

15. Je trouve dans le *Centuria prima Epistolarum* d'*André van de Schuur*, pp.

340. 341. une Lettre de *Fréderic Schenck* au Président *Viglius*, & *pp.* 341—347. une autre au Duc d'Albe, datée du 28. juin 1569., où il parle avec assez de liberté de l'*Index* réimprimé avec un nombreux Appendix, par ordre de Philippe II. Autre Lettre de *Schenck* à *Jean van Hooghelande*, Doyen de N. D. d'*Utrecht*, dans le Recueil de *Gabbema*, pp. 262. 263.

16. *Acta Concilii Provincialis, Trajectensis, per Reverendissimum & Amplissimum Dominum D. Fredericum, Dei & Apostolicae Sedis gratiâ, Archiepiscopum Trajectensem, præsentibus Reverendissimis Episcopis comprovincialibus, Abbatibus & Prælatis, in civitate Trajectensi, & insigni Ecclesiâ metropolitanâ, indicti & celebrati anno Domini M. D. LXV.* Inséré dans le *Batavia sacra* de *Van Heussen*, *Parte II. pp.* 25—41. A ce Concile assistèrent les cinq Suffragans d'Utrecht : *Nicolas van Nieuwlandt*, Evêque de *Harlem*, *Nicolas de Castro*, ou van der *Borch*, Evêque de *Middelbourg*, *Jean Knyff*, Evêque de *Groningue*, *Rémi Drieux*, ou *Driutius*, élu & confirmé Evêque de Leeuwarde, *Jean Mahusius*, élu & confirmé Evêque de *Déventer* : *Guillaume Lindanus*, Evêque de *Ruremonde*, suffragant de Malines : deux Abbés, celui de *S. Paul* d'Utrecht, & celui de *l'Isle-Notre-Dame* en Gueldre : les Prévôt & Doyen de la Métropole, le Prevôt de *S. Jean*, & le

Doyens des trois autres Collègiales d'*Utrecht*, avec nombre des Chanoines. On commença *Sess.* 1. par récevoir les Décrets du Concile de Trente, tant par raport à la foi, que par raport aux Sacremens & aux rites de l'Eglise. Voici ce que je trouve de plus remarquable dans les Sessions suivantes : *Sess.* 2. Ordre à tous les Chanoines d'*Utrecht* qui portent la barbe, de se la faire raser, ou du moins couper au ciseau, dans trois jours, sous peine de suspense *à divinis*, & de privation des distributions journalières. Publication du Concile de Trente, qui fut lû solemnellement d'un bout à l'autre le 12. octobre & les jours suivans, dans la partie supèrieure du choeur de la Métropole. Dans la 7e Session, tenue le 22. octobre, l'Archévêque déclare qu'il n'est pas en son pouvoir de faire la moindre altèration, modification, ou interprètation aux Décrets du Concile de Trente : en consèquence il ordonne à tous ceux qui assistent à son Synode, de les accepter publiquement : & cette ordonnance fut signée des Evêques suffragans, sans aucune restriction. *Jean van den Vecht*, Doyen de la grande Eglise d'*Utrecht*, déclara en son nom, & en celui des Archidiacres, Prélats, & Chanoines de la même ville, qu'il se soumettoit aux Ordonnances du Concile général, sauf leurs jurisdictions,

droits, privilèges, libertés, statuts, coûtumes, & exemptions : & lesdits Archidiacres, &c. adhérèrent à cette déclaration. Dans la huitième session tenue le 25. octobre, les mêmes Archidiacres renouvellèrent leur acceptation du Concile de Trente, & leur protestation en faveur de leurs droits, exemptions, &c., se plaignant d'être frustrés de la voix décisive, qu'ils disoient leur compèter, ajoutant qu'ils l'avoient eu dans les deux derniers Synodes provinciaux de *Cologne*, sous l'Archévêque *Adolphe de Schauwembourg*. Ils protestèrent encore contre la déclaration faite par l'Archévêque, sans qu'il les eût ouïs ni consultés, & l'accusèrent de nullité. Après diverses contestations sur le même objet, l'Archévêque proposa des Statuts Synodaux, qui furent acceptés par les Prélats & les cinq Chapitres susdits, & publiés la même année. On s'y élève contre un abus commun au Clergé & au peuple; c'étoit de parler & de s'entretenir dans l'église métropolitaine d'*Utrecht* avec tant de bruit, qu'on n'y pouvoit entendre ni le célébrant ni le chant du choeur. On défend sous peine d'excommunication de faire des repas dans les églises : de célèbrer des mariages, & de laisser accoucher des femmes dans les maisons claustrales, ou autres encloses dans les immunités. Ordre à tous les Curés de résider dans leurs paroisses,

Ordre de chasser les moines apostats qui se sont ingérés dans les fonctions Pastorales sous prétexte d'un indult du S. Siège. Défense aux Ecclésiastiques de courir de nuit par les rues, de porter des vêtemens séculiers, des souliers ou des haut-de-chausses déchiquetés. Défense aux mêmes de mettre le pied dans des tavernes, & dans des maisons mal-honnêtes. Les Abbés, Abbesses, Prévôts, &c. veilleront à ce que les Religieux, & surtout les Religieuses, portent l'habit monastique, tel qu'il étoit vingt-cinq ans avant le Synode. Les Ecclésiastiques renonceront au concubinage, qui a extrèmement avili la dignité du Clergé. Défense aux jeunes hommes, nobles ou Clercs, d'entrer dans les chambres ou dans le refectoir des Religieuses. Défense aux Religieuses non réformées d'être vagabondes, & de passer les nuits dans des maisons séculières, sans une permission accordée pour de justes raisons. Les Abbesses ne leur permettront d'aller voir leurs parens que deux semaines chaque année, & ne laisseront jamais partir plus de deux Religieuses à la fois. Défense de laisser entrer, ou de débiter des livres étrangers, avant qu'ils ayent été approuvés par ceux qui en ont la commission. Aucun Religieux, excepté les Mendians, ne prêchera sans la permission de l'Evêque. Car ces gens-là, dit le Concile,

enseignent ce qu'ils n'ont jamais appris, & font les Docteurs avant d'avoir été écoliers, voulant s'attirer l'admiration du peuple, & travaillant à leurs intérêts, & non pas à ceux de J. C. Pour les Religieux-Curés, ils renfermeront leurs travaux dans leurs paroisses. Défense aux Curés de quèreller leurs paroissiens en chaire, pour défaut de payement des droits pastoraux. Les Chapitres & les Monastères cesseront d'agir par raport aux Cures, qu'ils font desservir, d'une manière si chiche, que les Prêtres qu'ils y placent n'ont pas de quoi vivre honnêtement. Ordre, sous peine d'excommunication, & de douze florins d'amende, d'entretenir jour & nuit une lampe, ou un cierge allumé devant le S. Sacrement, dans tous les lieux ou il se conserve. Ce Synode se passa d'une manière assez tumultueuse. Les décrets qu'il renferme, donnent une fort mauvaise idée du Clergé & du peuple d'Utrecht de ce tems-là. Je ne m'étonne point que Dieu ait permis que le flambeau de la Foi s'y éteignît peu d'années après; mais bénissons-le de ce qu'il s'y est conservé des serviteurs, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

☞ *Suffridus Petri, Appendice ad Becam edit. ult., p. 6. Bockenbergii Catal. Pontificum Ultraj., p. 48. Gazet, Hist. Ecclef. des Pays-Bas*, 451--452. *Sweertius*, 262. *Val. And.*

dreas, 251. *Gabr. Bucelini Germania Topo-Chrono-Stemmatographica*, *parte III.*, *in Probationibus*, *p.* 73. *J. B. Maurice*, *Blason des Cheval. de la Toison d'Or*, *la Haye* 1665., *p.* 207. *Van Heussen*, *Batavia sacra*, *parte II. pp.* 14--41. avec le Portrait du Prélat. *Ejusd. Historia Episcopatûs Ultraj.*, *pp.* 40. 41. *Hoynck van Papendrecht*, *Analector. Tomo III. parte I. pp.* 233. 234. & 243.

Joachim van (ou *ab*) *Oprode*

ETOIT d'*Anvers*, où il doit être né vers 1515. Il fit son cours de Philosophie à *Louvain*, & y fut reçu dans le Conseil de l'Université le 28. mars 1542. (1543.) Dix ans après il retourna à *Anvers*, où il fut fait Curé de *S. André*. Ayant rempli cette charge l'espace de sept ans, il passa en 1559. à *Utrecht* pour y gouverner la paroisse de *N. D. la petite*. Au bout d'environ quatre ans, il quitta ce poste, fut sacré Evêque d'*Hébron*, & devint Suffragant de *Fréderic Schenck de Tautenburch* dont l'Article précède. Cet Archévêque lui confèra une prébende de sa métropole, & l'engagea à prendre le bonnet de Docteur en Théologie à *Louvain* le 25. juin 1571. (*a*); après quoi il le fit son Vicaire général le 7. de sep-

(*a*) Il eut pour compagnon de son Doctorat le P. *Antoine de Sienne*, Dominicain, dont j'ai parlé ailleurs.

tembre ſuivant. *Joachim ab Oprode* ſe diſtingua par l'intègrité de ſes mœurs, & par ſon zèle pour la Religion. Ce zèle lui attira la haine des hérètiques, qui commençoient à ſe rendre maitres du pays, lorſqu'il mourut le 2. juillet 1576. Ses cendres repoſent dans l'Egliſe métropolitaine d'*Utrecht*, dédiée à S. Martin, & l'on y voit encore aujourd'hui ſon tombeau, qui eſt couvert d'une plaque de bronze, avec l'inſcription ſuivante, où l'on n'a oſé parler de ſon Epiſcopat :

Anno Dom. CIↃ. IↃ. LXXVI., *die ſecundo julii, deceſſit Reverendus Dominus D. Joachimus ab Oprode, S. Th. Doctor, hujus eccleſiæ Canonicus; cujus memoria in benedictione ſit. Virtutem nummis præponito.*

On a de ce Prélat un

Abrègé de la Doctrine Chrêtienne, compoſé en Latin par le R. P. Pierre Caniſius, Docteur de la Compagnie de Jéſus, préſentement traduit en Flamand. Utrecht, 1576. 12°. *Oprode* fit cette verſion par ordre de Philippe II.; il y a inſéré quantité d'explications, ou de petits ſupplémens de ſa façon.

Il a encore compoſé pluſieurs petits Traités de pièté, qui ſe ſont conſervés en Ms. chez les Catholiques de Hollande, mais dont on ne nous donne point une connoiſſance diſtincte.

☞ *Val. André, Faſt.* 122. *Foppens*, 558.

Godescalc de Cologne, ou *Godesc. de Coloniâ*,

RELIGIEUX de l'Ordre des Carmes, tiroit son nom de la ville, où il naquit dans le XIV. siècle. Il prit le bonnet de Docteur à *Paris*, & y enseigna la Théologie. Il fut élu Provincial de la Basse-Allemagne, au plus tard en 1363. & il mourut le 16. juillet 1373. dans son couvent de *Cologne*, dont il avoit sçu augmenter le terrain. On l'y enterra devant le maitre-autel. Ce Religieux est Auteur des Ouvrages suivans :

α. Quæstiones Sententiarum ; libri septem.
β. Determinationes ; liber unus.

☞ *Sweertius*, 293. *Ægid. Gelenius, de adm. sacrâ & civili magnitud. Coloniæ, pag.* 479. *Cosmas de Villiers*, *l.* 566.

Jean-Henri Gobelino,

CHANOINE de l'Eglise Collègiale de Ste Gudule de *Bruxelles*, & de celle de *Leuze* en Hainaut, publia en 1646. les *Preuves de la Maison de Bette, produites de la part de la très-noble & très-excellente Damoiselle de Lede, Chanoinesse au très-noble & très-illustre College de S. Waudrud à*

Mons..... l'onziesme du mois de juin de l'an 1646.; pour satisfaire aux Statuts & très-anciennes coustumes & observances dudit très-illustre Collège : où il convient & est nécessaire, que toutes Maisons, qui n'y ont encore esté receues, & de quelconque qualité ou condition qu'elles soyent, sont obligées à prouver une tige d'ancienne Noblesse & Chevalerie Militaire de passé trois siècles ou d'avantage sans bastardise. Anvers, 1646. 4°. pp. 36. J'ai vû au bout d'un exemplaire de ce livre la *Généalogie de la Maison de Brut, dressée par M. Florent van der Haer, Trésorier Chanoine de l'Eglise de Lille.* En placard. J'ai parlé ailleurs (*a*) de *Vander Haer*, & j'ai dit d'après M. *Foppens*, que sa mère étoit d'une famille patricienne de *Louvain*. Il falloit dire *d'une famille noble de Hollande.* (*b*)

(*a*) T. I. p. 279.

(*b*) J'ai trouvé dans un bon Ms. les quatre quartiers de père, qui sont *Vander Haer*, *Teylingen* : *Foeyt*, *W*... *Van der Haer* portoit de Gueules à trois macles d'A... Sa mère portoit d'Or à la bande de gueules, au ... même chargé d'un château d'argent sur un tertre de ... Ses quartiers étoient *Vander Borcht*, *Cock* : *Croels*, ... *taers*.

Frédéric de Marselaer.

NAQUIT D'UNE famille patricienne & très-distinguée, (*a*) à *Anvers* l'an 1584. Son père, *Adrien de Marselaer*...

(*a*) Qui porte d'Argent, à la bande fuselée de gueules...

étoit dans la Magistrature de cette ville, & cultivoit la Poësie flamande : sa mère, première femme d'*Adrien*, se nommoit *Josine Roussel*. Le jeune *Marselaer* fit ses humanités dans sa patrie, & suivant toutes les apparences, sous la conduite des Jésuites. Il vint ensuite étudier en Philosophie à *Louvain*. Depuis il fit son cours de Droit dans la même Université, & il reçut le grade de Licencié en cette faculté le 23. mars 1611. agé de 27. ou 28. ans. Il prit encore ici les leçons d'*Erycius Puteanus* sur la Littèrature. (*b*) Sorti de *Louvain*, il alla faire un voyage en Italie, où il se fit recevoir Chevalier de N. D. de Lorette. De retour dans les Pays-Bas, il se fixa à *Bruxelles*, en y épousant une démoiselle de qualité, nommée *Marguèrite de Baronaige*, fille unique de *Jean de Baronaige*, seigneur de *Perck*, *St-Hubert*, *Elewyt*, *Harzeaux*, *Oycken*, *Loxem*, *&c.* (c) & de *Cathèrine le Clercque*, fille de *Guillaume le Clercque*, Ecoutète, & Lieutenant de la Cour Féodale de *Malines*. *Marselaer* entra dans la Régence de *Bruxelles* en qualité d'Echevin l'an 1614., & cette charge lui fut confiée plusieurs autres fois dans

(b) *Clarissimi Erycii Puteani, Consiliarii atque Historici Regii, Doctoris quondam mei, Cryptographia, &c.* Marselaer, Legati lib. II. diss. 42., edit. 1626. pp. 473. 474.

(c) Les Armes de *Baronaige*, ou *Bernaige*, sont Fascées de gueules & d'or de six pièces, les fasces de Gueules frétées d'argent.

la suite. (*d*) On le fit Trésorier de la même ville en 1620. 21. & 22., puis en 1654., & les deux années suivantes. Il en dévint Bourguemaitre en 1623., & six autres fois dépuis. (*e*) Etant pour la quinzième fois Echevin en 1659., il se défit de cet emploi, qui passa à son fils *Gilles-Fréderic*, & il renonça entièrement aux affaires. Le 5. mai de cette année, sa seigneurie de *Perck*, ou *du Parck*, proche *Vilvorde*, fut érigée en Baronie. *Philippe IV.* marque dans les patentes, accordées à cet effet, que *Fréderic de Marselaer* avoit été chargé (en 1621.) *de porter le baldaquin dessus le Corps de l'Archiduc Albert.* Notre Auteur passa les vingt-six dernières années de sa vie en homme de Lettres, & en Philosophe Chrêtien. Il se retiroit fréquemment dans son Chateau *de Perck*, & s'y entretenoit avec quelques gens de savoir & de pieté, qu'il attiroit en ce lieu. C'est là qu'il termina sa carrière, le 7. novembre 1670., dans la 87e année de son age. Vers l'an 1660. il avoit fait dresser un beau monument pour ses parens & ses proches dans la Cathèdrale d'Anvers. (*f*) Il nous apprend lui-même que

(*d*) En 1615. 18. 24. 26. 31. 32. 39. 41. 42. 44. 48. 52. & 59.

(*e*) En 1625. 30. 40. 43. 50. & 51.

(*f*) On y voit près de la Chapelle de Ste Barbe, une pierre sépulcrale bleue, avec l'Inscription suivante: *N*

s'en étoit fait ériger (*g*) un semblable dans l'église des Pauvres Clarisses de *Bruxelles*, avec cette épitaphe :

Æternitati S. Omnipotentis misericordiâ, gratiâ Virginis, quæ Genitrix vitæ est, primævæ nescia labis, suffragiis SS. Francisci & Claræ, Ignatii & Theresiæ, piorum precibus, sub hoc marmore quiescens post mortalis occasum, immortalis vitæ ortum exspectat Fredericus de Marsselaer, Eques auratus, illustri à centum lustris lare, Toparcha liberi dominii de Opdorp : Principibus & populo charus ; qui post septimum urbis Bruxellæ Consulatum, nec non publica alia gesta munia, post discussam obeundæ apud Deum hominesmum Resurrectionis diem, & vestras, Viator, preces expectat

illustri à centum lustris lare nobile par conjugum Adrianus de Marselaer, Ægidii & Zegerinæ de Groesdoncq filius; Joannis & Joannæ de Jonge nepos, Ægidii militis & Elisabethæ de Lira de Rasteghem (toparcharum de Marselaer & Opdorp) pronepos, Adriani VI. Pontificis Max. Cubicularius secretus, postmodum hujus urbis Senator : & Catharina Schoyte, Arnoldi Consulis filia, eorumdem pariter F. Adrianus Senator, cum legitimâ conthorali Justa Roussel. Rutgerus etiam de Marselaer, Toparcha de Opdorp, nobilissimæ literarii institutionis fundator. Obierant ille A° 1550. illa 1557. Justa 1600. iste 1617. hic 1678. piis parentum suorumq. Manibus Fredericus de Marselaer, Eques aur., Toparcha de Opdorp, Parck, Elewyt, Harseaux, Oycke, &c. septimus Bruxell. Consul. H. M. P.

Au bas : *O homo, imago Dei*, &c. comme ci-après. On lit dessus : *D. O. M. Perantiquæ & illustris gentis Marselaeriorum Monumentum; ex quâ Barones de Perck & Elewyt, liberi Domini de Opdorp : ab omni memoriâ Toparcharum, Domini de Herzeaux, Oycke, Borre, Loxem, &c. R. I. P.*

(*g*) *Poni curavimus:*

que Legationis formam, supremam suscepturus in cœlum, ut proficisceretur expeditiùs, hìc sarcinam deposuit mortalitatis juxta dignissimam casti thori conjugem Margaretam de Bernaige, ex Baronibus de Wesemael, Lecke, Bautershem, Dominis de Wavre, Perck, Elewyt, quæ, præmaturo cedens fato, antecesserat XX. julii anno M. DC. XLVI. Ipse subsecutus..... anno M. DC. LX.....

Mais comme il ne paroit aucun vestige de ce monument chez lesdites Religieuses, il y a lieu de croire que *Marselaer* se sera ravisé, & aura choisi sa sépulture dans l'église paroissiale de *Parck*, où l'on voit en effet son tombeau dans le chœur, avec l'Inscription que je viens de rapporter, mais terminée de cette manière :

Ipse subsecutus VII. novembris anno M. DC. LXX.

O homo, imago Dei, terræ vapor, umbra, putredo!

Summa boni & voti est nosse & amare Deum. (h)

(*h*) Il y a dans le Chœur de la même église une tombe de marbre contre la muraille, où est représenté un Chevalier armé de toutes pièces, à genoux devant un Crucifix, avec cette Inscription, que je ne puis raporter qu'estropiée: *D. O. M. Illustri, magnanimo, forti, D. Guil. de Baronaige, Toparchæ de Perck, Elewyt, Harzeaux, Oycke, &c. qui multa ut* (al. &) *strenuè gessit pacis arisque A° 1622°. eis Demeram hostili igne & ut pressas Perckum, Vilvordiamque Venatorum & Agricolarum manu feliciter defendit, 8a juny 1626. cœlis recepto, Dominus Fredericus de Marselaer, Eques, cum Dominâ Margaretâ de Baronaige Conjuge hærede H. M. PP.*

Son fils ainé *Charles-Philippe* mourut en allant à *Vienne* à la suite de *François de Moura, y Corte Real*, Marquis de *Castel-Rodrigo*, depuis Gouverneur des Pays-Bas. Il en eut un autre, nommé *Gilles-Frederic*, seigneur de *Perck*, *Elewyt*, *Harzeaux*, *Hoyke*, *Borre*, *Loxem*, & de la franchise d'*Opdorp*, Conseiller au Conseil de Brabant, qui se maria vers 1655. avec *Marie-Pétronille de Caldenborch*, fille de *Guillaume de Caldenborch*, Chevalier, seigneur de *Herve*, *Crevecœur*, *Charneux*, *Thimister*, *Beucq*, *Salomé*, *&c.* Lieutenant de la Cour Féodale, & Senêchal de tout le Duché de Limbourg, Fondateur du couvent des PP. Capucins de *S. Médard* vis-à-vis de *Dinant*. *Marselaer* avoit de la Littèrature, & écrivoit bien en Latin. Il entendoit le Droit public & particulier, & n'étoit pas moins versé dans la Politique. D'un autre côté

On lit dans l'église de *Merchtem*, à 3. lieues de *Bruxelles* vers *Tenremonde* : *Majorum memoriæ, nepotumque imitioni. Nobili, strenuo, ac spectabili viro D. Wilhelmo de Marselaer, Ægidii F., domino de Opdorpe, arcis civitatis Ostiensis, tempore Adriani VI., Pont. Max., Castellano, ob solertiam, fidem, rerumque agendarum experientiam, publicè privatimque laudatiss.. Hadrianus de Marselaer, eidem Principi quoad vixit à Cubiculis secretis, fratri suo desiderio & lacrymis funerato P. C. Decessit ex hac vitâ anno Christian. cIↄ. Iↄ. XLIIII., dum vixisset annos prope LIV., humanarum miseriarum memor.*

Et dans celle de *Maldere* à deux lieues à l'Est de *Tenremonde* : *Hier lege begraven Jan van Marselaer, heere van Opdorp, ende Jouffrauw Joanne s'Jonghen syn wyf, sterft A° [illegible] LXXVII. den XXVJ dagh in april : ende Adriaen haeren beyden sone, stirf int selve jaer den VJ dagh in mey. Bide voor de sielen.*

il étoit génèreux, bienfaiſant, ſurtout à l'égard des gens de Lettres, déſintèreſſé, & intègre. Il avoit même la réputation d'homme pieux, & cette réputation étoit fondée. Cependant je ne puis diſſimuler qu'il y a lieu de douter ſi ſa piètè étoit tout-à-fait ſolide. L'Humilité eſt la baſe néceſſaire de cet édifice ſpirituel : (*i*) & il me ſemble que *Marſelaer* n'a pas aſſez connu cette vertu. Les éditions ſuperbes & répètées de ſon *Legatus*: l'Epitre faſtueuſe, qu'il mit au devant de la troiſième impreſſion: les éloges accumulés à la tête de ſes deux ouvrages, dans un tems, où la mode de ces éloges paſſoit: ſon portrait qu'on voit partout, & auquel il employa le pinceau de *Vandyck*, & le burin de *Corneille Galle*, de *C. Meyſſens*, & de *François Keldermans*: les Dédicaces qu'il s'attira de la part de divers Savans: le ſoin qu'il a pris de parler de ſoi-même dans ſes ouvrages, & de rappeller en vingt manières la nobleſſe & les exploits de ſes Ancêtres: le magnifique tombeau qu'il leur fit dreſſer: celui qu'il prépara pour lui-même, & dont il a inſèré l'Inſcription dans ſa *Legatio mentis in Deum* :

(i) *Magnus eſſe vis? A minimo incipe. Cogitas magnam fabricam conſtruere celſitudinis? De fundamento priùs cogita Humilitatis. Et quantam quiſque vult ſuperimponere molem ædificii, quanto erit majus ædificium, tanto altiùs fodit fundamentum. Et fabrica quidem, cùm conſtruitur, in ſuperna conſurgit: qui autem fodit fundamentum, ad ima deprimitur.* S. Auguſtin., ſerm. x. de verbis Apoſtoli.

tout cela servira moins à immortaliser sa noblesse & son véritable mérite, que la bonne opinion qu'il avoit de soi-même.

Les Ouvrages de *Marselaer* sont :

1. Κηρύκειον (Caducée,) *sive Legationum insigne, in duos libros distributum. Antv., Guil. à Tongris*, 1618. 8°. gros caract., pp. 251. It. sous ce titre : *Legatus; libri duo, ad Philippum IV., Hispaniarum Regem. Antv., Balth. Moretus*, 1626. 4°., gros caract., pp. 500. Cette édition est fort augmentée; on voit à la tête un beau frontispice, où paroissent Mercure & Minerve armée : *Theod. Vanlonius pinxit. Cor. Galle sculpsit.* It. *Amst., Jodocus Jansfonius*, 1644. 8°. pp. 642. It. *Vinariæ*, (Weimar, en Thuringe) *Thomas Eylikers*, 1663. 16°. pp. 672. It. *Editio secunda*, (k) *ab ipso Auctore aucta & recensita. Antv., Offic. Plantiniana*, 1660. *fol.* grand papier, & fort gros caractères, pp. 361. Cette édition est superbe, & dédiée à Philippe IV. par une Lettre si étendue, qu'il n'est pas vraisemblable que ce Monarque ait pû se résoudre à la lire. L'Ouvrage est écrit d'une manière grave & noble, comme le sujet le demandoit, mais d'un stile peu naturel. L'Auteur y

(k) Apparemment l'Auteur désavouoit la prémière édition, & ne connoissoit pas, ou ne comptoit pour rien, les éditions étrangères.

parle fort au long des qualités de cœur & d'esprit, dont un Ambaſſadeur doit être orné: & il en exige tant, qu'aſſûrément les Souverains feront ſagement de ſe contenter à moins. Il cite rarement: mais il allègue des raiſons, & rapporte des exemples, parmi leſquels on peut remarquer celui-ci. Un Ambaſſadeur de *Veniſe*, qui ſe trouvoit à *Madrid*, y fit attaquer par ſes gens les Miniſtres de la juſtice, qui conduiſoient un priſonnier. La choſe ayant été examinée, les coupables furent condamnés les uns au fouet, les autres à perdre la tête. Mais le Roi (Philippe II.) leur fit grace, & pour prouver qu'il étoit en droit de les punir, eux & leur maître, il fit ſavoir à tous les Princes de la Chrétienté, qu'il ne prétendoit pas qu'on agît de même à l'égard de ſes Ambaſſadeurs: & qu'il conſentoit qu'on les traitât ſelon la rigueur des Loix des pays où il les auroit envoyés, lorſqu'ils y outrepaſſeroient leurs pouvoirs, ou qu'ils y commettroient des crimes dignes de mort, ou d'autre châtiment. *Marſelaer* traite de divers autres cas, qui concernent le droit des Ambaſſadeurs: mais ce qu'il en dit, n'eſt ni ſuffiſant, ni bien clair, ni fort exact. Il examine problématiquement la queſtion, s'il convient que ces Miniſtres ſe rendent à leur deſtination, accompagnés de leurs femmes;

Parmi les raisons, qui portent à l'affirmative, il me semble qu'il oublie la principale : c'est qu'une Dame habile & discrète, est souvent plus propre que son mari, à déterrer des secrèts, qu'il importe à celui-ci de connoitre. (*l*)

2. *Legatio mentis ad Deum; Operis de Legato Parergon. Per D. Fredericum de Marselaer, Equitem auratum, & Lauretanum, Baronem de Perck & Elewyt, Toparcham de Opdorp, Harseaux, Oycke, &c. Majestati suæ à Consiliis Belli, septimùm Bruxellæ Consulem. Brux., Franc. Foppens*, 1664. 16°. pp. 206. sans l'épitre dédicatoire à *François de Moura y Corte-Real*, Marquis de *Castel-Rodrigo*, Gouverneur des Pays-Bas. Cette épitre tient dix pages. Ensuite vient une Préface, ou plûtôt un Eloge du livre, de la façon de *Guillaume de Buri*, dont j'ai parlé ailleurs: puis un Extrait du *Tessera quotidiana Militis Christiani* du P. *Stanihurst*, (m) dont

(*l*) Il paroit par un endroit du livre, (édit. de 1626. p. 426.) que quelqu'un avoit entrepris de le traduire en François sur la première édition, mais qu'il n'y avoit pas réussi. Voici cet endroit. *Quævis lingua verborum veneres & energias habet, & genuinum aliquid, quod aliâ quacumque, vix longis ambagibus, ac ne vix quidem, explicando commentaberis. Numquid à genio scripti toto cœlo aberravit Facundus ille, qui Κηρύκειον, sive Legationum Insigne, Gallicè nuper vertere, aut interpretari, typisque committere aggressus est?*

(m) Le *Tessera* étoit dédié à *Fréderic de Marselaer*, & à son fils *Gilles-Fréderic.*

j'ai aussi parlé : des Eloges de l'Auteur en vers par les PP. *Wallius*, Jésuite, & *le Sayve*, de l'Oratoire : enfin son portrait, avec ses armes, &c. gravé par *C. Meyssens*. L'Ouvrage dont il s'agit, est plûtôt d'un Philosophe, & d'un Littèrateur, que d'un Ecrivain Ascètique. Il est écrit d'une manière un peu décousue. *Marselaer* y a inséré l'inscription du tombeau, qu'il s'étoit préparé chez les Clarisses de *Bruxelles*. « J'ai voulu, dit-il, la faire » voir ailleurs, que chez ces Religieuses, » parce que ces sortes de répréséntations » excitent ceux qui les regardent à dé- »-cher leurs cœurs des choses périssables, » pour s'attacher à Dieu. » Elles excitent aussi le Spectateur malin à rire de la sotte vanité de ceux qui les font dresser.

3. *Epistola ad Josephum Geldolphum à Ryckel.* Dans la Vie de Ste Begge, publiée par cet Abbé en 1631. *in-4°.* pag. 600. 601. *Marselaer* y peste contre la coutume de donner aux noms de famille une terminaison Latine; c'est qu'il craignoit d'être un jour confondu avec quelque Savant d'une naissance obscure.

Le P. *de Sweert* dit que la ville, & surtout l'Université de *Louvain*, souhaitèrent extrèmement que *Marselaer* eût la charge de Maire, ou *Mayeur*, de cette ville, qui est une place fort honorable, cette Mairie étant la plus ancienne du Bra-

bant. Le même Père ajoute qu'il vécut toûjours vigoureux l'espace de 83. ans; en quoi cet Auteur n'est pas exact. Je ne crois pas qu'il le soit davantage lorsqu'il avance que *Marselaer* a fait trois ouvrages fameux *de Legationibus*, dont le second seroit *Legatus ad Pontificem Romanum* : du moins je n'ai pû avoir aucune connoissance de ce *second Légat*: Enfin ce Père dit que dans le prémier, qu'il intitule *Legatus ad Principes*, on trouve *une peinture fort vive de la Cour de Rome.* On voit ici le génie de cet Oratorien, & à quoi ses semblables s'attachent : au reste le P. *de Sweert* n'auroit pas dû se réfugier chez une Puissance ennemie de l'Eglise, s'il eût eu autant de vénération pour le S. Siège, qu'en a eu *Marselaer.*

Notre Auteur étoit cousin germain de *Rutger de Marselaer*, grand bienfaiteur de l'Université de *Louvain*, & qui y a laissé des fondations considérables; elles sont marquées en ces termes sur une table de marbre, qu'on voit actuellement dans la Bibliothèque Acadèmique : *Memoriæ S. Illustri à centum lustris stemmate generosus Rutger de Marselaer, toparcha de Opdorp, annuum censum bis mille florenorũ legavit an. CIↃ. IↃC. XLVIII. instituendis Lovani nobilium studiosis, delectu propiorum cognatione de Marselaer & van de Werve.*

Le meilleur portrait de *Marſelaer* en gravûre, eſt celui qu'on voit à la tête de ſon *Legatus*, de la 3^e édition. *Ant. van Dyck pinxit : Corn. Galle ſculp.* On lit dans l'Ove :

Talis eras, cùm luſtra decem tibi volveret ætas,
Marſlaer, ingenio, meritis, & ſtirpe coruſcus.

N. Burgund., Conſil.

Et au bas :

Ardua res, ſeu bella paret, ſeu fœdera jungat,
Effigiem Regis poſſe referre ſuâ.
Tu, Frederice, refers : &, ſi res ipſa tuliſſet,
Hunc etiam poteras voce referre tuâ.
Pagina, judicio magni laudata Philippi,
Dignaque Legati nomine, teſtis erit.

J. V. W. (peut-être *Jacobus Vande Walle.*)

Un autre portrait du même eſt accompagné des figures de Minerve & de Mercure, qui ſe donnent la main. On lit au haut : *Mars è lare* : Au deſſous : *Ætatis anno 80.* : Plus bas : *Marte & Arte.* Et, toujours en deſcendant :

Illuſtris & Ampliſſimus Dominus D. Fredericus de Marſelaer, Eques, baro de Parck, Elewyt, &a., ſeptimùm Bruxellæ Conſul.

Talis erat, ſex atque decem cùm luſtra teneret
Annis, ingenio, meritis & ſtirpe coruſcus
Marſelaer, in vultu juvenili, ætate ſenili.

E lare Mars quia nempe viro, ſemperque fuere
In lare pacificæ Parnaſſides; inde videtur
E lare MarſlarI quoque Mors procul eſſe remota.

Illuſtri & Ampliſſimo Domino D. Ægidio Frederico de Marſelaer, paternarum virtutum & dignitatum heredi, in ſupremo Brabantiæ Senatu Conſiliario, G. de Buri, Brux., Can. Mechl., L. M. D. D. Franciſ. Keldermans ſculpſit.

☞ *Ses Ouvrages. Val. Andreas*, 250. *Petri Bellugæ Speculum Principum, Brux.*, *Franc. Vivien*, 1655. *fol.*, *in epiſt. nuncup. Butkens, Suppl. des Trophées de Brab.*, *T. II.* 88--91. *Grand Théatre ſacré de Brabant*, *T. I. partie II. pp.* 190. & 382. *Van Geſtel, Hiſt. Mechlin. I.* 112. 113. *P. Sweertius, Necrol.* 157. 158.

Jean Noyens, ou *Nouts*, ou *Joannes de Turnhout*,

TIROIT CE dernier ſurnom du bourg de *Turnhout*, dans le Marquiſat d'*Anvers*, où l'on peut ſuppoſer qu'il naquit vers l'an 1446. Après ſes prémières études, il s'appliqua au Droit-Canon dans l'Univerſité de *Louvain*, & y ſuivit ſans doute les leçons de *Robert de Lacu*, de *Guillaume Arnoldi*, (*a*) & de *Thierri Groenen-*

(*a*) Autrement *Guillaume Tay*, natif de *Delft*. Il fut créé Licencié en Droit-Canon le 23. février 1451., Licencié en Droit-Civil le 31. janvier 1456., Docteur ès Droits, le 15. nov. 1457. *Raoul de Béringue*, dont j'ai parlé ailleurs, étant mort le 4. oct. 1459., la Régence de *Louvain* conféra à *G. Arnoldi* un Canonicat du ſecond rang à S. Pierre avec une chaire de Droit Civil, & 25. *Peeters*, ou florins au-deſſus du revenu de cette prébende: elle lui fit en même tems un préſent de 39. *Peeters* pour ſa bibliothèque. Il accepta ces

dael, ou *de Viridi Valle*, (*b*) qui professoient en ce tems-là. Il prit le grade de Licencié en cette faculté le 27. octobre 1470. : ensuite il étudia le Droit Civil, & s'y fit de même recevoir Licencié le 24. avril 1476., après avoir entendu les Professeurs *Raimond de Marliano*, dont j'ai parlé ailleurs, *Jean van Papenhoven*, (*c*)

offres le 13. décembre de la même année, à condition de pouvoir recommencer ses leçons sur les Institutes, au cas qu'il renonçât à sa chaire. Le 1. octobre 1463. il succèda à *Bauduin Henrici* en qualité de Professeur Ordinaire en Droit-Canon pour l'après-dînée : la Régence lui assigna à cet effet une pension de 32. *Peeters*, qui furent portés à 50. le 25. nov. de l'année suivante. Il fut fait prémier Recteur, ou Curé, du Grand-Béguinage de *Louvain* le 12. juin 1475., & il mourut en 1487., vraisemblablement au mois d'octobre.

(*b*) Fils d'un autre *Thierri*, & d'*Ode de Molendino*. Il étoit d'*Hilverenbeek* dans la Mairie de *Boisleduc*. Admis au Conseil de l'Université le 22. décembre 1466., il en fut Recteur en 1478. Il fut passé Docteur en Droit-Canon le 6. juillet 1481., & dévint Professeur Ordinaire en 148[illegible] après *Raimond de Marliano*. Ses cendres reposent à S. Pierre de *Louvain*, où on lui avoit dressé cette épitaphe : *Theodorico de Viridi valle, hujus ecclesiæ Presbytero, Canonico, Artium & Juris Doctori, subter posito. Hic annis supra XXIV. Decreta docuit, & L. Rhenensinm florenorum annuum subsidium binis suæ gentis scholaribus reliquit, moriens an. M. VC. I., augusti die XXV.*

(*c*) Qui eut le cinquième rang parmi les Maitres-ès-Arts en 1447. Il fut créé Bachelier ès Loix le 12. janvier [illegible] (1451.,) Licencié le 30. mars 1454. (1455.,) & Docteur le 15. octobre 1470. La Régence de *Louvain* le nomma Professeur Ordinaire en Droit Civil pour le matin, aux gages de 200. fl. du rhin, le 18. août 1473. Précisément deux ans après, elle lui donna une autre chaire du même Droit, qui l'obligeoit de faire la prémière leçon du matin ; c'étoit celle qu'avoit occupé *Raimond de Marliano*. *Papenhoven* fut aussi Chanoine & Doyen de S. Paul de *Liège*, Official de l'Evêque *Louis de Bourbon*, & Prévôt de N[illegible] de *Walcourt* dans le Comté de *Namur*. Il mourut à *Louvain* le 30. août 1477. , & ses cendres reposent à S. Michel.

& *Gerlac de Bondt.* (*d*) Le 27. février 1481. (aujourd'hui 1482.) il prit le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit avec *Jean de Thymo*, dont il a été parlé ci-devant T. IX. p. 260., & avec *Louis Roelants.* (*e*) La même année, on lui donna la chaire Ordinaire des Institutes, qui est à présent celle du Digeste, & dont les leçons se font le matin. Ayant rempli ce poste l'espace de douze ans, il fit son testament le 14. septembre 1492., & mourut le même jour dans un age peu avancé. Outre les leçons attachées à sa chaire, il avoit donné pendant près de

(*d*) Natif de *Louvain*, où il prit le grade de Maitre-ès-Arts le 30. avril 1435. Il fut reçu Bachelier ès Loix à *Pavie*, puis admis au rang des Bacheliers de *Louvain* le 2. octobre 1443., & des Docteurs en l'un & l'autre Droit le 20. août de l'année suivante. Il avoit été élu Chanoine de la seconde fondation de S. Pierre de *Louvain* le 15. mai précédent, & en cette qualité Professeur extraordinaire en l'un ou l'autre Droit : mais il paroit que cette election n'eut point de suite. En 1445. on le fit Professeur ordinaire en Droit Civil. Ce Docteur jouit des révenus de deux Canonicats, l'un de *Lire*, & l'autre d'*Anderlecht*, jusqu'à sa mort arrivée vers le 5. mars 1477. (1478.)

(*e*) Seigneur de *Wilsel* & de *Putte*, & fils de *Louis Roelants*, Maire de *Louvain*. Il fut lui-même plusieurs fois Conseiller, & Echevin, puis Bourguemaitre de cette ville en 1466. & en 1470. Après s'être fait recevoir Bachelier en Droit-Canon à *Paris*, il prit le grade de Licencié en l'un & l'autre Droit à *Louvain* le 29. août 1478. On le nomma Professeur Ordinaire en Droit Civil l'an 1480. Quelques années après, il quitta l'Université, & fut fait Conseiller au Conseil de Brabant. Plusieurs prétendent qu'il en devint Chancelier en 1503. après la mort de *Guillaume de Stradio* : mais ce fait est contesté. *Roelants* mourut à *Bruxelles* l'année suivante, & fut enterré à Ste Gudule. Il avoit épousé *Marie Roelofs*, dont il eut un fils nommé *Edmond Roelants*, qui mourut Echevin de *Louvain* en 1483.

quatre ans celles du matin sur le Droit Canon à la place de *Simon de Lavalle*, (*f*) à qui la Régence de *Louvain* avoit confié la prémière chaire de cette Faculté en 1480. : & il avoit suppléé en 1484. pour le Président des actes ou disputes de l'Ecole de Droit, en faisant les principales leçons de Droit Civil : mais la chose ne s'étoit point passée tranquillement, les Docteurs de ces deux Facultés ayant prétendu qu'il ne pouvoit présider dans l'Ecole du Droit-Canon, parce qu'il étoit Professeur en Droit Civil, ni dans celle du Droit Civil, parce qu'il n'étoit pas membre de cette Faculté. *Noyens* avoit apparemment

(*f*) Docteur en l'un & l'autre Droit, natif du [illegible] de *Casal* dans le Mont-ferrat. Il se fit immatriculer dans l'Université de *Louvain* le 20. mai 1480. La Régence de la ville le nomma le 18. novembre suivant à une chaire ordinaire de Droit-Canon, remplie auparavant par le Docteur *Robert de Lacu* : mais l'Université réfusa de l'admettre, le jugeant peu versé dans la Littèrature & dans le Droit Civil, & ignorant dans le Droit-Canon, outre que son caractère ne plaisoit point. Il ne laissa pas de se mettre en train d'enseigner ; ce qui lui attira un procès. La Régence le présenta en 1484. à une chaire de Droit Civil : mais il ne fut admis à en faire les fonctions, qu'en qualité de Professeur extraordinaire, & avec permission d'enseigner les jours de fêtes & autres jours *Académiques*, le matin, & pendant une heure seulement. Il fut enfin reçu du Conseil de l'Université le 29. novembre 1486., ayant commencé le [illegible] octobre précèdent à faire des leçons sur le Droit Civil, avec 550. fl. du Rhin pour appointemens. Il continuoit cette fonction en 1491., étant alors Recteur de l'Université. On trouve dans les Regîtres des Comptes de la ville de *Louvain* que l'année précèdente on l'avoit arrêté à *Tur*[illegible] & qu'on l'y avoit détenu en prison l'espace de neuf mois, pendant lesquels sa tâche fut remplie par le Docteur *Pierre de Thanis*.

trouvé depuis le moyen de se réconcilier avec ces Docteurs, puisqu'il fut élu Recteur de l'Université en 1486. On a de lui

Casus breves super totum Corpus Juris Civilis. Imprimé en Allemagne sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

Valère André lui attribue encore un livre *de Dogmatibus Scripturæ*, qu'il dit avoir été imprimé, mais sans marquer le lieu, ni la date, &c. de l'impression. Je crois que c'est une méprise de ce Bibliographe, qui aura confondu l'Auteur dont je parle, avec *Jean Driedo de Turnhout*, Docteur en Théologie, & Auteur d'un ouvrage intitulé : *De Ecclesiasticis Scripturis & Dogmatibus, libri quatuor.*

☞ *Val. André, Biblioth.* 572., & *Fast.* 39. 173. 174. *Archives de la ville de Louvain.*

Michel Delwarde,

NAQUIT à *Mons*, Capitale du Hainaut, l'an 1650. Etant en age d'aller au Collège, on l'envoya faire ses basses-classes dans celui, que les PP. de l'Oratoire avoient ouvert à *Thuin*, petite ville de la Principauté de *Liège* sur la Sambre. En 1668. il entra dans la Congrègation de ces Pères, & il fut ordonné Prêtre

en 1674. Après s'être occupé quelques années à régentèr les humanités à *Thuin*, il dévint Supèrieur de cette maison, puis Assistant du P. Prévôt des Maisons Wallones de sa Congrègation. (*a*) De retour à *Mons*, il fut lui-même élu Prêvôt, & cette dignité lui a été confiée quelques fois dépuis. Elle ne l'empêcha pas de mener une vie retirée & appliquée. Pour le faire avec plus de succès, il se procura une bibliothèque choisie, & assez nombreuse, qu'il a laissée à l'Oratoire de *Mons*. C'est dans cette maison qu'il termina ses jours le 18. novembre 1724. agé de soixante-quatorze ans. On n'a point tiré son portrait, & il n'a d'autre épitaphe, que celle qui est commune à tous les Oratoriens : *Obiit tali anno, &c. R. I. P.* Le Père *Delwarde* a donné au public une

Histoire génèrale du Hainaut, comprenant les Souverains dépuis la Conquête de Jules César jusques aux Princes de l'Auguste Maison d'Autriche, les Evêques, tous les Saints de l'ancien diocèse de Cambray, & les

(*a*) Ces Maisons furent détachées de la Congrégation Flamande en 1650., & le P. *François Bourgoing*, [illegible] Gènèral de l'Oratoire, permit aux Wallons de se choisir un Vicaire général sous le nom de Prévôt. Cette permission est du 17. septembre de cette année ; le prémier Prévôt fut le P. *Fréderic Piroel*, dont il a été parlé dans ces Mémoires. *P. Sweertii Chronicon Oratorii D. J.*, pp. 4[illegible]. 74.

ses les plus remarquables arrivées dans les Pays-Bas, en France, & en Allemagne. Par le R. P. Michel Delwarde, Prévôt de l'Oratoire du Pays Wallon. Mons, Veuve Preudhomme & Jean Varret, 1718. 12°. six vol., pp. 393, 500, 479, 468, 478, & 341. Cette Histoire est plus remplie que les Annales de *Vinchant*. L'Auteur s'est donné de la peine pour en amasser les matèriaux, & il les a assèz bien choisis. Je remarque dans son livre le défaut commun à la plupart des Histoires des petits Pays : je veux dire qu'il y entre trop de choses étrangères. Un moyen de l'éviter auroit été de finir au XV. siècle, & de ne donner depuis lors qu'un *Journal* de ce qui s'est passé de plus mémorable dans le Hainaut, comme le P. *de Marne* a fait pour le Comté de Namur. Un autre défaut dans le P. *Delwarde*, c'est d'avoir compté trop legèrement sur quelques Antiquités sacrées de son pays; particulièrement touchant les prémiers Evêques de *Cambrai*. D'ailleurs son stile n'est ni assez ferme, ni assez pur. On y trouve en plus d'un endroit des phrases toutes Wallones.

☞ *Mém. envoyé de Mons.*

Jean Sarrazin

Etoit d'*Arras*, où il naquit le 20. juillet 1539. *Jean Carpentier* prétend qu'il descendoit de la noble famille de son nom, qui porte d'Hermines, à la bande fuzelée d'Azur : mais il avoue en même tems qu'il n'a pû découvrir ses Ancêtres. J'ai lû dans une généalogie manuscrite que nôtre Auteur étoit fils de *Jean Sarrazin, hôte du Chaudron sur le grand marché d'Arras*. Quoi qu'il en soit, sur la recommandation de *Robert Obry*, Curé de la Madeleine en cette ville, il fut reçu à l'age de dix-sept ans dans la célèbre Abbaye de *S. Vaast*, où il fit profession de l'Ordre de S. Benoit. Après son noviciat, on l'envoya continuer ses études à *Paris*, & ensuite à *Louvain*, où il se fit tant de réputation, qu'on délibèra de le faire Abbé de *Vlierbeeck* proche cette dernière ville : mais l'Abbé de *S. Vaast* en ayant été informé, le rappella dans son monastère. *Sarrazin* prit vers le même tems le grade de Licencié en Théologie, & fut chargé d'enseigner cette science aux jeunes Religieux de *S. Vaast*. A cette fonction il joignit celle de Prédicateur, pour laquelle il avoit du talent, & par ce moyen il se concilia l'estime de la bourgeoisie

du Magiſtrat d'*Arras*. Il fut auſſi ſucceſſivement Chapelain de ſon Abbé, Grand-Prévôt, & Grand-Prieur de ſon monaſtère, & enfin Vicaire-général de l'Abbé. Il y avoit quelque tems qu'on lui avoit confié cette dernière charge, lorſque les Calviniſtes, s'étant rendus les plus forts dans *Arras*, l'Evêque (*Gérard d'Hamericourt*,) prit la fuite, & lui laiſſa le ſoin de ſon troupeau. Une charge, ſi délicate dans les conjonctures, ne manqua pas d'attirer des vèxations à *Jean Sarrazin*: elles allèrent juſqu'au point, qu'on le jetta dans un cachot, dont il fut tiré au bout de quinze jours, mais d'où il ne feroit ſorti, que pour être traîné au ſupplice, ſi des perſonnes conſidèrables, & intèreſſées à ſa conſervation, ne l'euſſent arraché à la fureur des Calviniſtes, en leur livrant toute l'argenterie de ſon monaſtère. Auſſitôt après ſon élargiſſement, il fut employé à des affaires d'Etat, & après la mort de *Thomas de Parenty*, LVII^e^ Abbé de *S. Vaaſt*, arrivée le 23. février 1576., on jetta les yeux ſur lui pour remplir la place vacante. Cette dignité, dont il prit poſſeſſion vers la fin de 1578., ne tarda pas d'ajouter un nouveau luſtre à ſa réputation. Dès l'année ſuivante il fut député vers le Duc de Parme, occupé au ſiège de *Maſtricht*, & chargé de ſolliciter auprès de ce Prince des conditions favorables

pour les Provinces Wallones, ou pour le parti des *Mal-contens*, qu'il s'agissoit de réconcilier avec S. M. Il eut son audience le 28. avril, & il obtint ce qu'il désiroit. En 1582. il fit un voyage en Espagne, pour rendre compte au Roi de l'état des provinces Belgiques, & en particulier de la fidèlité de celle d'Artois. Peu de tems après, il dévint Conseiller du Conseil de cette province, & du Conseil d'Etat. Enfin le siège Archiépiscopal de *Cambrai* étant venu à vaquer le 15. Février 1596. par la mort de *Louis de Berlaimont*, *Sarrazin* fut nommé pour le remplir le 6. mars suivant, & sacré le 15. décembre de la même année dans la chapelle Royale de *Bruxelles*. La cérémonie se fit en présence de l'Archiduc *Albert*, par le Nonce *Ottavio Frangipani*, Evêque de *Tricarica*, assisté de *Matthias Hovius*, Archévêque de *Malines*, de *Jean du Vernoy*, Evêque de *S. Omer*, & de *Gisbert Maes*, Evêque de *Boisleduc*. Le Pape & le Roi permirent au nouvel Archévêque de rétenir son Abbaye. Les soins attachés à ces dignités ne l'empêchèrent point de s'appliquer aux affaires publiques. Il fut l'un de ceux qui travaillèrent avec le plus de succès aux préparatifs de la Paix de *Vervins* : mais il n'eut pas le plaisir d'en voir la conclusion; car ayant été administrer les saints Ordres à *Mons*, à l'entrée

du Carême de 1598., & étant ensuite passé à *Bruxelles* pour rendre ses devoirs aux Archiducs, une maladie lente, qui le tourmentoit depuis quelque tems, l'enleva dans cette dernière ville le 3. mars de cette année, agé de 58. ans, & quelques mois. Ses entrailles furent enterrées à *Bruxelles*, son cœur fut porté chez les Capucins d'*Arras*, & son corps fut inhumé dans le chœur de *S. Vaast* proche le tombeau du Roi *Thierri I.* (a) *Guillaume Gazet*, à qui il avoit souvent confié des affaires de conséquence, & qu'il avoit nommé l'un de ses Exècuteurs testamentaires, lui fit l'épitaphe suivante:

Joannes Saracenus Atrebas, nobili Vedastinorum cœnobio sub D. Benedicti clientelâ Deo dicatus: in Palæstris Academicis, decurso Philosophiæ stadio, Theologicam lauream adeptus: apud suos prælectionum Theologicarum elegantiâ, apud cives concionum verè Christianarum facundiâ, apud omnes rerum agendarum prudentiâ notus. Graviora monasterii obiit munia, moxque ad publica adsciscitur; Artesiæ ordinibus præficitur: sedandis patriæ tumultibus gnaviter incumbit: binâ legatione, alterâ ad Ducem Parmensem Belgii Præfectum, alterâ ad Regem

(a) Fondateur du monastère. Ce Prince mourut en 690., & sa mort ne fit pas plus de bruit, que celle d'un particulier.

Catholicum Philip. II. in Hispaniam, civium suorum fidem testatus, Vedastinam mitram emeruit, auctam fascibus Tribunalis Arthesiæ, simulque supremi Senatûs Belgici. Demum illustrissimo adornatus pallio Metropolitanæ Cameracensis Ecclesiæ, titulo Ducali insignitæ, gregi regundo invigilat: & dum Bruxellas Principem suum Sereniss. Albertum Austrium visit, ad Regalem cæli curiam accitur, in supremis Archi-hierarchiæ subselliis æternùm sessurus, anno salutis humanæ M. D. XCVIII. ætatis LVIII. Mitræ XX. Pallii II.

L'Abbé *Philippe Caverel* fit graver cette autre inscription sur son tombeau en 1633.

Deo Opt. Max. sacrum, nec non piæ memoriæ Illmi ac Revmi Domini D. Joannis Saraceni, Atrebatensis, hujus quondam Cœnobii Archimandritæ, qui ex Religioso Præpositus, dein Prior, tandem Præsul, cùm in perturbata civili bello tempora incidisset, orthodoxæ tamen fidei, Regiæque Majestatis auctoritati tuendæ strenuam navavit operam; unde à factiosis indigna passus, periculosissimâ in Hispanias & Lusitaniam ad Philippum II. legatione functus, ab eodem in Senatum Regium adlectus, demùm in Archiepiscopum Cameracensem est inauguratus. In quo rerum fastigio lentâ tabe confectus, Bruxellæ diem clausit extremum III. Martii anni M. D. XCIIX. æt. LVIII. regiminis Abbatial. XIIX., Archiepiscopalis II., &

jam PP. Capucinis Atreb. domum à fundamentis erexisset. R. D. D. Philippus Abb. Antecessori posuit.

Ce Prélat avoit pour dévise : *Pietate & Patientiâ.* L'Auteur de la Généalogie, que j'ai citée au commencement de cet article, lui donne un frère, nommé *Chrétien Sarrazin*, qui a laissé des descendans. Celui-ci, après avoir été d'abord Chaussetier à *Lille*, accompagna l'Abbé son frère en Espagne, où le Roi l'honora du titre de Chevalier : il dévint ensuite seigneur de *Lambersart*, puis du Château de *Villers*, sur la paroisse de *Longpré* dans la Chatellenie de *Lille*, & enfin Bailli de cette ville. Le même Auteur reproche à *Jean Sarrazin* d'avoir aimé le luxe & la magnificence, & fait sur cela des réflèxions à sa mode : mais cet Ecrivain m'est d'autant plus suspect, qu'il ne lui échape pas le moindre mot à la louange de nôtre Prélat, qui certainement méritoit des éloges. *Sarrazin* servit utilement sa patrie : il la réconcilia avec son Roi : il contribua autant que personne à la maintenir dans la fidèlité qu'elle devoit à S. M., & dans l'attachement à la vraye Religion : il établit les PP. Capucins dans *Arras* en 1593. : il fit fleurir l'étude dans son monastère, & en orna la bibliothèque de nombreux Mss., qu'il fit copier à grands frais. Il protègea constamment les gens

de Lettres, & l'on vit tous les Savans de l'Artois, & des environs, s'empresser à lui dédier les productions de leur esprit; de ce nombre furent *Jean Carpentier*, grand-oncle de l'Historien de *Cambrai*, *Robert Obry*, *Guillaume Gazet*, *Toussaint de la Sale*, *Antoine Meyer*, & *François du Moncheau*. *Ferri de Locre*, qui avoit lû une *Vie* manuscrite de l'Archévêque *Sarrazin*, lui attribue

1. Des *Sermons*, & des *Harangues Latines*, que ce Prélat avoit prononcées en différentes occasions, & en particulier à *Louvain*. Je ne crois pas que toutes ces pièces ayent été rendues publiques; cependant je tiens d'avoir vû autrefois une ou deux de ses *Harangues*, qui regardoient des affaires d'Etat, imprimées dans un Recueil *in-12°*. *Strada* raporte la substance de celle qu'il adressa au Duc de Parme en 1579.

2. *Les Réglemens & Statuts, que doivent observer les Hermites du diocèse de Cambrai*. Ces Réglemens ont été imprimés diverses fois. Bien des gens voudroient abolir les Hermites & les Hermitages, sous prétexte, que plusieurs ont abusé de cet état, pour vivre en fainéants, & même pour commettre de grands crimes. Mais je ne puis désaprouver un genre de vie, qui a sanctifié tant d'ames, & qui en sanctifie encore. Les vrais Hermites, ou les Ana-

chorètes, ſont les imitateurs de ces Prophètes, dont l'Apôtre a fait l'éloge, *Heb. XI. 37. 38.*, & du ſaint Précurſeur de J. C. *Matth. III. 4.* Les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Bénoit, ont commencé leur carrière par la vie Erèmitique. Pluſieurs autres Saints ont fini par-là. On a vû autrefois un grand nombre de Religieux & de Religieuſes de l'Ordre de S. Benoit, (*b*) après avoir paſſé quelque tems dans le Cloitre, ſe retirer dans la ſolitude, & y vivre en *Réclus*, c. d. enfermés dans une cellule, que les uns ne quittoient jamais, & dont les autres ne ſortoient, que pour aller à la Meſſe le dimanche & les principaux jours de fête. (*c*) Il y a encore aujourd'hui dans nos Provinces des Hermites, qui ſe rendent utiles au public, ſoit par le travail des mains, ſoit par l'inſtruction de la jeuneſſe. S'il s'en trouve qui s'écartent de leurs devoirs, c'eſt parce qu'on néglige de les préparer à leur état, de les inſtruire, & de veiller ſur leur conduite. Le Pape Bénoit XIII. a preſcrit d'excellentes Régles pour les Hermites qui vivent à la campagne. (*d*)

(*b*) Voyez ſa Règle, chap. 1., & *D. Calmet*, T. I. pp. 115--117.

(*c*) Tels ſont à peu près les Hermites du Mont-Serrat en Catalogne.

(d) *Regole da oſſervarſi per gli Romiti, deſtinati da Veſcovi alla cuſtodia, e ſervigio de' Romitori, e chieſe campeſtri.* In Append. ad Concil. Romanum anni 1725., edit. Brux. 335--344.

☞ *Locrii Chronicon Belgicum*, 657. 673. 690. *Gazet*, *Hist. Ecclés. du Pays-Bas*, 49-53. *Sweertius*, 464. 465. *Raissii Belgica Christ.*, 190—196. *Strada*, *de Bello Belgico*, *decadis* II. *lib.* 1., *edit. Antv.* 1648. *T. II.*, *pp.* 58. 59. 161. 261. & 273. *Carpentier*, *Hist. de Cambrai*, *T. I. pp.* 417. 418. *Gallia Christ.*, *III.* 55. 56. & 390. 391. *Généal. Mste.*

Sébastien d'Aix-la-Chapelle,

CAPUCIN, profès du couvent de la ville dont il portoit le nom. S'étant distingué par ses talens, il remplit successivement les emplois de Lecteur, de Gardien, de Définiteur, & enfin de Provincial de sa province, qui est celle de *Cologne*. On dit que ce Religieux étoit doué d'une vertu particulière contre les véxations de l'Esprit malin. S'étant apperçu à *Dusseldorp* qu'un jeune homme, aveugle & muet, qui déchiroit de ses dents toutes les choses qu'il rencontroit, étoit possèdé, il l'envoya à la Grotte de St Vite à *Gladbach*, où il fut délivré de sa rage. Après avoir fait beaucoup souffrir aux Démons dans des personnes maléficiées, il fut lui même tourmenté par ces Esprits impurs : il se trouva en un instant dépouillé de sa barbe & de sa chevelure, & il ne récouvra ni l'une ni l'autre jus-

qu'à la fin de ses jours. C'est le P. *Hartzheim*, Jésuite, qui raporte ces faits, dont j'abandonne le jugement à mes Lecteurs. Le P. *Sébastien* étoit fort avancé en age, lorsqu'il mourut pieusement & tranquillement à *Aix-la-Chapelle*, en 1718. Il a publié deux Opuscules intitulés:

1. *Liber Meditationum.* Peut-être en Allemand. *Cologne*, 1712. 12°.

2. *Renouvellement spirituel.* En Allemand. (*a*) *Cologne*, 1718. 12°. A l'usage de ceux qui veulent faire une *Retraite annuelle.*

☞ *Hartzheim*, 294.

(a) *Geistliche Erneuerung.*

Adrien Arnouts, ou *Adr. Arnoldi*, ou *de Arnoldis*,

NAQUIT vers l'an 1464., entra chez les Carmes de *Bruges*, y fit sa profession en 1483., & y célèbra sa prémière messe en 1490. On lui donna l'emploi de Lecteur (apparemment en Philosophie) l'an 1500. Sept ans après, il reçut à *Paris* le grade de Bachelier en Théologie, & en 1515. le bonnet de Docteur en la même Faculté. Le 18. septembre 1517., il fut nommé Evêque de *Rosse in partibus*, & on lui assigna une

pension sur la mense Episcopale de *Cambrai*, en le chargeant d'y exercer les fonctions de Vicaire *in spiritualibus*. Il fut sacré le 24e dimanche après la Trinité par *François de Melun*, Evêque de *Terouane*, assisté de son Suffragant, & de celui de *Tournai*, qui étoit Evêque de *Sarepta*. Le nouveau Prélat consacra deux autels aux Carmes d'*Anvers*, l'un le 18. février 1518., & l'autre le 24. avril 1525. C'est tout ce qu'on sait de ses fonctions Episcopales. Il mourut à *Bruxelles* en 1536., & y fut inhumé au mois de novembre. Les Carmes de *Bruges* font son anniversaire dans l'Octave des Trépassés. Il a laissé en mourant les Ouvrages suivans, qui prouvent qu'il avoit été Prédicateur, & Professeur en Théologie :

α. *In Magistrum Sententiarum, libri quatuor.*

β. *In Biblia sacra.*

γ. *Conciones per annum.* On ne dit pas où ces ouvrages se trouvent.

☞ *Daniel à Virg. Mariâ, Vinea Carmeli p. 506., & Specul. Carmel. II. 906. Cosmas de Villiers, I. 1. 2.*

Jean van der Does, ou *Janus Dousa*, *Douza*, ou *Duza*,

SEIGNEUR de *Noortwyk* & de *Cattendyck*, naquit le 6. décembre 1545. dans le prémier de ces deux villages, qui n'eſt pas fort éloigné de *Leyde.* Il deſcendoit d'une famille noble, & connue dès l'an 1326. dans la perſonne de *Maurin van der Does*, Conſeiller de *Guillaume*, Comte de Hollande. (*a*) Son père, nommé comme lui *Jean van der Does*, étoit ſeigneur de *Noortwyk* : ſa mère *Anne van Nyenrode*, étoit auſſi d'une famille noble & ancienne : (*b*) elle étoit fille de *François van Nyenrode*, & de *Jeanne van Zuylen*, d'*Utrecht.* Le jeune *Douſa* ayant perdu ſes parens en 1550., ſe trouva ſous la tutèle de ſon ayeul maternel, qui l'envoya à l'age de dix ans à *Lire* en Brabant, pour y faire ſes humanités. Il y étudia d'abord ſous *Corneille de Cort*, ou *Curtius*, (*c*) & enſuite ſous *Jean Faber*, Se-

(*a*) Cette famille porte d'Or à neuf lozanges de gueules, quatre & cinq.

(*b*) Qui porte : Ecartelé au 1. & 4. d'Or à la faſce de gueules : au 2. & 3. faſcé d'or & d'azur de ſix pièces, les faſces d'or chargées de 9. fautoirs de gueules, 4, 3, 2. *Van Zuylen* porte d'Argent, à trois doubles rocs d'Echiquier de gueules.

(*c*) Ce *Curtius* fut auſſi le maitre de *François Sweertius*. Il eſt enterré à S. Gommar à *Lire* avec l'épitaphe ſuivante :

Undenis luſtris pubem erudiendo peractis,
Curtius hic recubat corpore, tectus humo:

Expectans

crètaire de la ville, qui y enseignoit les langues Latine & Françoise avec réputation. Son ayeul étant venu à mourir en 1560., *Werner*, ou *Garnier van der Dous*, son oncle, seigneur dans *Cattendyk*, fut chargé de sa tutèle, & le rappella en Hollande, dans le dessein de le faire instruire chez lui, & de le nommer son héritier, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Les Exècuteurs testamentaires de *François van Nyenrode* chicanèrent *Garnier* sur ce rappel, & prétendirent qu'il troubloit le cours des études du jeune *Dousa*. Mais la cause ayant été portée à *la Haye*, le Conseil laissa à *Garnier* la tutèle de son neveu, lui enjoignant seulement de l'envoyer dans quelque Université, lorsqu'il seroit en état d'y être admis. Peu de tems après, *Garnier* le mit sous la conduite de *Henri de Jonghe*, ou *Junius*, de *Goude*, qui tenoit une école célèbre à *Delft*. Pendant un an qu'y fut *Dousa*, il fit sous cet habile Professeur des progrès fort rapides dans les Belles-Lettres, & sur-tout dans la Poësie. En 1561. son

Expectans Christi censuras orè ferendas,
Noxis terribiles, plausibilesque piis;
Curato quare, transiens
Lector, sereno ut calculo
Facto, benignum sit tibi
Vocis supremæ oraculum.
Ne vita sit tragœdia.
Vixit annos..... Obiit an. CIↃ.IↃC....
Sit nostræ vitæ meta scopusque Deus.
(Sweertii Monum., pp. 364. 365.)

oncle l'envoya à *Louvain*, d'où il passa au bout de deux ans à *Douai*, apparemment pour y étudier en Droit. Il fut tellement charmé des entretiens, qu'il eut dans cette dernière ville avec *Luc Fruytiers*, dont je parlerai ailleurs, qu'il voulut l'avoir pour compagnon de ses études. Il fit avec lui un voyage en France l'an 1564., & prit quelque tems à *Paris* les leçons de *Pierre Dorat*, Professeur en langue Grecque au Collège Royal. Une affaire le rappella en Hollande : mais il se hâta de retourner à *Paris*, où il gagna bientôt l'estime de diverses personnes de rang & de savoir, comme le Chancelier *de l'Hôpital*, *Fréderic Morel* le père, *Turnèbe*, *Ronsard*, *Lambin*, *Passerat*. Cependant il n'y fit pas un long séjour; car son oncle lui ayant ménagé un mariage sortable, il revint en Hollande sur la fin de cette même année 1564., & y épousa à dix-neuf ans une démoiselle, nommée *Elisabeth van Zuylen van der Haer*, fille de *Thierri van Zuylen*, & de *Josine van Drakenburg*. Ce mariage, qui lui donna douze enfans (*d*), ne put affoiblir en lui

(*d*) *Janus*, *Jeanne*, *Anne*, *George*, une fille morte-née, *Etienne*, *François*, *Garnier*, *Josine*, *Jean*, *Théodore*, *Jacob*, & un dernier fils. Je parlerai de *Janus*, de *George*, de *François*, & de *Théodore* dans les Articles suivans. *Jeanne* naquit à *Noortwyk* le 16. janvier 1571., & mourut sans alliance. *Anne* naquit à *Leyde* en mai 1572., & épousa en 1601. *Gaspar van Eussum*, seigneur de *Nyenoort*, & Drossard de *Coevorden*. *Etienne*, Conseiller à *la Haye*, né le 2. janvier 1576., épousa *Anne van Eussum*, sœur de

l'amour des ſciences, auxquelles il continua de s'appliquer avec la même ardeur qu'auparavant. On le fit vers le même tems Inſpecteur des Digues du *Rhynland*: & il étoit dans cet emploi, lorſqu'il ſe déclara hautement pour le parti du Prince d'*Orange*, & des Etats de Hollande & de Zélande; qui le mirent à la tête d'une Députation, compoſée de cinq perſonnes, vers la Reine Eliſabeth. *Douſa* partit en décembre 1572., & s'acquitta avec ſuccès de ſa commiſſion; dont l'objet étoit de demander du ſecours contre le Duc d'Albe. Il fut depuis chargé de diverſes autres négociations ſemblables; ce qui a fait dire à *Heinſius* : *Plurima & in patriâ geſſit, & pro eâ legationes obivit plurimas : nec ullius ore ſæpius locuta eſt Batavia.*

Gaſpar, & en eut trois fils, dont le dernier, nommé *Wigbold*, continua la famille, étant dévenu père d'un autre *Etienne*, & ayeul d'un autre *Wigbold*, & de *Jean van der Does*, vivans en 1685. *Garnier*, né le 13. août 1576, mourut ſur mer, & ſans hoirs, en 1604. ou 1605. *Joſine* née le 29. ſeptembre 1578., mourut à *Leyde*, agée de [illegible] ans. *Jean* naquit le 16. août 1579. *Jacob* naquit ([illegible]) le 29. mai 1584., & mourut près de l'Iſle de S. Thomas en révenant des Indes l'an 1594. (*) Ce fut un jeune ſcélérat, dont ſon père a laiſſé ce portrait :

Parentibus infortunatis.

Jane pater; (**) quæ non Iacobus ſtigmata (proles
Degener) ah! domui liquit inulta tuæ?
Dum probris probra accumulat, dum furta rapinis:
Nequitiæque ſuæ neſcit habere modum.
Tu quoque, Eliſa parens, ſentis tua vulnera, ſentis;
Vix tanti Janum progenuiſſe fuit.

(*) Ou plûtôt, ce me ſemble, en 1599.
(**) Je crois que le Poëte parle ici à ſoi-même.

tavia. Les troupes du Duc d'Albe ayant mis pour la seconde fois le siège devant *Leyde* en 1574., l'Ecoutète *Foy van Broekhoven* sollicita au nom de la ville *Jacob van der Does*, parent de *Dousa*, de prendre le gouvernement de la bourgeoisie. (*e*) Celui-ci s'en excusa sur son grand age, & fit offrir cet emploi à *Dousa* lui-même ; qui s'en chargea avec plaisir, & qui le remplit avec un zèle & un courage dignes d'une meilleure cause. Les assiègeans envoyèrent force lettres à la bourgeoisie pour la presser de se rendre : *Dousa* ne répondit qu'à une de ces Lettres par ce vers qu'il écrivit au bas : *Fistula dulce canit, volucrem dum decipit auceps.* Enfin les Assiègés ayant été sécourus à tems, les Espagnols furent obligés de lever le siège le 3. octobre de cette année. Après cette délivrance mémorable, notre Auteur s'employa avec quelques autres personnes à l'érection de l'Université de cette ville, dont l'ouverture se fit le 8. février de l'année 1575. *Dousa* en fut le prémier Curateur, & en fit dresser la Bibliothèque. Ayant depuis entrepris d'écrire les Annales de la Hollande, il fut chargé de la Garde des Archives du Pays en 1585., & il se dé-

(*e*) Le P. *Niceron* se trompe deux fois en disant que le Prince d'Orange donna à *Dousa* le gouvernement de la ville de *Leyde*, & que celui-ci en soutint le siège en 1573.

mit alors de l'Inspection des Digues. Le 3. décembre 1591., il dévint Conseiller du Conseil des Etats-Génèraux. Se trouvant par-là obligé de demeurer à *la Haye*, il remit le soin de la Bibliothèque de *Leyde* à son fils *Janus*, dont la mort, arrivée le 21. décembre 1596., l'abbattit tellement, qu'il passa quatre jours de suite sans prendre aucune nourriture. (*f*) S'étant rendu pour quelque affaire en Frise en 1604., il y tomba malade, & il se fit aussitôt transporter à *Noortwyk*, espérant que l'air natal lui feroit recouvrer la santé : mais son mal y redoubla, &, après l'avoir tourmenté pendant un mois, le conduisit au tombeau le 8. octobre de cette année, agé de près de 59. ans. Son corps fut enterré à *la Haye* sans aucune inscription. Quelques-uns disent qu'il mourut de la peste. L'Université de *Leyde* chargea *Daniel Heinsius* de prononcer son oraison funèbre : *Pierre Bertius* lui en fit une autre. *Juste-Lipse*, qui l'appelle quelque part (*g*) *le digne Elève des Muses*

(*f*) Il fit à cette occasion plusieurs Poësies, qu'il intitula *Manes Dousiani*. La prémière commence ainsi:

Quisquis ades, faveas, dum te, carissime rerum,
Funereis celebrat nostra Thalia modis
Ut qui lethifero tactus mucrone, supremum
Carmen olor linguâ deficiente canit.
Non quòd in hanc lucem patriis te posse querelis
Restitui, spes sit ulla relicta mihi :
Sed cùm te, Nate, extincto, solatia vitæ
Omnia perdiderim, perdere verba leve est.

(*g*) *Vera proles Musarum, & alumna Gratiarum.* ... tor. lib. I. c. 5.

le nourrisson des Graces, lui fit cette épitaphe honoraire :

Dousa meus jacet hìc. Tecum, mi Dousa, jacere
Candorem & Musas ingenuè fateor.

Joseph Scaliger composa une Elègie sur sa mort : d'autres Poëtes plus habiles l'ont pleuré en diverses manières. Quelques-uns l'ont appellé *le Varron de la Hollande* : mais cette qualification, adoptée par M. *de Thou*, pèche un peu du coté de la justesse. Il faut cependant convenir que *Dousa*, avec une mémoire heureuse, & un jugement exquis, avoit une érudition assez étendue dans l'Histoire, & dans tout ce qui a rapport à la Littèrature. Il entendoit fort bien le Grec, & il savoit par cœur Catulle, Tibulle, Properce, Juvenal, Horace, & plusieurs morceaux des autres Poëtes anciens & modernes. Le P. *Niceron* repète bonnement d'après *Meursius*, que *Dousa* « répondoit sur le » champ à toutes les questions, qu'on » pouvoit lui faire, soit qu'elles concer» nâssent les Lettres Grecques & Latines, » soit qu'elles eussent rapport à l'Histoire » ancienne, ou nouvelle. » Quand notre Auteur auroit égalé le feu Abbé de *Longuerue*, je ne lui accorderois pas le dernier point. Est-il aujourd'hui un Savant dans l'Europe, qui possède assez l'Histoi-

re, seulement des deux derniers siècles; pour être en état de répondre à tout ce qu'on lui demanderoit là-dessus? Et la vie la plus longue y suffiroit-elle? Pour ce qui regarde les mœurs de *Dousa*, on lui attribue un grand fond de candeur & de politesse: & je crois qu'en effet il en montra beaucoup dans le commerce de la vie: mais assûrément il n'est guères poli dans ses écrits, où il a inséré en plus d'un endroit les grossièretés les plus révoltantes. Il y a mêlé aussi des obscénités, qui ne lui feront jamais honneur chez les âmes bien nées. Quoi qu'il ait été en quelque manière l'Instituteur d'une Académie Protestante, & qu'il ait fait beaucoup de mal aux Catholiques, il ne paroit pas qu'il fût fort animé contre leur religion: je le trouve même lié d'amitié avec quelques-uns d'entre eux. (h) Sa dévise étoit: *Dulces ante omnia Musæ*. On voit son portrait à la tête du livre que je marque *n. 3.*, dans l'*Alma Academia Leydensis*, dans l'*Athenæ Batavæ* de *Meursius*, &c. Si ces portraits sont justes

(h) *Aubert le Mire* écrivit à *Adrien van der* [illegible], Greffier d'*Utrecht*, le 7. décembre 1604. *Ex tuis literis* [illegible] *num Dousam obiisse intelligo. Quid dicam? Utinam* [illegible] *tum à Deo acceptum meliùs impendisset! Certè homo* [illegible] *ni nostræ imprimis noxius fuit, ut alia non addam.* [illegible] *ejus obitum Carmen scribere, pii haud libenter audiant* [illegible] *absit ut tui versus inter impia impiorum Epigrammata* ([illegible] *ingenia istorum novi, scio, sed taceo*) *notentur.* In Syll. epp. Ant. Matthæi, edit. 1740. p. 66.

les yeux de *Dousa* ne cédoient point à ceux de Junon, (*i*) ni ses moustaches à celles du plus fier Castillan. Venons à ses ouvrages.

1. *Jani Douzæ à Noortwyck Epigrammatum libri duo : Satyræ duæ : Elegorum liber unus : Sylvarum libri duo. Antv., Guil. Sylvius*, 1569. 12°. Voyez les *nn. 3. 11. 15. & 16.*

2. *Notæ in C. Crispi Sallustii Fragmenta.* Dans l'édition de cet Historien, donnée par *Louis Carrion : Antv.* 1573. 12°. It. *Ibid.*, 1579. 1583., &c. 12°.

3. *Jani Duzæ, Nordovicis, nova Poemata. (Odarum libri tres, quorum priores duo Lugdunensium inscribuntur : Satyrarum liber unus : Iamborum liber unus, qui totus ex puris & meris iambis constat, excepto postremo ad Eilæum Carmine. Epigrammatum libellus : Hendecasyllabi : Satyræ duæ incertorum Auctorum : Hendecasyllabum Carmen in laudem Lugduni, novæ Batavorum Academiæ, conscriptum. His accessit incertorum Auctorum Poemation.) Item Hadriani Junii Carminum Lugdunensium Sylva. In novâ Academiâ nostrâ Lugdunensi excusum anno* CIƆ. IƆ. LXXV. *impensis Johannis Hauteni.*

(*i*) Qu'Homère appelle communément Ἥρα βοῶπις, c. d. *Junon aux yeux de vache.* Quelques Ecrivains anciens & modernes ont raillé cette épithète, que *Boileau* tâche de justifier dans sa *IX. Réflexion sur Longin.*

Petit in-12°., dernière signature *Qiiij* après *Piiij*. Ce qu'il y a ici d'*Adrian Junius*, contient en tout 23. pages, & consiste en une petite pièce à la tête du livre, en une autre intitulée : *Lugduni Batavorum à gravi obsidione Liberatio, illustrissimi Principis Arausini ductu auspicioque facta* (en vers héroïques,) & en sept autres pièces moins considérables. Voyez les *nn. 11. 15. & 16.*

4. *In novam Q. Horatii Flacci editionem Commentariolus. Antv., Christoph. Plantinus*, 1580. 16°. pp. 84.——*Appendix succidanea ad eundem. Ibid., idem*, 1582. 16°. It. le tout ensemble : *Lugd. Bat.*, 1597. 16°. It. sous ce titre : *Horatius, cum Commentariis & Enarrationibus Commentatoris veteris, & Jacobi Cruquii.* (k) *Accedunt Jani Dousæ Commentariolus : item Auctarium Commentatoris veteris à Cruquio editi. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1611. 4°. Ce petit Commentaire est savant; Dousa y explique diverses Antiquités Romaines, & redresse de tems en tems les Modernes, qui ont bronché sur ces matières; par ex., *p.* 43. 1e *édit.* ayant raporté ces mots d'Horace *Lib. III. Ode* 23.

Si thure placâris, & hornâ
Fruge Lares, avidâque porcâ.

Il prouve par plusieurs endroits

(k) Je parlerai ailleurs de *Cruquius*.

Anciens, (*l*) qu'ils immoloient à leurs Dieux domestiques des agneaux, des porcs, des génisses, &c., & par conséquent que *Lambin* a eu tort de dire (*m*) qu'on ne leur offroit que des choses inanimées.

5. *Præcidanea pro Q. Valerio Catullo. Antv., Christ. Plantinus*, 1581. 16°. pp. 152. It. réimprimé plusieurs fois avec les deux suivans, entre autres sous ce titre: *Catullus, Tibullus, Propertius, denuò recogniti, ac variis lectionibus & notis illustrati à Jano Dousâ filio. Accessere Pervigilium Veneris: Carmina Græca, quæ aut è Latino Catulli expressa sunt, aut à Catullo ipso Latinè translata: item Josephi Scaligeri, & Henrici Stephani è Tibullo & Propertio versiones Græcæ: Jani Douzæ filii in Catullum, Tibullum, & Propertium Conjectanea & Notæ. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1592. 16°. Et sous celui-ci: *Catullus, Tibullus, Propertius, ex recensione Joannis Georgii Grævii; cum Notis integris Josephi Scaligeri, Marci Antonii Mureti, Achillis Statii, Roberti Titii, Hieronymi Avantii, Jani Douzæ patris, & filii, Theodori Marcilii, nec non selectis aliorum. Traj. ad Rhenum*,

(*l*) Tibulle, *Lib. I. Eleg. I. vv.* 19--24. *& Eleg. X. vv.* 21--26. Horace, *Lib. II. Sat. III. v.* 165. Plaute, *Rudentis Actu IV. sc. VI. v.* 2.

(m) *Neque Genio, neque Laribus quidquam animatum immolabatur.* Lambinus, Comment. in Plauti Aulul. Prologum, edit. 1595. pag. 118.

Theodorus à Zyll, 1680. 8°. Bonne édition. On appelloit *Præcidaneæ hostiæ* les victimes, qu'on immoloit la veille des grandes solemnités. Notre Auteur entend, je pense, par le mot de *Præcidanea*, des *Essais* de Remarques Critiques. C'est en effet ce que contiennent les opuscules auxquels il a donné ce titre. Ses Remarques sont savantes & judicieuses.

6. *Præcidanea pro Aulo Albio Tibullo*. *Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1582. 16°. pp.

7. *Jani Dousæ.... Schediasma succidaneum, nuperis ad Tibullum Præcidaneis addendum. Ejusdem ad familiarem quandam Gerardi Falckenburgii Epistolam Responsio. Gerardi Falckenburgii Epigrammata quædam Græca*. *Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1582. 16°. pp. 86. La Réponse de *Falckenburgius* contient des remarques & des corrections sur Tibulle & sur Properce.

8. *Pro Satyrico Petronii Arbitrii*, viri *Consularis*, *Præcidaneorum libri tres*. *Lugd. Bat.*, (n) *Joan. Paetsius*, 1583. petit in-12°. pp. 230. It. sous ce titre : *Petronii Arbitri Satyricon. Accessit Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani. Omnia ampliora & emendatiora, ex recognitione Jani Dousæ; additis ejusdem Præcidaneis, cum Auctario*. *Ibid.*, *idem*, 1585. 8°. It. dans le Recueil intitulé : *Satyricon Petronii Arbitri, viri Con-*

(n) Et non pas à *Anvers*, comme marque le P. *Niceron*.

sularis, longè quàm antea tersius & emendatius. Cumulatæ magnam partem lacunæ, præfixâ hac notâ cc.: adjecta varia ejusdem Auctoris Epigrammata, hactenus literariæ lucis expertia. Accesserunt Jani Douzæ Præcidanea, & Joannis Richardi Notæ: Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani, & in eam Schediasma Jani Douzæ. Cum Indice duplici rerum & verborum, qui desiderabatur in editione Germanicâ. Lutet. Parisior., Guil. Linocerius, 1585. 8°. pp. 144. sans la table, & la dédicace à *Antoine Séguier.* A ce Recueil est joint un second tome intitulé: *Jani Douzæ, Nordovicis, pro Satyrico Petronii Arbitri, viri Consularis, Præcidaneorum libri tres. Ibid., idem*, 1585. 8°. pp. 183. sans la table, mais y compris (pp. 181--183.) *Ode in laudem Douzæ ab Hadr. Blyenb. Scobb.* (o) It. *Satyricon Petronii Arbitri.... tersius & emendatius. Accessit lepidus in oculos puellæ lachrimantis Lusus, incerto Auctore; cum Petronii Icone. Accesserunt & Jani Douzæ Præcidanea, & Joannis Richardi Notæ: Spicilegia Guilielmi Dupeyratii: Sulpitiæ Satyra de Edicto Domitiani, & in eam Jani Douzæ Schediasma. Ibid., idem*, 1587. 8°. Ce qu'il y a ici de *Dousa*, a été réimprimé d'autres fois, & se retrouve dans le Pétrone de *Pierre Burman: Ultraj.*, 1709. *Juste-Lipse* avoit mis à la tête de la pré-

(o) J'ai parlé ailleurs d'*Adrien van Blyenburch.*

mière édition, des vers, où il parloit ainsi de l'Auteur commenté par *Dousa* :

Merum mel latet hic, latet venenum :
Probis mel merum, at improbis venenum.

9. *Jani Dousæ à Noortwyck Epodôn ex puris iambis libri duo. Antv.*, *Christoph. Plantinus*, 1584. 8°. pp. 102.

10. *Jani Dousæ à Noortwyck Odarum Britannicarum liber, ad Divam Elisabetham, Britanniarum, Franciæ, Hiberniæque Reginam. Et Jani Dousæ filii Britannicorum Carminum Sylva. Lugd. Bat.*, 1586. 4°.

11. *Jani Dousæ à Noortwyck Elegiarum libri duo : Epigrammatum liber unus ; cum Justi Lipsii aliorumque ad eundem Carminibus. Lugd. Bat.*, 1586. 4°.

12. *Centurionatus, sive Plautinarum Explanationum libri quatuor ; in quibus, præter Plautum, multa veterum Scriptorum loca, Poetarum inprimis, corriguntur, illustrantur, explicantur. Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1587. 16°. It. *Francof.*, 1600. 16°. It. *Ibid.*, *Joan. Saurius*, 1602. 16°.

13. *Epistolæ Apologeticæ duæ : prima, de prolatâ Annalium suorum editione : secunda, pro Prætore Nortvicano, Peregrinitatis in Batavis reo, causæ dictionem complectens. Leydæ, Franc. Raphelengius*, 1593. 4°.

14. *Annales rerum, à primis Hollandiæ Comitibus per CCCXLVI. annos gestarum, in unum metricæ Historiæ corpus libris decem*

redacti : à Jano Dousâ filio inchoati, & à Jano Dousâ patre recogniti, & perducti ad annum CIↃ. C. XX. Item, prosâ oratione. Hagæ Comit., 1599. 4°. It. *Lugd. Bat.*, 1601. 4°. It. en prose seulement, sous ce titre : *De Hollandorum Republicâ & rebus gestis Commentarii Hugonis Grotii, Jani Dousæ patris, Jani Dousæ filii. Lugd. Bat., Joannis Maire*, 1617. 4°. gros caractère. Ce Recueil contient :

Principum Hollandiæ & Zelandiæ stirpis, pp. 4.

De antiquitate Reipublicæ Batavicæ, pp. LX. Cette pièce est de *Grotius*, qui la dédie aux Etats de Hollande & de Westfrise, par une lettre du 16. mars 1610. Après vient

Page 1--47. *Jani Dousæ filii Annalium liber singularis, cui titulus : Batavia.* Ouvrage imparfait, & dont la Préface même n'est pas achevée : les Annales de Hollande y sont conduites jusqu'à l'empire de Valens & de Valentinien.

Page 49--500. *Jani Dousæ Nordovicis Annalium Hollandiæ liber primus*, suivi de neuf autres. Ces Annales, de même que les précèdentes, sont accompagnées de sommaires, & de notes marginales assez mal-faites. Elles prènent depuis l'origine de la Hollande, jusqu'en 1210. *Struvius* en vante la fidèlité : mais il y manque bien des choses, & il faut bien d'autres lectures

pour s'instruire à fond des Antiquités de la Hollande.

15. *Echo, sive Lusus Imaginis jocosæ, quibus titulus Halcedonia. Alia quædam, quorum indicem sequens pagina repræsentabit. Omnia recèns nunc primùm edita. Hagæ Comitis, Bucholdus Nieulandius*, 1603. 4°. gros caractère Italique. On trouve ici: une ample Dédicace à *Jean van Oldenbarneveldt*, seigneur de *Tempel*, &c. Avocat général des Etats de Hollande; puis deux Epigrammes, & une Elègie à la louange de notre Poëte. Ensuite:

Feuïllet 1. *Echo, sive Lusus Imaginis jocosæ, quibus titulus Halcedonia; Poëma omnium operosissimum.* Ce badinage se trouve à la fin du *Parnassus biceps, collectus studio Nicolai Nomesseii. Lugduni*, 1615. 12°. Voyez ci-après, *p.* 242. *n.* 3. On est révenu des *Echos*, & on ne les regarde plus que comme des frivolités, indignes d'occuper un homme d'esprit.

Feuïllet 15. *Salinarum strues, hoc est, novorum Epigrammatum Farrago, in quinque libros tributa.*

Feuïllets 73. & 90. *Elegiarum liber I. & II.*

Feuïllet 101. verso. *Funebrium liber primus, cui titulus Manes Dousiani.* Ce sont des Elègies sur la mort de *Janus Dousa* le fils.

Feuïllet 106. *Funebrium liber secundus.*

totus ex meris ïambis constans. Sur le même sujet.

Feuillet 112. verso-124. *Sylvarum liber*, ou Poësies mêlées. Je remarque dans toutes les Poësies de *Dousa* une Latinité pure, & élègante, beaucoup de varièté, & un certain air d'érudition, qui ne dépare point, parce qu'il est ménagé. L'Auteur y raisonne, & sait lier ses pensées: il a évité l'obscurité justement reprochée à quelques autres Poëtes Hollandois. Ce qu'il a de repréhensible, c'est d'avoir quelquefois franchi les barrières de la bienséance, & de la pudeur : d'avoir suivi de trop près la manière de quelques Anciens, & de quelques modernes, qu'il savoit par cœur : enfin de n'avoir pas mis dans ses vers, & surtout dans ses Elègies, l'harmonie & la cadence nécessaires; il me semble qu'à cet égard il tenoit un peu de l'*Auris Batava*. (p)

16. *Jani Douzæ à Noortwyck Poemata pleraque selecta; Petrus Scriverius edidit. Accedunt Josephi Scaligeri, Justi Lipsii, aliorumque ad Douzam Carmina. Lugd. Bat.*, *Thomas Basson*, 1609. 8°.

17. *Elegia ad Hugonem Grotium, de Oppidis Hollandiæ, eorumque præcipuis ingeniis. Lugd. Bat.*, 1619. 4°.

(p) Voyez Martial, *Epig.* 82. *lib. VI.*, & les Adages d'Erasme *Chiliade IV. cent. VI. n.* 35. (edit. Genev. 1612. col. 1015.)

18. *Poetæ Satyrici minores, de corrupto Reipublicæ statu : Sulpitia, Valerius Cato, & Anonymus, de Lite. Cum Jani Dousæ, & Gasparis Barthii Commentariis. Marcus Zuerius Boxhornius recensuit, &c. Lugd. Bat., Isaac Commelinus*, 1632. 16°. *Sulpicia*, dame Romaine, femme de *Calenus*, vivoit vers la fin du prémier siècle. On a d'elle un Poëme Latin contre l'Empereur Domitien, qui avoit chassé les Philosophes de Rome. *Valerius Cato* étoit un Poëte né dans la Gaule Narbonnoise, qui tint une école de Grammaire à Rome, où il mourut fort pauvre, & fort vieux, environ 30. ans avant l'Ere vulgaire. Sa pièce, intitulée *Diræ in Battarum fluvium*, est une Satire, qu'il composa en quittant sa patrie & sa maitresse. On l'a souvent imprimée avec les *Catalectes* de Virgile. *Christophe Arnoldi* l'a publiée à part avec un Commentaire savant, mais un peu long : *Lugd. Bat.*, *1652. 16°.* La pièce *de Lite* est du Chancelier *Michel de l'Hôpital*. *Boxhornius* l'a prise pour l'Ouvrage d'un Ancien.

19. Il y a trois Lettres de *Dousa* dans les *Epistolæ ab ill. & claris viris scriptæ* de *Gabbema : Harlingæ*, *1664. 12°. pp. 3..., 335.*, & *604--607.* La prémière est adressée à *Lambert van der Burch*, dont je parlerai dans ces Mémoires : il lui parle des anciens Historiens de la Hollande

& le remercie de lui en avoir communiqué quelques-uns. Il l'entretient aussi des études de son fils *Janus*. La 2ᵉ, adressée au même, roule sur l'Histoire de Savoye, composée par *Van der Burch*, & sur l'Histoire de Hollande, que *Douza* préparoit. Il adresse la 3ᵉ à son fils *Janus*, & y représente les difficultés, qu'il a essuyées au sujet d'une Bibliothèque transportée de *la Haye* à l'Acadèmie de *Leyde*.

20. Dans le grand Recueil de *Pierre Burman* (Leyde 1727., 5. vol. in-4°.) on trouve quatre Lettres du même à *Juste-Lipse*, avec les Réponses de celui-ci, *T. I. pp.* 219--225. Ces Lettres sont datées de *Leyde* & d'*Utrecht* en 1591. Elles roulent sur le départ de *Lipse*, qui avoit abandonné l'Université de *Leyde*, & sur quelques autres sujets peu intèressans.

21. Il y a encore des Lettres de *Dousa* dans *Thomæ Crenii Commentationes Philologicæ & Historicæ in varios Authores & editiones. Accesserunt Epistolæ Danielis Heinsii, Jani Dousæ, Abrahami Ortelii, Caroli Sigonii, Guilielmi Camdeni, Joannis Rosini, & aliorum, hactenus ineditæ. Amst., Janssonio-Waesbergii, 1711. 12°.* en plusieurs volumes. Voyez *T. I. pp. 16--24. &c.*

22. *Janus Dousa* a publié quelques Œuvres posthumes de *Luc Fruytiers : Antv., 1584. 8°.*

23. Et le *Batavia* d'*Adrien Junius*. *Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1588. 4°.

24. Enfin il a aidé à la publication des Inscriptions recueillies par *Martin Smetius*. *Ibid.*, *idem*, 1588. *fol.*

α. β. γ. Il avoit ébauché *Præcidanea in Juvenalem*, écrit quelques volumes de Lettres Latines, & recueilli *Fragmenta omnia* (c. d. *multa*) *veterum Oratorum*, *Poetarum*, *& Historicorum*.

Afin que l'on puisse mieux juger de la Poësie de *Janus Dousa*, j'en place ici quelques morceaux :

Alexandri Regis ac Neronis Cæs. Comparatio.

SÆvus Alexander, sævus Nero: sanguinis æque
Atque meri sitiens : luxurie ambo pari. (*)
Lysimachi rabido virtus objecta leoni,
Et Cliti insonti sanguine mensa nocens,
Et Callisthenicæ punita licentia linguæ,
Pellææ testes sævitiæ fuerint:
Sic Regni duo fulcra sui ferro atque veneno
Claudius in Burrho perdidit, & Senecâ.
Rex Macedûm facilis dare delatoribus aures:
Huic generi impertît commoda quanta Nero!
Persepolin, scorti ad nutum, Macedo igne cremavit :
Sic Actes turpis Cæsara torsit amor.
Omnia concordant ; incendia grata Neroni ;
Grata & Alexandro : par utriusque furor.

Hic

(*) Ce dernier trait est faux.

Hic patri, ille etiam matri gravis. Et peream, ni
Matri odio fuerit iste, vel ille, suæ.

Μιμήσις (Imitatio) *Martialis; de novis veterum Scriptorum aliquot Enarratoribus.*

MAro Valenti, Calderino σός ρατα (q)
Debet Poeta Celtiber : (r)
Bongarsio Justinus, Annæus (s) *Fabro,*
Sed plura Grutero meo.
Plauto saluti si fuisse prædicem,
Nil mentiar, Camerarium.
Fabius (t) *Pithœi est, Lipsii Cornelius:* (v)
Labor Hermolai, Plinius.
Catullo ovans Muretus alluxit facem,
Manilioque Scaliger :
Idem tibi qui Feste, qui Varro tibi
Fuliginem abstulerat prius.
Collyria apta lippienti Horatio
Dionysia (x) *illevit manus.*
Victore (y) *Clemens* (z) *gloriabitur meo.*
Nec me tacebit Arbiter. (aa)

In Patrociniorum abusum.

OCcidunt miseros vadimonia rauca clientes;
Civibus hoc peperit Caussidicina mali.

(q) *Salutem.* (r) Martial. (s) Sénèque.
(t) Quintilien. (v) Tacite. (x) Dénis Lambin.
(y) Giselin. (z) Prudence. (aa) Pétrone.

Caussidicina, cui Jus summum Injuria summa est,
Quæ lites in rem vertere docta suam:
Mille agilis versare strophas, & nectere tricas:
Actori pariter consulere, atque reo:
Stare palàm hinc, illinc parti clam suggerere arma
Adversæ, & vinci proditione suâ:
Opportuna dolo hinc, & nescia pectora fuci
In nassam tectis pellicere insidiis:
Circumscribere pupillos: lare, censibus, agris
Et fundis dominos despoliare suis.
Quid? plagam an nobis graviorem infligere posset,
Si (quod Fata vetent) victor abiret Iber?
Ille quidem sine fine nocens: verùm hostis apertus,
Et de quo possis dicere jure, Cave. (bb)
At vestræ metuenda magìs discrimina pugnæ,
Quorum læva ignem, dextera portat aquam.
Cur igitur, quæ vos Patrocinia appellatis,
Non Latrocinia hæc fas vocitare mihi?

De Flaminii & Buchanani Poeticâ Psalmorum Paraphrasi.

JEssæa audierat ferientem plectra, Georgi,
Ille sui Censor carminum, Utenhovius: (cc)

(*bb*) Les Hollandois du tems de *Dousa* ne sçavoient parler des Espagnols qu'en mal.

(cc) *George Buchanan*, célèbre Poëte Ecossois, envoyoit ses vers à *Charles Utenhovius* de *Gand*, pour avoir ses avis.

Nunc mihi Flaminium, Farnesi (dd) *ô, sacra sonantem*
Objice, & illa tui carmina Vatis, ait:
Scoto Italum præfers? Opera amborum inspice; digna
Auribus hæc hominum dixeris, illa Dei.

Dousa ne fait guères ici que copier une Epigramme de *Sannazar* sur la ville de Vénise. (*ee*)

☞ *Ses Ouvrages. Meursii Athenæ Batavæ*, 88-91. *Swertius*, 379. 380. *Niceron XVIII.* 195-203. *Le Moreri de* 1740. *Lett. D. p.* 139.

(dd) *Marc-Antoine Flaminio* dédia sa Paraphrase des Pseaumes à *Alexandre Farnèse.*

(ee) *Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis*
Stare urbem, & toti ponere jura mari:
Nunc mihi Tarpeïas quantum vis, Jupiter, arceis
Objice, & illa tui mœnia Martis, ait:
Si Pelago Tyberim præfers, urbem aspice utramque;
Illam homineis dices, hanc posuisse Deos.

Janus Dousa,

FILS AINÉ du précèdent, naquit (à *Noordwyk*, ou à *Leyde*) le 16. janvier 1571., que l'on comptoit alors 1570. (*a*) Son père l'éleva avec beaucoup de soin, & cette éducation secondée par le goût que ce jeune homme avoit pour l'étude, le rendit bientôt savant dans les langues Latine, Grecque, & Hébraïque, dans

(*a*) Cette date résulte de celle que j'ai suivie sur sa mort, en les combinant l'une & l'autre avec son épitaphe.

les Mathèmatiques, dans l'Antiquité, & dans le Droit Romain. Au moyen de ces connoissances & du crédit de son père, il parvint de bonne heure à la charge de Précepteur du Prince *Fréderic-Henri de Nassau*, auprès de qui il démeura deux ans à *la Haye*. Son père étant venu s'établir en cette ville l'an 1591., lui procura l'emploi de Bibliothècaire de l'Université de *Leyde*, qu'il avoit rempli jusqu'alors. Le fils ne le conserva, que jusqu'en 1594., qu'il s'en déchargea sur *Pierre Bertius*. La même année il partit pour l'Allemagne avec ses frères *George & Etienne*. Vers le commencement d'avril 1596., il étoit à *Francfort*, & vouloit retourner en Hollande, lorsqu'il rencontra *Philippe du Plessis-Mornai*, le fils, qui l'engagea à l'accompagner jusqu'en Pologne. *Dousa* y ayant consenti, traversa la Bohème, arriva avec lui à *Breslau* le 22. juin, le quitta à *Cracovie*, & alla s'embarquer à *Dantzic*. Il revint en Hollande, avec un asthme, dont il mourut le 21. décembre de cette année, (*b*)

(*b*) Plusieurs Ecrivains le font mourir en 1597. J'ai suivi Colomiez (*Operum pag.* 335. *edit. Hamburg.*, (Van Leeuwen, & Cremius (*Comment. histor. & philolog.*, T. III. p. 126.) Le P. *Niceron*, qui met sa mort le 21. [illegible] 1597., dit *p.* 204. que *Janus Dousa* le père marque lui-[illegible] » cette date dans la Lettre qu'il écrivit à *George* [illegible] » qui étoit alors à CP., & qui est jointe à la [illegible] » son Voyage. » N'ayant pas cette Relation sous la [illegible] je n'ai pû vérifier la citation du P. *Niceron*, & j'ai [illegible] douter qu'elle soit juste; car 1° ce Père se contredit [illegible] pages après, en marquant expressément que *George* [illegible]

n'ayant pas encore 26. ans. On l'enterra à *La Haye*, avec cette épitaphe :

D. S.
I. DOVSA IANI F. HIC
CVBAT QVI VIXIT
ANN. XXV. MENSES
XI. DIES IV.

J'ai déja dit que son père le regretta infiniment, & qu'il composa sur sa mort deux livres de Poësies sous le titre de *Manes Dousiani.* Il dit dans une de ces pièces :

Per omne disciplinæ & artium genus
Vagatus, ipsa ad astra mensus est viam :
Bonæque mentis attigit Sacraria,
Jugum supra bicorne ; quæ levi tamen
Huic labore constitere singula.
Referre nam quid idiomata hìc opus
Latina, Græca, Hebræa, Tusca, Gallica,
Et Angla ? quæ ille, nata ceu domi forent,
Et enarrare promtus, & loqui probè,
Suopte marte & arte doctus omnia ?

ne fut à CP. que jusqu'au 22. novembre 1597., & qu'il quitta cette ville par ordre de son père, qui le pressoit de révenir en Hollande, en lui apprènant la mort de son frère aîné. 2° *François Dousa*, écrivant à *Juste-Lipse* le 24. octobre 1598., dit qu'il y a près de deux ans, que son frère *Janus* est mort. (*)

(*) *Jam alter annus prope orbem suum complevit, quum præstantissimi fratris mei decessus totam domum nostram miserrimè afflixit.* Franc. Dousa Lipsio, IX kal. novemb. CIↃ. IↃ. XCVIII., in Sylloge Burmanni, T. I. p. 233.

On lit dans une autre :

Stupere parce. Quin magè hasce, quas damus,
Meo ipsiusque marmori imprimis notas ?
Uterque Dousa, uterque Janus hìc cubat,
Paterque filiusque. Morte quâ rogas ?
Dolor patrem, asthma filium dedit neci,
Mador quod huic, vitæque struxerat labos.
Precari at ipse ne gravare mortuis,
Negata vivo utrique quæ fuit quies.

Christophe Colerus, Professeur en Droit à *Altorf*, fit son éloge dans une harangue, qu'il prononça dans cette Académie. *Janus Gruterus* lui avoit déja témoigné son affection 13. ans auparavant par l'inscription suivante :

Jano Dousæ, Nordovici domino, antiquis moribus, literis, imaginibus omnium quos sol aspicit ornatiss. Quòd me immortali mactavit honore, dignatusque insuper, per terras & maria, indefesso purioris famæ remigio, vehere secum arrhabonem grati ac memoris animi, lib. nimiùm meritoq. Janus Gruterus, Antuerpius, devotus nom. auctorit.q. ejus, ponebam Lugduni Batavorum A. CIϽ. IϽ. XXCIII. III. decemb.

Casaubon dit *ep.* 446. que parmi les jeunes gens, qui s'appliquoient aux Lettres, il n'en connoissoit aucun qu'il pût mettre au niveau de *Janus Dousa* le fils.

On a de lui :

1. *Britannicorum Carminum Sylva.* 1586. Voyez l'Article précèdent, *n. 10.*

2. *Rerum cœlestium liber primus : in laudem Umbræ Declamatio, & Carmen : unà cum aliquot Poematiis. Quibus additæ sunt Claudii Pontosi Orationes funebres in obitus aliquot Animalium ; interprete Guilielmo Cantero. Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, 1591. 12°. La Déclamation sur l'Ombre a été insèrée dans quelques Recueils de pièces semblables, entre autres dans celui que je marque à l'Article de *Théodore Dousa*, n. 3. Je parlerai ailleurs de *Guillaume Canterus*, & de sa version de *Claude de Pontoux*.

3. *Catullus, Tibullus, & Propertius denuò recogniti.* 1592. Voyez l'Art. précèdent, *n. 5.*

4. *Spicilegium in Petronii Arbitri Satyricon. Lugd. Bat.*, 1594. 12°., & plusieurs fois dépuis. (*Niceron.*)

5. *Annales Hollandiæ.* Voyez l'Article précèdent, *n. 14.*

6. *Jani Douzæ filii Poemata, olim à Patre collecta, nunc ab Amicis edita. Lugduni Bat., Andr. Cloucquius*, 1607. 12°. It. *Edente Guilielmo Rabo. Roterodam.*, 1704. 8°.

7. Il y a deux Lettres Latines de *Janus Dousa* le fils dans les *Epistolæ ab Ill. & cl. viris* de *Gabbema*, *pp.* 335-340. : la 1e à *Janus Gruterus*, datée de *Francfort* le 7. avril 1596. : la 2de à *Dousa* le père, datée de *Breslau* le 26. juin suivant.

8. Il y en a une adressée à *Dominique Baudius*, & datée de *Leyde* le 2. septembre 1591. dans les *Commentationes Philol. & Histor.* de *Crenius*, *Parte II. pp. 125. 126.*

9. Il y en a sept, adressées à *Juste-Lipse*, & datées de la même ville, la 1e du 26. mai 1591., & la dernière du 20. janvier 1592. dans le grand Recueil de *Burman*, *T. I. pp. 226--235.* *Dousa* y parle de ses ouvrages, & témoigne la peine qu'il ressent, de ce que *Lipse* a quitté l'Université de *Leyde*.

10. Il y en a deux autres du même à *Guillaume Camden*, dans le Recueil des Lettres de ce dernier; *Londini*, *1691. 4°. pp. 33. & 46.* La 1e est pour lui présenter un de ses livres, qui venoit de paroitre : la 2de, datée de *Leyde* le 31. août 1591., contient une Epigramme sur le *Britannia* de *Camden*. Cette pièce n'est pas propre à confirmer le jugement de *Grotius*, qui préfèroit les Poësies de notre Auteur à celles de son père. Voici cette Epigramme :

Insula, Romanis ignota, Britannia primùm
Detecta est magni Cæsaris auspiciis.
Tu verò, quinam fuerint, Camdene, Britanni,
In lucem spissis eruis è tenebris.
Laus communis utrique: sed & major tibi laude
Cæsaris, imò ipso Cæsare, surgit honos.

Marte hic, tu ingenio rimatus es omnia & arte:
Sed neque laus soli convenit illa duci;
Partem etenim bona fors, partem quoque militis ardor,
Quæ superest, partem, maxime Cæsar, habes.
At tibi de Patriæ quæ gentis origine cæcâ
Ceditur, inventi gloria tota tui est.

☞ *Meursii Athenæ Batavæ*, 151-153. [avec le portrait de l'Auteur.] *Sweertius*, 380. *Val. André*, 438. *Van Leeuwen*, *Batavia illustr.*, *p.* 932. *Niceron*, *XVIII.* 203--206.

George Dousa,

FRÈRE PUISNÉ du précèdent, s'appliqua aux Belles-Lettres aussitôt qu'il en fut capable, & se mit au fait des Langues Grecque & Latine. En 1592. il suivit le penchant qu'il se sentoit pour les voyages, & se rendit en Pologne, où il démeura deux ans pour apprendre parfaitement la langue du Pays. Il revint en Hollande l'an 1594.; & repartit la même année pour l'Allemagne avec ses frères *Janus* & *Etienne*. Il s'arrêta près d'un demi-an à *Heidelberg*, tant pour converser avec les Savans de cette Université, que pour voir les Mss. de la Bibliothèque Palatine, dépuis transportée à *Rome*. Etant à *Francfort*, il apprit que *Si-*

gismond III., Roi de Pologne, envoyoit une Ambassade à la Porte, & se hâta d'aller à *Cracovie* pour être de la compagnie de l'Ambassadeur, comme il se l'étoit proposé depuis longtems : mais voyant que la chose trainoit en longueur, il jugea à propos de passer en Moscovie, pour tenter la fortune de ce côté-là. Il trouva en chemin ce qu'il cherchoit ; car il rencontra à *Léopol* des Polonois & des Arméniens, qui avoient le même dessein que lui. Il alla donc avec eux à *Smihel*, ville située à l'embouchure du Danube, où il s'embarqua sur la Mer noire. Arrivé à CP., il alla demeurer sept mois chez *Edouard Barton*, Ambassadeur d'Angleterre. Le 22. novembre 1597. il partit avec celui de Pologne, nommé *Stanislas Golscki*, pour retourner en Hollande, où son père le rappelloit, en lui mandant la mort de son frère ainé. Il y arriva vers le mois de juillet 1598. Quelque tems après, l'envie lui ayant pris de voir les Indes, il se mit en mer sur un vaisseau Hollandois : mais il mourut en route dans l'Isle de S. Thomas, apparemment en 1599. Il a donné au public :

1. Γεωργίου Κοδίνου περὶ πατρίων τῆς Κωνσταντινουπόλεως Παρεκβολαὶ ἐκ τῆς Βίβλου τοῦ Χρονογράφου. *Georgii Codini Selecta de originibus Constantinopolitanis, Græcè & Latinè;*

per Georgium Dousam. Heidelb., *Hieron. Commelinus*, 1596. 8°. *George Dousa*, dans un entretien qu'il eut avec *Marquard Freher* à *Heidelberg*, lui témoigna la passion qu'il avoit de faire le voyage de CP. : celui-ci lui préta l'Ouvrage de *Codin*, comme très-propre à l'instruire des Antiquités de cette ville. *Dousa* le lut avec beaucoup de plaisir, & travailla aussitôt à en faire une version, que *Freher* fit imprimer en son absence. *Jean Meursius* la fit reparoître, avec des remarques de sa façon en 1608. Le P. *Jacques Gretzer* y reprit quantité de fautes dans ses *Observationes in Codinum*, *lib. III. c. 18.*, & fournit dequoi rendre l'original plus complet, *Ibid. c. 19. Léon Allatius* y remplit encore un plus grand nombre de Lacunes, *Variorum Antiquorum Tomo I.* Enfin *Lambecius*, Bibliothècaire de l'Empereur, en donna une édition entière, qui fait partie du Corps de l'Histoire Bizantine, sous ce titre : *Georgii Codini, Curopalatæ, & alterius Anonymi, Excerpta de Antiquitatibus Constantinopolitanis, Græcè : cum versione Latinâ, & animadversionibus Petri Lambecii, Hamburgensis.... Lutet. Paris., Typogr. regia, 1655. in-fol.* C'est une compilation toute pure, comme on peut s'en assûrer, en comparant le livre de *Codin* avec les Opuscules d'*Hesychius* de *Milet*, *de originibus CPolitanis*, publiés par

Meursius en 1613. *Codin* étoit de CP.; on croit que son surnom de *Curopalate* signifie une charge, qu'il exerçoit au Palais de l'Empereur Grec. Il a vécu depuis la ruine entière de sa patrie, (en 1453.,) puisqu'il en parle dans son livre *de Imperatoribus CPolitanis*, publié par le même *Lambecius* en 1655.

2. *Georgii Codini liber de signis, statuis, & aliis spectatu dignis Constantinopoli*, de la version de *George Dousa*, & avec des remarques de *Meursius*. Avec le précèdent : *Aureliæ Allobrog.*, 1607. 8°. It. beaucoup plus complet, & avec les remarques de *Lambecius* dans son édition de 1655.

3. *Georgii Dousæ, de Itinere suo Constantinopolitano, Epistola. Accesserunt veteres Inscriptiones ex Byzantio, & ex reliquâ Græciâ, nunc primùm in lucem editæ; cum quibusdam doctorum virorum Epistolis. Antverp.*, 1599. 8°. Les Lettres jointes à la Relation, sont pour la plûpart écrites par des Grecs. La plus considèrable est une de Mélèce, Patriarche d'Alexandrie, à *Janus Dousa*, le père.

4. Il y a deux Lettres de *George Dousa* dans le Recueil de *Gabbema*, *pp.* 243-246. Elles sont toutes deux datées de CP. le 12. mai 1597. La 1e est adressée à son père, & la seconde à son frère *Janus*, qu'il croyoit encore en vie, n'ayant

reçu dépuis longtems aucune nouvelle de ſa famille, comme il le marque dans la prémière lettre.

☞ *Voyez ces Lettres*, & *Sweertius*, 273. *Valère André*, 264. *Niceron*, *XVIII.* 206-209.

François Douſa,

FRÈRE des deux précèdens, & quatrième fils de *Janus Douſa*, le père, porta le ſurnom de *Nyenrode*, (*a*) apparemment comme héritier des terres de ſon ayeule paternelle. Il naquit le 5. mars 1577. M. *Foppens* dit que ce fut à *Leyde*; ce qui eſt certain, c'eſt qu'il fit le gros de ſes études en cette ville, où il fut l'un des diſciples favoris de *Juſte-Lipſe*, qu'il vit avec douleur abandonner *Leyde* en 1591. Peu d'années après, il ſe rendit en Angleterre, où il ſe trouvoit dépuis trois mois, dans le tems que ſon frère *Théodore* étoit à *Dantzic*, & ſur le point de paſſer en Pologne. (*b*) En 1597. il paſſa en France, pour s'y former les

(*a*) Voyez le feuillet 80. des Poëſies de ſon père, que j'ai marquées à ſon Article *n.* 15.

(*b*) Son père dit : *Ibid.*, feuillet 98.

Tres menſes abiere, ex quo nos Franco reliquit,
Anglica durateo trans freta vectus equo :
Sic tamen, ut patriæ non intermittere curam
Teſtetur, miſſis creber epiſtoliis.

mœurs, pour y apprendre la langue Françoise, & peut-être aussi pour se guérir d'une maladie de langueur, qu'il y porta avec soi. Il parcourut la plus belle partie de ce Royaume, c. d. les environs de la Loire, & se rendit ensuite à *Paris*, où il se trouvoit en octobre 1598., résolu d'y passer quelques mois, avant de révenir en Hollande. Il fut fait en 1601. Chanoine (Protestant) de l'ancienne Cathèdrale d'*Utrecht*, dédiée à S. Sauveur, ayant vraisemblablement été pourvû de ce bénèfice par le crédit des *Van Zuylen*, ses parens. Il vivoit encore en 1603., & c'est tout ce que j'ai pû déterrer de sa vie, dont les Bibliographes ne disent rien. On est rédevable à *François Dousa* des deux éditions suivantes :

1. *C. Lucilii, Suessani Auruncani, Satyrographorum principis, Equitis Romani, (qui magnus avunculus magno Pompejo fuit) Satyrarum quæ supersunt reliquiæ. Franciscus Jani F. Dousa collegit, disposuit, & notas addidit. Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1597. 4°. pp. 139., y compris de courtes notes au bas du texte, & des remarques plus étendues, qui prènent dépuis la page 97. jusqu'au bout du livre. Voyez ce que j'ai marqué p. 224. *n. y.*

2. *Julii Cæsaris Scaligeri Epistolæ, & Orationes. Lugd. Bat.*, 1600. 8°. *Dousa* dédie cette édition à *Paul Chouart de Bu-*

zanval, Ambassadeur de *Henri IV.* auprès des Etats-Génèraux.

3. On trouve dans le grand Recueil de *Burman*, *T. I. p.* 233. une *Lettre* de *François Dousa* à *Juste-Lipse*, datée de *Paris* le 24. octobre 1598., suivie *p.* 234. d'une Elègie du même, où il déplore le sort de l'Université de *Leyde*, abandonnée par ce savant Professeur. Cette Elègie est assez bien faite.

François Dousa devoit aussi publier le Commentaire de *Jules Scaliger* sur l'*Histoire des Animaux*, attribuée à Aristote : & *Valère André* assûre qu'il l'a publiée : mais il se trompe en ce point, le Commentaire de *Scaliger* ayant été imprimé pour la prémière fois en 1619. à *Toulouse* par les soins de *Philippe-Jacques Maussac*, Conseiller au Parlement de cette ville, & l'un des plus judicieux Critiques du XVII. siècle.

☞ *Sa Lettre ci-dessus n.* 3. *Les Poësies de son Père*, *Sweertius*, 242. 243. *Val. André*, 228. *Van Leeuwen*, *Batav. illustr.*, *p.* 932. *Niceron*, *XVIII.* 209-210. *Fopp.*, 291. *Généal. Mss.*

Théodore Dousa,

FRÈRE PUISNÉ des trois précèdens, naquit le 25. Février 1580. Ses études finies, il parcourut l'Allemagne, & se

rendit à *Dantzic*, dans la vûe de passer en Pologne, & de là à CP., (*a*) sans que je sache s'il fit en effet ce voyage. De retour en Hollande, il entra dans la Magistrature d'*Utrecht*, & fut Echevin de cette ville en 1614. & 1615. Ayant été aggrègé au Corps de la Noblesse de cette Province le 16. février 1642., il fut élu Conseiller-Extraordinaire du Conseil suprème d'*Utrecht* le 4. août suivant. Il mourut le 7. Juin 1663. dans la 84e, année de son age. Il avoit acheté le 7. juin 1612. le Chateau & la Seigneurie de *Berckensteyn*, & s'étoit marié la même année avec *Gertrude van Rheede*, fille de *Gerard van Rheede*, seigneur de *Nederhorst*, & de *Mechtilde Peunis van Diest*. Sa femme mourut le 4. février 1684. dans un age decrépit, après lui avoir donné plusieurs enfans, entre autres *Jean van der Does*, seigneur de *Berckensteyn*, qui fut, comme son père, du Corps de la Noblesse d'*Utrecht*. On a de *Théodore Dousa*:

1. *Georgii Logothetæ Acropolitæ Chronicon Constantinopolitanum, complectens captæ à Latinis Constantinopoleos, & annorum* circi-

(*a*) Son père dit *Elegiar. lib. II. p.* 98. édit. de 16..

Præstat idem Prussis positus Didericus in oris,
Qui nunc Dantiscâ ducit in urbe moram;
Inde profecturus ad magni templa Samosci,
Arguti excitus voce Simonidei;
Unde alias, fraterna legens vestigia, terras
Et Byzantinum fors aditurus iter.

circiter sexaginta Historiam à Balduino Flandro Augusto ad Balduinum ultimum, ejus nepotem, Byzantii Imp.; nunc primùm Græcè & Latinè editum, notisque illustratum, ex bibliothecâ Theodori Dousæ. Lugd. Bat., Godefr. Basson, 1614. 8°. Après 24. pages de Préliminaires, on trouve ici la Chronique de *George Logothète* en Grec, pp. 56., puis en Latin, pp. 1--54.; ensuite les Notes de l'Editeur, pp. 55--95. On ne fait pas grand cas de cette édition. *Dousa* la donna sur une copie, que son frère *George* avoit fait faire à *Péra*, fauxbourg de CP., d'après un Ms., qui avoit appartènu à *George Cantacuzène*. *Oudin* se trompe (*b*) en disant que *Dousa* y a joint les histoires de *Nicèphore Grégoras*, & de *Laonic Chalcondyle*. *Léon Allatius* a fait entrer dans le Corps de l'Histoire Bisantine (*Paris., 1651. fol.*) une édition plus entière, plus parfaite, & mieux traduite de *George Logothète*. Cet Ecrivain Grec eut des emplois considèrables à la Cour des Empereurs *Jean Ducas*, *Théodore Lascaris*, & *Michel Paléologue*, & passa pour un des plus grands hommes de son siècle. Il assista au Concile de Lyon en 1274. Quelques-uns soupçonnent qu'il retomba depuis dans le Schisme. Il mourut au plûtôt en 1282. Sa Chronique comprend

(*b*) *De Scriptorib. Ecclef. T. III. col. 466.*

ce qui s'est passé à CP. dépuis 1203. jusqu'en 1261. Elle est exacte & très-estimée.

2. *Theodori Dousæ, Nordovicis, J. F., domini in Berckensteyn, Collegii Nobilitatis provinciæ Ultrajectinæ Adsessoris, Allocutio super Becâ, Hædâ, & Hortensio recusis, ad magnificum virum Gisbertum Lappium à Waveren, Patritium Ultrajectinum.* C'est une pièce de 53. vers, imprimée à la tête des *Secessiones Ultrajectinæ* de *Lambert Hortensius*, dans le Recueil des Historiens d'*Utrecht*, publié par *Lappius à Waveren* en 1643. *Gaspar Burman* assûre que *Théodore Dousa* avoit du talent pour la Poësie : & prétend le prouver par cette pièce. Je n'en trouve pas l'idée heureuse : & je doute fort que lés connoisseurs approuvent les vers suivans :

Post ecclipsatas tam longo tempore luces.

Plus bas :

Illustratque notis (*) *doctis, scholiisque decorat.*

Cinq vers après :

Utque notis (*) *decoret, &c.*

Et quatre vers avant la fin :

Quicquid Arabs, Seresve (c) *metit, vel cœlifer Atlas.*

3. *Lusus Imaginis Jocosæ, sive Echûs, à variis Poetis, variis linguis & numeris exculti; ex bibliothecâ Theodori Douzæ J. F.*

(*) (*) *Notæ* ne signifie pas des *Notes* sur un Auteur.
(c) Dit-on *Seres* au singulier?

Accessit Martini Schoockii Dissertatio de naturâ Soni & Echûs. Ultraj., Ægid. Roman, 1658. 8°.

a. Dousa faisoit espèrer en 1614. la publication des *Epitres Théologiques* de *Jean Zonaras*, & d'autres Ouvrages Grecs, dont son frère avoit apporté des copies de CP. (*d*) Mais il n'a pas tenu sa promesse.

☞ *Ses Ouvrages. Goutboeven, Chronyck van Holland*, p. 170. *Van Leeuwen, Batavia illustr.*, 932. *Fabricii Biblioth. Græca, T. VI. p.* 451. *Burmanni, Traject. erud.* 89–90.

(d) *Primæ editioni* (Logothetæ,) *Lector, si æquum te ac faventem sensero, communicabo tibi post, non visas hactenus, & à multis expetitas, Joannis Zonaræ Epistolas Theologicas, rarum mihi carumque opus. Quibus & alia fortasse succedent, reliqua mihi adhuc ex libris manuscriptis, quos secum P. M. frater meus Constantinopoli advexit.* Theod. Dousa, Not. ad Chron. Logothetæ, p. 60.

Foulcard, Fulcardus, ou *Folcardus*,

QUE L'ON compte pour le XXXIe Abbé de *Lobbes*, succèda en cette dignité au nommé *Arnoul*, l'an 1094. Il y avoit alors 18. ans, que ce monastère gémissoit sous la tyrannie de ce mauvais Abbé, & du Prieur *Oibalde*, (*a*) qui de

(*a*) Auparavant Archidiacre de *Cambrai*: *Arnoul*, qui lui devoit sa promotion, l'attira à *Lobbes*, & partagea avec lui toute son autorité.

concert en avoient dissipé les biens, & y avoient ruiné la régularité. Pendant treize ans que *Foulcard* fut à la tête de cette Abbaye, il lui rendit une partie de son lustre. L'état de pauvreté, où il la trouva en l'an 1100., l'obligea de vendre les terres que le monastère possèdoit à *Moringhem*. (b) *Foulcard* mourut pieusement à *Lobbes* dans un age avancé l'an 1107. Son corps fut enterré dans l'ancienne église de S. Ursmer, proche les dégrés du chœur. On a de lui :

Epistola Fulcardi Abbatis Henrico Imperatori. Dans le Spicilège du P. d'Achery (1[e] *édit. T. VI.* 601--604.) *Foulcard* sollicite la protection de ce Prince contre *Henri de Marbais*, & environ mille ... Avoués de *Lobbes*, (c) qui obligés d'... les défenseurs de ce monastère, en étoient dévenus les pilleurs. *Henri IV.* ... sur ce Mémoire, comme on le voit ... son rescrit (*Ibid. p.* 604--606.) La lettre de *Foulcard* se trouve aussi dans ... Diplomes d'*Aubert le Mire*, dern. édit. T. I. pp. 672. 673.

2. *Foulcard* a sans doute eu part ... autre Lettre, qu'on trouve dans le Spicilège, *ubi sup.* 598--601. sous ce ...

(b) *Le Mire* a raporté l'acte de cette vente.
(c) *Modò habentur in villis S. Petri* (Lobbiensis) *Advocati, imò raptores, in aliquibus quinque, in ... quatuor, ... crebrescentibus apud nos malis* ... Ep. Fulcardi.

Epistola Lobiensium Monachorum ad Otbertum, Episcopum Leodiensem, & qui tend à la même fin que celle dont je viens de parler : elle eut son effet, & l'Evêque *Otbert* agit efficacement pour les Religieux de *Lobbes* auprès de l'Empereur.

☞ *Miræus ubi sup. Chron. Lobbiense, Tomo VI. Spicil. Dacheriani*, 595–609.

Jean van Cuyck, ou *Joannès Cauchius*,

NAQUIT D'UNE famille honorable à *Utrecht* vers la fin du XV. siècle. Son père, *Antoine van Cuyck*, étoit fils d'un autre *Jean van Cuyck*, & de *Jeanne*, fille naturelle de *Gérard*, seigneur de *Culembourg*: sa mère, nommée *Gouburge Pyll*, étoit fille de *Bruno Pyll*, Echevin d'*Utrecht*, & de *Bertrade* N. Celui, qui fait le sujet de cet article, s'appliqua dans sa jeunesse aux Belles-Lettres, & à la Jurisprudence ; ce qui le conduisit aux charges de robe dans sa ville natale. Il entra dans la Régence d'*Utrecht* en qualité de Conseiller l'an 1534. Cet emploi étoit alors annuel, & lui fut confié de nouveau en 1534. 35. 38. 39. & 63. (peut être 43.) Il fut Echevin de la même ville en 1536. 37. 41. & 42. On l'en fit Bourguemaitre

en 1544. Son terme expiré, il renonça aux affaires; il vécut encore vingt-un ans dépuis, & mourut le 17. novembre 1566. Sa femme, *Elisabeth Moerendael*, lui avoit donné plusieurs enfans, entre autres *Antoine van Cuyck*, dont je parlerai bientôt. *Jean Cauchius* étoit bon humaniste: *Paul Manuce*, qui en parle avec estime, (a) rendit quelques services à ses enfans pendant leur séjour en Italie. *Grævius dit* que ses écrits *ont été dictés par les Muses & par les Graces*. (b) Il étoit ami de *Livin Torrentius*, d'*Adrien Junius*, & d'autres habiles gens. On a de lui:

1. *Æmilius Probus, de Vitis Imperatorum Græcorum, studio ac curâ Joannis* [illegible]

(a) Paul. Manutius, ep. ad Læv. Torrentium, data Venetiis (edit. Duacenæ 1605. pp. 166. 167.) *Tuæ* [illegible] *teræ oppresserunt, quibus commendas mihi modestissimos* [illegible] *summæ spei adolescentes, Joannis Cauchi filios*, [illegible] *& ingeniosissimi hominis, ut equidem sentio*, [illegible] *testimonio, deinde scriptis illius; quæ qui legerit*, [illegible] *præterea testimonium requirat. Quò libentiùs operam filiis ejus & pollicitus sum, & detuli: qui*, [illegible] *adeunt*, &c.

Idem eid., page 207. *Carissimum quo die primùm* [illegible] *ederetur, optavi; idque planè Cauchiis adolescentibus* [illegible] *filio tuo commotis, & communium studiorum, &* [illegible] *rum etiam causâ, gaudeo; aliquid enim ad eos ex* [illegible] *laude redundabit: & aperietur fortasse aditus ad* [illegible] *principis viri, misso, ùt mos est, libro cum eorum* [illegible] *Putabam fore, ut Romæ liber ederetur: si Venetiis* [illegible] *nostra, quæcumque est, industria non deerit* ..... [illegible] *sorino & Prudentio mox videbimus.*

(b) *Cujus pauca quidem scripta supersunt, sed pereruditè* [illegible] *ipsis Musis & Gratiis facta. Vir enim fuit acri ingenio & magnâ doctrinâ; ùt ejus notæ inedita in Prudentium*, [illegible] *Varronem de latinâ linguâ, & in Sosipatrum argumentum quæ secundâ fortunâ in meas pervenêrunt manus.*

chii restitutus. Ultraj., Hermannus Borculous, 1542. 12°.

2. *Marci Tullii Ciceronis Officiorum libri tres; cum Animadversionibus Joannis Cauchii, Cornelii Valerii, & Guil. Canteri. Antverpiæ, Christoph. Plantinus*, 1568. 12°. It. *Ibid., idem*, 1576. 12°.

3. *Notæ in D. Paulini Poemata.* Le P. *Héribert Rosweydus* parle de ces Notes dans la Préface de son édition de S. Paulin. Le P. *Fronton du Duc* en a publié une partie parmi les siennes. Voyez *In S. Paulinum Notæ amœbeæ Frontonis Ducæi & Heriberti Rosweydi*, dans *S. Paulini Episcopi Nolani Opera*, de l'édition de *Rosweydus. Antv., Joan. Moretus*, 1622. 8°., pp. 755, 756, 781, &c. Parmi les Lettres publiées par *Simon Abbès Gabbema*, vous en trouverez (p. 720.) une du P. *André Schott* à *Théodore Canter*, datée du 27. juillet 1606., où il demande les Notes de *Cauchius* pour le P. *Fronton du Duc*: le Mf. qui les contenoit, appartenoit à N. *Cauchius*, Chanoine d'*Utrecht*.

α. *Notæ in Prudentii Carmina.*

β. *Notæ in Varronem, de Linguâ Latinâ.*

γ. *Flavius Charisius Sosipater restitutus, cum Notis.* Mf. chez *Jean-George Grævius*, de même que les deux précèdens.

δ. *Ausonii Poemata, cum Notis.* *Cauchius* avoit encore préparé:

ε. Une édition de *Censorin*, &

ζ. *Commentarius de re Nummariâ.* On ne dit pas ce que ces derniers Mſs. ſont devenus. Je crois qu'il eut encore deſſein de publier les Oeuvres de *S. Cyprien ;* car je lis dans la liſte des Mſs. & des imprimés, dont *Pamèle* s'eſt aidé pour ſon édition :

η. *Excuſus Codex, cum caſtigationibus ad marginem Joa. Cauchii Ultrajectini, ex Mſs. variis codicibus ;* & plus bas : *Caſtigationes Jo. Coſterii, ad marginem adſcriptæ codicis Cauchii.*

J'ai lû dans une Note Mſte : *Joannes Cuick, Regius Græcarum Literarum Profeſſor Duaci, ex vulnere mortuus ibidem anno 1592.* Ce *Jean Cuick* ſeroit-il l'un des fils de notre Auteur ?

☞ *Adr. Junius, epp. pag.* 345. *Sweertius,* 409. *Val. Andreas,* 479. *Balen, Beſchr. van Dordrecht,* 1199. *Grævii Orat., quas Ultraj. habuit, p.* 377. *Burmanni Traj. erud.,* 82--84.

Antoine van Cuyck, Antonius Cauchius, Caucius, ou Cuyckius,

L'UN DES fils de *Jean Cauchius,* dont je viens de parler, naquit à *Utrecht,* apparemment vers l'an 1530. Il s'appliqua aux Belles-Lettres, & y fit aſſez de progrès pour être en état de les enſeigner aux autres. On peut conclure de ce que j'ai dit à l'article précèdent, qu'il fit une partie de ſes études en Italie, & vraiſem-

blablement à *Vénise*. *Valère André* dit qu'il ouvrit dans sa ville natale une école d'Humanités, & qu'il se distingua sur-tout par son habileté dans l'Art Oratoire. J'ai lû dans une Note Mste de *Jean-Isaac Pontanus* sur ce Bibliographe, que *Cauchius* eut pour disciples deux frères, Princes de Holstein, dont l'un se nommoit *Philippe*. Je ne sais s'il renonça dans la suite à sa profession : mais il est certain qu'il fut fait Echevin d'*Utrecht* en 1568., & qu'il remplit cette charge jusqu'en 1575. La date de sa mort m'est inconnue. On a de lui :

1. *Gallica Grammatica, libris tribus. Basileæ*, 1570. 12°. It. *Antv.*, *Joan. Bellerus*, 576. 12°. It. *Argent.*, *Jobinus*, 1586. 12°.

2. *Grammatica Latina, dilucido compendio scripta. Antuerp.*, *Christoph. Plantinus*, 15... 12°. *Juste-Lipse*, ami de l'Auteur, fit les vers suivans, pour mettre à la tête de cet Ouvrage :

Quod Scaurus, Caper, & Probus, Palæmon,
Dum formant animos, rudi juventæ
Olim multiplici dedere scripto :
En paucis tibi chartulis Apelles
Pinxit noster. Habe, & fave, Juventus.
At vos, Grammaticæ leves cohortes,
Inflatum genus, hordeoque pastum,
Cum sceptris ferulisque abite vestris,
Et decedite Caucii libello,
Qui vestros pedibus trahit libellos.

Antoine Cauchius avoit épousé *Marguèrite Boll*, fille de *Jean Boll*, bourguemaitre d'*Utrecht*, & d'*Aleyde van den Eide*. *Marguèrite* mourut en 1623.

Valère André (p. 479.) & *Grævius* disent que notre Auteur fut Syndic, ou Conseiller-Pensionaire d'*Utrecht* : ils se trompent. Le dernier se trompe encore, en le faisant Bourguemaitre de la même ville ; de même que *Sweertius*, en lui attribuant les Remarques de son père sur les Offices de Cicèron. (*a*)

☞ *Sweertius*, 131. *Val. André*, 63. *Grævius*, *ubi art. superiore*. *Burmanni Traject. erud.* pp 81. 82.

(*a*) Faute que j'ai copiée par mégarde T. XII. p. 114.

Jean Flameng,

NÉ A *LILLE* en Flandre au milieu du XV. siècle, ou peu auparavant, prit l'habit des FF. Prêcheurs au couvent de cette ville, & y fit sa profession. Ce Religieux se consacra au ministère de la Chaire, & prêcha avec beaucoup de zèle & de facilité. Ses Supèrieurs l'envoyèrent exercer ses talens au couvent de Metz en Lorraine. Il étoit Sous-Prieur de cette maison, lorsqu'il y mourut le onze octobre

490. dans un age peu avancé. Il reste le lui des

Sermons (François) *pour tous les jours le Caresme.* Ces Sermons, écrits fort proprement, se conservoient encore chez les Dominicains de *Lille* dans le siècle passé.

☞ *Echard*, *Scriptores Ord. Præd.*, *I.* 873.

Jacob van der Eyck,

NAQUIT à *Dordrecht* le 26. avril 1574. de *Henri van der Eyck*, & de *Marie Baex*, qui se remaria depuis avec *Adrien Kornelisz*, Trésorier à *Dordrecht*. Il étudia la Jurisprudence, apparemment à *Leyde*, & se fit recevoir Licencié en l'un & l'autre Droit. Après cela, & au plus tard vers 1620., il parvint à être Secrètaire du Conseil Suprème de la Sud-Hollande. Il mourut le 5. novembre de l'an 1634., agé de 60. ans & demi. *Van der Eyck* avoit épousé en prémières nôces *Claire*, fille de *Jacques van Sevenberghen*, qui lui donna un fils, & quatre filles: & en secondes nôces *Sara van Wel*, fille de *Regner van Wel*, dont il n'eut point d'enfans. Son fils mourut sans s'être marié. On a du Père une

Courte Description de la Sud-Hollande; avec un Recueil des Statuts, Privilèges, Cou-

tumes, & Ordonnances de cette comté. En flamand. (*a*) *Dordrecht*, 1628. Dans la prémière partie de cet Ouvrage, l'Auteur parcourt tous les villages, châteaux, &c. situés dans le territoire de *Dordrecht*. Il y joint les armoiries des seigneuries & des familles nobles, qui s'y trouvent. *Jacob van Oudenhoven* a augmenté ce livre, & l'a fait reïmprimer en 1654. sous ce titre : *La Hollande ancienne, nommée aujourd'hui la Sud-Hollande. Ouvrage où l'on a fait entrer toute la Description de Jacob van der Eyck, &c.* (b)

☞ *Val. André*, 408. *Balen*, *Beschr. van Dordrecht*, pp. 214 & 927. *A. G. Luiscius algemeen Woordenboek*, *Lett. E. p.* 54.

(a) *Korte Beschryving, mitsgaders Handvesten, Privilegien, Costumen, en Ordonnantien van den Lande van Zuyd-Holland.*

(b) *Oud-Hollandt, nu Zuyd-Hollandt; hebbende al het geene in 't boeck van Jacob van der Eyck is begrepen, van woord tot woord in 't zyne ingevoegt.*

Michel le Fort, dit *Fortius*,

NÉ EN HAINAUT vers le commencement du dernier siècle, étudia en Théologie & en Droit, & se fit recevoir Licencié en cette dernière faculté, apparemment à *Louvain*. (*a*) Vers le même

(*a*) Je me fonde sur ce qu'il a fait présent d'un exemplaire de son livre pour la Bibliothèque Académique de *Louvain*.

tems, il fut pourvû d'une Chanoinie de la Collègiale de *Condé*, & d'une Chapelainie foraine dans la paroisse de Notre-Dame d'*Engi*. (*b*) En 1639. il permuta ces deux bénèfices contre un Canonicat de *Soignies*, (c) possèdé par *Jean de la Barre*, Prêtre, moyennant *une pension annuelle de soixante florins, pour égaler à peu près les fruits des prébendes permutées*, ainsi qu'il est exprimé dans la Lettre dépêchée au nom de Philippe IV., en faveur de notre Auteur, à *Bruxelles* le 24. mai de cette année. *Michel Fortius* jouit de ce dernier bénèfice l'espace de vingt-quatre ans, & mourut le 6. ou le 7. de novembre 1663. Le Chapitre de *Soignies*, étant en tour de confèrer sa prébende, la donna, le 8. du même mois, au nommé *Quentin Herweghe*. Nous avons de *Fortius* :

Histoire de S. Vincent, Comte de Hayn-

(*b*) Il y a un village de ce nom entre *Liège* & *Hui* : mais je crois qu'il faut lire ici d'*Eugies*, qui est une paroisse de Hainaut près de *Mons*.

(*c*) *S. Vincent*, autrement *S. Magloire*, ou *Madelgaire*, mari de Ste *Vaudru*, fonda vers le milieu du VII. siècle un monastère à *Soignies* (entre *Mons* & *Braine-le-Comte*,) & en fit dédier l'Eglise à S. Pierre. Ce monastère ayant été ruiné au bout d'environ 300. ans, *S. Brunon*, Archévêque de *Cologne*, forma de ses débris une Collègiale de Clercs séculiers, qui est dévenue une des plus considèrables du Hainaut. Elle est aujourd'hui composée d'un Prévôt, d'un Doyen, d'un Trésorier, & d'environ 24. Chanoines, dont un est Curé du lieu. Ce Chapitre est seigneur spirituel & temporel de *Soignies*. La plûpart des prébendes sont à la collation du Souverain.

meu, Patron de Soignies; avec les Miracles anciens & nouveaux, & aucunes graces particulières impètrées par ses mérites & intercession: vray & fidèle miroir de la Noblesse. Première (& dernière) *édition. Mons, Philippe de Waudret, fils*, 1654. 12°. pp. 362. gros caract. Dédié au Chapitre de *Soignies.* Cette Histoire n'est ni exacte, ni bien écrite.

☞ *Prélim. de son Livre. Extraits des Archives du Chapitre de Soignies.*

Martin le Fort, ou *Fortius*,

PEUT avoir été parent de l'Auteur qui précède. Il étoit Licencié ès Droits, & il exerçoit la profession d'Avocat au Conseil souverain de Hainaut en 1663., lorsqu'il donna au public :

1. *Les Chartes nouvelles du Pays & Comté de Haynault, augmentées par M. Fortius.... Ensemble de la disposition desdites Chartes nouvelles, rapportée à l'ordre du Droit écrit; avec un Parallèle, ou Renvoy général des titres & chapitres aux Rubriques du Droit Civil & Canonique. Ayant été ajoutez à cette nouvelle édition les Concordats entre les deux Jurisdictions spirituelle & temporelle, mentionnez esdites Chartes. Mons, veuve Siméon de la Roche*, 1663. 4°. Réimprimées

en 1674. in 8°. La plus ancienne édition que j'aye vûe des Coûtumes du Hainaut, a pour titre : *Loix, Chartes, & Coustumes du noble Pais & Conté de Haynault, qui se doibvent observer & garder en la souveraine & haulte Cour de Mons, & Jurisdictions dudict Pais, resortissantes à ladicte Court de Mons. Anvers, Jehan Loy*, 1553. 12°, lettres missives, feuillets cxiiij. On les a publiées plusieurs fois dépuis, entre autres à *Anvers*, 1558. 8°, & à *Mons*, 1598. & 1648. 8°. It. dans le Coutumier génèral de 1567., & dans les éditions postèrieures de ce Recueil.

2. *Loix, Chartes, & Coutumes du Chef-lieu de la ville de Mons, & des villes & villages y ressortissans ; avec Ordonnances & provisions décrètées par le souverain Chef-lieu dudit Mons, à l'esclaircissement d'aucuns Articles & poincts dépendants desdites Chartes Eschevinales. Mons, Veuve Siméon de la Roche*, 1663. 4°.

M. *Foppens* a confondu mal-à-propos cet Ecrivain avec le précèdent.

☞ *Voyez son édition des Chartes de Hainaut.*

Jean Druys, ou *Joannes Dr*[...]

NAQUIT en 1568., de parens [...] & distingués, à *Cumptich*, vill[...] Brabant, qui est à une lieue à l'Oue[...] *Tirlemont*, & qui donna autrefois son [...] à une famille illustre de la Hasbaye. [...] Sa mère étoit du pays de *Liège*, & [...] d'*Ambroise Loots*, Abbé du *Parc*, O[...] de Prémontré, proche *Louvain*. (b) [...] bisayeule paternelle étoit une da[...] qualité. Il reçut sa prémière éd[...] partie à *St-Trond*, partie à *Liège*, [...] *Namur*. Ensuite l'Abbé son oncle [...] venir à *Louvain*, pour y achev[...] cours de belles-lettres & y faire [...] losophie. Agé de dix-sept ans, il [...] dans l'Abbaye dont j'ai parlé, & se [...] à *François van Vlierden*, successeur de [...] qui lui donna l'habit de S. Norbert [...] reçut sa profession le 29. mai 1588. [...] *sius* ayant fini son cours de Théo[...] fut ordonné Prêtre le 29. septembre [...] Quelque tems après, on lui do[...] fonction de *Circateur*. Le 26. sep[...] 1595. il fut honoré à *Louvain* du [...] de Licencié en Théologie, qu'il [...]

(a) Aujourd'hui c'est une Baronie, qui app[...] famille de *Vicq*.

(b) Mort le 12. janvier 1583.

avec son confrère *Jean Boschmans*, & vers le même tems il se chargea d'enseigner cette science au *Parc*. Le 9. mars de l'année suivante, il fut élu Sous-Prieur de la maison. Enfin l'Abbé *Van Vlierden* étant venu à mourir le 3. mai 1601., les Archiducs *Albert* & *Isabelle* jettèrent les yeux sur *Drusius* pour remplacer le défunt. Il fut nommé à cette dignité le 4. juin de cette année, & installé le 25. du même mois. Le choix ne pouvoit être meilleur: *Van Vlierden* l'avoit pressenti, & en mourant il avoit mis son anneau dans le doigt de *Drusius*, pour montrer combien il désiroit de l'avoir pour son successeur. Le nouvel Abbé s'appliqua avec beaucoup de zèle à rétablir les affaires de son monastère, qui n'avoit pû encore se rélever des misères, où l'avoient jetté les troubles du siècle précèdent. Ses travaux furent si heureux, qu'en peu d'années il se vit en état de fournir à tous les besoins de ses confrères. On le mit au nombre des Députés des Etats de Brabant l'an 1604.: & l'année suivante il fut nommé Vicaire des Circaries de Brabant & de Frise. *Drusius* donna tous ses soins à remplir exactement cette fonction; en particulier il s'appliqua à mettre de bons Pasteurs dans un grand nombre de Paroisses rurales, abandonnées, ruinées, ou perverties par les désordres que l'Hérèsie

& la Guerre y avoient portés. Il
en 1613. à faire ériger la maison
en Abbaye. (*c*) Sa capacité dans
duite des affaires éclatant de jour
l'Archiduc *Albert* fut ravi de pou
der de ses conseils dans des cas
& ne cessa de l'employer à ter
plus grandes difficultés qui se ren
dans des causes Ecclèsiastiques. C
ayant reçu vers la fin de l'ann
quelques plaintes rélatives au
ment des écoliers, & à l'en
dés sciences dans l'Université de
voulut la faire visiter par ses

(*c*) L'Abbaye de N. D. *de Postel* est à
Turnhout. On croit qu'elle fut fondée en
prétendent qu'elle fut habitée par des Relig
dre de Prémontré jusques vers 1270. Mais le
soutient que des Religieux du même Ordre y
les prémiers, & que leur maison servoit d'
& aux passans. Quoi qu'il en soit, elle
qu'une Prévôté dépendante de l'Abbaye de
de *Namur*. On y mit un Prévôt indép
& ce Prévôt, qui étoit natif de *Louvain*,
baut Colibrand, en fut fait le prémier Abbé
béni à *Floreffe* le 21. mai de cette année.
leduc en 1629. faillit de ruiner l'Abbaye
Etats-Génèraux permirent au troisième Abbé
Boesdonck, retiré avec ses Religieux à *Bre*
pine Liègeoise, de rentrer dans son Mon
condition de ne mettre jamais le pied dans
Boisleduc. Les Hollandois se sont encore
supprimer l'Abbaye, sous prétexte qu'elle
Mairie : Mais ceux de *Postel* ont soutenu
est du Marquisat d'*Anvers*, & par conséq
S. M. I. & R., qui continue de nommer les A
Innocent XI. accorda la Mitre à l'Abbé
Gaillard, qui avoit été installé le 22. avril
prérogative a passé à ses successeurs, con
tentions du même Pontife.

& nomma à cette fin *Richardot*, Président de son Conseil Privé, d'*Assonville*, Conseiller au même Conseil, & *Damant*, Chancelier de Brabant. L'Université ayant réclamé ses privilèges dans cette conjoncture critique, l'Archiduc consentit enfin que la Visite se fît par le Nonce *Decius Caraffa*, par l'Abbé *Drusius*, & par le Conseiller *Etienne van Craesbeeck*, qui avoit pris à *Louvain* le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. La chose ayant été exècutée à travers beaucoup d'oppositions, les Archiducs approuvèrent les réglemens des Visiteurs par leurs patentes du 18. avril 1617., & le Pape *Paul V.* les confirma par un bref du 21. octobre de la même année. Dès la précèdente, *Drusius* s'étoit transporté à *Douai* pour y mettre les choses à peu près sur le même pied. Il fut employé à diverses autres affaires, qui concernoient l'Université de *Louvain*, surtout en 1618., lorsque les PP. Jésuites tâchèrent de s'y introduire en vertu de leurs privilèges: & dépuis encore lorsque ces Religieux eurent ouvert à *Liège* une école de Philosophie, que ceux de *Louvain* regardèrent comme contraire aux prérogatives qu'ils tenoient du S. Siège. En 1619. il se rendit au Chapitre général de son Ordre, indiqué à l'Abbaye de Prémontré. Au mois d'août de la même année, il aida le Nonce de *Bruxelles* dans la visite qu'il

fit de la Collègiale de S. Pierre de Louvain. L'Archévêché de Malines étant venu à vaquer le 30. mai 1620. par le décès de Matthias Hovius, Drusius fut mis sur le tapis pour le remplacer. Mais il témoigna ouvertement qu'il ne songeoit nullement à une si haute dignité. Et lorsqu'on y eût élevé Jacques Boonen, Evêque de Gand, nôtre Abbé, pour avoir un prétexte de refuser l'Evêché, que ce dernier abandonnoit, déclara qu'il ne consentiroit jamais à payer la pension que l'Archiduc avoit résolu de le charger, de peur qu'il ne semblât avoir manœuvré pour l'obtènir. Il tint un Chapitre provincial dans son Abbaye, depuis le ... août jusqu'au 7. de septembre de l'an 1620. L'année suivante il eut la commission d'examiner le Monastère des Célestins de Hèverle, (d) où il s'étoit élevé quelques brouilleries: & les Supérieurs de l'Ordre furent tellement satisfaits de ses soins, qu'ils le nommèrent ... de cette maison sa vie durante. Cependant Drusius ne négligeoit nullement la discipline de son propre Ordre. Il visita les différentes maisons situées en Brabant, & même en Flandre: & ayant été désigné Visiteur de la Circarie d'... en 1630., il se mit en chemin pour

(d) Près de Louvain. Cette maison est de la ... de France.

oyaume le 24. octobre 1631. Y étant rrivé, il fit tous ses efforts (mais inulement) pour réünir les Prémontrés de ce Pays-là à ceux d'Allemagne, de France, & des Pays-Bas. Il profita aussi de son séjour en Espagne, pour engager le Roi à soûlager les misères qu'éprouvoient les Pays-Bas, & à remèdier aux abus qu'y commettoient les gens de guerre. De retour en Brabant vers le milieu de l'année suivante, il fut fait Conseiller d'Etat; mais il ne jouït de cet honneur qu'environ quinze mois, étant mort à *Bruxelles* d'un catarrhe suffocatif le 25. de mars 1634., après avoir dit la messe ce même jour un peu avant midi. *Drusius* étoit dans la 65ᵉ année de son age. Ses cendres furent déposées dans un caveau, qu'il avoit fait creuser vis-à-vis le maître-autel de son église, en renouvellant le pavé du choeur.

On a de cet Abbé:

Exhortatio ad Candidi Ordinis Præmonstratensis Provinciæ Brabantiæ Religiosos, quæ eorum vocationem, obligationem concernunt, authoritate Superiorum ac ... Provincialis dictæ Provinciæ edita. ..., Bernardin. Masius, 1621. 12°. ...

Statuta Candidi & Canonici Ordinis Præmonstratensis renovata, ac anno 1630. Capitulo Generali planè resoluta, acceptata,

& omnibus suis subditis ad strictè observandum imposita. Lovan., Bernardin. Masius, 1628. 12°. pp. 282. On voit à la tête une ample Préface, *ad omnes candidissimi & Canonici Ordinis Præmonstratensis Religiosos*, qui est de la façon de *Drusius*. Cet Abbé y donne d'excellens avis à ces Religieux, de même que dans l'opuscule précèdent.

3. *Epistola Andreæ Trevisio, intimo Archiducis Consiliario. 22. julii 1620.* Cette Lettre, & les deux pièces suivantes se trouvent dans la *Chronologia Ecclesiæ Parchensis*, pp. 413. 417. 427.

4. *Apologia... quâ se purgat adversùs calumniam, quâ Româ monebatur Serenissima Archiducissa, eum impugnare Papalem authoritatem.*

5. *Mémoire* présenté au Roi en 1631., contre les excès des Militaires Espagnols dans le Brabant, &c.

6. *Visitatio almæ Universitatis Lovaniensis.* 1617. 4°. pp. 53. non chiffrées, sans nom de ville, ni d'Imprimeur. It. sous ce titre : *Visitatio almæ Universitatis Studii generalis oppidi Lovaniensis, publicata in aulâ monasterii Fratrum Ordinis S. Augustini oppidi prædicti die 5. septembris anni M. DC. XVII., in plenâ Universitatis congregatione ibidem indictâ & servatâ.* dans le recueil intitulé : *Privilegia Academiæ Lovaniensi..... concessa, &c. Lovan., Ægid. Denique*, 1728.

4°. pp. 253--288. Cette *Visite* renferme d'abord vingt-quatre articles, qui regardent l'Université de *Louvain* en général. Il y est parlé de l'immatriculation, de l'élection du Recteur, des devoirs du Promoteur, des bourses fondées pour l'entretien des étudians, &c. Les dix-sept articles qui suivent, fixent le nombre & la qualité des *Suppôts* de l'Université, jouissans de ses privilèges. Suivent huit articles sur le Chancelier, qui est toûjours le Prévôt de S. Pierre. L'Article 50e, & les 24. suivans concernent la Faculté de Théologie. Le Professeur de l'Ecriture sainte expliquera de suite tout le Nouveau Testament : puis s'il veut, un ou deux livres de l'Ancien, s'attachant principalement aux endroits, dont les Hérètiques abusent pour appuyer leurs erreurs. [Les circonstances du temps autorisoient cela : mais, comme châque chose doit étre traitée à sa place, il paroit à propos de ne pas s'arrêter beaucoup aux Controverses dans l'explication de la Bible.] Les deux autres Professeurs journaliers partageront entre eux l'exposition de la Somme de S. Thomas, de manière que châcun d'eux donne un cours entier de Scholastique & de Morale dans l'espace de sept ans. Ils éviteront les questions peu utiles, & s'étendront particulièrement sur les points de doctrine contestés

par les Hérètiques modernes. [A...
peuvent, & doivent même, aller...
de la Somme de S. Thomas, où...
ne partie de ces points n'est pas...
Personne ne sera admis au grade...
teur, qu'il n'ait au moins 29. ans...
plets, les talens convenables, &...
parfaite intelligence (*eximiam sci*...
de la Théologie. [Il est à souhaiter...
dans toutes les Acadèmies on trouve...
soin des gens revêtus de ces qualités...
pables en même tems de soûtenir les...
du Doctorat, & dès ce moment en é...
vivre en Docteurs, ou du moins fon...
compter d'y être bientôt.] Je ne tr...
rien de fort remarquable dans les Ar...
75--84., qui parlent de la Faculté de D...
Canon. Les vingt-six suivans regardent...
de Droit-Civil. Il y est défendu ex...
ment à ceux qui doivent proposer des...
mens aux disputes, d'en commu...
avec les Répondans, ou avec leurs...
titeurs, sous peine d'inhabilité à la Li...
Vénons à la Faculté de Médecine...
leçons du principal Professeur, ser...
Institutions, réglées sur la seconde...
du 1. livre des Canons d'Avicen...
second expliquera le *Petit-Art* de G...
les Aphorismes d'Hypocrate (...
d'Hippocrate,) & donnera une M...
Pratique génèrale, où il traitera...
de la purgation, de la saignée, du...

nt du pouls, & des urines. Le 3e
ffeur parlera de toutes les maladies
it l'ordre de Rhasès *liv. IX.*, &
cela des fièvres & des maladies
niques. Le 4e fera en hiver des
s sur l'Anatomie, & en été sur la
rgie, & sur la Botanique. [Voila
i est statué dans la *Visite* : mais le
dit où sont tombés les Docteurs A-
: les progrès de la Chimie dégagée
xtravagances qui l'avoient avilie au-
s: enfin des découvertes sans nom-
qui ont renouvellé la face de la
cine, ont fait changer à *Louvain*,
e ailleurs, toute la manière de l'en-
r.] Il n'est pas arrivé moins de
ement dans l'enseignement de la Phi-
ie. La *Visite* ordonne, Article
147., d'expliquer dans les écoles
ées à cette science, la Logique d'A-
pendant neuf mois, sa Physique
nt huit, & sa Métaphysique pendant
: les trois mois restans seront em-
s à répeter toute la Philosophie,
té la Morale, qui s'enseignera les
ches & les fêtes, soit par un Pro-
r public dans l'Ecole des Arts, soit
les quatre Collèges de Philosophie
s Professeurs domestiques. Les Pro-
's moins principaux sont chargés
lement d'expliquer la Sphère de *Sa-*
o, les Météores &c. d'Aristote, &

les principes de l'Arithmètique. [Dans tout cela on ne faisoit rien ici qui ne fût conforme aux usages des autres Universités. Vers 1650. le Cartèsianisme s'introduisit peu à peu dans *Louvain*, où il fut apporté par le Médecin *Gutschovius*, qui avoit servi *Descartes* en Hollande pour ses Expèriences Physiques. Dans la suite la Logique de Port-Royal, & la Physique de *Pourchot* ont servi de modèles à nos Professeurs: mais dépuis environ la fin du dernier siècle jusqu'en 1736., ces matières Philosophiques n'entrèrent presque pour rien dans les examens, sur lesquels on régloit les places des étudians, qui se présentoient à la promotion. Ces examens rouloient presque uniquement sur des matières qui ressembloient assez aux questions d'Algèbre, & qu'on partagea en douze espèces, savoir: *de Vocibus*, *de Compositis*, *de Syllogismis*, *de Dubiis*, *de Sphærâ*, *seu Habitatoribus*, *de Arithmeticâ*, *de Geometriâ*, *de Universali*, *de Topicis*, *de Visu*, *de Motu*. Les quatre dernières furent supprimées en 1736., (celles *de Dubiis* & *de Sphærâ* l'avoient déja été auparavant :) & les matières, qui appartiennent proprement à la Philosophie, furent admises pour un tiers dans les Examens. Enfin l'an 1765. on a réglé l'enseignement de la Philosophie de manière, qu'on y explique dans une juste étendue toutes les parties de cette science, & qu'on y ajoute

ce qu'il y a de plus utile dans l'Hiſtoire Naturelle, dans la Géographie, & dans le reſte des Mathèmatiques.]

☞ *Ses Ouvrages. Lib. Fromondi Laudatio funebris.... D. J. Druſii.... dicta an.* 1635. *die* ..*ii* 7. *Lov.* 1635. *in*-12. *Lib. de Paep Summaria Chronol. Parchenſis*, 385. & 396–.35. *Mém. fourni par M. Génèré, Abbé moderne du Parc.*

Théodore, ou *Thierri* (a) *Schrevel*, ou *Schrevelius*,

ÉTOIT DE *HARLEM*, où il nâquit peu de tems avant le fameux ſiège de cette ville, formé par *Ferdinand de Tolède*, fils du Duc d'*Albe*, en 1573. Lorſqu'il eut atteint l'âge convenable, on lui fit apprendre le Grec & le Latin; ce fut ſelon toutes les apparences; dans l'école de *Harlem*, qui étoit alors dirigée par le docte *Cornelius Schonæus*. Ayant acquis une connoiſſance ſuffiſante des belles-lettres, il fut choiſi par le Magiſtrat de ſa ville pour Con-Recteur, c. d. Sous-Principal & Régent de Poëſie, de ce College. *Schonæus* s'étant défait en 1600. de la charge de Recteur, que ſon grand âge ne lui permettoit plus d'exercer,

(a) Ces deux noms ſont la même choſe chez les Hollandois; c'eſt dans leur langue *Dirk*.

Schrevelius lui ſuccèda en cette [...] s'en acquitta avec honneur, l'e[...] vingt-quatre ans. Au bout de ce[...] il s'en démit à l'occaſion d'un [...] excité dans cette ville, pendan[...] on en vint juſqu'à la barricad[...] démeura pas longtems ſans em[...] le Rectorat du Collège de *Ley*[...] venu à vaquer le 8. janvier [...] la dépoſition de *N. Lettingius* [...] eut le bonheur d'être nommé [...] jour pour le remplacer. *Schre*[...] près de dix-huit ans à la tête [...] école, c. d. juſqu'en 1642. Se [...] alors âgé de 70. ans, il démand[...] miſſion de ſa charge, & l'obtin[...] manda auſſi ſans doute qu'elle fû[...] rée à ſon fils *Corneille*, comme [...] été en effet. Il paroît que dès [...] retira à *Harlem*, & qu'il y [...] le reſte de ſes jours à étudier [...] de ſon pays. Il vivoit encore [...] mais comme il paſſoit alors les [...] vingt ans, il y a lieu de croire [...] pouſſa pas ſa carrière beaucoup [...] On a de *Théodore Schrevelius* [...] ges, que je vais marquer, & [...] d'autres, qui ne ſont point p[...] ma connoiſſance.

(*b*) Peut-être *Jacques Lettingius*, qui fut [...] Droit à *Leyde* avant 1625. (*Meurſ. Athen. B*[...]

1. *Trophæum Pelusiacum, quo Harlemo-Batavos ob res in Pelusii obsidione anno M. C. LXXXVIII. feliciter gestas donavit Fridericus I. Imperator. Harlemi*, 1598. 4°. C'est un petit Poëme en vers héroïques. On le trouve en vers Flamands à la suite de son histoire de *Harlem* traduite en la même langue. p. 406--408. (*c*)

2. Ἀλεξίκακον, *sive de Patientiâ, libri IV., malorum omnium averrunci. Lugd. Bat., Joan. Maire*, 1623. 18°. pp. 224. mal chiffrées.

3. *Palæmon, sive Diatribæ scholasticæ; continentes tum quæ ad laudem & commendationem Scholarum spectant, tum quæ ad earum œconomiam. Accessit ejusdem Orationum selectarum syntagma. Lugd. Bat. Elsevir.* 1626. 12°.

4. *Harlemum, sive urbis Harlemensis incunabula, incrementa, fortuna varia in pace & bello: Hamorum & Asellorum factio: obsidiones: Reformationis cruda initia: consilia politica: Viri docti: Statuta antiqua: Comitum privilegia: Regimen politicum, ecclesiasticum, œconomicum, militare, & scholasticum. Lugd. Bat., Matthæus*, 1647. 4°. Cette histoire a été traduite en Flamand par l'Auteur même, & imprimée à *Har-*

(c) *Triumph van Damiaten. Op sich selven, anders verhandelt, gelyck die in de glasen op de groote zale der H. Vroedschappen, der stadt Haerlem, van Jan Bouchorst, geschreven staet.*

lem, chez *Thomas Fonteyn*, 1648 [illegible] 405. en caractères Gothiques. (*d*) [illegible] qu'elle promette beaucoup, elle [illegible] de renfermer tout ce qu'il feroit à [illegible] de savoir de cette ville.

5. *Oraison funèbre de Martin* [illegible] *Tromp*, *Amiral de Hollande*, [illegible] *Latin d'Antoine Thysius*. [illegible] *Leyde*, *Philippe de Croy*, 1653. [illegible]

J'ai lû quelque part que la [illegible] *Thierri Schrevelius* se nommoit N[illegible] *linghen*. Quoi qu'il en soit il [illegible] & il eut de son mariage l'[illegible] suit, & un autre fils, nommé [illegible] qui étoit en 1639. Con-Recteur [illegible] lège de *Delft*.

☞ *Voyez le n.* 4., *p.* 324. [illegible] *Flamande*. *Sweertius*, 691. *Val.* [illegible] *Jac. Crucii Orationes*, *ed.* 1698 [illegible] *G. Barlæi epistola*, *inter editas* [illegible] *Amst.* 1702. *in*-8°., *p.* 98.

(d) *Theodori Schrevelii Harlemias*, [illegible] *gen*, *de eerste stichtinghe der stadt Haerlem*, [illegible] *en vergrootinge der selve*, *hare seldtsame fortuer in vrede*, *in oorlogh*, *belegeringe*, [illegible] *van d'eerste Reformatie*, *Politique Raedtslegen in de Kercke*, *de tyden van Lycester*, *Oude* [illegible] *stige Privilegien van Graven*, *regeeringe* [illegible] *hooghe als leeghe*, *in't Kerckelycke*, *militaire die oeffeninghe van de Inghesetenen in alle* [illegible] *ende gheleertheydt*, *neeringhe en hanteringhe* [illegible] *meer is*.

Corneille Schrevel, ou *Schrevelius*,

FILS DU précèdent, naquit à *Harlem*; vraisemblablement vers l'an 1615., & reçut sa prémière éducation en cette ville. Il y a tout lieu de croire qu'il passa à *Leyde* en 1625., & qu'il y fit ses humanités sous la conduite de son père. Je crois qu'il y étudia aussi en Médecine & qu'il y prit le titre de Docteur en cette Faculté. Ce qui est certain, c'est qu'il fut honoré de ce grade. Son père ayant abandonné le Rectorat des Ecoles d'Humanités de *Leyde* en 1642., il sollicita ce poste, qui lui fut accordé la même année, & il le remplit avec beaucoup de zèle jusqu'à sa mort, que M. *Foppens* place en 1667., mais qui arriva le onze septembre 1664., comme le marque *Jean Alberti* dans sa Préface sur le Lexicon d'*Hésychius*, p. 8. & suiv. *Schrevelius* étoit un homme fort laborieux, mais d'assez petit jugement. Il s'est employé plus qu'aucun autre aux éditions d'Auteurs classiques, faites en Hollande, & connues sous le nom de *Variorum*. Tout le monde convient aujourd'hui que ces éditions sont fort belles pour le papier, pour le caractère, & pour la correction : mais que les Notes qu'elles renferment, manquent

de goût & de discernement. Quelques uns n'en approuvent pas le format; l'in-douze est plus commode pour porter sur soi, & l'*in-4°.* pour le cabinet. L'in-folio doit être réservé pour les ouvrages de longue haleine, sur-tout pour ceux qui sont Grecs-Latins, ou qui demandent de grandes estampes : sans cela il effraie. Le grand *in-8°.* n'est propre à rien.

Schrevelius a donné au public :

1. *D. Junii Juvenalis Satyræ : cum veteris Scholiastæ, & variorum Comm...* *Accurante Cornelio Schrevelio. Lugduni Batavorum, Franc. Hackius*, 1648. 8°. *Ibid.* 1658. 8°. It. Avec les Satyres de Perse (*Et Auli Persii Flacci :*) qua... édition : *Ibidem & Roterodami, ... Hackiana*, 1664. 8°. pp. 604. ...ble. Cette édition est dédiée à ...gence de *Leyde.* *Schrevelius* s'est ...coup aidé de deux Mss., que ... lui prêta, & de deux autres, qui ...rent envoyés par *Marquard Gudius*... premier lui communiqua encore ... pie de l'ancien Scholiaste de Ju... avec des remarques critiques de ... Les principaux d'entre les Modernes ... on voit ici des notes sur Juvenal ... *Lubin*, *Farnabe*, *Britannicus*, ... *Turnèbe*, & *Saumaise*. Perse n'a é... qu'à la seconde ou à la troisième ... de *Schrevelius*, qui a éclairci ce...

par les notes de *Casaubon*, de *Lubin*, &c., & y a aussi ajouté d'anciennes Scholies.

2. *Hesiodi Opera quæ extant omnia; Græcè & Latinè, cum notis selectissimis variorum. Accessit Georgii Pasoris Index auctior & castigatior, studio C. Schrevelii. Lugd. Bat.*, *Franc. Hackius*, 1650. 8°. It. *Accessit Lamberti Barlæi Commentarius in Theogoniam. Ibid. Idem*, 1658. 8°.

3. *Pub. Terentii Comœdiæ sex, emendatæ; accedunt Ælii Donati Commentarius integer, cum selectissimis Variorum notis tum castigatis, tum multo auctioribus: item indices locupletiores; accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat.*, *Franc. Hackius*, 1651. 8°. It. *Ibid.*, *Idem*, 1669. 8°.

4. *P. Virgilii Maronis Opera; cum notis selectissimis Variorum, Servii, Donati, Pontani, Farnabii, &c.: item indice rerum & verborum; operâ C. Schrevelii. Lugd. Bat.*, 1652. 8°. It. *Ibid.*, & *Roterodami*, *Officina Hackiana*, 1666. 8°.

5. *Q. Horatii Flacci Opera; cum Commentariis selectissimis Variorum*, (de *Torrentius*, *Cruquius*, &c.) & *Scholiis integris Johannis Bond; accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat.*, *Franc. Hackius*, 1653. 8°. It. *Ibid.*, 1663. 8°. It. *Ibid.* & *Roterod.*, *Off. Hackiana*, 1670. 8°. Les Notes y sont très-mal choisies.

6. *Lexicon Manuale Græco-Latinum & Latino-Græcum. Lugd. Bat.*, 1654. 8°. It.

2ᵉ *editio auctior multo & emendatior. Ibid.*, *Franc. Hackius*, 1657. 8°. pp. 846. & 166. It. *A Josepho Hillio aliquot vocum millibus locupletatum. Londini*, 1663. 8°. mauvais caract., & 1676. 4°. It. *Lugd. Bat. & Rot.*, *Off. Hackiana*, 1664. 8°. It. 5ᵉ *editio Lugd. Bat.*, *Off. Hackiana*, 1670. 8°. It. *Hac ultimâ editione multo auctius*, *&c. Amst.*, *Henr. &.... Boom*, 1682. 8°. It. *Utrumque hac ultimâ editione multo auctius*, *præsertim*, *quod ad Dialectos & Etymologicas Thematum investigationes attinet : ut & vocabulorum Latinorum copiam. Ad calcem adjecta sunt : Sententiæ Græco-Latinæ*, *quibus omnia primitiva Græca comprehenduntur : item Tractatus duo*, *alter de Resolutione verborum*, *alter de Articulis*, *uterque perutilis. Amst.*, *Henrici vidua Theodori Boom*, 1685. 8°. It. *Cantabrigiæ*, 1685. 8°. It. *Amst.*, 1700. & 1709. 8°. It. *Budæ*, 1702. 8°. It. *Editio novissima auctior. Lutet. Paris.*, *Augustinus le Mercier*, 1705. 8°. It. *juxta Editionem Cantabrigiensem anni 1685. opera Josephi Hill*, *editum. Ibid.*, *idem*, 17.. 8°. It. *Dresdæ*, 1707. 8°. It. sous ce titre : *Corn. Schrevelii Lexicon ...... à Hillio aliquot vocum millibus locupletatum*, *hâc ultimâ verò editione à quamplurimis mendis*, *quæ in priores editiones*, *& praecipuè in Cantabrigiensem irrepserunt*, *purgatum opera & studio H. Ludolphi Holzhausen. Ad calcem adjecta sunt Lexicon Latino-*

cum Balthasari Garthii. Item Sententiæ Græco-Latinæ, quibus omnia primitiva Græca comprehenduntur. Nec non Tractatus duo, alter de resolutione verborum, alter de Articulis. Amst., Joan. Boom, 1710. 8°. pp. 1090. It. *Editio novissima, superioribus Batavicis, Anglicanis, Parisinisque editionibus locupletior. Lutet. Paris., vidua Pierre*, 1752. 8°. pp. 1407. It. *Dresdæ*, 1762. 8°. L'Auteur s'est proposé de donner un Lexicon, où les étudians trouvassent la plûpart des noms & des verbes Grecs, dans le genre, le nombre, le cas, le tems, ou le mode, &c. qu'ils rencontreroient dans leurs lectures; le tout rangé selon l'ordre de l'Alphabet, aussi bien que les *thèmes*, ou racines, qu'il distingue, en les écrivant en lettres capitales. Il y fait entrer tous les termes, qui se trouvent dans la Bible Grecque, dans Homère, Hésiode, Musée, Isocrate, dans les Fables, dites d'Esope, dans les Sentences attribuées à Pythagore, &c. de sorte que son livre renferme le Manuel de *Pasor*, le *Clavis Homeri*, & les Indices du même, & un Abrègé du *Cadmus Græco-Phœnix* de *Matthias Martinius*, enfin presque tous les Anomales, & tous les thèmes un peu difficiles. *Schrevelius* y a joint les Etymologies des mots Grecs, & il en a beaucoup augmenté le nombre dans l'édition de 1664., après avoir vu l'Ouvrage

de *Martinius* & le *Lexicon Etymologicum* de *Jean Harmarus*. Cette édition est encore augmentée de beaucoup de choses tirées du *Lexicon Ionicum & Doricum* d'*Æmilius Portus*, du *Lexicon Pindaricum*, &c. *Schrevelius* fut fort mécontent de l'édition de *Joseph Hill*, qui faisoit un tort considèrable à l'Imprimeur de Hollande, & apparemment aussi à notre Auteur : mais qui suppléoit une infinité de mots, pour lesquels on étoit obligé de consulter d'autres Dictionaires que celui de *Schrevelius*. Un autre défaut, où celui-ci est tombé, c'est de n'avoir pas assez expliqué la valeur des termes Grecs. C'en est un troisième d'avoir adopté beaucoup d'étymologies futiles. Le mérite de son Ouvrage consiste dans la facilité qu'il y a d'y trouver sur le champ les verbes Grecs, qui se présentent dans des tems, & dans des modes éloignés (*a*) La meilleure édition est celle de 1710. On auroit bien fait d'en bannir les *Sententiæ Græco-Latinæ*, &c. On auroit dû sur-tout ôter des éditions de *Paris* une fade raillerie, que l'Auteur a faite du Purgatoire. Je crois qu'il n'y a point de diffèrence entre l'édition de 1664., la dernière que l'Auteur a donnée, & celle de 1685., où l'on trouve un

(a) *Leusden* a imité cette méthode dans son Dictionnaire Hébraïque, dont il sera parlé dans la suite. On l'a encore suivie dans le *Novitius*, *seu Dictionarium Latino-Gallicum Schreveliana methodo digestum*. *Paris.*, 1710. 4.

Une Préface de huit pages : des vers à la louange du Lexicon : le Portrait de *Schrevelius*, gravé passablement : ensuite :

Page 1. *C. Schrevelii Lexicon Manuale Græco-Latinum.*

Page 852. *Breves Sententiæ Græcæ, Latinè explicatæ, quibus omnia Græcæ linguæ primitiva, quocunque modo inclyta, comprehenduntnr, ut eò faciliùs omnes Græcæ linguæ radices à junioribus edisci, eòque tenaciùs memoriæ infigi possint.* Ces prétendues Sentences sont la plûpart grotesques & ridicules (*b*) : Quand elles ne le seroient pas, elles ne rempliroient point le but de l'Auteur. Un petit Dictionaire méthodique, comme l'*Indiculus* du P. *Poméy*, est beaucoup plus propre à cela.

Page 875. *Tabellæ Dialectorum.*

Page 876. *Figuræ dictionis.*

Page 877. *Constantini Rhodocanacidis, Chiensis, Tractatus de Resolutione verborum.*

Pages 883--888. *Tractatus alter de Articulis*, par le même. Ces deux Traités sont utiles aux commençans.

Pages 1--184. *Lexicon Latino-Græcum*, par *Balthasar Garthius*, (*c*) augmenté par

(*b*) En voici quatre : *Septum fidei est sigillum : Bonitatis fons est verbum Jovis altissimi : Tilia allii caput habens, futura prædicit : In insulâ oletum punctim cadit.*

(*c*) Je ne connois point cet Écrivain, à moins qu'il ne soit le même qu'*Helvicus Garthius*, Ministre Protestant à *Prague*, qui mourut en cette ville le 5. décembre 1619., & à qui l'on attribue un *Lexicon Græcum*.

Schrevelius dans l'édition de 1664., & dans les suivantes.

7. *Desiderii Erasmi Colloquia; cum notis Variorum, tertiâ parte auctioribus; accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat., Franc. Hackius*, 1655. 8°. It. *Des. Erasmi Colloquia, cum notis selectis Variorum, addito Indice novo, accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat. & Roterod., Offic. Hackiana*, 1664. 8°. pp. 784. It. *Amst., Officina Blaviana*, 1693. 8°. Il avoit paru auparavant: *Erasmi Colloquia nunc emendatiora; cum omnium Notis. Amst., Lud. Elzevirius*, 1650. 24°. pp. 589.

8. *Homeri Ilias & Odyssëia, Græcè, cum Latinâ versione. Accessere Scholia, sive Interpretatio Græca Didymi; cum Indice Græco locupletissimo rerum, ac variantium lectionum; accurante C. Schrevelio. Amst., Off. Elzevir.*, (ou *Lugd. Batav., Franc. Hackius*,) 1656. 4°. 2. vol. Cette édition n'est pas estimée. On a blâmé sur tout la liberté, que l'Editeur s'y est donnée, de fourrer des Additions de sa façon parmi les Scholies de Didyme, qui sont un Recueil, ou plûtôt un Abrègé des Notes, que les plus habiles Grammairiens de la Grèce avoient faites en différens tems sur Homère. Voyez les Dissertations de *Méric Casaubon*, imprimées à *Londres*, 1659. 8°. sous ce titre: *De nuperâ Homeri editione Lugduno-Batavicâ Hackianâ, cum Latinâ ver-*

sione, & *Didymi Scholiis*, *sed* & *Eustathio*, & *locis aliquot insignioribus ad Odysseiam pertinentibus : item super loco Homerico dubiæ apud Antiquos interpretationis*, *quo Dei in hominum tam mentes*, *quàm fortunas*, *imperium asseritur*, *binæ Dissertationes*, réimprimées avec les Lettres d'*Isaac Casaubon*, publiées par *Théodore Jansson van Almeloveen*, *Roterod.*, 1709. *fol.*

9. *M. Valerii Martialis Epigrammata*, *cum notis Thomæ Farnabii*, & *aliorum* ; *accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat.*, *Franc. Hackius*, 1656. 8°. It. *Ibid.*, *Off. Hackiana*, 1670. 8°.

10. *Joannis Sartorii Adagiorum Chiliades tres*, *sive Sententiæ Proverbiales*, *Græcæ*, *Latinæ*, & *Belgicæ*, *ex præcipuis Auctoribus collectæ*, *ac brevibus notis illustratæ ; ex recensione C. Schrevelii. Lugd. Bat.*, *Nicol. Hercules*, 1656. 12°. pp. 696. It. *Amst.*, *Joan. Ravesteinius*, 1670. 8°. Je parlerai ailleurs de *Sartorius*.

11. *M. Annæi Lucani Pharsalia*, *sive de Bello Civili* ; *cum Hugonis Grotii*, & *Thomæ Farnabii notis integris*, & *Variorum selectissimis ; accurante C. Schrevelio. Amst.*, *Elzevir.*, 1658. 8°. It. *Ibid.*, 1669. 8°. It. *Lugd. Bat.*, 1670. 8°. si toutefois cette édition est autre que la précèdente.

12. *Q. Curtii Rufi Historia Alexandri Magni*, *cum notis selectissimis variorum*, *Raderi*, *Freinshemii*, *Loccenii*, *Blancardi*,

&c. Editio accuratissima, accurante C. S., M. D. Lugd. Bat., Franc. Hackius, 1658. 8°. It. *Amst., Offic. Elzeviriana*, 1664. 8°. pp. 751. & pour le Supplément de *Freinshemius*, pp. 93., sans la Table. It. *Francof.*, 1668. 8°. It. *Amst.*, 1672. & 1684. 8°. J'ai parlé de quelques éditions de Quint-Curce, ci-devant T. XV. p. 26.

13. *Justinus, cum notis selectissimis Variorum, Berneggeri, Bongarsii, Vossii, Thysii, &c. Editio accuratissima, accurante S. D. M. C.* (pour C. S., M. D.) *Amst., Lud. & Daniel Elzevirii*, 1659. 8°. pp. 547. sans la Table. It. *Ibid., idem*, 1669. 8°. Cette édition renferme beaucoup de choses inutiles, mêlées avec quelques remarques savantes.

14. *M. Tullii Ciceronis Opera omnia, cum Jani Gruteri, & selectis Variorum notis & Indicibus: ex editione C. Schrevelii. Amst., Lud. Elzevirius*, 1661. 4°. 2. vol.

15. *Pub. Ovidii Opera, ex recensione Nicolai Heinsii, cum notis Variorum; accurante C. Schrevelio. Lugd. Bat., Petrus, Leffen*, 1662. 8°. 3. vol. Voyez *n. 19.*

16. *Schrevelius* donna vers 1662. une nouvelle édition du Lexicon Grec de *Jean Scapula.* Il en parle ainsi dans la Préface du sien : *In Lexico Scapulæ, nuperrimè à nobis edito,.... quod tali methodo, tantoque artificio formatum est, ut nihil in eo desiderari videatur, cùm ob exemplorum copiam*

& elegantiam, tum ob thematum investigandorum radices, derivativa, composita, & decomposita, quæ ordine concatenato artificiosissimè se mutuò consequuntur. Peut-être aura-t'on contrefait l'édition de *Schrevelius* dans celle, que je trouve marquée : *Basileæ, 1663. fol. Scapula* étoit Correcteur d'Imprimerie chez *Henri Estienne*, dont il pilla le *Thesaurus linguæ Græcæ*, pour composer son Lexicon, (*d*) qui est plus court, plus commode, & moins cher. Il s'enrichit en le publiant, & réduisit son maitre à l'indigence.

17. *Joannis Rosini Antiquitatum Romanarum Corpus absolutissimum, cum notis doctissimis Thomæ Dempsteri J. C. Huic postremæ Editioni accuratissimæ accesserunt Pauli Manutii Libri II. de Legibus & de Senatu; cum Andreæ Schotti selectis: I. de priscis Romanorum gentibus ac familiis. II. de Tribubus Roman. XXXV. Rusticis atque Urbanis. III. de Ludis Festisque Romanorum, ex Kalendario vetere. Cum Indice locupletissimo rerum ac verborum, & æneis figuris accuratissimis Urbis, &c.; accurante Corn. Schrevelio.*

(d) *Lexicon Græco-Latinum novum; in quo ex Primitivorum & Simplicium fontibus Derivata atque Composita, ordine non minùs naturali, quàm alphabetico, breviter & dilucidè deducuntur, Joannis Scapulæ operâ & studio. Editio ultima, priori locupletior & correctior; cum Auctario Dialectorum omnium à Jacobo Zuingero, Phil. & Med. Basil., in expeditas succinctasque Tabulas compendiosè redactarum. Basileæ, Sebast. Henricpetri, 1604. fol.* pp. 1855. pour le gros de l'Ouvrage, qui avoit paru pour la prémière fois en 1580.

Lugd. Bat., *Franciscus Hackius*, 1663. 4°. Voyez ci-devant T. XV. p. 28.

18. *Cl. Claudiani quæ extant; Nic. Heinsius recensuit ac notas addidit, alterâ sui parte nunc auctiores; accesserunt selecta Variorum Commentaria, accurante Cornel. Schrevelio. Amst.*, *Officina Elzeviriana*, 1665. 8°. *Barthius* avoit revû *Claudien*, & l'avoit commenté avec beaucoup de sagacité. *Nicolas Heinsius*, ayant recouvré quelques Mss. de ce Poëte, en donna une édition plus exacte. L'édition de *Schrevelius* a été encore revûe sur d'autres exemplaires. Outre les Notes critiques qu'il y a fait entrer, il a choisi ce qui lui a paru de meilleur dans les Commentaires de *Barthius*, & de quelques autres savans.

19. *Pub. Ovidii Nasonis Tristium libri V.*, *& de Ponto libri IV.*, *& Consolatio ad Liviam*, *&c. cum notis selectissimis Variorum*, *accurante Corn. Schrevelio. Lugd. Bat.*, *Petr. & Cornel. Hackius*, 1666. 8°. pp. 492.

20. *Hesychii Lexicon*, *cum variis doctorum virorum notis Hadr. Junii*, *Jos. Scaligeri*, *Claudii Salmasii*, *Jacobi Palmerii*,

(e) *Jacques le Paulmier de Grantemesnil*, Prote[illegible] né au Pays d'Auge en Normandie le 5. Décembre [illegible] & mort à *Caen* le 1. octobre 1670., fut l'un des [illegible] vans Critiques Grammairiens de son siècle. Il [illegible] armes en Hollande, & en France, & se retira ensuite [illegible] lui pour se livrer absolument à l'étude. On a de lui [illegible] Poësies Grecques, Latines, Italiennes, Espagnoles, [illegible]

Francisci Guieti, (f) *Godefr. Sopingii*, *Joannis Coccеii*, *Frid. Gronovii*, *Tanaquilli Fabri*, *& aliorum; accurante C. Schrevelio. Accessit Joannis Pricæi Index Auctorum, qui ab Hesychio laudantur. Lugd. Bat.*, *offic. Hackiana*, 1668. 4°. *Schrevelius* mourut, lorsque l'impression fut commencée. Il a absolument gâté le travail des Savans, qu'il copie; tantôt il estropie leurs remarques, tantôt il les déplace: ici il les confond, là il les prend à contre-sens: il en omet d'importantes: il oublie quelquefois les noms des Auteurs; en un mot il donne une fort mauvaise édition d'*Hesychius*. La table des Auteurs cités par cet ancien Lexicographe, recueillie par *Jean Price*, avoit paru à la suite des Remarques de cet Anglois sur Apulée, *Gouda*, 1650. 12°.

☞ *Préliminaires de ses Editions. Joan. Alberti*, *ubi sup. Foppens*, 218. (Ces Ecrivains disent très-peu de chose.)

Françoises, une Description de la Grèce en latin, & *Observationes in optimos Authores Græcos*. C'est d'ici, que *Schrevelius* a tiré des extraits pour son édition d'Hesychius.

(f) *François Guyet d'Angers* mourut le 12. avril 1653. ou 1655., agé d'environ 70. ans. Il fut Précepteur du Cardinal *de la Valette*, & Prieur de *S. André* près de *Bourdeaux*: mais il passa le gros de sa vie à *Paris* au Collége de Bourgogne. Il a laissé des Remarques critiques sur Hésiode, Hésychius, Phèdre, Térence, &c.

IL NE FAUT PAS confondre notre Auteur avec *Ewalde Schrevelius*, ou *Schrivelius*, Docteur & Professeur en Médecine

dans l'Univerſité de *Leyde*. Celui-ci étoit né d'une famille noble à *la Haye* en 1575. Après les études ordinaires, il s'appliqua à la Médecine, & ſe fit recevoir Docteur à *Leyde*, après quoi il alla faire ſes eſſais de Pratique à *la Haye*. En 1625. il retourna à *Leyde*, & y fut pourvû d'une chaire de Médecine, qui vaquoit dépuis le 22. octobre de l'année précèdente, par la mort d'*Ælius - Everard Vorſtius*, dont je parlerai dans la ſuite de ces Mémoires. Pluſieurs ſouhaitèrent qu'on lui confiât en même tems la chaire de Botanique que *Vorſtius* avoit auſſi remplie : mais les Curateurs la donnèrent au fils de ce dernier nommé *Adolphe Vorſtius*, qui leur repréſenta, qu'il feroit honteux pour lui de déloger, avec ſa mère & ſon ménage de la maiſon qui eſt jointe au Jardin des Plantes, & où ſon père avoit été logé. *Cunæus* s'intèreſſa dans cette affaire pour *Vorſtius*, qui dévint ainſi Profeſſeur ordinaire en Médecine & en Botanique. Pour *Ewalde Schrevelius*, on le dédommagea en lui faiſant une penſion gratuite de ... florins, ou d'avantage. Le prémier rang dans l'Ecole de Médecine lui étoit dû à raiſon de ſa chaire : mais il voulut le céder à ſon allié *Othon Heurnius*, qui y enſeignoit publiquement dépuis 1602., ſans toutefois conſentir que celui-ci prît le titre de prémier Médecin. ...

te conduite prudente & modeste fit honneur à *Schrevelius*. Il s'acquitta de ses fonctions pendant environ 23. ans, & il étoit Recteur de l'Université en 1647., lorsqu'il mourut. On voit à S. Pierre de *Leyde* son épitaphe, assûrément trop flatteuse, mais qui renferme quelques particularités de sa vie. La voici : *D. O. M., & Ewaldo Schrivelio, Adriani, trigesimô Hagæ (quæ Batavorum aula est) consulatu gestô insignis, filio : an. CIↃ. IↃ. LXXV. ibidem nato : Senatori, & Medico : dein Medicinæ in Leydensi Academiâ Professori primario, & Rectori Magnifico : singulari doctrinâ, virtute, & prolixâ in omnes comitate clarissimo; cui in vitâ nihil charius, quàm aliis eam velut dare : nihil in morte jucundius, quàm ad meliorem & immortalem transire : anno CIↃ. IↃC. XLVII. denato, Maria van Swaenswyck (uxor maritô,) & liberi parenti dulcissimo, desideratiss., mœstissimi H. M. P. SIT TIBI, qui nemini gravis vixisti, TERRA LEVIS.*

Je ne trouve pas qu'*Ewalde Schrevelius* ait rien composé.

☞ *Meursii Athenæ Batavæ*, 349. *G. J. Vossii Epistolæ*, *ep.* LI. *pag.* 106. *Witte*, *Diar. biogr. ad an.* 1647. *Phileleuth. Timaretis collectio monumentor.*, 99. 100.

Hyacinthe Schellens,

NÉ A *LILLE* en Flandre vers 1617., prit l'habit de Dominicain dans cette ville en 1634., & y prononça ses vœux le 26. novembre de l'année suivante. Quelque tems après qu'il eut reçu les Ordres sacrés, ses supèrieurs le firent Maitre des Novices. Le P. *Schellens* fut dix ans dans cet emploi, & s'en acquitta avec beaucoup de zèle & de prudence. On ne dit point de quoi il s'occupa le reste de ses jours, qu'il termina dans son couvent le onze mai 1672. Il à publié l'opuscule suivant, mais sans y mettre son nom :

Origine & progrez de la Confrèrie des Ardans, & de la Chapelle miraculeuse du Joyau. Lille, Ignace & Nicolas de Rache, 1660. 12°. J'ai parlé de la Confrèrie des *Ardans* ci-dessus T. XV. p. 298. Celle de *N. D. du Joyau*, ou *du Joyer*, a la même origine. (*a*)

☞ *Echard, Scriptores Ord. Prædic., II.* 643.

(a) *Non prætereundum, à Petro Nortmanno* (l'un des Jongleurs, qu'on dit avoir reçu la sainte Chandelle) *aliam stillantis Candelæ impetratam portiunculam, quam suis Sancti-Pauli concivibus impertivit : confecto exinde Cereo, cui asservando Sacrariolum erectum, nec non Confraternitas, ùt vocant*, de N. D. du Joyer, *Atrebatensi similis. Sed hæc omnia temporum injuriâ, seu bellorum iniquitate conciderunt.* Turpin, Comitum Tervanensium Annales, p. 52.

Adrien de la Croix, ou *Adrianus à Cruce*,

AUTRE JACOBIN, né à *Saint-Pol* en Artois, & Profès du couvent d'*Arras*, fit ses études de Philosophie & de Théologie dans celui de *Louvain*. De retour en son pays, il se dévoua au saint ministère de la Prédication, & l'exerça avec beaucoup de succès jusqu'à sa mort, arrivée le 21. janvier de l'an 1634. On n'a de lui que

Oratio panegyrica in laudem S. Thomæ de Aquino. Prononcée en 1614., & imprimée la même année à *Arras*, in-4°.

☞ *Echard, Scriptores Ord. Prædic. II.* 478.

Albert de Loncin,

TROISIÈME Jacobin, Profès du couvent de *Liège*, & né vers l'an 1600., passa assez jeune en France, & prit le bonnet de Docteur en Théologie dans l'Université d'*Angers*. Il revint depuis à *Liège*, où il vivoit encore en 1672., agé de plus de 70. ans. On a de lui :

Le Rosaire, ses Indulgences, & Privilèges. Angers, René Hernault, 1645. 12°. pp.

318. Dédié à *Jeanne-Baptiste de Bourbon*, Abbesse de *Fontévrault*. (a)

☞ *Quétif*, *Scriptores Ord. Præd. II.* 642.

(*a*) Morte en 1670. Cette dame étoit fille naturelle du Roi *Henri IV.*, & de *Charlotte des Essarts*, Comtesse de *Romorantin*.

Samuel Loyaerts

NAQUIT le dernier août 1546. à *Attenhoven*, village de la Principauté de Liège, situé près de *Landen* à 3. lieues de *S. Trond*. Sorti des basses-classes, il entra en Philosophie à *Louvain* au Collège du *Chateau* l'an 1565., & deux ans après il eut la septième place (*a*) dans le concours général. Après cela il prit l'habit Ecclésiastique, démeura vraisemblablement au *Grand-Collège*, (b) & étudia en Théologie sous *Michel de Bay*, *Corneille Reyneri*, *Augustin Hunnæus*, & d'autres Professeurs. On le rappella au bout de quelque tems au *Chateau* pour y enseigner les Humanités. En 1578. on le choisit Curé de S. Michel de *Louvain*. (*c*) Le 20. mai

(*a*) Et non pas la dixième, comme le dit M. *Foppens*.

(*b*) Où il a fondé une Bourse.

(*c*) Il l'étoit le 3. novembre de cette année, & en même tems Licencié en Théologie. Ce jour-là même, il résigna la Chapelènie de S. Quentin, qu'il possèdoit dans la grande église de *Louvain*. (*Archives de la Ville*.)

mai 1586. il prit le bonnet de Docteur en Théologie avec *Jacques de Bay*, neveu de *Michel*, & un Anglois, nommé *Robert Parkinson.* (d) Deux ans après, il fut fait Professeur ordinaire de cette science, & Chanoine de S. Pierre du second rang, à la place du Docteur *Embert Everaerdts*, dévenu Pléban, ou Curé de la même Eglise. Il entra dans la Régence de la Faculté de Théologie en 1596. On lui présenta en 1600. un Canonicat de *Tongres*, qu'il ne voulut point accepter. L'Université le nomma un peu après à un Canonicat de S. Servais de *Mastricht* : mais le Pape *Clément VIII.* jugea cette prébende incompatible avec sa Cure. Ainsi il se borna à sa profession, & au soin de sa paroisse, qu'il gouverna l'espace de 36. ans, étant mort le 13. septembre 1614., dans la 69e an-

(*d*) Ce Docteur étoit de *Lincolne* suivant *Valère André*, qui ne dit autre chose de lui. D'autres mieux instruits le font natif du Duché de Lancastre. Il fut envoyé fort jeune au Séminaire Anglois de *Douai*. Ayant été ordonné Prêtre, il partit pour la Mission d'Angleterre en 1575. Au bout de cinq ans, il alla poursuivre ses études au même Séminaire transporté à *Reims*, & il y retourna aussitôt après son Doctorat, pour y professer la Théologie. S'étant acquitté de cette fonction jusqu'au 2. octobre 1589., il en vint exercer une semblable au monastère de *S. Guislain*, en Hainaut, jusqu'en 1607. Il avoit obtènu en 1595. un Canonicat de *Mons*, & il le garda jusqu'à sa mort, qui arriva apparemment en 1610., le nommé *Guislain le Vasseur* lui ayant succèdé cette année en ladite prébende. (*Dod*, *Church History of England*, *II.* 90. *Boussu*, *Hist. de Mons*, 347. 348.)

née de ſon age. On voyoit autrefois à S. Michel un tableau, avec cette Inſcription au bas : *Samuel Loyaerts, Attenhovius, hìc in ſpe reſurrectionis quieſcit, qui vixit annos LXVIII., dies XIII. Paſtor Eccleſiam & plebem hanc rexit an. XXXVI.: Doctor, S. Theologiæ ſcholam an. XXVII.:* (e) *vitâ probiſſimus, doctrinâ eximius, de hac Eccleſiâ optimè meritus. Æternùm ut vivat, ei, Lector, apprecare. Obiit an. CIↃ. IↃC. XIV., menſis ſeptemb. die XIII.*

On voit encore dans la même égliſe ſon tombeau, avec ſon effigie, & ſon épitaphe, qui eſt conçue en ces termes :

Hìc ſitus eſt D. Samuel Loyaerts, patriâ Attenhovius, S. Theologiæ D. & Profeſſor, Eccleſiæ hujus Paſtor. Deceſſit de ſæculo an. ſal. hum. CIↃ. IↃC. XIIII. m. ſept. d. XIII. Ægidius Materne, ejuſdem Eccleſiæ Sub-Paſtor, & Eccleſiæ B. Virginis Traject. Canonicus, avunculo bene merenti P. C.

Les Armes de *Loyaerts* étoient gravées ſur la pierre : mais on les a effacées à deſſein. C'étoient celles qu'il avoit priſes, ſuivant l'uſage, à la cérèmonie de ſon doctorat. On dit qu'elles repréſentoient un Jambon, ſurmonté d'un moûtardier. On lit encore au-deſſous : *Samen wel*, Déviſe qui fait alluſion au nom de *Samuel*, & qui ſignifie : *Hæc bene conve-*

(e) Ces 27. ans ne ſont pas complets.

nium : mot-à-mot : *Simul bene.* Ce Curé est Auteur des Ouvrages suivans, qui ne sont pas fort recherchés aujourd'hui :

1. *Le Chemin des Vertus, ou Explication morale du Cantique des Cantiques, divisée en huit petits livres.* En Flamand (*f*) *Anvers, Jean van Keerberghen*, 1599. 8°. Goth., pp. 605. non chiffrées.

2. *Enodationes Euangeliorum Dominicis & Festis diebus.... occurrentium; quibus & fidei doctrina explicatur, & Christianorum morum institutio traditur. Lovanii, Gerardus Rivius*, 1608--1620. 12°. six tomes en sept volumes : *T. I.* pp. 760. *T. II.* 1611. pp. 828. *T. III.* 1612. pp. 938. *T. IV.* 1613. pp. 908. *T. V. pars prior..... Tomi V. pars altera*, 1616. pp. 942. *T. VI.* 1620. pp. 961. It. le tout ensemble : *Lutet. Paris.*, 1621. 4°.

☞ *Val. André, Biblioth.* 806., & *Fast.* 79. 129. & 294. *Divers Régîtres, &c.*

(f) *Den Wech der deuchden, bedeylt in acht boecxkens. Ghemaect op* Canticum Canticorum.

Matthias Gertman,

NAQUIT en 1614. à *Turnhout*, petite ville du diocèse d'*Anvers*, (a) de

T 2

(*a*) Elle est aussi du Marquisat d'*Anvers*, & fut érigée en Duché le 7. avril 1753., en faveur de M. *Emmanuel Tellez Menezès & Castro*, Duc de *Sylva Tarouca*, Chevalier

Marc Gertman, qui fut bourguemaître de ce lieu, & de *Jeanne-Marie van Meurs*, tous deux de familles anciennes. (*b*) *Marc* étoit l'un des deux fils de *Jean Gertman*, natif d'*Attendoren* en Westphalie sous l'Archévêché de *Cologne*, & neveu de *Corneille Gertman*, natif du même lieu, qui par son testament signé en 1597. fonda une bourse pour un étudiant de sa parenté au collège *Laurentianum* à *Cologne*. *Corneille Gertman*, autre neveu de ce dernier, & frère de *Marc*, ayant fait autrefois sa Philosophie au même Collège, y a laissé un capital de mille francs pour fonder une seconde bourse. (*c*) Ce *Corneille* étoit Bachelier ès Droits, Chanoine & Ecolâtre de *N. D. au Mont* (*auff dem bergh*) à *Francfort* : *Matthias*, qui fait le sujet de cet article, lui succèda en cette prébende, & fit au moins une partie de ses études à *Douai*, où il prit le bonnet de Docteur en Théologie l'an 1640. Trois

de la Toison d'Or, Président des Conseils suprèmes établis près la personne de S. M. I. R. & A. pour les départemens des Pays-Bas & d'Italie, &c. Mais M. le baron *de Pestr* a acheté cette seigneurie en 1768., & la possède actuellement en titre de Comté.

(*b*) Celle de *Gertman* porte d'Azur, à une main dextre appaumée d'or. Notre Auteur surmontoit son Ecu d'un Chapeau à cordes pendantes de chaque côté à houpes, comme les Evêques. Il étoit apparemment Protonotaire Apostolique.

(*c*) Destinée à ceux de sa parenté, & à leur défaut, à ceux des familles de *Zeppenfelder*, & de *Winckels*. Son testament fut signé à *Cologne* en 1632., & mis en exécution l'an 1646.

ans après, il fut nommé Président du Séminaire du Roi, qu'il gouverna l'espace de quarante ans. Il fut aussi successivement Prévôt des Collègiales de *S. Pierre* & de *S^t Amé* dans la même ville, & à ce double titre Chancelier de l'Université. Enfin il obtint une Profession Royale de Théologie au plus tard en 1661. : & on le comptoit en 1674. parmi ceux qui occupoient les prémières chaires de sa faculté. *Gertman* joignit aux fonctions de Professeur celles de Censeur des livres, qu'il exerça durant une longue suite d'années. Il avoit près de soixante-dix ans, lorsqu'il mourut à *Douai* le 29. novembre 1683. On voit son tombeau à S. Amé, où il fut enterré avec l'épitaphe suivante :

D. O. M. Hic situs est Eximius & Amplissimus Dominus Matthias Gertman, S. Th. Doctor & Professor primarius : pridem Ecclesiæ D. Petri, dein hujus insignis Ecclesiæ Collegiatæ Præpositus & Canonicus, eoque titulo natus Academiæ Duacenæ Cancellarius : Seminarii Regii Præses. Qui dum vixit, acerrimi fuit ingenii, indefessi laboris, & integerrimæ vitæ, divini officii assiduus cultor, doctrinâ & pietate vix alteri ex coævis suis suppar aut secundus, pauperum amantissimus, quos, cum Seminario Regio, relictâ ei amplissimâ bibliothecâ, bonorum suorum

heredes fecit. Obiit die XXIX. novembris M. DC. LXXXIII.

Ce Docteur enseignoit avec réputation: il étoit fort assidu à ses devoirs Acadèmiques, & à l'Office divin : il témoigna en toute occasion beaucoup de tendresse pour les pauvres, & fit de grands biens à son Séminaire, auquel il a laissé environ 2000. florins de rente, pour y entretenir des étudians en Théologie : (*d*) il lui a aussi lègué sa riche bibliothèque, à condition qu'elle seroit ouverte aux Docteurs, Professeurs, Licenciés, & autres de l'Université, qui voudroient y avoir récours. M. *Foppens* dit qu'il a composé,

Divers *Traités de Théologie*, qui se conservent en Ms. dans ce Séminaire; ce sont apparemment les cahiers qu'il dicta dans l'Ecole publique. Le même Bibliothèquaire donne encore à *Gertman*

Jesu Christi Monita maximè salutaria de cultu dilectissimæ Matri Mariæ (debitè) *exhibendo. Duaci*, (ou plûtôt *Moguntiæ*,) *1674.* Mais cet opuscule est de *Henri le Cerf*, autre Docteur de *Douai*.

☞ *Fopp.* 873. *Note fournie.*

(*d*) Il y appelle 1. ceux de sa parenté, qui y auront table pleine, & en cas d'indigence, il sera pourvu à leurs autres besoins. 2. ceux de *Turnhout*, ou des environs à la distance de huit lieues.

Livin Goethals, ou *Lævinus Panagathus*,

C'EST-A-DIRE, *Livin tout Bon*, étoit de *Gand*, où il doit étre né vers la fin du XV. fiècle. Ses études finies, il dévint Greffier de la Chancelerie Impèriale, & Héraut d'Armes pour le Comté de Flandre. Ayant fuivi Charle-Quint en Allemagne, il mourut à *Ulme* en Franconie le 25. janvier 1547., jour auquel l'Empereur étoit arrivé en cette ville. *Panagathus* avoit acquis une grande connoiffance des langues Grecque & Latine. Il a compofé

1. *Orationes quædam in genere demonftrativo.*

2. *Carmina diverfa.* Le tout imprimé dans quelques Acadèmies d'Allemagne. On compte parmi fes vers cette Epitaphe numèrale, qu'il fit pour *Erafme*:

OrbIs gLorIa totIUs, DeCUsqUe,
HoC qUIesCIt ErasMUs In fepULChro.

Je ne fuis pas tout-à-fait fûr qu'il faille diftinguer *Livin Goethals*, de *Livin Algoet*, ou *Algotius*, (*a*) Mathèmaticien natif de

(*a*) Ce nom fignifie la même chofe que *Panagathus*. *Goethals* fignifie plûtôt *Bonum collum*, en Grec *Eutrachelus*.

Gand, qui a publié une Carte des Pays du Nord (*Regionum Septemtrionalium Typum*) gravée à *Anvers*, où elle se débitoit chez *Gérard de Jode*.

☞ *Sanderus de Gandavens.*, 85. & 87.

Jean-Baptiste-Victor de Schuttelaere,

ÉTOIT DE *Furnes*, où il paroit être né vers 1638. Il fit son cours d'humanités à *Douai*, & le reste de ses études à *Louvain*, où il démeura toûjours dans la suite. Après avoir pris le grade de Bachelier en Théologie, il fut fait Professeur de Poësie, au collège de la S^te^ Trinité, le 2. octobre 1660. Environ neuf ans après, il obtint la chaire de la Langue Latine, qui vaquoit au Collège des Trois-Langues, par la démission de *Chrêtien van Langendonck*, dont je parlerai ailleurs. *Schuttelaere* remplit cet emploi avec distinction pendant plus de douze ans. Il possèdoit apparemment un bénéfice dans l'Evêché de *Liège*, car je le trouve nommé *Clerc de ce diocèse*. Dépuis le 16. avril 1666. il avoit un Canonicat de *Lille*, auquel est attachée la charge d'Ecolâtre. La Faculté des Arts le nomma encore à une prébende *du membre de S. Martin*, dans la Cathèdrale d'*Ypres* : mais il eut à cette

occasion un procès, pour lequel il plaidoit le dernier octobre 1668., sans que je sache s'il gagna sa cause. Outre les fonctions marquées plus haut, il exerça pendant quelque tems celle de *Dictateur* de la Faculté des Arts, & il mourut à *Louvain* le 4. mai 1683. Son corps fut inhumé à S. Michel. Par son testament, signé la veille de sa mort, il laissa tous ses biens au Collège de la Ste Trinité, pour l'entretien d'un ou de plusieurs pauvres Etudians: (*a*) & il légua au Collège des Trois-Langues les Ouvrages qu'il avoit composés, & qui ne s'y trouvent plus. C'étoient :

α. *Controversiæ Historicæ de Domo Austriacâ.* Et

β. Un *Livre* qu'il avoit *traduit de l'Espagnol en Latin*, pour la défense des droits de S. M. Catholique.

Quelqu'un de ses Auditeurs lui fit l'Epitaphe suivante, qui me paroit digne du XII. siècle :

Hâc, procul à Furnâ, recubat Furnensis in urnâ,
Naso, stilo claro : nobiliore, Maro.
Hâc jacet in tumbâ morum candore Columba,
Carmine, seu prosâ, par cui nulla Rosa.

Le Collège de la Ste Trinité publia celle qui suit :

(*a*) Cela est reduit aujourd'hui à une rente de 36. florins.

EPITAPHIUM, NON EPITAPHIUM.

Quæris, Viator, Litteras? Non sunt super;
Hìc Litteratus Schuttelarius jacet,
Cum quo sepultæ Litteræ simul jacent.

Litteræ in hoc, Musæque jacent, Phœbusque sepulchro;
Quæris plura? Sub hoc marmore plura leges.

Musarum delicium, Scholarum Apollo, Torrens Eloquii, Medulla Suadæ, politiorum Litterarum Vindex, Academiæ os & lingua, sacræ & prophanæ Historiæ penu, Christianæ Politices Assertor, Machiavelli Mastix, Pseudo-Politicorum Flagellum; verbo, dignus Lipsio successor

Hìc jacet.

LUX ACaDeMIæ eXspIraVIt.

☞ *Tiré de divers Régitres, & Papiers du tems.*

Hugues Mac-Caghwel, OU *Hugo Cavellus*,

NAQUIT DANS le Comté de Down en Irlande vers l'an 1570., & entra fort jeune dans l'Ordre des Franciscains de l'Observance. Après qu'il eut pris quelques commencemens de Théologie, ses Supèrieurs l'envoyèrent à *Salamanque*, où

il s'avança dans cette ſcience ſous le P. *François Herrera*, de qui nous avons un Commentaire fort étendu ſur le Maitre des Sentences. Ses études finies, il fut appellé au couvent des Récollets Irlandois de *Louvain*. Le P. *Cavellus* avoit contribué à l'érection de cette maiſon, dont j'ai parlé à l'Article *Florent Conry*. (a) Il en fut Gardien pendant pluſieurs années, & il y enſeigna quelque tems la Théologie. Vers l'an 1623. il alla faire la même fonction à *Rome* au couvent d'*Ara-cæli*. Il étoit Définiteur général de ſon Ordre en 1624., lorſque le P. *Pierre Lombard*, dont je parlerai ailleurs, mourut en cette ville. Le Pape Urbain VIII. nomma *Cavellus* pour lui ſuccèder en qualité d'Archévêque d'*Armagh* en Irlande : & le Père s'apprêtoit à ſe rendre dans cette Iſle, lorſque la mort le ſurprit à *Rome*, le 22. ſeptembre 1626., agé de 55. ans. On l'enterra dans le couvent de ſon Ordre & de ſa nation, c. d. dans celui de S. Iſidore, où l'on voit ſon tombeau accompagné de l'inſcription ſuivante :

D. O. M. Illuſtriſſimo & Reverendiſſimo Domino Fr. Hugoni Cavello, ordinis Minorum ſtrictioris Obſervantiæ Lectori, Definitori generali, Archiepiſcopo Armachano, Primati Hiberniæ, de patriâ, religione, Literis, benè merito; cujus in patriam redi-

(a) T. XIV. p. 285.

tum mors prævenit. Excellentissimus Dominus Joannes O Neil, Tironiæ Comes, hunc lapidem poni fecit. Obiit 22. Septembris ætat. 55. C'étoit un Religieux modeste, humble, pieux, & laborieux. Il passoit pour un des plus habiles Scholastiques de son tems; aussi fut-il regretté des Savans de *Rome*. Il a publié :

1. *F. Joannis Duns Scoti, Ordinis Minorum, Doctoris subtilis, Theologorum Principis, in primum & secundum* (& Tome in *tertium & quartum*) *Sententiarum Quæstiones subtilissimæ, nunc noviter recognitæ, & habitâ collatione cum selectioribus antiquis Editionibus, ac vetustissimo Codice Manuscripto, ab innumeris mendis & vitiis, quibus ubique scatebant., castigatæ: annotationibus marginalibus, Doctorumque celebriorum ante quamlibet Quæstionem citationibus exornatæ: Scholiis per universum opus in textu insertis: Indicibus variis & copiosis, aliisque multis....summo labore & industriâ illustratæ per P. F. Hugonem Cavellum, Hibernum Dunensem, in Collegio S. Antonii Paduani Minoritarum Hibernorum apud Lovanium S. Theol. Lectorem Jubilatum. Accessit per eundem Vita Scoti, Apologia pro eo contra P. Abrahamum Bzovium, & Appendix ad q. 1. dist. 3. lib. 3., quæ posita in fine ejusdem lib. 3., de immaculatâ Conceptione. Antv., Joan. Keerbergius*, 1620. *fol.* 2. vol. en quatre parties, qui tiennent 456.

266. & 564. pages, pour le texte & les notes. On trouve ici ſur chaque Queſtion : 1°. le texte du Maitre des Sentences. 2°. celui de Scot précèdé d'un court Sommaire, ſous le titre de *Scholion*. 3°. des Additions de l'Editeur, au milieu, ou à la ſuite, du texte de Scot, mais diſtinguées par le caractère. 4°. des Sommaires & des renvois au marges. Tout cela montre que l'édition eſt fort commode, & faite avec ſoin. Il faut maintenant parler des pièces qui l'accompagnent :

T. I. Dédicace du P. *Cavellus* à l'Infante *Iſabelle*, datée de *Louvain* le dernier juin 1620. pp. 4.

Préface du même, où il rend compte de ſon travail. pp. 4.

Vie de *Jean Scot*, où le P. *Cavellus* ſoûtient *chapp. I. & II.* que ce ſubtil Théologien étoit de *Down*, ville épiſcopale d'Irlande dans la province d'Ulſter. pp. 13.

Apologia pro Joanne Duns Scoto, Doctore ſubtili, adversùs opprobria, calumnias, & injurias, quibus P. Abrahamus Bzovius Ord. Prædicatorum, omnis modeſtiæ oblitus, eum onerat & laceſcit (laceſſit) *in ſuis falſiſſimis Annalibus, ad an. 1294. pa. 1029.* pp. 21. (It. ſéparément : *Pariſ. Ludov. Seveſtre*, 1634. 12°.) Le P. *Bzovius* traitoit *Scot* d'Ecrivain obſcur, (Σκότεινος :) il le faiſoit natif d'Ecoſſe, c. d., ſelon

lui, d'un pays barbare & ignorant : il l'accusoit de s'être joué des dogmes de la Foi, à force de fourrer des doutes dans ses explications : il disoit que Scot en punition d'un crime, connu ou secret, avoit été frappé d'apoplèxie : qu'ensuite ayant été enterré vif, & étant revenu à soi dans le tombeau, il avoit inutilement crié au secours, & s'étoit enfin cassé la tête contre sa pierre sépulcrale. Le P. *Cavellus* défend son Auteur sur tous ces articles, & pousse vivement le Dominicain, son adversaire.

Le Prologue du Maitre des Sentences, avec les Questions de Scot sur ce Prologue. pp. 41.

Au bout du 3e livre, le P. *Cavellus* a inséré une pièce de sa façon, intitulée *Rosarium Beatæ Mariæ, seu Appendix ad quæst. 1. dist. 3. de immaculatâ Conceptione Mariæ.* pp. 13. où il parcourt tous les siècles de l'Eglise Chrêtienne, pour y trouver des preuves de l'Immaculée Conception.

Tout l'Ouvrage est orné de T[illegible] exactes & fort amples. Les Notes du P. *Cavellus* sur Scot, ont passé dans la grande Edition des Œuvres de cet Auteur publiée par le P. *Luc Wadding* : *Lugd.* *1639.*, *12. vol. fol.*

2. Le P. *Nicolas Janssenboy*, Dominicain Flamand, vint au secours de son [illegible]

frère *Bzovius*, en publiant ses *Animaversiones & Scholia in Apologiam nuper editam de Vitâ & Morte Joannis Duns Scoti, adversùs R. P. F. Abrahamum Bzovium, &c. Coloniæ, Anton. Boetzerus, 1622. 8°.* It. à la suite du XV. tome des Annales de *Bzovius*, *Ibid.*, *idem. In-fol. pp.* 20. Le P. *Cavellus* lui répondit, sous le nom d'un de ses disciples, nommé *Hugues Magennis*, ou *Magnesius*, par un écrit intitulé : *Apologia Apologiæ pro Joanne Duns Scoto scriptæ, adversùs Nicolaum Jansenium Ordinis Prædicatorum. Parisf.*, *Mich. Sonnius*, 1623. 12°. Le P. *Janssenboy* répliqua : mais sa réplique n'a pas vû le jour.

3. *Quæstiones in Metaphysicam, Expositiones in eamdem, & Conclusiones ex eâdem collectæ ; Tractatus de primo Principio, & Theoremata. Venet.*, 1625.

4. *Doctoris subtilis Joannis Duns Scoti Quæstiones super libris Aristotelis de Animâ, ab oblivione postliminio restitutæ ; innumeris, quibus scatebant, mendis, correctæ ; citationibus Philosophi, quibus carebant, notisque marginalibus ornatæ ; & Commentario, seu annotationibus longioribus illustratæ atque discussæ.....Accessit per eundem* (Cavellum) *Supplementum, reliquas quæstiones ac difficultates ad libros de Animâ spectantes, quæ vel ab Antiquis, vel à Recentioribus disputari solent, complectens, & ad mentem ejusdem Doctoris subtilis solidè resolvens. Cum*

Panegyrico Joannis Duns Scoti, *& duplici indice. Lugd.*, *Claudius Landry*, 1625. 4°., pp. 410.

5. *Miroir de la Pénitence.* Ouvrage posthume, en langue & en caractères Irlandois, imprimé à *Louvain*, in-12°.

☞ *Sa Vie de Scot, dern. page. Vernulæi Acad. Lovan., ult. ed. p.* 136. *Echard, Scriptores Ord. Præd. II.* 479. *Le Moreri de* 1760. *Lett. C. p.* 357.

Jacques Buyens van Mol,

DOMINICAIN DU couvent d'*Anvers*, étoit natif de *Molle*, qui est une bourgade du Brabant dans la Campine. Ayant été ordonné Prêtre, il remplit dans son couvent les fonctions de Lecteur en Théologie, de Préfèt de la Confrèrie du Rosaire, & de Prédicateur. Il mourut dans la même maison le 12. juin 1608, & y fut enterré dans le cloitre, avec l'épitaphe suivante, qui ne subsiste plus:

RR. PP. Jacobo Buyens, *& Petro Hoy Mollanis*, *quorum prior Societatem Rosarii Deiparæ eximiè promovit*, *& fervidum adversùs Novatores Ecclesiasten egit*, *obiitque anno 1608 prid. id. Junii: alter œconomiæ ac Choro laudabilissimè præfuit, desiitque vivere* 1607. *kal.* ...

On a du P. *Buyens* :

1. *Pratique spirituelle pour parvenir à l'*...

nion avec Dieu. En flamand, (*a*) comme les deux suivans : *Anvers*, *&* *Boisleduc.*

2. *Le précieux Trèsor de la Confrèrie du Rosaire de la très-digne Mère de Dieu, établie dans l'Ordre des FF. Prêcheurs.* (b) *Anvers*, *Jerôme Verdussen*, 1600. 12°. It. *Ibid.*, *Corn. Verschueren*, 1605. 8°. Goth. pp. 16. It. *Ibid.*, *Jér. Verdussen*, 1614. 8°.

α. *Vies des hommes illustres de l'Ordre de S. Dominique en Angleterre, en Ecosse, en Saxe, & dans les Pays-Pas.* En flamand. Ms. chez les Dominicains d'*Anvers.*

β. *Vita B. Zegheri, à Jacobo Buyens ex variis collecta.* Mste à *Lillers* en Artois. Le B. *Zegher*, de l'Ordre de S. Dominique, étoit de *Lille*, ou des environs. Ses Prédications firent beaucoup de bien en Flandre & en Hainaut. Il fut le Directeur de la vertueuse *Marguèrite d'Ypres*, qui mourut à 21. ans en 1237., & dont *Thomas de Cantimpré* a écrit la vie.

γ. *De Reformatione Religiosorum, Tractatus à Joanne Nyder, Ord. Præd., compositus, à mendis verò à Jac. Buyens purgatus; additis locorum Scripturæ ac SS. Patrum in-*

(a) *Gheestelycke Oeffeninghe om eenigheydt met Godt te cryghen.*

(b) *Den costelycken Schadt der Broederschap van H. Roosen-Kransken van de aldereerweerdichste Moeder Godts in de Predic-heeren Oorden ingheſtelt. Door P. Jacobus Buyens van Mol, Prefect van het H. Roosen-Kransken tot Antwerpen.*

dicationibus illustratus. La mort du Père *Buyens* l'empêcha de publier cet ouvrage: le P. *Boucquet* le fit paroître en 1611.

☞ *Echard*, *II.* 356. *De Jonghe*, *Belgium Dominic.* 224. 225.

Josse Ravesteyn, ou *Jodocus Tiletanus*,

NÉ A TIELT, petite ville située au milieu de la Flandre, vers 1506, fit sa Philosophie au Collège du *Lys*, à *Louvain*, & remporta la 4e place de son cours en 1525. J'ai lû quelque part qu'il fut ensuite rappellé dans ce Collège pour y enseigner ou les Humanités, ou la Philosophie. Quoi qu'il en soit, ayant pris l'habit Ecclésiastique, il fit son cours de Théologie dans la même Université, & eut pour maitres les Docteurs *Nicolas Coppin*, *Ruard Tapper*, *Jean d'Oye*, & *Jean Leonardi*, ou *Joannes Hasselius*. En 1540. il succèda à *Pierre Titelmans* (a) en qualité de Président du Collège d'*Hauterle.* Le 13. juillet de la même année, *Pierre Was*, Abbé de Ste Gertrude de *Louvain*, & en même tems Conservateur des Privilèges de l'Université, le nomma l'un de ses deux subdélègués pour certaines causes personnelles rélatives [illegible]

(a) Dont j'ai parlé ci-dessus, T. XI. p. 260.

cette dernière charge. En 1546. (*b*) il obtint une chaire ordinaire de Théologie avec un Canonicat du second rang à S. Pierre : mais il la quitta très-peu après pour une autre Chaire de la même Faculté, à laquelle étoit annexée une prébende du prémier rang. *Raveſteyn* entra dans l'exercice de cette dernière profeſſion le 4. mai de cette année. Il étoit alors Licencié en Théologie : il prit le bonnet de Docteur le 5. octobre ſuivant. *Charle-Quint* l'envoya en 1551. au Concile de Trente, (*c*) où il ſe diſtingua par ſon ſavoir, & par ſa bonne conduite. Deux ans après il abandonna la direction du Collège d'*Houterle*. En 1556. l'Empereur joignit aux révenus de ſa prébende une penſion de 200. florins, qu'il tira de la rente de mille florins laiſſée à l'Univerſité par *François d'Halſaale*, Abbé de S. Pierre de *Gand*. Le même Prince ayant mandé *Raveſteyn* au Colloque de *Worms* en 1557., il s'y rendit avec ſes collègues *François Sonnius*, & *Martin Rythovius*, & y trouva trois autres Théologiens des Pays-Bas, *Jean*

(b) *Val. André* (Faſt. 78.) dit que ce fut en 1549. C'eſt une faute. Voyez ſes Faſtes pp. 79. & 151., *Vernulæi Acad. Lovan.*, 2. édit., p. 42., & ce que je marque ci-après n. 6.

(c) Il s'y rendit avec *Ruard Tapper*, & *Jean Haſſelius*, Docteurs en Théologie, & *Valmar Bernaerts*, Docteur ès droits, & Profeſſeur en Droit-Canonique. *Philippe II.* voulut l'y renvoyer en 1562. : mais il s'excuſa ſur ſes infirmités.

Delphius, Hollandois, Suffragant de *Strasbourg*, le P. *Canisius*, Jésuite, & *Barthélemi Latomus*, dont j'ai parlé ailleurs. Environ un an après, il fut nommé à la Prévôté de *Walcourt* dans le Comté de *Namur*, ce bénéfice étant venu à vaquer par le décès de *Nicolas der Villers*, Docteur & Professeur en Droit à *Louvain*. L'an 1559. il remplaça le célèbre *Ruard Tapper* dans la charge de Directeur des Religieuses, qui servent dans l'Hôpital de *Louvain*. Il s'acquitta de cet emploi l'espace de dix ans, & après avoir souffert quelque tems les douleurs de la goutte, il fut atteint d'une apoplexie, qui l'enleva le 7. février 1570., (1571.) agé d'environ 64. ans. On voit son tombeau dans la chapelle de cet Hôpital, avec l'épitaphe suivante :

Eximius ac Rever. Dom. ac M. N. Judocus Ravesteyn Tiletanus, Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri Lovanii Canonicus, Præpositus Walcuriensis, hujus almæ Universitatis privilegiorum Conservator, Artium & S. Theologiæ Professor clarissimus, qui hæreses contra Catholicam fidem suo tempore insurgentes doctrinâ & libris scriptis profligavit, hujus Xenodochii Præpositus, vir sanè multæ eruditionis, pietatis, ac modestiæ, hìc sepultus est. Obiit anno Domini CIↃ. IↃ. LXX. *die* VII. *februarii. R. I. S. P.*

Ravesteyn étoit l'un des Régens de l'é-

troite Faculté de Théologie de *Louvain* : on l'avoit élu Recteur de l'Université en 1545. & en 1550. : il avoit autrefois obtenu un Canonicat de S. Bavon, de *Gand*, apparemment en vertu des privilèges de l'Académie. C'étoit un Docteur savant pour son tems, habile dans la Controverse, zèlé défenseur de l'Eglise, & fort opposé aux erreurs de *Baïus*, (d) qui le regardoit comme son plus ardent adversaire : d'ailleurs vertueux, plein de politesse envers ceux qui l'approchoient, aimant à rendre service à tous, attaché aux devoirs de sa profession, & assidu aux offices divins.

Nous avons de lui :

1. *Epistola Ven. Patri Laurentio Villavicentio, Ord. Erem. S. Augustini, S. Theol. Doctori.* Datée de *Louvain* le 20. novembre 1564., & insèrée dans les *Baïana* du P. *Gerberon*, pp. 37. 38. *Ravesteyn* informe *Villavicentio*, son collègue, des erreurs que *Hessels*, & *Baïus* recommençoient

V 3

(d) Il les dénonça en Espagne, où elles furent condamnées par les Universités d'*Alcala* & de *Salamanque* : aux Evêques *Rythovius* d'*Ypres*, & *Lindanus* de *Ruremonde*, à la Faculté de *Douai*, à l'Abbé de *S. Guislain* en Hainaut, & à quelques Professeurs de Monastères. *Maximilien Morillon*, qui raporte ces faits, ajoute : *Sur ce que je lui ay dit mon opinion, & que pour tenir la chose assoupie, il ne les doit tant communiquer : il dit que c'est pour effacer la semence, que aucuns en ont fait en divers monastères, mesme en celui de Vicongne* (proche Valenciennes,) *où icelle nouvelle doctrine at esté fort plantée au regret des Facultez de Louvain & de Douay.*

d'enseigner à *Louvain* dépuis leur retour du Concile de Trente, où ils avoient eu soin de n'en dire mot.

2. *Confessionis, sive Doctrinæ, quæ nuper edita est à Ministris, qui in Ecclesiam Antwerpiensem irrepserunt, & Augustanæ Confessioni se assentiri profitentur, succincta confutatio. Accesserunt duæ Orationes in scholis Theologicis ab eodem Authore habitæ, in quarum alterâ confutat inanes cavillationes quorumdam, & nominatim Caroli Molinæi, adversùs authoritatem sacrosancti Concilii Tridentini: in alterâ verò demonstrat portum fidum & tutum, in quo acquiescere possint pii homines, de suâ salute æternâ soliciti, in miserabili præsentis Ecclesiæ dissidio. Lovan., Petr. Zangrius*, 1567. 8°. pp. 242. It. *Editio 2ª, auctior & castigatior. Ibid., Idem*, 1567. 8°. feuillets 121. *Ravesteyn* dédia cet ouvrage à la Régence d'*Anvers*, qui lui fit présent d'une coupe de vermeil. *Philippe II.* lui décerna en même tems une pension sur l'Abbaye de S. Pierre de *Gand*. La *Confession d'Anvers* avoit déja été réfutée par *Guillaume Lindanus*. (e) Des deux Harangues, qui suivent la réfutation qu'en fit *Ravesteyn*, la prémière est contre le Conseil de *du Moulin* (f) *sur le faict du Concile*

(e) Ainsi *Valère André* se trompe, quand il dit que *Ravesteyn* fut *le prémier & le seul* qui réfuta cet écrit.

(f) Ou plûtôt *du Molin*, fameux Jurisconsulte, qui après avoir longtems suivi le Calvinisme, mené une vie errante

de Trente, réception, ou réject d'iceluy, imprimé à *Lyon*, 1564. 12°., puis traduit en Latin, & publié en cette langue à *Poitiers*, 1565. 12°., & plusieurs fois depuis. Cet opuscule a été aussi réfuté par un écrit intitulé : *Response au Conseil donné par Charles du Moulin, sur la dissuasion de la publication du Concile de Trente en France, par Pierre Grègoire Tholosain.* (g) *Lyon*, 1584. 16°. (*h*)

3. *Apologia Catholicæ Confutationis prophanæ illius & pestilentis Confessionis (quam Antwerpiensem appellant Pseudo-Ministri quidam) contra inanes cavillationes Matthæi Flacci Illyrici. Lov., Pet. Zangrius*, 1568. 8°. feuillets 438. *Matthieu Flach Francowitz*, qui se nomma *Illyricus*, parce qu'il étoit né en Istrie, est un des plus fameux Controversistes Luthèriens, & le principal Auteur des *Centuries de Magdebourg*. Il étoit venu prêcher sa doctrine à *Anvers* en 1566., & il eut part à la *Confes-*

& publié quantité d'ouvrages sur le Droit, & contre les Papes, qu'il haïssoit à mort, mourut bon Catholique à *Paris* sa patrie le 17. décembre 1566.

(*g*) Autre savant Jurisconsulte, qui enseigna avec réputation à *Cahors*, à *Toulouse*, & enfin à *Pont-à-Mousson*, où il mourut en 1597.

(*h*) Quoi que le Concile de Trente soit reconnu en France pour légitime & œcumènique, on n'y a pas encore accepté ses décrets de discipline, « quoi qu'à vrai dire, il n'a » (il n'ait) pas tenu au Clergé de France ; il a témoigné » le désirer par plusieurs Actes solemnels. » *Fleury, Institut. au Droit Ecclésiastique, Part. III. ch. 25., édition de Brux.* 1722. *p.* 158.

ſion, dont il s'agit ici : mais n'ayant pû la faire recevoir, il paſſa à *Strasbourg*, & de-là à *Francfort*, où il mourut en 1575. dans ſa 56ᵉ année. Il avoit enſeigné à *Wittemberg*, à *Brunſwic*, à *Magdebourg*, à *Iène*, &c. (*i*)

4. *Epiſtolæ tres Michaëli de Bay.* Parmi les Œuvres de *Baïus* de l'édition du P. *Gerberon*, pp. 174--177. & 181--185. & 188--191. avec les Réponſes de *Baïus*. Ces Lettres, écrites en 1568., concernent la nature de l'*Oblation* du Fils de Dieu dans le Sacrifice de la Meſſe : *Baïus* la faiſoit conſiſter ſimplement en ce qu'il s'y fait une action ſur le corps de J. C. en l'honneur de Dieu. *Raveſteyn* vouloit quelque choſe de plus, & exigeoit ſur tout que cette action fût faite par un Prê-

(*i*) On peut voir ſa vie dans les Mémoires du P. *Nice-ron*, Tome XXIV. 1--25. Mais ce Père ne l'ayant tirée que d'Auteurs Proteſtans, ne dit rien de deux faits, que le P. *François de Coſter* raporte en ces termes: *Illyricus, Centuriatorum caput, anno 1566. Antuerpienſibus tradidit fidem ſuæ Confeſſionem ; poſtea Fuldæ à duobus Societatis noſtræ ſacerdotibus, Chriſtiano Halverio, & Oſwaldo Redlingio, coram multis errorum convictus, & de conſtanti veritate Confeſſionis prædictæ interrogatus, palàm, cum multorum Lutheranorum ſcandalo, faſſus eſt ſe modò ea omnia non audere tueri, quæ illic ſcripſerat.* Coſterus, Apol. pro 1. parte Enchir. ſui contra Franc. Gomarum, p. 154.

Illyricus veſter, illuſtrium Centuriatorum princeps, Francofurti ad Mœnum diem ſuum obiens, ab omnibus deſertus, ſolum in domo manſit cadaver, quoad vicini, illius fœtorem non ferentes, à Magiſtratu ſartores aut cerdones aliquot, viliſſimos homines, qui jam putreſcens corpus ad caninam, vel equinam, aut aſininam ſepulturam efferrent, obtinuerent. Idem, ibid. p. 109.

tre. En comparant sa dernière lettre avec la réponse de *Baïus*, il me paroit évident que celui-ci ignoroit que ces mots: *Ratio oblationis*, se prènent dans l'Ecole pour *la manière* ou *la nature* de l'oblation.

5. *Apologiæ, seu Defensionis Decretorum sacrosancti Concilii Tridentini de Sacramentis, adversùs Censuras & Examen Martini Kemnitii, Ministri Brunsvicensis, Pars prima. Lov., Petr. Zangrius*, 1568. 12°. feuillets 381. *Pars secunda. Ibid., Idem*, 1570. 12°. feuillets 486. It. *Colon.* 1607. 12°. 2. vol. La mort empêcha l'Auteur de continuer cette Défense. Une chose qu'on y peut remarquer, c'est que *Kemnitz* (k) ayant ajouté de son chef le pronom *ipso* dans ce Canon du Concile: *Siquis dixerit non omnia ista septem Sacramenta à...Christo...* ipso *instituta esse, anathema sit*, *Ravesteyn* lui reproche cette falsification, soutient que le Concile n'a pas décidé que tous les Sacremens ont été institués *immédiatement* par N.S.J.C., & prétend que le Canon subsiste, soit qu'il les ait institués par lui-même, ou qu'il l'ait fait par le ministère des Apôtres, remplis de son esprit. Nos Biblio-

(k) Théologien Luthèrien, né le 9. novembre 1522. à *Treuen-Briessen* dans la vieille Marche de *Brandebourg*, & mort le 8. avril 1586., après avoir enseigné les humanités à *Konigsberg*, puis la Théologie à *Wittemberg*, & rempli à *Brunswic* les fonctions de *Coadjuteur*, de Ministre, & de Super-Intendant.

graphes ne parlent point des Ouvrages suivans, qui sont restés en Mſ.

α. *Admonitio R. D. Jodoci Tiletani ad F. Nicolaum Ramos, Minoritam, Qualificatorem, de contumeliosis juxtà ac insulsis notis, quas sibi, & Wilhelmo Lindano, S. T. Doctoribus & Inquisitoribus, eximiisque Vulgatæ Bibliorum versionis propugnatoribus, temerè ac malignè inussit libris duobus, quos de Assertione Vulgatæ versionis in orbem projecit, illos falsò non solùm temeritatis, audaciæ, atque insaniæ accusans, sed impietatis atque sacrilegii. Havensius* parle de cet ouvrage *lib. II. de erect. novorum in Belgio Episcopat.* p. 241.

β. *Annotationes circa primum librum Sententiarum, collectæ sub Eximio viro S. Th. Licentiato, Magistro Judoco Ravesteyn, Tiletano, Professore Cæsareo. Anno 1546. may* 4. J'y lis, feuillet 54. verso: *Finis anno 1547. die penult. aprilis.* Au bout : *Hæc est scriptura Melchioris Ryckenroy, S. Th. Licentiati, Mechliniensis, postea Præsidis in Collegio Trilingui Lovanii.* Ms. au Collège de *Malines* à *Louvain*, feuillets 183. *in-fol.*

γ. *In librum secundum Sententiarum.* Mſ. *Ibid. fol.* ff. 132.

δ. *In librum tertium Sententiarum.* Mſ. *ibid. fol.* Au bout : *Finis anno 1550. 17. aprilis.*

ε. *In librum quartum Sententiarum.* Mſ.

ibid. fol. Cette partie a été écrite en entier : mais les derniers feuillets, sont déchirés.

UN *JEAN DE RAVESTEYN*, natif de *Tielt*, fut fait Chanoine & Chantre de S. Pierre de *Louvain* le 7. juin 1570. Il pourroit bien avoir été neveu de notre Anteur.

☞ *Vernulai Acad. Lovan. 2a edit. p.* 149. *Miræi Scriptores sæc. XVI. edit. Fabric.* 183. 184. *Val. André, biblioth.* 594. 595. & *Fast.* 42. 43. 111. 302. & 363. *Baïana*, 73. 128. 195. *Fop.* 770. *Archives du Chap. de S. Pierre de Louvain. Régîtres du Collège d'Houterle.*

Matthias van Niers, ou *Nirsanus*,

CARME Allemand ou Flamand, profès du couvent de *Gueldre*, & Docteur en Théologie, fut Prieur de diverses maisons de son Ordre, entre autres de celle d'*Aix-la-Chapelle*, qu'il gouverna plus de quarante ans. On l'élut Provincial de la Basse-Allemagne : mais il réfusa cet emploi. Il réfusa aussi l'Evêché de *Ruremonde*, auquel il fut nommé en 1561., ou l'année suivante : mais il accepta l'emploi d'Archidiacre, qu'il exerça en cette ville sous l'Evêque *Guillaume Lindanus*. (a)

(a) *Lindanus* fut sacré prémier Evêque de *Ruremonde* le 4. avril 1563.

On ignore la date de sa mort. Il a laissé

α. Quelques volumes de *Sermons*, écrits en Latin suivant l'usage de son tems, &

β. D'autres *Opuscules*, qui se conservent chez les Carmes d'Allemagne : mais dont on ne marque point les titres.

☞ *Petri à Beeck Aquisgranum*, *p.* 228. *Cosmas de Villiers*, *II.* 418.

Paul de St Ubalde,

CARME Déchaussé de la province Belgique de S. Joseph, se distingua vers 1665. par sa rare piètè, & par son habileté dans la Théologie. Il finit apparemment ses jours au couvent d'*Anvers*, où l'on garde un Ms. de sa façon, qui a pour titre:

Animæ Delectamentum, tribus libris distinctum; in quo agitur de Oratione mentali & supernaturali.

☞ *Cosmas de Villiers*, *II.* 539. 540.

Herman, *Comte de Newenaar*, ou *Hermannus à Novâ Aquilâ*, ou *Herm. Nuenarius*,

NAQUIT vers l'an 1491. dans le Comté de ce nom, qui eſt traverſé par la petite rivière d'*Aar*, (a) & borné par l'Electorat de *Cologne*, & le Duché de Juliers. *Guillaume II.* ſon père mourut le 12. mars 1497. : ſa mère ſe nommoit *Walburge de Manderſcheidt*. Dès ſa première jeuneſſe il s'appliqua fort ſérieuſement aux Belles-Lettres, & à diverſes ſciences, dans leſquelles il fit des progrès très-rapides. Ayant embraſſé l'état Eccléſiaſtique, il ſe vit bientôt pourvû d'un Canonicat de la Métropole de *Cologne*, auquel il joignit peu après la Prévôté de *N. D. d'Aix-la-Chapelle*. Sa capacité le fit connoitre au Roi Charles, dépuis Empereur, qui l'envoya en 1519. chez les Princes d'Allemagne, pour les engager à favoriſer ſon élection à l'Empire. *Bernard de Lauwembourg*, Duc de Saxe, étant venu à mourir le 3. janvier 1524., *Herman* lui ſuccèda le 19. du même mois en qualité de Prévôt de la Métropole de

(a) En Latin *Araris*, de là eſt venu le nom de *Newen Aar*, q. d. *Novus Araris*; ainſi nôtre Auteur a eu tort de latiniſer ſon nom en *Nova Aquila*.

Cologne, dignité importante, de laquelle dépendent un Archidiaconé de la même église, & la charge de Chancelier de l'Université. Il n'en jouït qu'environ six ans & demi; car ayant accompagné l'Electeur *Herman de Weyden* à *Ausbourg*, (b) & assisté à la fameuse Diète, (c) où fut présentée & proscrite la *Confession*, qui porte le nom de cette ville, il y mourut la même année, agé seulement de 38. ans. Son corps fut transporté à *Cologne*, & inhumé dans le tombeau de ses Ancêtres, chez les Religieuses du *Jardin-Nôtre-Dame* de l'Ordre de Cîteaux, où l'on voit encore aujourd'hui l'inscription suivante:

Epitaphium generosi & illustris viri, D. Hermanni Comitis, è præclarâ & antiquâ Comitum Newenaricorum familiâ, ejusdemque Præpositi majoris Ecclesiæ Coloniensis, qui annum agens nonum & trigesimum, fato functus est Augustæ in ipsis Comitiis & conventu Principum & Statuum Imperii, auspicio Caroli V. Romanorum Imperatoris, anno à Virgineo partu 1530.; cujus corpus hìc sepultum jacet inter corpora utriusque parentis sui; patris quidem, à quo illi familiæ ejus nomenclatura, arma, & insignia: matris verò è Comitibus de Manderscheit; quorum animas

(*b*) Notre Auteur étoit le prémier à la suite de ce Prince, qui apostasia quelques années après.

(*c*) Commencée le 20. de Juin, & terminée le 19. de novembre.

apud Superos in Christo vivere, & cum eo regnare piè credimus.

Si cette épitaphe n'est pas digne d'un homme aussi lettré que *Nuenarius*, l'Elègie suivante le paroitra encore moins :

Huc quicunque venis, aut adstas, civis, an hospes,
Et procul, ante pedes, hæc monumenta vides.
Me lege, quam spectas, appensam fortè tabellam,
Ad partem muri quà monumenta sedent.
Hìc etenim clarus cum clarâ conjuge conjux.
Conditur, & magis his clarus, utroque satus.
De quo (nimirum quia virtus major in illo,
Quàm mihi sunt vires) dicere plura vetor.
Quin adsint potiùs, quas naviter ipse colebat,
Musarum sapiens ex Helicone chorus.

La pièce contient 26. autres distiques; mais qui ne méritent pas d'être raportés. *Herman de Newenaar* ne laissa point de descendans, & sa famille s'éteignit dans la personne de son neveu *Adolphe*, Comte de *Newenaar*, qui fut emporté d'un coup de canon dans *Arnhem* le 30. octobre 1589. Notre Auteur avoit été grand ami de *Reuchlin*, dont il épousa la querelle contre les Théologiens de *Cologne*, (d) conjointement avec le baron *Ulric de Hut-*

(d) Il y a grande apparence qu'il eut part aux *Epistolæ obscurorum virorum*, dont je parlerai ailleurs : mais il est certain qu'elles sont principalement du baron de *Hutten*.

ten, si fameux par son savoir, par ses emportemens, & par ses débauches. Il s'étoit encore lié avec *Conrad Peutinger*, fort connu par ses *Tables* Géographiques, & avec *Joachim Camerarius*, le père, habile humaniste, qui lui fit cette épitaphe, supposant, sans doute, qu'il seroit enterré à *Ausbourg:*

Hermanno à Neuenare, Comiti ex Ubiis,
Cui gens Nov-Aquila, nomen Hermanno fuit:
Rerum peritus plurimarum, & Artium
Doctus bonarum, à patriâ hìc procul jacet,
Fato peremptus ante tempus flebili,
Augustâ in urbe Vindeliciæ, quò suum
Secutus (haud reversus domum (e) *est)*
Principem.
Morte auferuntur undique extincti boni:
Quid fiet igitur? Quid? subibunt (mox) *mali.*

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Oratio ad Reverendissim. & illustrissimos Principes Electores, edita per generosum Comitem Hermannum Nuenarium, in ipsis Comitiis Regis Romanorum, pro invictissim. & Christianiss. Carolo Romanor. Rege electo. Francof.*, 1520. 4°., avec la harangue du *n.* suivant. It. dans les *Rerum Germanicarum Scriptores* de *Freherus*, *Hanoviæ*, 1611. *in-fol. T. III. p.* 149. *& suiv.* It. dans l'édition

(e) Ce mot rend le vers fautif; je lirois *inde*.

dition de *B. G. Struvius*, *Argentorati*, *Joh. Reinholdus Dulſseckerus*, 1717. *in-fol. T. III.* 173---180. On trouve à la ſuite de cette pièce, ſuivant la dernière édition, trois Epigrammes de *Newenaar*, dont voici la prémière :

In defectionem ſolis, & electionem Caroli Regis Romanorum.

Delituit cæli nuper ſub vertice Phœbus,
Occuluitque ſuum Delius ipſe jubar.
Emerſit ſubitò divinum Cæſaris aſtrum,
Cumque novo rediit Cæſare Phœbus ovans.
Ergo hoc jam conſtat, quo pacto regnet uterque,
Phœbus apud ſuperos, Cæſar in orbe regit.

Enſuite :

P. 181---183. *Invictiſſimo atque Chriſtianiſſimo Carolo, Rom. Regi deſignato, Hiſpaniarum inſuper, ac utriuſque Siciliæ Regi, Auſtriæ Burgundiæque Principi potentiſſimo, Hermannus de Nuenar Comes, nomine ſtudioſorum Germaniæ, ſalutem atque felicitatem perpetuam optat.* C'eſt une petite harangue pour exhorter l'Empereur à favoriſer la renaiſſance des études. *Newenaar* y invective en furieux contre ceux, qu'il prétendoit en être les ennemis déclarés, ſurtout contre l'Inquiſiteur *Jacques de Hoogſtraeten* : & il avance pluſieurs choſes, qui montrent ſenſiblement qu'il penchoit alors pour le parti de Luther : mais il

en revint lorsqu'il connut mieux ... hérésiarque.

2. *Eginhartus de vitâ & gestis Caroli Magni. Coloniæ, Joan. Soter, 1521. 4°.* ... la prémière édition, qui ait paru ... Historien, dont je parlerai ailleurs. ... *sius* (f) a soupçonné *Newenaar* d'a... fait des changemens à l'Ouvrage, ... prétexte d'en rendre le stile plus ... ble : mais on prétend qu'il reste ... des Mss., qui prouvent la fidélité ... diteur : & *Freher* n'a pas fait di... le suivre. *Newenaar* a joint à la ... *Charlemagne* les *Annales* qu'on a ... dépuis appartènir au même *Eginhard*. ... Annales vont dépuis l'an 741. jusqu'à ... de l'an 829., & comprènent les ... de *Pépin le Bref*, & de *Charlemagne*, ... une partie de celui de *Louis le D*...

3. *De origine & sedibus priscorum ... corum.* A la tête des *Annales* ... au *n.* précèdent, avec une ... *Charle-Quint. Coloniæ, Joan. Soter ... Febr. 1521. 4°.* It. avec les autres ... d'*Eginhard* faites à *Cologne* en ... 16., & à *Francfort* en 1617. It. ... *Rhenani, Selestadiensis, rerum Germ... libri tres ; Basil., Offic. Froben... fol.* pp. 99-107. It. *Ibid.*, *Joan... gius*, 1532. *fol.* avec les Annales ... tons par *Witikind*. It. dans le ...

(f) *De Historicis Latinis*, édit. 1651. pag. ...

intitulé : *Descriptio Germaniæ utriusque.... auctoribus Bilibaldo Pirckheimero, &c.: Antv., Christ. Plantinus*, 1585. 12°. p. 63--70. It. dans les Historiens de France d'*André Duchesne*, T. I. p. 142. & suiv. It. dans un autre Recueil intitulé : *Conradi Peutingeri Sermones convivales de finibus Germaniæ, contra Gallos. Ejusdem de Inclinatione Imperii, Fragmentum. Itemque Beati Rhenani Origines Gothicæ. Herm. Nuenarii Origines Francicæ. Abrahami Ortelii Antiquitates Gallo-Belgicæ. Ienæ*, 1684. 12°. It. avec l'*Eginhard* de *Jean-Herman Schminckius: Ultrajecti, Guil. van de Water*, 1711. 4°. It. à la suite de *Petri Divæi.... Opera varia. Lovan., Henr. van der Haert*, 1757. *fol.* pp. 3. Cet opuscule est fort superficiel : mais il faut se souvenir que l'Auteur est un des prémiers, qui ayent écrit sur cette matière. Il attaque surtout ceux qui font descendre les François des Troyens, & qui se fondent sur la fable d'*Hunebaud*, qu'il croit n'avoir jamais existé. Il n'est pas exact, quand il dit que la Westphalie d'aujourd'hui étoit la démeure des anciens Saxons ; les Frisons occupoient une partie considèrable de cette contrée, & les Saxons s'étendoient beaucoup au-delà vers l'Orient.

4. *Flavii Vegetii Renati de arte Veterinariâ, sive Mulo-Medicinâ libri quatuor. Basil.*, 1528. 4°. C'est la prémière fois que ces

ouvrage vit le jour. Il a reparu dans le 1. Tome des *Scriptores rei rusticæ.... Curante Jo. Mathiâ Gesnero, Eloq. & Poës. P. P. Goetting.: Lipsiæ, Casp. Fritsch*, 1735. 4o., 2. vol.

5. Il se trouve plusieurs petites pièces de la Traduction de notre Auteur dans les *Epigrammata Græca Veterum, Latinè à variis reddita. Colon., Joan. Soter*, 1528.

6. *De novo, hactenusque Germanis inaudito morbo Ὑδροπυρετοῦ, hoc est, Sudatoriâ febri, quam vulgò Sudorem Britannicum vocant. Item Simonis Riquini de eodem morbo Judicium doctissimum, duabus simul Epistolis inter se explicata. Colon., Joan. Soter*, 1529. 4°. It. avec le Traité de *Joachim Schiller, de Peste Britannicâ. Basil., Henr. Petri*, 1531. 12°.

7. *Carmina aliquot, quibus historia Mortis Jesu in septem horas distributa est. Lipsiæ*, 1529. 4°. avec les Hymnes de *George Fabricius*, Poëte & Critique, Recteur du Collège de *Meissen*, ou *Misnie* en Saxe, mort le 13. juillet 1571. It. dans le *n.* suivant. Il y a de la force & de la délicatesse dans les Poësies de *Nuenarius*.

8. *Adolphe de Newenaar*, dont j'ai parlé plus haut, publia après la mort de son oncle, un Recueil intitulé: *Psalmi omnium selectissimi, adflictis conscientiis & Deum invocantibus non vulgariter utiles, Latino carmine redditi per doctissimos viros ac do-*

minos, *DD. Hermannum Novæ Aquilæ Comitem*, *Philippum Melanchthonem*, *Helium Eobanum Hessum*, *Jacobum Mycillum*, *Vincentium Obsopæum*, *Petrum Pherntorphium. Hagenoæ*, *in officinâ Joannis Secerii*, *anno* M. D. XXXII. *mense martio*. Ce qu'il y a ici d'*Herman de Newenaar*, ce sont les Pseaumes XXXVII. XLI. XC. XCVII. CIII. CIV. CXXXVII. & CXLIII. en vers héroïques: le Pseaume II., & le Cantique d'Ezechias, en vers Elègiaques : & la Passion de N. S. J. C., aussi en vers, & déja imprimée. On trouve à la tête une belle Lettre de la façon de l'Editeur. (*g*) Pour les Pseaumes d'*Helius Eobanus* qu'il y a fait entrer, ils doivent se retrouver dans le *Psalterium carmine Elegiaco* de ce Poëte, imprimé à *Marpourg* en 1537., & plusieurs fois dépuis. (*h*) Le P. *Niceron* n'est pas exact, lorsqu'il dit *T. XXI.* 303., « qu'*Eobanus* commença son Pseautier à *Erford* l'an 1534., & qu'il le finit à *Marpourg* le 14. décembre 1536.,

(*g*) La lettre d'*Adolphe de Newenaar* a été réimprimée dans les *Noctes Academicæ* de *Jean-Fréderic Christius*: *Halæ Saxonum*, 1728. *in*-12. Ces *Noctes* sont un ouvrage curieux, où l'Auteur a inséré (*Specimine IV.*) quelques recherches sur la vie & sur les écrits de notre *Herman*.

(*h*) J'en ai vû une édition, intitulée : *Psalterium Davidis*, *carmine redditum per Eobanum Hessum* ; *cum Annotationibus Viti Theodori Norimbergensis*, *quæ Commentarii vice esse possunt. Cui accessit Ecclesiastes Salomonis*, *eodem genere Carminis redditus. Londini*, *Thomas Vautrollerius*, 1581. *in*-24. pp. 376. en caract. italiques. Il n'y a rien ici de *Newenaar*.

» comme il le marque lui-même à la fin » de cette première édition. » Ces dates se rapportent à l'impression, & non pas à la composition du Pseautier d'*Eobanus*.

9. *Octavii Horatiani Rerum Medicarum libri quatuor: primus Logicus, de curationibus omnium ferè morborum corporis humani, ad Euporistum: secundus, de acutis & chronicis passionibus, ad eundem: tertius, Gynæcia, de mulierum accidentibus, & curis eorundem, ad Victorium; quartus, de Physicâ scientiâ experimentorum liber, ad Eusebium filium, Per Hermannum, Comitem à Neuenare, integro candori restitutas nuper Autor. Argentinæ, Johan. Schottus*, 1532. *fol.* Outre les traités d'*Horatien*, (i) on trouve ici le trois livres de Chirurgie d'*Albucasis*. (k)

10. *Annotationes aliquot Herbarum*, & *Formula excudendi Herbarii*. Dans le second volume de l'*Herbarium* d'*Othon Brunsfels*, Médecin de *Bâle*, autrefois Chartreux: *Argentinæ*, *Joan. Schottus*, 1537. *fol.* p. 232. &c. It. *Basil.*, 1540.

11. *De Galliâ Belgicâ*, *Commentariolus nunc primùm in lucem editus. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1584. 12°. pp. 29. It. à la

(i) *Quintus Octavius Horatianus*, autrement *Theodorus Priscianus*, Africain, Médecin des Empereurs *Gratien* & *Valentinien II.* vers la fin du IV. siècle. *Aldus* a réimprimé ses Œuvres en 1547. dans ses *Medici antiqui*.

(k) Ou *Albulcasis*, *ben Aberazerim*, Médecin Arabe, qu'on croit avoir vécu dans le VIII. siècle.

suite de P. Divæi.... Opera varia, pp. 8. Newenaar adresse ce petit Traité à son ami Bilibald Pirckheimer. Il y marche à tâtons sur les Antiquités Belgiques; & il lui arrive de broncher en plus d'un endroit. Par ex. il place sans fondement les Bethasiens près de Boisleduc; je croirois plûtôt avec Vendelin qu'ils démeuroient aux environs de Betz proche Diest. Il mêt le Castellum Menapiorum près de Tournai. Il y a beaucoup plus d'apparence que c'est ce Castellum oppidum, que Julien l'Apostat prit sur les Francs, après son expédition sur Mayence, & qu'Ammian Marcellin (l) place sur le bord de la Meuse; ce qui porte à croire que c'est le château de Kessel, entre Ruremonde & Venlo. Je ne sais où notre Auteur a trouvé que Teruanne étoit tout près (proximà) de Tournai, & que les peuples voisins de la Somme (Samarobrini) habitoient une partie de la Gaule Celtique.

VIII. Il y a plusieurs Lettres de Herman de Newenaar parmi celles de Reuchlein. Voyez le Recueil intitulé : Clarorum Virorum Epistolæ, variis temporibus missæ ad Joannem Reuchlein. Tiguri, 1558.

Newenaar portoit d'Or, à l'aigle de sable, membré & becqué de gueules.

(l) Lib. XVII., edit. Francof. 1588. P. 344.

Voici un morceau de sa Généalogie.

Humbert, Comte *de Newenaar*, Gouverneur, ou Bailli (*Praefectus*) perpétuel de la ville de Cologne, mort en 1509.	*Guillaume*, Comte *de Newenaar*, mort à 50. ans en 1497.	Notre *Herman*.	*Adolphe*, C[illegible] *de Newenaar*, seigneur [illegible] tué en 1[illegible]
		Humbert, Comte *de Newenaar*, ép. *Cordule* (*Corda*,) fille de *Josse*, *Comte de Schauwembourg*, & sœur d'*Adolphe de Schauwembourg*, Electeur de Cologne.	*Walburge* [illegible] *wenaar*, [illegible] parle ci-[illegible] [illegible] à *Henri* [illegible] *rode*, 2[illegible] 1569. [illegible] *III*, Elect[illegible] tin, mo[illegible] sans enfans [illegible]
ép.	ép.		
		Guillaume, Comte *de Newenaar*, ép. *Anne de Weirdt*, Comtesse de *Meurs*, & de *Saarwerden*.	*Herman* [illegible] *de Ne*[illegible] [illegible] *N*[illegible] *Walburge* [illegible] *wenaar* [illegible] à *Philippe* [illegible] morte [illegible] *Hornes* [illegible] 1568. [illegible]
N. Comtesse *de Humpurg*, morte en 1484.	*Walburge de Manderscheit*, fille de *Conrad de Manderscheit*, & de *Walburge de Horne*, mariés en 1459.		

☞ *Val. André* 383. *Le Long*, *hist. de la France*, 300. & 301. *H*[illegible] 137. 138. *Le Moreri de* 1759. *Let. H*[illegible]

Jean Lindershausen,

'TOIT DE *Schwelme*, village de West-
a phalie à six lieues Nord-Est de *Co-
ne*, où il naquit en 1571. d'un autre
in Lindershausen, Avocat de profession.
dix ans, on l'envoya faire ses huma-
és à *Dormond*, ville du même pays,
il fut successivement sous les Recteurs
mbachius & *Beurhusius*, qui passoient
ur bons Humanistes. Il alla poursuivre
basses-classes au Collège des Jésuites à
logne: mais ses parens le rappellèrent
uite, & le retinrent chez eux pendant
viron huit ans; ce qui fit un tort con-
ërable à ses études. Cependant le Com-
Arnold de Bentheim ayant ouvert une
ole illustre à *Steinfurt*, Capitale de ses
ts, *Lindershausen* s'y rendit, & passa
bout de quelque tems à *Herborne* dans
Comté de Nassau. L'envie lui étant
nue de voir la France, il trouva l'oc-
ion de se satisfaire en se rendant Pré-
teur d'un jeune gentilhomme du Du-
é de Clèves, fils d'*Emond Gruter*, sei-
eur de *Crajenstein*, &c. (*a*) Il alla prendre
élève à *Huys*, & partit avec lui pour
uai, où ils s'arrêtèrent deux ans. Ce

a) On avoit pris l'avis de *Jean Piscator*, Théologien de
borne, qui indiqua *Lindershausen*.

fut là que notre Auteur se détermina à étudier le Droit. Il vint achever cette étude à *Louvain*, & alla ensuite à *Delft*, où il remit le jeune *Gruter* entre les mains de son père, alors Maître d'Hôtel & Conseiller d'un Comte Westphalien. (*b*) Après cela il reprit le chemin de l'Allemagne; s'y fit recevoir Licencié en Droit, revint en Hollande, & y vit l'Académie de *Leyde*. Ses parens étant morts sur ces entrefaites, il passa environ quatorze ans dans cette ville, gagnant sa vie à faire des leçons & des exercices tant publics que particuliers pour l'instruction de la jeunesse. Enfin après la mort de *Corneille de Groot*, & de *Gérard Tuningius*, qui y professoient la Jurisprudence, les Curateurs de l'Académie, nommèrent *Lindershausen* à l'une des deux chaires vacantes, & la lui confièrent le 10. février 1611. Peu de tems après il reçut le bonnet de Docteur en Droit dans la même Université, & ce fut *Everard Bronchorst*, qui en fit la cérémonie. *Lindershausen* continuoit d'exercer sa profession à *Leyde* en 1625. Je ne sais s'il alla plus loin : mais il n'est plus parlé de lui depuis ce tems-là. On ne connoit de sa façon, que

Binæ Disputationes Institutionum Imperialium : priores delineatione methodicâ, cum Quæstionibus bene multis, earumque notabi-

(b) *Philippus ab Aliâ Flammâ.*

[...]oribus causis dubitandi, iisque indecisis, pro[...]odiem (juvante Deo) decidendis, ac plu[...]ius tractandis, numero XXVI. : posteriores, [f]ormâ magis solutâ & liberâ, numero XXIV. [I]mprimées vers 1612.

☞ *Orlers, Alma Academia Leydensis*, 1614. p. 105--108. (avec le Portrait de *Lindershausen.*) *Meursii Athena Batava*, p. 349.

Jean-Aurèle Knippinga,

ETOIT DE *Groningue*, où il paroit être né avant le milieu du dernier siècle. Sorti des basses-classes, il renonça au monde, entra dans l'Ordre des Ermites de S. Augustin, & s'y lia par les vœux solemnels, qu'il prononça au couvent de *Tenremonde* en Flandre. Je crois que ses Supérieurs l'employèrent quelque tems à la Régence des Humanités. Il étoit Prêtre & demeuroit à *Anvers* en 1672., lorsqu'il publia ses opuscules. Il retourna depuis au couvent de *Tenremonde*, & en fut élu Prieur. On l'envoya ensuite à la Mission de Hollande, où il paroit avoir fini ses jours. Ce Religieux s'étoit appliqué à la Poësie Latine : il y a réussi médiocrement, comme on en peut juger par ses ouvrages, qui sont :

1. *Ephemeris Sanctorum Ord. Erem. S. P.*

Augustini, ex authenticis (a) *Scriptoribus collecta, & vario metri cultu exornata; authore F. J. Aurelio Knippingâ, Groningensi, Eremitâ Augustiniano. Antv., Jacobus Mesius*, 1672. 24°. pp. 98. Dédié à *Gabriel Dyck*, Licencié de *Louvain*, Chanoine de S. Jacques à *Anvers*, & Confesseur des Victorines du *Val-Ste-Marguerite*. C'est un Recueil d'Epigrammes sur les Saints, & les Bienheureux de l'Ordre de S. Augustin (ou réputés tels.) Ces Epigrammes sont au nombre de 350, rangées selon l'ordre des jours de l'année. Voici les trois premières.

1. Jan. 1402.

B. BARTHOLOMÆA SENENSIS, Ord. Erem. S. P. Aug., audito nomine Jesu, insanire visa. Nav. in E...

Ad nomen Jesu vix sese continet...
Hoc in corde suo semper, &...
Æstuat, insanit, nimiâ dulcedine...
Quæ sic insanit, sanior esse...

2. Jan. 1584.

B. ANTONIUS LOZANUS, Conf. Ord. Erem. S. P. Aug., mirâ adversus dæmones virtute excellens. D. ... sonis sanctis, & alii.

Dæmonibus victis, victor con...
Victorem Christus ducit in...

(a) Il s'en faut de beaucoup, que tous les Ecrivains cités par l'Auteur, ne soient autentiques.

3. Jan. 1539.

B. FRANCISCUS DE MEDINA, Conf., Ord. Erem. S. P. Aug., infirmo quamvis corpore, fortior tamen quotidie evadebat pœnitentiâ & jejuniis. De Herrera, L. F. de personis SS., & alii.

Infirmum ut corpus firmet, jejunat & orat:
Ut pugnet, stringit aspera seta cutem.
Miraclum! infirmus firmum debellat Avernum;
Infirma ùt virtus tum bene firma fuit!

2. *Musa Miscellanea.* A la suite du précèdent, pp. 48. La prémière, & la principale pièce de ces mêlanges est en vers héroïques, & contient une description de l'Enfer, conforme aux idées des Payens. D'autres roulent sur des professions monastiques, sur des prémières messes, sur des Jubilés de religion, sur quelques Saints, &c. Il y en a deux courtes, dont l'une regarde l'entrée de Dom *Juan d'Autriche*, fils naturel de *Philippe IV.*, dans les Pays-Bas : l'autre est une satyre, mais assez platte, contre le Roi *François I.*

3. *Facetiarum Epigrammaticarum Centuriæ sex, variis argutiis, jocis, salsè, sapienter, & piè dictis respersæ. Antv., Jac. Mesius,* 1672. 24°. pp. 98. Dédié à *Théodore*, baron de *Voorhout*, seigneur de *Zevenhuysen*, &c., zèlé Catholique Hollandois. Quoi qu'en dise le titre, ces Epigrammes n'ont rien de fort plaisant. Il y en a de fades,

& qui sentent la bassesse : la plûpart n'ont d'autre pointe qu'un jeu de mots.

☞ *Voyez ses Ouvrages, & Tombeur, Chronol. Augustiniana, p.* 196. (Cet Ecrivain dit très-peu de chose.)

Jean van de Vennecool, ou *Jean Leonhardi Fenacolius*,

FILS DE *Léonard van de Ven*... naquit vers l'an 1577. à *Sevén*... village de Hollande à deux lieues ... est de *Roterdam*, comme il le marq... même dans son Panégyrique du ... Maurice. (*a*) Ayant achevé ses ba... ses, il se fit inscrire dans l'Univ... *Leyde*, & y poursuivit ses étude... démeuroit en qualité d'Elève ... Boursier du Collège Théologiq... Etats de Hollande sous la dire... *Jean Kuchlein* en 1597. Quelque ... après il fut reçu Proposant ; apr... il exerça les fonctions de Mi... village, (ou plûtôt au petit quartier ... mé *'t Wout* à une lieue Sud-est de ... Depuis il quitta ce poste, pour ... *Maes-Sluys*, ou *Maesland-Sluys*, ... vis-à-vis de la *Brille* sur la rivi...

(*a*) Il s'y nomme *Joannes Leonhardi Fe*... *lius*. Ainsi M. *Foppens* a tort de le faire ...

de la Meuse, proche l'embouchure septentrionale de cette rivière. M. *Foppens* le fait mourir en 1645. Si cela est, il vécut environ 68. ans. Ce que nous avons de lui, consiste presque uniquement en Traductions Hollandoises. Il a publié :

1. Une *harangue Latine à la louange de Maurice de Nassau, Prince d'Orange, &c.*, imprimée avec d'autres pièces : *Lugd. Batav.*, *Joannes Patius*, 1597. 4°.

2. *Les fameux Commentaires, ou courtes Remarques historiques du très-illustre Prince Caïus Julius Cæsar, prémier Empereur de Rome, & la Guerre d'Espagne d'Aulus Hirtius Pansa; traduits du Latin en Flamand* (b) *Delft*, 1614. 8°. Je rends ce titre & les suivans mot pour mot, afin de faire mieux sentir le goût du traducteur. On peut voir ce que j'ai remarqué ci-devant T. IX. p. 321.

3. *Les fameuses Histoires de Corneille Tacite, Bourguemaitre de Rome.* (c) *Delft*, 1616. 8°. It. sous ce titre : *Corneille Tacite des Histoires mémorables des Romains, traduit du Latin en Flamand par J. Fenacolius, Hollandois, & enrichi par le même* [illegible] *quantité d'explications : & présentement*

(b) *De wyd beroemde Commentarien, ofte korte historische Aenteeckeninghen van den alderdoorluchtighsten Prince* [illegible] *Julius Cæsar, eerste Keyser van Romen: en de Spaensche* [illegible] *door A. Hirtius Pansa; verduytscht uyt het Latyn.*

(c) *De hoog beroemde Geschied-boeken van Cornelius Tacitus, Borgemeester van Romen.*

revû & corrigé en beaucoup d'endroits par un Amateur des Histoires, &c. (d) *Amsterdam, Josse Hartgersz*, 1645. 8°. pp. 838., sans compter la Vie de Tacite, qui est à la tête, la Table des matières, &c. Cette seconde édition comprend toutes les Œuvres de Tacite, sans omettre les *Mœurs des Germains*, qu'on attribue à *Jules Agricola*.

4. *Caius Suetonius Tranquillus, de la Vie & des actions des douze prémiers Empereurs Romains.* (e) *Delft*, 1619. 8°. It. *Amst.*, 1645. 8°. Avec des Notes.

5. *Le Mystère d'iniquité, ou Histoire Ecclésiastique du Papisme, par Philippe Mornay, sieur du Plessis, &c. traduite par Jean Fenacolius.* (f) *Amst.*, 1635. 4°. Cet Ouvrage étoit beaucoup plus propre à manifester l'iniquité de *du Plessis*, que celle du *Papisme*.

6. *Polybe traduit par Jean van de Vennecool.* (g) *Delft*, 1640. 4°. Avec des Remarques.

7. *Vingt-*

(d) *Cornelius Tacitus van de ghedenkwaerdige Geschiedenissen der Romeinen, uyt het Latyn in Duytsch vertaalt door* J. Fenacolius Batavus, *en door den selven met vele uytlegging verrykt: en nu door een Liefhebber der Historien.... oversien, en op vele plaatsen verbetert, enz.*

(e) *K. Suetonius Tranquillus, van 't leven en daeden der eerste twaelf Roomse Keyseren.*

(f) Mysterium iniquitatis, *dat is, Verborghentheyt der ongerechtigheyt: ofte Kerkelyke historie des Pausdoms, door Philips Mornay, heer van Plessis, &c.; overgheset door* Joh. Fenacolium.

(g) *Polybius verduytsch door J. van de Vennecool.*

7. *Vingt-deux Livres de la Cité de Dieu, contenant les commencemens & progrès d'icelle: ensemble la défense de la Religion Chrêtienne contre les erreurs & blasphèmes des Payens, Hérètiques, & autres ennemis de l'Eglise de Dieu: mêlés aussi en plusieurs endroits d'histoires choisies; écrits par le saint & ancien Père Aurèle Augustin, Evêque d'Hippone; & partout enrichis d'amples explications.* (h) *Amst.*, *Abraham de Wees*, 1660. *in-fol.* pp. 149. 129. 96. 114. & 143. sans les Préliminaires & la Table. L'Ouvrage est imprimé sur deux colonnes accompagnées de notes marginales. Ces Notes sont prises la plûpart dans le Commentaire de *Vivès.*

Je ne sais si notre Auteur fut ayeul, ou grand-oncle, &c. d'*Etienne van de Venne-tool*, marié le 27. mai 1688. avec *Marguèrite Bourgonje. Pierre Verhoek* a fait un Epithalame pour ce mariage.

☞ *Prélimin. de ses Ouvrages. Poësies flamandes de Verhoek*, *p.* 99. *Foppens*, 637.

(h) *XXII. Boecken van de Stadt Godts, begrypende de beginselen en voortganghder selver: als mede de Verdedinghe der Christelycke Religie, tegen de doolingen en lasteringen der Heydenen, Ketteren, en andere vyanden van Gods Kercke: oock op veel plaetsen met treffelycke historien vermenght: beschreven door den Heyligen Outvader Aurelius Augustinus, Bisschop van Hippo. Doorgaens met wytloopighe uytleggingen verrycht.* Au bout: *Tot Campen gedruckt by Gerrit van der Tollen.*

Jean Beer, ou *Joannes de Pa*...

ETOIT DE *DIEST*, ville du B... Flamand, où il paroit être né ... l'an 1360. Après ses premières ... il alla prendre dans quelque Univ... grade de Maitre-ès-Arts, & ayant ... l'état Ecclésiastique, il reçut ... ment les Ordres sacrés. Le Cha... S. Servais de *Mastricht* lui offrit ... torat de son Ecole. Il l'accepta ... après s'être acquitté quelque tems ... emploi, il le quitta pour en ... cer un semblable au Collège de S. S... à *Diest*. *Jean Beer* avoit acquis ... quoi vivre commodément, lorsqu... ques entretiens, qu'il eut avec ... *Raoul de Rivo*, Doyen de *Tong*... firent prendre la résolution de ... au monde, & de prendre l'habit ... à *Corsendonck*, (a) où l'on venoit ... blir une maison de Chanoines-Rég... Il y fit profession le 16. juillet 139... tre les mains de *Jean Multoris*, de ...

(*a*) Célèbre Prieuré, fondé en 1398. par M... été la dernière fille de *Jean III.*, Duc de Brabant, ... de *Rénaud III.*, Duc de Gueldre. Quelques Rel... cette maison enseignent les humanités à *Turnhaut* ... qu'à une lieue de là, depuis 1644. C'est de C... qu'ont été tirés les Prieurés de *Béthléem*, de ... *Dame*, réuni aujourd'hui à *S. Martin de Lou*... *hove*, depuis transféré à *Worth*, & de *Tongres*...

Abbé d'*Averbode*, à qui la commission en avoit été donnée par *Jean de Bavière*, Evêque de *Liège*. *Gautier van Ghierle*, qui fut le prémier Prieur de *Corsendonck*, lui céda le pas en cette occasion, & le laissa professer le prémier; après quoi il le nomma Sous-Prieur du monastère, qui étoit fort pauvre dans ces commencemens. Le P. *Jean Beer* y remplit d'une manière édifiante la fonction, dont on l'avoit chargé, & mourut en 1418., environ quatre ans avant son Prieur. (*b*) On garde à *Corsendonck* :

α. Brevis Summa circa Rhetoricam; authore M. Joanne Beer, aliàs de Palude. Commençant pat ces mots: *Rhetorica assecutiva Dialectica est.*

β. Le P. *de Beer* àvoit encore composé d'autres écrits, qui sont perdus.

☞ *Sanderi Biblioth. Belgica Mss. II.* 51. *Ejusd. Chorogr. sacra Brabantiæ, ult. edit. I.* 197. *& II.* 114. *Val. André*, 456.

(*b*) Dont la mort est datée du 23. juillet 1422.

Théodore Poelman, ou *Theod. Pulmannus*,

ETOIT DE *Cranenbourg*, petite ville du Duché de Clèves, où il naquit de parens dénués des biens de la fortune, vraisemblablement vers 1510. Obligé

d'apprendre un mêtier pour ſubſiſter, il choiſit celui de Foulon, qu'il exerça dans ſa jeuneſſe, & qu'il continua d'exercer à *Anvers*, même dans un age fort avancé, comme il l'avoue dans ſa Préface ſur Auſone. (*a*) Une condition ſi triſte ne put l'empêcher de cultiver les belles-lettres, pour leſquelles il eut de l'inclination dès ſon enfance. Il s'appliqua particulièrement à la Critique Grammaticale, & il conſulta tout ce qu'il put trouver de manuſcrits pour corriger les Poëtes Latins. En les publiant, il y joignit de courtes notes tirées de *Turnèbe*, de *Pierre Victorius* de *Florence*, de *Paul Manuce*, &c., & les fit imprimer chez *Plantin*, qu'il ſervit durant environ ſeize ans en qualité de Correcteur d'Imprimerie. (*b*) Après avoir paſſé une partie de ſa vie à *Anvers*, il ſe tranſporta en Eſpagne, apparemment vers 1580., & ſelon *Valère André* il alla mourir à *Salamanque*: mais il paroit plus probable qu'il finit ſes jours dans les Pays-Bas. (*c*) On a de *Pulmannus :*

(a) *Fato quodam ad mechanicam artem ſui dejectus : quam, etſi non aliter ac ſervus in piſtrinum datus nolens volens exercui hactenus, & adhuc exerceo, non poſſum tamen, nè nunc quidem ſenex, quas puer dilexi, deſerere litteras.*

(*b*) Je ſoupçonne qu'il avoit fait auparavant la même fonction à *Cologne* pendant trois ou quatre ans, entre 1559. & 1564.

(c) *Zeltner* cite une lettre du P. *André Schott*, qui dit en envoyant un de ſes ouvrages à *Juſte-Lipſe* : *Video quædam commiſſa errata invaletudine Plantini viri optimi, interitu Theodori Pulmanni, & fratris mei abſentiâ in Ubiis, &c.*

1. *Aratoris Historia Apostolorum, ex B. Lucâ expressa, & carmine epico expressa, restituta à Theod. Pulmanno.* Avec *Sedulius, Juvencus*, & quatre Hymnes de *Venance Fortunat. Basil., Joan. Oporinus*, 155.. 12°. It. *Lugd., Jo. Tornesius*, 1553. 16°. It. *Colon.*, 1573. 12°. It. dans les Bibliothèques des PP. J'en ai une édition, que je crois assez conforme à celle de *Pulmannus*. Elle porte en titre: *C. Juvenci, Cœlii Sedulii, Aratoris, sacra Poesis, summâ curâ & diligentiâ recognita, & collata tum cum variis editionibus, præsertim Fabricianâ, tum etiam cum manuscripto codice. Lugduni, Joannes Tornesius*, 1588. 16°. On y trouve: Page 3.: une dédicace de l'Imprimeur au Cardinal *George d'Armagnac*, datée de *Lyon* le 1. février 1553. Page 7. *Juvenci, Presbyteri, Poetæ Christiani*, (d) *de Historiâ Euangelicâ, libri tres.* Page 131. *C. Sedulii, Presbyteri, Paschale opus, seu Mirabilium divinorum libri quinque.* Autrement: *Paschale opus, hoc est, de Christi Jesu Miraculis.* (e) Page 214. *Veteris & Novi Tes-*

(d) *Juvencus, nobilissimi generis Hispanus, Presbyter, quatuor Euangelia hexametris versibus ad verbum transferens, quatuor libros composuit: & nonnulla, eodem metro, ad Sacramentorum ordinem pertinentia. Floruit sub Constantino Principe.* S. Ieron. de ill. viris.

(e) *Caïus Cœlius* (ou *Cæcilius*) *Sedulius* vivoit vers l'an 430. *Christophe Cellarius* en a donné une bonne édition, *Halæ Magdeb.*, *1704. 12.*, à l'aide d'un MS., qu'il tira de la Bibliothèque Pauline à *Leipsic*, & des variantes que lui fournit *Théodore Jansson van Almeloveen*. Le P. *Vavasseur* a fait un Poëme, fort supérieur à celui de *Sedulius*, sur les miracles de N. S. J. C. sous le titre de *Theurgicôn libri IV.*

tamenti Collatio, du même. Page 218. *Sedulii Presb. Hymnus de Christo*, d'où l'on a extrait nos Hymnes *A solis ortûs cardine*, & *Crudelis Herodes, Deum*. Page 223. *Aratoris, Subdiaconi Romanæ Ecclesiæ cardinalis, in Apostolorum Acta, libri duo.* (f) Page 317--319. *Lactantii Firmiani Carmen de beneficiis Christi.* Ce Poëme n'est pas de Lactance.

2. *D. Pontii Meropii Paulini, Nolani Episcopi, Carmen de Joanne Baptistâ, & Epistolæ tres ad Ausonium. Coloniæ Agripp.*, 1560. 12°. Ce n'est qu'une partie des Œuvres de S. Paulin, dont la meilleure édition est celle de *Jean-Baptiste le Brun*; *Paris.*, 1685. 4°. 2. vol.

3. *P. Virgilii Mar. Opera... correcta : Paulli Manutii Annotationes. Homeri loca, quæ Virgilius imitatus est : Georgii Fabricii Observationes : Rerum & verborum memorabilium amplissimus Index. Antverp.*, *Christoph. Plantinus*, 1564. 16°. & 1580. 16°. It. *Ibid.*, *idem*, 1586. 24°. pp. 335. It. *Lugd. Bat.*, *Franc. Raphelengius*, 1595. 12°. caract. Italiques, pp. 415. sans la table, & les préliminaires, où l'on trouve la Vie de Virgile par Donat : Vie, pour le dire en passant, sur laquelle il ne faut

(f) *Arator* présenta ces livres au Pape Vigile en 544., étant alors Soûdiacre de Rome. Il avoit été Secrétaire & Intendant des finances d'Athanaric, Roi des Ostrogoths, qui mourut de débauche en 534.

guères compter. *Poelman* adresse cette édition à *Gaspar Schets* (*Caspari Scheto Corvino*,) Chevalier, baron de *Wesemale*, seigneur de *Grobbendonc*, *Heyst*, *&c.*, prémier Trésorier du Roi. Sa Lettre est datée d'*Anvers* le 11. octobre 1563. Les Notes sont aux marges de châque édition: elles sont courtes, & assez bien faites, mais en trop petit nombre.

4. *Q. Aurelii Prudentii Clementis Opera*, *ex fide decem librorum mss. emendata, studio Theodori Pulmanni*, *& Victoris Giselini. Accedunt*, *&c. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1564. 12°. Voyez ci-devant T. II. p. 133.

5. *M. Annæus Lucanus*, *Theod. Pulmanni Cranenburgii operâ emendatus: ab eodem variæ lectiones, ex fide quinque librorum manuscriptorum adjectæ. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1564. 24°. Dédié à *Nicolas Racocx*, bourguemaitre d'*Anvers*, le 1. janvier 1564. (1565.) It. sous ce titre: *M. Annæi Lucani de bello civili, vel Pharsaliæ, libri decem...... emendati. Accedit ejusdem Lucani ad Calpurnium Pisonem Poemation*, *Hadriani Junii beneficiô Auctori redditum & emendatum. Theod. Pulmanni variarum Lectionum libellus, ex manuscriptis & vulgatis libris auctior. Ibid.*, *Idem*, 1576. 24°. It. *M. A. Lucani Pharsaliæ libri X.*, *Gregorii Bersmani operâ emendati, scholiisque illustrati. Accessere Lucani ad Calpurnium Pisonem Panegyricum; sive Ecloga, Hadriani Junii*

beneficiô Auctori reddita, & scholiis Bersmani illustrata : Commendationes Joach. Camerarii in librum primum Pharsaliæ, & Notæ Josephi Scaligeri in Eclogam ad Pisonem : Annotationes Jacobi Micylli in difficiliores locos Pharsaliæ; cum Theod. Pulmanni Variarum lectionum libello. Lipsiæ, heredes Jo... Steinmanni, 1589. 12°. It. *Antv., Off. Plantin., vidua, & Joan. Moretus*, 159.. 16°. pp. 274. sans compter la table ... *Variarum lectionum libellus* par l'Ed... &c. Le *Variarum lectionum libellus*, ... *rum ac verborum Index, operâ Theod. Pul... ni & aliorum concinnati* se retrouve ... l'Edition de Lucain *ex emendatione ... Grotii : Lugd. Bat., Franc. Raphelengius*, ... 12°. It. *Ibid., Joan. Maire*, 1626. ...

6. *Decii Junii Juvenalis Satyrarum ... quinque. Auli Persii Satyrarum liber ... Theod. Pulmanni in eosdem Annotat... Antv., Christ. Plantinus*, 1565. 12°. *Ibid., Idem*, 1566. 24°. Les Notes ... les Variantes de *Pulmannus* sur ... ont passé dans les éditions de ce ... *Lutet., Claudius Morellus*, 1603. ... 1613. 4°.

7. *Quintus Horatius Flaccus, Theod. Pulmanni operâ, ad Mureti, Lambini, ... rumque editionem, atque veteres aliquot ... bros collatus, & scholiis è scriptis do... rum virorum collectis illustratus. ... Christ. Plantinus*, 1566. 24°. It. ...

tus, *cum seorsum excusis Theod. Pulmanni in eum Annotationibus : Aldi Manutii scholia*, *& de metris Horatianis. M. Antonii Mureti scholia : Joannis Hartungi Annotationes. Ibid.*, *Idem*, 1577. 16°. It. *Q. Horatius Flaccus : Theodori Pulmanni Annotationes*, *ex variis autoribus collectæ. Adjecta sunt præterea Carminum genera. Georgii Fabricii Argumenta in singula Carmina*, *Index*, *& quædam alia. Basil.*, *Offic. Brylingeriana*, 1581. 12°.

8. *D. Magni Ausonii Opera*, *à Theod. Pulmanno in meliorem ordinem restituta*, *correcta*, *& scholiis illustrata ; adjectis Græcis quibusdam Epigrammatibus*, *cum Latinâ Græcorum interpretatione. Antv.*, *Christ. Plantinus*, 1567. & 1568. 24°. Je crois que cette édition est assez conforme à celle, qui avoit paru à *Lyon* chez *Jean de Tournes*, 1558. 12°. par les soins des Chanoines *Guillaume de la Barge*, & *Etienne Charpin*, & qui contenoit, outre les éditions précèdentes, les *Parentalia* d'Ausone, ses Eloges des Professeurs de *Bourdeaux*, son *Eclogarium*, &c. toutes pièces qui manquoient dans une édition inconnue à D. *Rivet*, (g) & qui a pour titre : *Decii Ausonii*, *Burdigalensis*, *viri Consularis*, *Opuscula varia. Lugd.*, *Sebast. Gryphius*, 1548. in-16. pp. 235. caract. italiques.

9. *Illustrium Poetarum Flores*, *per Octa-*

(g) Hist. Littèr. de la France, T. I. Part. II. pp. 314. 315.

vianum Mirandulam (h) *collecti*, & *studioso quodam in locos communes* [illegible], *nunc floridiores & auctiores facti*. [illegible], *Joan. Bellerus*, 1568. 12°. Imprimé auparavant sous ce titre : *Ill. Poëtarum flores..... digesti, locupletati, ac summâ diligentiâ castigati. Cum Indice*. In-12°. [illegible] italiques, feuillets 376. sans date, [illegible] On trouve au bout, ff. 376--391. [illegible] *Poëticâ virtute, & studio humanitatis* [illegible] *lente ad bonum, Antonio Mancinello* [illegible] avec une dédicace de *Mancinellus* [illegible] du 1. août 1486. Le *Gradus ad Parnassum* a rendu ce Recueil inutile. [illegible]

10. *Cl. Claudianus*, *Theod.* [illegible] *Cranteburgii diligentiâ, & fide* [illegible] *tustis codicibus restitutus ; unâ* [illegible] *tonii Delrio notis. Antv.*, [illegible] *nus*, 1571--1572. 24°. It. [illegible] 1585. 24°. It. *Ibid.*, *Joan. Mor*[illegible] 16°. pp. 351. pour Claudien, [illegible] des Fables d'*Aviène*, pp. 29. [illegible] viennent les notes de *Delrio* sur [illegible] Cette édition est dédiée à *Corn*[illegible] d'*Anvers*, par une Lettre datée [illegible] ville le 27. décembre 1570. [illegible]

11. *Rufi Festi Aviani Æsopicarum* [illegible] *larum liber*, *à Theod. Pulmanno* [illegible] *branis in lucem editus*. A la [illegible] cèdent dans toutes les Editions [illegible] *Pulmannus* qui a le premier [illegible]

(h) Chanoine-Régulier de S. Jean de [illegible]

Auteur. On croit qu'*Avianus*, ou *Avienus*, vécut dans le IV. siècle. Ses Fables sont au nombre de quarante-deux. Il n'approche, ni de la naïveté, ni de l'élègance de Phèdre.

12. *Franc. Fabricii, Marcodurani, in sex Terentii Comœdias Annotationes, & Theod. Pulmanni variæ lectiones. Antv., Christ. Plantinus*, 1580. 12°. Ci-devant T. XIV. p. 190.

13. *Caii Suetonii Tranquilli duodecim Cæsares. Antv., Christ. Plantinus*, 15... 16°.

14. *Anicii Manlii Torquati Severini Boetii, de Consolatione Philosophiæ, libri quinque. Antv., Christ. Plantinus*, 1581 12°. It. 1590. 12°.

☞ *Prélimin. de ses éditions. Sweertius*, 691. *Valère André*, 830. 831. *Freheri Theatrum*, 1483. *Zeltneri Theatr. viror. erud. &c.* 444-447. *Hartzheim*, 306.

Bauduin d'Avènes,

SEIGNEUR DE *Beaumont* en Hainaut, naquit, vers le commencement du XIII. siècle, de *Bouchard d'Avènes*, & de *Marguerite*, Comtesse de Flandre & de Hainaut. La légitimité de sa naissance fut l'objet de diverses contestations, dont il faut reprendre l'histoire de plus haut. Son Père fut élevé chez le Comte de Flandre, & professa ensuite le Droit Civil à *Orléans*, où il se

fit ordonner Sous-Diacre, après avoir été nommé Doyen de *Laon*, & Chanoine-Trésorier de la Cathèdrale de *Tournai*. Dépuis il revint en Flandre vétu en Cavalier, renonça à l'état Ecclésiastique, fut créé Chevalier par *Richard I.* Roi d'Angleterre, & s'insinua si bien dans l'esprit de *Bauduin I*, Comte de Flandre, (a) que ce Prince, avant de partir pour la Terre-Sainte, l'associa à son frère *Philippe* & à *Mechtilde*, veuve de *Philippe d'Alsace*, pour leur confier l'administration de ses Etats, & l'éducation de ses filles *Jeanne* & *Marg* *Bouchard* usant du libre accès, qu'il auprès de la dernière, en reçut des secrètes, & obtint de *Mechtilde*, & Etats de Flandre, la permission de l'ép publiquement. Il eut de *Marguèrite* fils, *Jean* & *Bauduin*, dont le dernier le sujet de cet article. On ne sait enfans naquirent avant, ou après, le riage de leur père. Ce qu'il y a de c'est qu'on découvrit peu après que chard étoit Sous-Diacre. L'indignation conçut la Comtesse *Jeanne*, força le veau marié d'aller à *Rome* pour dem l'absolution de son crime, & la ré dation de son mariage. Le Pape lui fusa le dernier point, & ne lui ac le prémier qu'à condition qu'il irpi an à la Croisade. *Bouchard* subit cette

(a) Dépuis Empereur de CP.

nitence, revint en Flandre au bout de l'année, & continua de vivre avec *Marguerite* malgré les défenses du souverain Pontife, qui le frappa d'excommunication. (*b*) En 1225. *Marguèrite* se remaria avec *Guillaume II.* du nom, seigneur *de Dampierre* & de *S. Dizier*, & aussitôt après ce second mariage, elle déclara que ses deux prémiers fils étoient illègitimes. *Jean*, qui étoit l'aîné, soûtint le contraire, & parvint dans la suite à épouser *Adélaïde*, sœur de l'Empereur *Guillaume*, Comte de Hollande, qui prit vivement le parti de son beau-frère. *Bouchard* mourut en 1243. Les Historiens ne s'accordent pas sur les circonstances de sa mort. Plusieurs disent que la Comtesse *Jeanne* le fit arrêter à *Gand*, & décapiter à *Rupelmonde*. Mais d'*Oultreman* prétend d'après *Gilles Ansel*, de *Valenciennes*, & *Jean Scohier*, de *Beaumont*, que *Bouchard* mourut de mort naturelle. Ce qui est d'autant plus probable, que ces Historiens disent avoir vû le testament de *Bouchard*, fait par lui peu avant sa fin

(b) *D'Oultreman* soutient que ce narré est fabuleux; parce que ceux qui le rapportent disent que ce fut le Pape *Innocent*, qui excommunia *Bouchard* dans un Concile tenu à *Rome* : or 1. *Marguèrite* n'avoit que treize ans, lorsqu'*Innocent III.* présida au Concile de Latran de 1215. 2. Et si l'on attribue la Censure à *Innocent IV.* il faudra récourir au Concile indiqué à *Rome* en 1241., tems ou *Marguèrite* avoit de son second mari plusieurs enfans, déja parvenus à un certain age. Ces raisons ne sont pas concluantes, & rien n'empêche que *Bouchard* n'ait été excommunié après l'an 1215., & avant *Innocent IV.*

au village d'*Estroen-Cauchie*, qui lui appartenoit. (c) En 1245. la Comtesse *Marguerite* convint avec ses fils *Jean* & *Bauduin* de soûmettre le débat sur leur naissance au jugement du Roi *S. Louis*, & du Légat *Odon*, qui en juillet 1246. ajugèrent *Hainaut* & l'Ostrevant à *Jean d'Avènes*, tandis que nôtre *Bauduin* reçut un apanage, avec le titre de seigneur de *B*... *Jean* ne laissa pas ensuite de chagriner sa mère, qui se vit obligée en 1247. de faire sa paix avec lui, & de lui compter ... écus d'or. Deux ans après les deux frères s'adressèrent au Pape *Innocent I*... qui se trouvoit à *Lyon*, pour faire ... leur légitimité, *Pierre de Hans*, ... de *Châlons-sur-Marne*, & *Hugues* ... de *Liessies*, qui furent choisis pour commissaires, prononcèrent en faveur des deux Princes, & les jugèrent capables de succèder à leur mère, qui s'étoit mariée de bonne foi en face d'Eglise. Cette sentence fut prononcée à *Reims*, le ... après la St Martin 1249. *Innocent* ... confirma à *Lyon* le 17. avril 1250. & en ordonna l'exècution à *Nicolas de F*... Evêque de *Cambrai*, qui la fulmina le lundi après la Pâque close, avec menace d'excommunication contre ceux qui ... meroient la naissance de *Jean* & de ...

(c) Il est enterré à *Clerfontaine*, qui est à ... *Montreuil-les-Dames*.

duin. Tout cela ne put calmer leur mère, qui refusa opiniatrément de les reconnoître pour légitimes. Ils s'en vengèrent durement; car on prétend que ce fut par leur intrigue que *Guillaume de Dampierre*, révenu de sa prison d'Egypte, & assistant à une joûte à *Traizegnies* en Hainaut, fut foulé aux pieds des chevaux le 3. septembre 1251. Après une suite de différends, qui ne furent pas moins tragiques, les deux frères s'en rapportèrent de nouveau à *S. Louis*, qui ratifia en 1257. le Traité de 1246. *Jean* fut reconnu seigneur légitime du Comté de Hainaut, & mourut le 24. décembre de la même année. Dépuis lors *Bauduin* vécut en paix avec sa mère, qui l'envoya en 1263. à *Namur* avec de bonnes troupes, pour tirer vengeance d'une injure faite à un Officier de sa maison. Il n'est plus guères parlé de lui dépuis cette action, jusqu'en 1287., qu'il vendit au Comte *Gui de Dampierre*, son démi-frère, les villes de *Dunquerque* & de *Warneton*, moyennant une pension à vie pour lui & pour sa femme *Félicité de Coucy*. *Bauduin* survécut deux ans à ce contrat, mourut en 1289., laissa un fils & une fille, & fut inhumé chez les Cordeliers de *Valenciennes*, où on lui dressa l'épitaphe suivante, qui fut gravée sur une tombe

de marbre, placée entre le chœur, & la Chapelle de S. Jacques :

Cy gist noble Chevalier Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, second fils de Marguèrite, Comtesse de Flandre & de Hainau, & de Bouchart d'Avesnes, qui trespassa l'an M. CC. LXXXIX.

On voit dans la même église l'épitaphe de sa femme, conçue en cès termes :

Cy gist dame Felicitas de Coucy, jadis femme de Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, fille à Raoul, seigneur de Coucy : (d) *laquelle mourut l'an M. CCC.* [illegible] *le XI. jour d'avril.*

On lisoit autrefois sur un tableau [illegible] cé dans une autre Chapelle, l'inscription suivante :

Entre les nobles Chevaliers vertueux [illegible] *Hainau, jadis fut Bauduin, Seigneur* [illegible] *Beaumont, fils de Marguèrite, Comtesse* [illegible] *Flandres & de Hainau, fille de l'Empereur* [illegible] *de Constantinople : allié par mariage* [illegible] *me Felicitas de Coucy, fille de R*[illegible] *Coucy :* (d) *lequel Bauduin en son vivant* [illegible] *faire cette Chapelle, & la feste marchande* [illegible] *la ville de Valenciennes, en la feste* [illegible] *Matthieu. Après, son ame rendit à Dieu* [illegible] *ville du Quesnoy, & son corps en l'an* [illegible] *LXXXIX. le X. d'avril fut ici sepulturé* [illegible]

(*d*) Elle étoit effectivement sa petite fille, & [illegible] *mas de Coucy*, prémier du nom, seigneur de *V*[illegible] de *Mahaud de Rethel*.

On voit encore dans la même Eglise une tombe de marbre noir, où l'on a gravé l'épitaphe de *Jean d'Avesnes*, fils de nôtre *Bauduin*, & de deux fils dudit *Jean*. Les voici :

Jean d'Avesne, Chevalier de grand honneur, fils unic de Messire Bauduin d'Avesnes, illustre Chevalier, Seigneur de Beaumont, & de Dame Felicitas de Coucy, eut en son temps pour Espeuse Dame Agnès de Valence, dame de Damfalize, fille de Guillaume de Valence, frère au Roy Henri d'Angleterre: lequel mort l'an M. CC. LXXXIII. *le* VIII. *jour de febvrier, six ans prémier son père, fut ici endroict solemnellement de sépulture enclos.*

Et emprès luy, sous ces deux marbres èmbas, ses deux fils, le plus ancien nommé Jean d'Avesnes, seigneur de Beaumont l'an M. CC. XCVII., *quatorze ans après son père. L'aultre Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, l'an* M. CC. XCIX. *deux ans après son frère. Et Dame Felicitas d'Avesnes, leur sœur, l'an* M. CC. LXXXII. *fut au moustier de le Ture sépulturée. Priez pour leurs ames.*

Félicité de Coucy, femme de notre Auteur, lui donna encore une fille, nommée *Béatrix d'Avesnes-Beaumont*, qui épousa *Henri II.* Comte *de Luxembourg*, & fut mère de l'Empereur *Henri VII.*

Bauduin d'Avènes est Auteur d'une petite Chronique, que le baron *le Roi* a publiée sous ce titre :

Chronicon,.... sive Historia genealogica Comitum Hannoniæ, aliorumque Principum. Antv., Henr. Thieullièr, 1693. *fol.* pp. 57. Cette Chronique commence à *Charles de Lorraine*, frère du Roi *Lothaire*, & finit à l'an 1289. *Enguerran*, sire de Coucy, en tira son Traité du *Lignage de Coucy & Dreux*, & y joignit la Généalogie de ces deux maisons, qu'il poussa jusqu'à l'an 1303. Il y attribue nettement la Chronique, dont il s'agit ici, à *Bauduin d'Avènes*, & fait son éloge en ces termes : *Uns des plus saiges Chevaliers de sens qui fut en son temps, bien que moult & menu.* On conserve dans quelques Bibliothèques des exemplaires François de cette Chronique, plus amples que les Latins : mais M. *le Roy* croit que ces derniers représentent le véritable original. Dom *Luc d'Acheri* avoit déja publié *Genealogiæ, ex Chronicis Hainonienfibus, recollectis per Magistrum Balduinum de Avennis*, dans son Spicilège, *1. édit. Tom.* VII. pp. *584--621.*

☞ *Prélim. de cette Chronique. Jac. Meyeri Annales rer. Flandric.*, *ed.* 1561. pp. ... *Oudegherst, Chroniques de Flandre*, ... 186--192. *Buzelini Annales Gallo-Flandriæ* ...

269. 270. 282. 283. 285. 288. *Miræi Auctarium de Scriptorib. Eccleſ. cap.* 403., *ult. ed. p.* 73. *Du Cheſne, Hiſt. généal. de la Maiſon de Luxembourg, part. III. ch.* 2. *p.* 56., & *Généal. des Maiſons de Guines, &c. Paris* 1631., *dans les preuves pp.* 382. 383. *D'Oultreman Hiſt. de Valenciennes*, 139. 145. 146. 456. & 550. *Baluſii Epiſtolæ Innocentii III., T. II. p.* 595. *Hiſt. Généalogique & Chronologique de la Maiſon Royale de France, Paris* 1726., *Tome II. pp.* 728. 729. 778. & 806. *Panckouke, abrégé de l'Hiſtoire de Flandre*, 143-169.

Jean Loys

NAQUIT A *DOUAI* vers le milieu du XVI. ſiècle. Ayant achevé ſes baſſes-claſſes & ſon cours de Philoſophie, apparemment en cette ville, il ſe fit inſcrire dans l'Univerſité qu'on y érigea de ſon tems, & y ſuivit les leçons publiques ſur le Droit: après quoi il ſe fit recevoir Licencié en cette Faculté le 21. décembre 1582. Muni de ce grade, il fréquenta le Barreau, & exerça avec diſtinction la profeſſion d'Avocat dans ſa patrie, ſans que les ſoins, q'uil dévoit à ſes clients, puſſent le détourner de cultiver la Poëſie Françoiſe, pour laquelle il avoit une inclination décidée. Cela le fit choiſir *Prince de la Confrèrie de Sainte Barbe*, qui étoit une Société de gens de Lettres & de piété, établie chez les PP. Trinitaires de

Douai. Il fut lié d'amitié avec son compatriote *Paul Dumont*, dont je parlerai ailleurs, avec le P. *Antoine d'Averoult*, dont j'ai déja parlé, & avec quantité d'autres personnes de mérite, surtout avec *Michel d'Esne*, seigneur de *Bétencourt*, qui avoit composé des vers pour honorer sa Licence, & qui parvint en 1596. à l'Evêché de *Tournai*. *Loys* survêcut environ quatorze ans à la promotion de son ami, étant mort au mois de novembre 1610 dans un age avancé. Nous avons:

Les Œuvres Poëtiques de Jean Loys, Douysien, Licentié ès Droits, divisées en quatre livres. Douay, Pierre Avroy, 1612, 8o. Ces Poësies, estimées du tems de l'Auteur, n'ont d'autre mérite, que la piété qui y regne. Le prémier livre contient 1o. L'*Hymne du saint Nom de Jésus*, dédié à *Michel d'Esne*. C'est une Pièce fort étendue, où le Poëte détaille les éloges dûs à N. S. J. C., & les honneurs rendus à son nom, chez les nations infidèles où la connoissance en avoit été portée. 2o. Des *Cantiques* sur la naissance, la vie, les souffrances, & la résurrection du Sauveur. 3o. Les *Sommaires* (en vers) d'une Tragèdie, qui avoit pour sujet Joseph reconnu par ses frères, & qui avoit été représentée au Collège du Roi à Douai le 22. juin 1609. 4o. Des *Sonnets* pieux, & quelques autres pièces, où le Poëte y

les *Chanſons ſpirituelles* d'*Adam Barbet*, ſeigneur de *Watimez*: les *Quatrains hiſtoriques de la Bible*, compoſés par *Jacques Bourgeois*, Religieux de l'Ordre de la Trinité: quelques Traductions de *Paul Dumont*: & le Catèchiſme hiſtorial du P. *d'Averoult*.

Le ſecond livre renferme divers Epithalames, mais tous ramenés à la Religion. Il y en a pour les nôces de *Charles* Duc de *Croy* & d'*Arſchot*, avec *Dorothée de Croy*, Princeſſe *de Chimai*: pour celles d'*Euſtache de la Viéville*, ſeigneur de *Waton*, & de *Michelle de Blondel*, célèbrées à *Douai* le 20. février 1578.: de *Jacques de Blondel*, baron de *Cuinchy*, & d'*Anne de la Viéville*, à *S. Omer* le 6. août 1602., de *Philippe de Broide*, Docteur en Droit, avec *Iſabelle de Villegas*: de *Théodore Cottel*, & d'*Antoinette Loys*, parente de l'Auteur, à *Douai* le 10. avril 1595., &c.

Le 3ᵉ livre ne contient que des Epitaphes, ou des Eloges funèbres. On y voit celui du Roi *Philippe II.*, contenant un abrègé de la vie de ce puiſſant Prince, dont la mort fut très-édifiante: puis ceux de *Jacques Blondel*, déja mentionné: de *Lamoral de Sᵗᵉ Aldegonde*, ſeigneur de *Noircarmes*, Colonel d'un régiment d'Infanterie Wallone: de *Louïs de Longueval*, Chevalier, ſeigneur d'*Eſcoivre*, mort en France, à la ſuite du Duc de Parme, le 4. novem-

bre 1590. : de *Jean Bellegambe*, Peintre, qui étoit en 1609. *Prince* de la *Confrérie des Clercs Parisiens* à *Douai*.

On trouve dans le 4ᵉ livre 1°. des *Chants* sur divers évènemens, entre autres sur l'entrée des Archiducs *Albert* & *Isabelle* à *Douai* le 10. février 1600. 2°. des *Sonnets*, dont un sur les Poësie du baron de *Cuinchi* ; un *Discours* sur la Licence de *Pierre Petit*, Ecuyer, à *Douai* le 2. août 1604. : un autre *de la Ruïne advènue sur la ville de Hesdin par une tempeste* le 25. juillet 1589. : enfin un *Adieu* de l'Auteur *à la ville de Douai*. Voici le commencement de cette pièce :

Adieu, ville bourbeuse : Adieu, ville emmurée,
Forgeronne importune, & prison des esprits :
Adieu, dis-je, Douay, où naissance je pris ;
Vostre fascheux pavé mon esprit ne récrée, &c.

Jean Loys avoit pour dévise : *Si plus, non mieux*. C'étoit un homme fort pieux. Il étoit marié, & il eut au moins quatre enfans : *Nicolas-Philippe*, & *Jacques*, dont les Articles suivent : *Antoine*, mort jeune le 26. juin 1593., & *Antoinette*, morte le 10. janvier 1596.

☞ *Buzelini Gallo-Flandria*, p. 183. Goujet, *Biblioth. Françoise*, XIV. 179-187.

Nicolas-Philippe Loys,

FILS DU PRÉCÈDENT, étoit suivant toutes les apparences de *Douai*, où il peut être né vers 1583. Après ses premières études, il embrassa l'état Ecclésiastique, & s'attacha particulièrement à *Michel d'Esne*, qui paroit l'avoir choisi pour son Secrètaire, lorsqu'il eut été nommé à l'Evêché de *Tournai*. Ce qui est certain, c'est qu'il demeuroit dans la Palais Episcopal de ce Prélat en 1612. Il fut depuis Chanoine de la Cathèdrale de cette ville, ayant apparemment été pourvû de ce bénèfice par son Patron. J'ignore la date de sa mort, qui arriva au plûtôt l'an 1632. *Nicolas-Philippe Loys* a publié :

1. *Les Œuvres Poëtiques* de son père, marquées à l'Article qui précède, & celles de son frère dont l'article suit. Elles sont dédiées à l'Evêque *d'Esne*, par une Epitre datée le 9. octobre 1612.

2. Une *Epitaphe* en vers Latins, où il regrette la mort de sa sœur *Antoinette*. Insérée à la fin du troisième livre des *Œuvre Poëtiques* de *Jacques Loys*, dont je vais parler.

3. *La vie de Rèvèrend Père en Dieu, Monseigneur Michel d'Esne, Evesque de Tournay.*

En François. Cette Vie n'étoit pas imprimée en 1632. Je ne sache pas qu'elle l'ait été dépuis. L'Auteur la communiqua à *Arnold de Raisse* pour son *Belgica Christiana.*

☞ *De Raisse Belgica Christ.*, *p.* 279. *Gajet*, *ubi Art. superiore.*

Jacques Loys,

FRÈRE DU PRÉCÈDENT, naquit à D[illegible] l'an 1585., & y fit apparemment [illegible] humanités, & sa Philosophie. Il y [illegible] aussi un cours de Jurisprudence; & l'ay[illegible] achevé, il prit le dégré de Licencié [illegible] l'un & l'autre Droit dans l'Université [illegible] cette ville le 26. novembre 1608. M[illegible] de deux ans après, je veux dire le 1[illegible] octobre 1610., il reçut le bonnet Docto[illegible]ral dans la même Faculté. Le premi[illegible] de ces évènemens fut célèbré par *Ma[illegible]thieu Cordouan*, Docteur en Médecine, [illegible] publia à cette occasion un Poëme [illegible] *le Triomphe de la Justice. Louis du Ga[illegible]* dont je parlerai dans la suite, fit [illegible] second, un Sonnet, qui n'étoit pas [illegible] flateur. *Jacques Loys* ne jouit pas [illegible] tems de ses titres, une prompte [illegible] l'ayant emporté au mois de février 161[illegible] lorsqu'il n'avoit pas encore accompli [illegible]

vingt-sixième année. Il avoit aimé la Poësie Françoise dès sa plus tendre jeunesse, & s'étoit fait de la réputation dans ce genre d'écrire. Le prix du *Chant-Royal* lui avoit été ajugé trois années consécutives (1608. 1609. & 1610.) par les *Princes de la grande & honorable Confrèrie*; ou Société Littèraire, *des Clercs Parisiens*, établie en la ville & Université de *Douai*, sous le nom *de la glorieuse & sacrée Vierge Marie:* & cela l'avoit mis en droit de prendre le titre de *Poëtè Lauré*, ou Poëte Couronné. Ses Poësies ont été livrées au public par les soins de son frère sous le titre suivant:

Les Œuvres Poëtiques de Jacques Loys, Docteur ès Droits, & Poëte Lauré, divisées en quatre livres. A la suite de celles de son père: *Douai*, 1612. 8°. Le prémier livre comprend 1°. Trois pièces sur le Triomphe de la Ste Vierge. Ce sont les *Chants-Royaux*, pour lesquels il reçut les prix, que j'ai indiqués. 2°. *Pourtraict de la Saincte Vierge Assumptée, tiré du Cantique des Cantiques.* C'est le remercîment du Poëte pour les mêmes prix. 3°. des *Stances* sur le Mystère de l'Eucharistie, composées en 1608.: un *Cantique* sur l'Incarnation: un *Sonnet* sur la Fête du saint Nom de Jésus. 4°. *Les Louanges du Sel*, petit Poëme adressé à *Matthieu Salé*, Greffier criminel de *Douai*.

Le second livre contient les premiers *Essais de Jacques Loys*. C'est une multitude de *Chants-Royaux*, qu'il avoit faits & présentés en 1605. & 1606. aux Princes de la Confrérie des Clercs Parisiens; il y a au devant un *Discours* (en prose) *de l'artifice du Chant-Royal*, qu'il falloit composer sur des Refreins annoncés quelque tems avant la distribution des prix. Ces Poëmes sont suivis des *Ballades*, que notre jeune Poëte présenta aux mêmes Princes, depuis 1605. jusqu'en 1610. inclusivement.

Le 3e livre est composé de quelques pièces, faites pour des cérémonies de Licence, ou de Doctorat. On y trouve entre autres *le Triomphe de la Médecine*, *la Muse Françoise*, pour la Licence & le Doctorat de *Matthieu Cordouan*, à Douai, le 14. octobre 1608., & le [illegible] 1609.: *Thémis*, pour la Licence en Droit de *Jean-Baptiste Danels*, le 3. juillet [illegible]: *le Temple de Thémis*, pour la Licence de *Christophe Audegon*, sieur de *Carvin*, [illegible] 1. octobre 1608.: *le Bal des Muses*, pour celle de *Jacques Dansaert*, le 6. mai [illegible]. Avec ces petits Poëmes, on trouve quelques *Sonnets*, dont un est l'éloge des *Œuvres Chrestiennes de Pierre de Lo*[illegible] *seigneur de Trièvre*. Dans un autre, *Jacques Loys* demande pardon à Dieu de quelques vers licencieux, qu'il avoit composés [illegible]

que l'Editeur a eu soin de supprimer. Le Poëte impute à ces vers un mal d'yeux qui l'affligeoit : & son repentir paroit très-sincère. Ce livre est terminé par les épitaphes (Françoises) de sa sœur *Antoinette*, de *Jean* son père, & de *Jacques* lui-même.

Le 4e livre n'est pas de l'Auteur. Il est ce que les Poëtes Latins ont quelquefois nommé *Liber adoptivus*, & porte en titre : *Les Honneurs de Jean Loys, Licencié & Advocat : & de Jacques Loys*, son fils, *Docteur ès Droicts, Poëtes Douysiens*. C'est un recueil de petites pièces composées à la louange de l'un & de l'autre, la plûpart après leur mort. On y a joint les *Chants-Royaux* de *Victor de Gouy*, de *Matthieu Salé*, & de *Matthieu le Conte* : Chants auxquels on avoit ajugé *la Couronne*, *le Chapeau*, & *l'Affiquet*, c. d. le prémier, le second, & le troisième prix de la Société, dont j'ai parlé dans cet Article (*a*) : divers *Sonnets* du même *le Conte*, d'*Alexandre Serrurier*, du baron *de Quinchy*, & du sieur *de Sailly*, Parisien, tous à la louange des Poësies de *Jean Loys* : & plusieurs autres pièces, dont le détail ennuyeroit.

☞ *Goujet, ubi sup.*, 183-187.

(*a*) Ces prix étoient tous trois d'argent fabriqué : le dernier étoit une image de la Mère de Dieu.

Antoine. Sanders, ou *Sanderus*,

Etoit petit-fils de *Jean Sanders*, dont j'ai parlé T. IV. p. 404., & fils de *Livin Sanders*, & de *Marie de Keyser*, habitués à *Gand*. Il naquit à *Anvers* dans le mois de septembre de l'an 1586., & fut baptisé dans la grande église de cette ville. Sa mère étant morte, son père l'envoya commencer ses humanités à *Audenarde*; il les acheva chez les Jésuites de *Gand*, où il eut pour maitre en Poësie le P. *Jean de Raveschot*, (a) & dans la langue Grecque, le P. *Philippe Suevezelius*, natif de *Bruges*. Ayant fait sa philosophie au collège d'*Anchin* à *Douai*, & pris le titre de Maitre-ès-Arts le 1. octobre 1609., il vint étudier en Théologie à *Louvain* sous *Jacques Jansson*, *Jean Wiggers*, *Guillaume le Merchier*, *&c.*, & passa d'ici à *Douai*, où après avoir pris quelque tems les leçons des Docteurs *Guillaume Estius*, *Barthèlemi Petri*, *George Colveneer*, & *François Silvius*, il reçut le grade de Licencié (*b*) en 1619. De retour à *Gand*, l'Evêque *Charles Masius*, qui l'avoit ordonné Prêtre, l'employa aux fonctions

(*a*) A qui il a témoigné sa reconnoissance, par une Ode qu'il lui adresse dans ses poëmes (éd. de 1621., feuillet *R.* 2. *verso*, & suiv.

(*b*) Et non pas celui de Docteur, comme le dit le P. *Niceron*.

paſtorales dans quelques endroits de ſon diocèſe, infectés du Calviniſme & de l'Anabaptiſme. *Sanderus* s'y appliqua avec beaucoup de ſoin & de ſuccès à ramener les errans, ſans négliger les abus qu'il remarqua dans quelques Catholiques. Les courſes fréquentes que les Hollandois faiſoient dans le quartier qu'on lui avoit confié, rendant cette démeure peu ſûre pour les Prêtres Catholiques, & ſurtout pour lui, qui avoit quelquefois ſervi ſon Souverain à leur préjudice, il crut devoir s'en retirer. *Antoine Trieſt*, nouvel Evêque de *Gand*, le recommanda au Cardinal *Alphonſe de la Cueva*, Gouverneur des Pays-Bas, qui le reçut chez lui en qualité de ſon Aumônier & de ſon Secrètaire. Quelque tems après, ce Cardinal lui procura un Canonicat *du membre de Furnes* dans la Cathèdrale d'*Ypres*. Les Chanoines *du membre de Terouane*, dans la même Egliſe, le mirent dans la ſuite au rang des Gradués (*c*). Il obtint la place d'Ecolâtre, toûjours dans cette Cathèdrale, le 14. décembre 1641.: mais il n'en fut paiſible poſſeſſeur, qu'après avoir ſoûtenu un long procès contre *François Charpentier*, qui fut dépuis Archidiacre d'*Ypres*. Enfin ayant été fait Pénitencier de cette

(*c*) On lit dans les Mémoires de *Niceron*, dans le dernier *Moreri*, & dans le Dictionaire hiſtorique de feu M. *Ladvocat*, que *Sanderus* eut la Théologale de *Terouane*. Ignoroit-on que *Terouane* ne ſubſiſtoit plus dépuis 1553?

Eglise en 1654., il remplit cette charge l'espace de trois ans, & s'en défit, aussi bien que de sa prébende, en 1657. pour vaquer plus tranquillement à la publication de ses ouvrages. Aux emplois, que je viens de marquer, *Sanderus* joignit celui de Censeur des livres, qu'il exerça durant une longue suite d'années à *Bruxelles*. Tout cela ne l'empêcha pas de publier coup sur coup les nombreux ouvrages, dont il a enrichi le public. Quoiqu'il eût hérité considèrablement de ses parens, & que ses fonctions Ecclésiastiques lui eussent rapporté d'honnêtes revenus, il se trouva fort à l'étroit dans sa vie, par les dépenses qu'il avoit faites pour ses ouvrages Géographiques. On doit être surpris que ni le Roi Philippe IV. à qui il avoit dédié sa Description du Brabant, ni les Etats de Flandre, à qui il avoit adressé sa *Flandre illustrée*, n'aient témoigné aucune envie de le tirer d'embarras, & de le mettre à son aise dans ces tristes circonstances. Les Religieux d'*Affligham*, célèbre Abbaye du Brabant, voisine de la Flandre, lui tendirent les bras, & lui donnèrent une retraite dans leur maison. C'est là qu'il est mort le 16. janvier 1664. agé de 77. ans (*a*). Son corps repose dans l'Eglise du monastère devant l'autel de S. Maur, où

(*a*) Le P. *Niceron* dit, de 78. C'est un mécompte.

voit cette Epitaphe, qu'il s'étoit faite lui-même :

D. O. M. Antonius Sanderus, Presbyter, piis fidelium precibus me commendo, & à misericordiâ Christi expecto donec veniat immutatio mea. Amen.

Les Ouvrages de *Sanderus* prouvent qu'il étoit très-laborieux, & qu'il avoit une intelligence raisonnable des langues Grecque & Latine, de la Poësie, de l'Eloquence, & de la Théologie, principalement de la partie, qui regarde la Controverse. Mais son étude favorite fut celle de l'Histoire de sa patrie, sur laquelle il a assûrément répandu beaucoup de jour. S'il n'a pas toûjours été exact, c'est qu'il avoit entrepris des ouvrages de longue haleine, & qu'il a souvent manqué des secours nécessaires. S'il a mis des hors-d'œuvres dans ses Descriptions de villes, & de monastères, c'est que sa plume a été génée, & qu'on ne lui a communiqué les Mémoires, sur lesquels il a travaillé, qu'à condition qu'il insèreroit dans ses livres bien des choses, qu'on n'y cherche pas. Vénons au catalogue de ses Ouvrages, & tâchons d'en donner un moins défectueux, que ceux qui ont paru jusqu'à présent.

1. *In Funere Albertinæ Spinulæ, Gastonis Comitis Bruacensis filiæ. Antv.*, 1608. En placard. Item dans le *n.* 5. au feuillet

qui précède la lettre *K*. C'eſt, dit-on, la prémière pièce qu'ait publié *Sanderus*; elle conſiſte en une Epigramme de ſix diſtiques.

2. *Præludia Poëtica. Duaci, Laurent. Kellamus*, 1612. 12°. Je crois que ce ſont des Poëſies, qui ſe retrouvent dans le *n. 5.*

3. *Diræ in Iconoclaſtas; cum Aſſertione brevi ſacrarum Imaginum; ad S. P. Q. Gandavenſem. Gand., Gualt. Manilius*, 1618. 4°. La prémière partie, qui eſt un poëme Héroïque de 192. vers, ſe trouve auſſi dans le *n. 5.*, feuillet *H. 2. verſo.*

4. *Oratio de maximâ ſacræ & Canonicæ Scripturæ reverentiâ apud Catholicos, & ignominioſo illius contemptû apud Hæreticos; habita in Scholis Theologicis Duaci anno 1619., cùm ibidem ſacrâ Theologiæ laureâ donaretur. Ad ejuſdem Auctoris ſacras Vindiciarum Biblicarum Diſſertationes prævia. Bruxel.*, 1619. 4°. It. *Ibid., Joan. Mommartius*, 1645. 4°. pp. 59. y compris une Elègie dédicatoire à *Gaſpar Nemius*, Evêque d'*Anvers*. C'eſt un Avant-coureur de l'ouvrage marqué plus bas *n. 34.*

5. *Ant. Sanderi Poëmata; ad Excell^mum^ Principem D. Ludovicum Comitem Egmondanum, &c. Gand., Joan. Lapidanus*, 1621. 8°. pp. 188. non chiffrées. C'eſt un mélange d'Elègies, d'Odes, & d'Epigrammes, la plûpart à la louange de divers Evêques,

Abbés,

Abbés, Gentilshommes, ou Savans de Flandre & de Brabant. Il s'y trouve aussi des Poësies pieuses, & quelques pièces galantes. Elles sont toutes assez bien faites : mais j'y voudrois plus de feu, & plus d'élèvation.

6. *Serenissimi Alberti Austriaci, Belgarum Principis Cenotaphium. Antv., Offic. Plantin.*, 1621. 4°. Ce Recueil comprend I. Diverses Inscriptions funèbres pour l'Archiduc *Albert*, pp. 5. II. *Lacrymæ prisco ritu fusæ in Exsequiis Serenissimi Archiducis Alberti Pii, Belgicæ Sequanicique Principis; per Joannem Jacobum Chiffletium, Patricium, Gubernatorem, & Archiatrum Vesontinum; Civem Romanum*, pp. 23. III. *Lacrymæ in funere Alberti Austriaci, optimi & clementissimi Belgarum Principis*, pp. 21. en vers héroïques; cette pièce est la 1e du *n. 5*. Il y a au devant une dédicace de *Sanderus* au Marquis *de Spinola*, datée de *Gand* le 17. juillet 1621. IV. *Justa funebria in Exsequiis Serenissimi Principis Alberti...... auctore Justo Rycquio, Flandro, Canonico Gandavensi, & Cive Romano.* pp. 21.

7. *Panegyricus Virgini Annuntiatæ, apud PP. Recollectos Gandavi dictus. Gandavi, Gualt. Manilius*, 1621. 8°.

8. *Panegyrici quatuor in laudem B. M. Virginis, in Sodalitate Mariana dicti. Gand., Joan. Lapidanus*, 1621. 8°. Dédiés au

Cardinal *Louis Ludovisio*, Camèrier de *Paul V*. Je crois que ce petit Recueil comprend : *Panegyricus de immaculatâ B. Mariæ Virginis Conceptione ; ad Henr. Franc. van der Burch, Archiep. & Ducem Cameracensem.* Vous trouverez la dédicace de ce Panègyrique dans les Poëfies de *Sanderus*, édition de 1621., au feuillet qui fuit *Z*. 3.

9. *Præfationum ad Varios liber. Gand.*, 1622. 8°. Dédié à *Jean van Havre*, Bourguemaitre de *Gand.*

10. *Elogium B. Isidori, Agricolæ Hispani, Patroni Madritensis. Antv., Guil. à Tongris*, 1623. 12°. Dédié au Nonce *François de' Guidi à Balneo*, Archévêque de *Patras.*

11. *Panegyricus, B. Thomæ de Villâ novâ, Ordinis Eremitarum S. Augustini, Archiepiscopo Valentino, Gandavi dictus, apud PP. Augustinianos. Gand., Gualt. Manilius*, 1623. 4°. dern. fignature *H*. après *G* 3. Dédié au Cardinal *Alphonse de la Cueva*. *Sanderus* ayant envoyé ce Panègyrique à l'Archévêque & au Chapitre de la métropole de *Valence*, reçut en reconnoiffance une relique confidèrable de *S. Thomas de Ville-neuve*, dont il fit préfent à l'Infante *Isabelle.*

12. *Oratio de Incarnatione Domini, apud PP. Societatis Jesu habita. Gand.*, 16..

4°. Dédiée à *Guillaume de Blasere*, Bourguemaitre de *Gand*.

13. *De Brugensibus eruditionis famâ claris, libri duo, ad..... Reip. Brugensis Senatum. Antv., Gul. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 74. Cet Ouvrage est assez superficiel & fort défectueux ; il en est de même des deux suivans. *Sanderus* a beaucoup profité, pour les composer, des Mémoires Mss. de *Dénis Hardouin*.

14. *De Scriptoribus Flandriæ, libri tres, ad illustres ejusdem Provinciæ Proceres. Antv., Gul. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 160.

15. *De Gandavensibus eruditionis famâ claris, libri tres, ad..... Reip. Gandavensis Senatum. Antv., Guil. à Tongris*, 1624. 4°. pp. 122.

16. *Hagiologium Flandriæ, sive de Sanctis ejus provinciæ liber unus ; ad amplissimum Dominum Joachimum Arsenium* (Schaick,) *Abbatem Blandiniensem. Antv., Gulielm. à Tongris*, 1625. 4°. pp. 168. It. *Auctius. Insulis*, 1639. 8°. Cet Ouvrage n'est pas fort exact : l'Auteur ne cite pas ses garans, ce qu'on doit toûjours faire dans des vies anciennes ; il joint aux Saints de Flandre les personnes de piété, qui y ont vécu, & quantité de Saints qui n'y ont pas grand raport.

17. *Funus Simonis Kerchovii, Presbyteri ; Canonici Gandavensis ; cum Poematiis qui-*

busdam, antè non editis. Brux., Joan. Merbetius, 1626. 8°.

18. *Elogia Cardinalium sanctitate, doctrinâ, & armis illustrium; ad Ill^mum & R^mum Dominum D. Alfonsum Cardinalem de la Cueva. Lov., Cornel. Coenestenius*, 1626. 4°. pp. 454. L'exactitude y manque en beaucoup d'endroits.

19. *Diverses Réflexions, qui peuvent conduire l'homme à la véritable connoissance de Dieu & de soi-même.* En flamand (*e*) *Brux. Jean van Meerbeeck*, 1626. 12°.

20. *Gandavum, sive Gandavensium rerum libri sex. Antv., Guil. à Tungris, & Brux., Joan. Pepermannus*, 1627. 4°. pp. 492. It. dans le *Flandria illustrata*, Tome prémier.

21. *De claris Antoniis libri tres: primus, vitæ sanctimoniâ notos: alter, Præsules & magnates: tertius, litteris & eruditione præstantes complectitur. Lov., Corn. Coenesteynius*, 1627. 4°. pp. 247. It. *Halæ Magdeburgicæ*, 1714. 4°. On voit bien que l'Auteur n'a fait ce recueil, que parce qu'il portoit le nom d'*Antoine*; je n'en saurois approuver le dessein; la ressemblance du nom de baptême est trop foible pour mettre ensemble des gens qui n'ont souvent que cela de commun. Au reste, pour enfler la liste des *Antoines*,

(e) *Diversche Bemerckinghen, door de welcke den mensche comt tot oprechte kennisse van Gode en van sy selven.*

Sanderus leur aſſocie les *Antonins*, les *Antonines*, & les *Antoinettes*, (f) & n'oublie point *Antonius Kerkoetius*, ignorant que ce dernier n'étoit autre que le P. (*Dénis*) Pétau.

22. *Elogium S. Angeli, Martyris, Carmelitæ. Bruxellæ*, *Joannes Meerbecius*, 1633. 4°.

23. *Panegyris S. Andreæ Corſini, Carmelitæ, Epiſcopi Feſulani. Brux.*, *Joan. Meerbecius*, 1633. 4°.

24. *Diſſertatio parænetica pro inſtitutione Bibliothecæ publicæ Gandavenſis; ad Magiſtratum & Proceres ejuſdem urbis. Brux.*, *Joan. Meerbecius*, 1633. 4°. Il devroit y avoir des Bibliothèques publiques dans toutes les grandes villes : mais il en faudroit confier la direction à des perſonnes intelligentes & ſoigneuſes, ſans quoi elles deviennent inutiles.

25. *Poematia. Gand.*, 1633. 4°. Ces Poëſies ſont différentes de celles que l'Auteur avoit publiées en 1621. ; elles renferment entre autres pièces : *Protrepticon Pacis Belgicæ, ad.....Alphonſum de la Cueva.*

26. *Auctariolum ad ea quæ ſcripſere de ritu Catholicarum Proceſſionum Patres, Nicolaus Serrarius, & Jacobus Gretſerus, Theo-*

(f) *Léon Allatius* en a uſé de même dans ſa *Diatriba de Simeonum ſcriptis*, où il fait entrer les *Siméons*, les *Simons*, les *Simonides*, & les *Simonactides*.

logi Societatis Jesu. Ipris, Joan. Belleius, 1640. 12°. *Sanderus* avoit promis dès 1627.: *Apologia pro ritu Catholicarum Processionum, ad Serenissimam Principem Isabellam Claram Eugeniam, Hispaniarum Infantem.*

27. *Flandria illustrata, sive descriptio Comitatûs istius per totum terrarum orbem celeberrimi, tribus tomis absoluta. Tom. I. Colon. Agripp., Corn. ab Egmondt & socii*, 1641. *fol.* papier Athlantique, pp. 403. *Flandria subalterna, sive..... Flandriæ illustratæ Tomus II. Ibid. idem*, 1644. de même format, pp. 654., suivi de deux supplémens sur ces deux volumes, l'un de 68., & l'autre de 38. pages. ——— *Flandria illustrata, sive Provinciæ ac Comitatûs hujus descriptio. Comitum usque ad Carolum VI. Cæsarem series Chronologica atque Historica: Urbium, Ecclesiarum, Abbatiarum, Monasteriorum, Castellorumque icones & Topographiæ: nec non Episcoporum, Prælatorum, Abbatum, Decanorum, Castellanorum, Prætorum, Consulumque ad hæc usque tempora continuatæ series: Castellaniarum per Flandriam Cæsaream, Francicam atque Batavicam Partitiones: nobilium familiarum stemmata: virorum scriptis, togâ, sagoque illustrium Encomia, &c. Accedit & Hagiologium Flandriæ, sive de Sanctis ejus provinciæ. Opus ex diplomatibus Pontificum & Regum, monasteriorum tabulis, aliisque documentis &*

Auctoribus probatissimis concinnatum. Hagæ Comit., *Christian. van Lom*, 1735. *fol.* 3. vol. *fig.* pp. 394. 416. & 470. sans les tables. It. en Flamand. (g) *Ibid.*, 1732. & suiv. *in-fol.*, *fig.* La prémière édition, quoi qu'en dise le tître, se fit à *Amsterdam* chez *Jean Blaeu*, qui n'en avoit débité qu'un petit nombre d'exemplaires, lorsqu'un incendie fortuit consuma sa belle Imprimerie, & le fond de cet Ouvrage. *Van Lom*, qui a publié la seconde édition, la dédia à *Henri-Joseph van Susteren*, Evêque de *Bruges*. Outre le *Hagiologium Flandriæ*, on y a joint les opuscules marqués ci-devant *nn.* 13. 14. 15.: la suite de la vie des Comtes de Flandre: les vies des Evêques de *Terouane* & de *Tournai*, copiées du P. *Malbrancq*, & du *Gallia Christiana* des Bénédictins de S. Maur: la continuation des Evêques, des Abbés, Prévôts, Doyens, Baillis, & Bourguemaitres des principales villes, &c. Les Editeurs promettoient encore dans leur Préface une Description historique des Abbayes de la Flandre Françoise, du Chapitre de N. D. de *Tournai*, de celui de *Lille*, & des deux Chapitres de *Douai*, avec la vie des Docteurs des hautes Facultés établies dans cette dernière ville. Mais tout cela est encore à faire.

(g) *Verheerlyckt Vlaenderen.... met kopere platen.*

Voici la marche de l'Ouvrage, suivant cette édition :

TOME I. *Nova antiquæ Flandriæ Geographica tabula, qualis sub Balduino Ferreo, & Judithâ, primis ejusdem provinciæ Comitibus fuit. Authore Nicasio Fabio, Canonico Cominiensi.* Cette Carte est dédiée à *Aubert le Mire :* l'Auteur y marque les *voyes militaires* des Romains, autant qu'il a pû les découvrir en suivant l'Itineraire d'Antonin. Il y marque aussi des villes & des villages, qui n'existoient pas du tems de *Bauduin Bras-de-fer*, comme *Ostende*, *Alost*, *Petighekem*, ou *Peteghem*, &c.

Page 1. Livre I. Description générale de la Flandre.

Page 34. Livre II. Les Forêtiers & les Comtes de Flandre, avec leurs portraits. (On ne peut se fier qu'à ceux des Comtes du XIV. siècle, & des suivans.)

Page 139. Livre III. Description de la ville de *Gand*, pour le civil.

Page 207. Livre IV. Description de la même ville pour le spirituel.

Page 341. Livre V. Les Savans qu'elle a produits.

Pages 381 -- 394. La Chatellenie du *Vieux Bourg* de *Gand.* Tables des personnes, des lieux, & des affaires remarquables.

TOME II. Page 1. Livre I. Description de *Bruges*, pour le civil, &

Page 42. Liv. II., pour le ſpirituel.

Page 152. Livre III. Savans natifs de cette ville.

Page 177. Liv. IV. Le territoire dit *le Franc de Bruges.*

Page 253. Liv. V. *Ypres*, pour le civil.

Page 288. Liv. VI. *Ypres*, pour le ſpirituel.

Page 361. Livre VII. La Chatellenie d'*Ypres.*

Pages 384--410. Liv. VIII. Les Evêques de *Terouane.* Tables.

TOME III. Page 1. Livre I. Ville & Chatellenie de *Courtrai.*

Page 61. Liv. II. Ville & Chatellenie de *Caſſel.*

Page 107. Liv. III. Ville & Chatellenie de *Furnes.*

Page 139. Liv. IV. *Aloſt*, *Grammont*, *Ninove*, *Renai*, *Leſſines*, & *Flobecq.*

Page 201. Liv. V. Pays de Waes, *Tenremonde*, & les quatre *Ambacts*, ou Mêtiers, de Flandre. [C'eſt ainſi qu'on nomme trente villages, autrefois ſujets à l'Evêché d'*Utrecht*, & diviſés en quatre territoires, qui ont pour chef-lieux la ville de *Hulſt*, *Axèle*, *Bocholt*, & *Aſſenede.* Cela eſt aujourd'hui ſoumis aux Etats-Généraux des Provinces-Unies.

Page 265. Liv. VI. *Audenarde*, & ſa Chatellenie.

Page 285. Liv. VII. *Bailleul*, *Bergues-St-Winoc*, & *Hondſcot.*

Page 324. Liv. VIII. *Bourbourg*, *Warneton*, *Dunquerque*, *Neuport*, *Dixmude*, *Popèringue*, *Warwik*, *Gravelines*, *Mardik*, & le territoire de *Lalève*.

Page 363. Liv. IX. Les Saints natifs du Comté de Flandre, ou qui y sont honorés spécialement.

Pages 423--470. Liv. X. Les Evêques de *Tournai*. Tables.

28. *Bibliotheca Belgica Manuscripta*, *sive Elenchus universalis Codicum Mss.*, *in celebrioribus Belgii Cœnobiis*, *Ecclesiis*, *urbium ac privatorum hominum bibliothecis*, *adhuc latentium. Collegit illum & edidit Ant. Sanderus..... Insulis*, *Tussanus le Clercq*, 1641. 4°. pp. 367. *Bibliothecæ Belgicæ Manuscriptæ pars secunda. Collegit & usui publico donavit Ant. Sanderus.... Ibid.*, *Idem*, 1644. 4°. pp. 278. Ce sont les catalogues des Mss. de la plûpart des Abbayes de Flandre & de Brabant, avec quelques-unes du Hainaut & du Pays de *Liège*. Il y auroit beaucoup à y ajouter pour rendre l'Ouvrage complet. Il ne laisse pas d'être d'une grande utilité : mais le défaut de tables & l'inexactitude de l'impression le rendent fort incommode.

29. *Panegyricus sacer*, *in Templo Mariæ Virginis*, *Misericordiæ Matris*, *Collegii Iprensis Societatis Jesu*, *sæculari jubilæo ejusdem Societati dictus. Ipris Flandrorum*, *Philip. Lobelius*, 1642. 4°. pp. 55.

caractère médiocre, sans les Préliminaires, qui contiennent une Inscription en stile lapidaire, en forme de dédicace à N. S. J. C., un Avertissement au Lecteur, où *Sanderus* proteste qu'il n'a cherché que la vérité dans ce Panègyrique, un Eloge de la Compagnie de Jésus en vers Alcaïques par *Livin Torrentius*, & une Epigramme de *Sanderus* à la louange du même Corps.

30. *Vita S. Augustini, solatio piorum, & conversioni peccatorum maximè opportuna; per Gerardum Moringum. Addita sunt ejusdem Divi Elogia, & breves in eandem Vitam notæ ab Ant. Sandero..... Canonico & Scholastico Iprensi. Antv., Hieron. Verdussius*, 1644. 12°. pp. 263. gros caractères, sans compter les Eloges de S. Augustin, qui font à peu près un quart du volume. Les notes de *Sanderus* commencent à la page 215.

31. *Indiculus variorum Tractatuum, quos tam in sacris & Ecclesiasticis, quàm in sæcularibus disciplinis usui publico dedit Antonius Sanderus. Ipris, Philippus Lobelius*, 1645. 4°.

32. *Salviani, Presbyteri Massiliensis, Censoria de præsentibus Europæ calamitatibus, earumque causis Præloquia; quæ veluti Divina quædam Vaticinia, antiquis Prophetarum oraculis Censurisque conformia, ex sanctis ejusdem gravissimi Patris de Judicio & Gubernatione Dei libris, ad seriam Peccatorum

emendationem, & earundem calamitatum aversionem collegit, & publico bono dedit Osiander Stuannus (Anagr. *Antonius Sanderus*,) *Belga. Lugduni, apud Petrum Lancellotum* (Brux., Jean Mommaert,) 1646. 4°. pp. 107. avec deux dédicaces en stile lapidaire à l'Archiduc *Léopold-Guillaume*, Gouverneur des Pays-Bas, & aux Etats de Flandre, & d'autres Préliminaires, qui finissent à la page 20.

33. *Elenchus Catholicorum S. Scripturæ Interpretum. Lov., Joan. Vryenborch*, 164[illegible] 4°. pp. 35. non chiffrées. Ce ne sont que les noms des Commentateurs connus de *Sanderus*, & rangés selon l'ordre des livres de l'Ecriture, comme dans la Bibliothèque sacrée de D. *Calmet*, avec la date du tems auquel ils ont vécu.

34. *Vindiciarum, sive Dissertationum Biblicarum libri tres; in quibus uberiùs [illegible] bantur ea quæ in Oratione de S. Scripturæ reverentiâ, apud Catholicos, & ignominiâ illius contemptû apud Hæreticos, idem Auctor anno hujus sæculi XIX. attulit. Bruxellis, Joannes Mommartius*, 1650. 4°. pp. [illegible] Dédié à l'Archiduc *Léopold-Guillaume* [illegible] une Elègie. *Sanderus* a laissé en Ms. *Vindiciarum, sive Dissertationum Biblicarum* [illegible] *secunda*.

35. *Ant. Sanderi.... Opuscula minora, scilicet Orationes sacræ, panegyricæ, funebres, Præfationes, Epistolæ dedicatoriæ*,

Poematum libri quatuor. Lovan., Joan. Vryenborch, 1651. 4°.

36. *Ant. Sanderi* Ἀπολογίδιον, *seu Epistola circularis de inchoatâ à se, magnamque partem confectâ Brabantiæ ac Flandriæ, duarum maximè in Belgio eminentium provinciarum, cum Mechliniâ ejusque ditione, Chorographiâ; ad illustrissimos earumdem provinciarum Ordines, Præsules, Proceres, viros nobiles, & honoratos. Colon. Agripp., Cornel. Egmondanus*, 1651. 4°. pp. 12. Suivi d'une Lettre de Philippe IV., où S. M. parle ainsi du dessein qu'avoit *Sanderus*, de donner d'amples descriptions du Brabant & de la Flandre : « Désirans que » ledict desseing soit facilité autant qu'il » se peut, nous aurons pour agréable » que partout où il se présentera, luy » soit donnée toute l'adresse, faveur, & » esclaircissement, qui pourra servir à la » perfection desdictes Œuvres : n'estant » toutefois nostre intention ou volonté, » qu'en vertu de ceste aucunes villes ou » places soyent en ce que dessus cons» traintes à supporter quelques fraiz, au» trement que de leur bon gré ou cour» toysie. » Il falloit autre chose qu'une pareille *Lettre*, pour le succès d'une si grande entreprise.

37. *Threnodia, sive pia afflictionum publicarum Deploratio, quam in communibus populi Christiani suspiriis scripsit & evulgavit*

Ofiander Stuannus, Belga ; ad Sereniſſimum Principem Leopoldum Guilielmum, Archiducem Auſtriæ, Ducem Burgundiæ, &c., Regium in Belgio Præſidem. Miſerere mei, Deus, quoniam conculcavit me homo, totâ die impugnans tribulavit me. Pſal. 55. Lugduni, apud Macarium Irenæum (Bruxel., Jean Mommaert,) 1654. 4°. C'eſt une ample Elègie ſur les calamités qui déſoloient les Pays-Bas Catholiques : elle eſt adreſſée au Sauveur du monde, & ſuivie *pp.* 24--39. de quelques Extraits de *S. Auguſtin*, de *Goropius Becanus*, & du P. *Cauſſin*, rélatifs au même but. Il y a au bout une Elègie de 26. vers *ad Angelum Pacis*, ſignée *Anonymus*.

38. *Antonii Sanderi Epinicia ad ſereniſſimum Principem Joannem Auſtriacum, Gallo ad Valentianas, profligato. Non nobis, Domine, non nobis : ſed Nomini tuo da gloriam. Pſal. 113. Bruxellæ, Joannes Mommartius*, 1656. 4°. pp. 19. Poëme en vers héroïques. On y lit, pp. 14. 15.

Vos, alii quoque vos populi, quacumque ſub ...
Degitis, his etiam nobiſcum applaudite f...
Nam neque Lotharicis tantùm, Moriniſque ...
tum
Civibus hoc opus eſt, cæli bonitate, p...
Pro Batavis etiam fuit hæc victoria ter...
Quò minùs has avidi rapiat vicinia ...
Æquoreâque truces colubri regione ...

(Nam quæ sancta fuit quondam, Christoque fidelis,
Justitiæque tenax, & priscos æmula ritus,
Et candore pari stellatæ Civibus Aulæ,
In varias jam se fraudes, perque omnia versans,
Proh dolor! à patriâ gens hæc probitate recessit)
Tristibus in Batavos odiis, irâque minaci
Lurida jam vafri spargant aconita Britanni.
Hæc quoque, at [ut] ætherei poterit portenta favoris,
Legia sacratæ mirari filia Romæ:
Quin plausu quoque facta novo cœlestia dicet
Austriaci Juvenis, fortunatosque labores,
Antiquæ fidei custos, Eburonica tellus:
Aspera gens bello, crudis gens horrida telis;
Provocat emeritam siquando injuria bilem:
Justa tamen, rectique tenax, & nescia fictis
Illaqueare dolis, incautaque fallere corda.
Dicet & omnis ovans Regio, quæ, proxima Belgis,
Jam minùs infidi technis erit obvia Galli.

39. *Ant. Sanderi Bibliotheca Sacro-Profana, quæ sicut parandæ supellectili in primis commoda, ita disciplinis variis, & artibus excolendis etiam idonea, tantùmque non necessaria est, dum non solùm in ejusdem parte primâ præfixum, bono publico, illorum voluit librorum Indiculum, quos suo idem Auctor habebat in museo, etsi pauciores ad annum Christi* M. DC. LVI.*: sed in parte secundâ, eorum etiam librorum rapsodias posuit, qui ad Auctores primæ partis, unâquâ-*

que artium ac scientiarum classe, cum fructu adjungi possunt. Brugis, Alexander Michaëlis, 1657. 4°. pp. 112. C'est peu de chose. *Sanderus* a laissé en Ms. *Bibliotheca Sacro-profanæ pars secunda, sive Elenchus uberrimus variorum in omni facultate librorum, ad instruendas Bibliothecas utilium.*

40. *Chorographia sacra Brabantiæ, sive celebrium aliquot in eâ provinciâ Ecclesiarum & Cœnobiorum descriptio*, (2e édit. *Abbatiarum, Cœnobiorum, monasteriorum, Ecclesiarum, piarumque fundationum Descriptio. Ex monasteriorum tabulis, & Principum diplomatibus, suis locis insertis, eruta, & imaginibus æneis illustrata. Brux., Philipp. Vleugartius*, 1659. 2. vol. *in-fol.* grand papier d'environ 700. pages chacun. It. *Hag. Com. Christian. van Lom*, 1726. *fol.* 3. vol. pp. 569. 370. & 385. Presque tous les exemplaires de la prémière édition de cet Ouvrage ayant été transportés de Bruxelles à *Tournai*, y furent séquestrés par ordre du Conseil de cette dernière ville. On crut en Brabant qu'il n'en restoit en tout qu'environ douze exemplaires complets. *Eugène-Henri Fricx*, fameux Imprimeur à *Bruxelles*, ayant sçu où étoit le fonds, l'acheta à grands frais, & le fit transporter chez lui, où il périt pendant le bombardement de 1695. Cet accident a fait tellement hausser le prix des exemplaires débités, qu'on les a revendus au-delà

200. florins dans des enchères. Cette première édition avoit paru par parties, & le chiffre recommençoit à toutes les descriptions de monastères, de Collègiales, &c. ce qui empêchoit d'y faire des tables; & la rendoit fort incommode. Cependant la beauté des planches la fait encore préfèrer à la seconde, qui est mieux rangée, & où l'on a ajouté la suite des Abbés, des supèrieurs de couvens, &c. Voici ce qu'elle contient.

TOME I. Dédicace de l'Imprimeur à l'Archiduchesse *Marie-Elisabeth*, Gouvernante des Pays-Bas. Portrait de l'Auteur. On lit dans l'Ove: *Antonius Sanderus, Presbyter Gandavensis, obiit Affligemii annò 1664.* Au dessous sont ses armes: un lion de gueules en champ d'or, avec cette devise: *Vigilate & orate.* Plus bas:

Sanderi vultum potuit Lysippus: at ejus
Ingenium nequiit sculpere docta manus.
Hoc quoque si nitido potuisset reddere scalpro;
Pulcrior hæc specie mentis imago foret.
B. H.

Abrègé de la Vie de *Sanderus*, pp. 2.

Histoire & Description des Abbayes de *Gemblours*, *Afflighem*, *Vlierbeeck*, *Cortenberg*, *Forest*, *Grand* & *petit Bigard*, Ordre de S. Bénoit: de celles de *S. Michel*, de *Grimbergue*, du *Parc*, d'*Helissem*, d'*Averbode*, de *Tongerloo*, & de *Dilighem*; avec la Prévôté du *Val-des-Lys*, ou *Le-*

liendael, à *Malines*, Ordre de Prémontré; de *S. Bernard-sur-l'Escaut*, de *S. Sauveur*, ou de *Pierre Pot*, à *Anvers*, de *la Cambre*, proche *Bruxelles*, & de *Muysen* (à *Malines*,) Ordre de Cîteaux.

TOME *II*. Abbayes de *S*[te] *Gertrude de Louvain*, & de *S. Jacques de Coudenberg*, (à *Bruxelles*,) Chanoines-Réguliers à la banderolle. Prieurés du *Val-Vert*, [illegible] *Groenendael*, du *Val-Rouge*, ou [illegible] *Clooster*, des *Sept-Fonts*, de *Corsendonk* [illegible] de *S. Martin* de *Louvain*, Chanoines [illegible] guliers du Chapitre de Windesheim [illegible] vens de *S. Pierre*, & de *Jéricho* [illegible] gieuses de la même Congrégation [illegible] *xelles*. Les Céleftins d'*Heverle* pro[illegible] *vain*. Les Auguftins de *Bruxelles* & [illegible] *vers*. Les Carmes de l'ancienne Ob[illegible] ce de *Malines*, *Anvers*, *Louvain*, [illegible] *xelles*. Religieufes de la même Obſ[illegible] ce à *Vilvorde*. Carmes Déchauffés & [illegible] rèfiennes de *Bruxelles*. Chartreu[illegible] même ville.

TOME *III*. Dominicains d'*Anvers* [illegible] *Bruxelles*. Jéfuites d'*Anvers*, *Mali*[illegible] *vain*, *Bruxelles*. Capucins de *B*[illegible] de *Ter-Vueren*. Minimes de [illegible] Récollets de la même ville, de [illegible] (qui n'en eft pas éloigné) de [illegible] de *Malines*, & d'*Anvers*. Bég[illegible] *Bruxelles*. Collègiale de *S*[te] *G*[illegible] teau & Paroiffe de *Ter-Vueren* [illegible]

Vierge miraculeuse près de *Bruxelles*. *N. D. de Montaigu*. Paroisse de *S. Willibrord* près d'*Anvers*. *N. D. d'Alsemberg* proche *Bruxelles*. La Commanderie de *Pitsenbourg*, Ordre Teutonique, dans *Malines*. Monts de Piété à *Bruxelles*, à *Anvers*, à *Malines*. Tout cela ne formeroit qu'un volume, si l'on en retranchoit l'inutile, & qu'on abrègeât le stile trop diffus. A ce volume il en faudroit joindre un second pour décrire ce qui manque dans les trois de *Sanderus*, & de ses Continuateurs.

41. *Joachimi Axonii, J. U. D., Agapetus, seu de ideâ justi piique Regis: item Ferrandus, de officio pii & Christiani Ducis; denuo recensiti, editique. Coloniæ, Cornel. ab Egmond*, 1661. 8°.

42. *Idea Vitæ spiritualis, quâ, extirpatis primùm vitiis, & insertis exin virtutibus; sensim ad unionem cum Deo, & summum perfectionis Christianæ gradum ascenditur. Eam nuper aureis Thomæ à Kempis de Imitatione Christi libris præfixit, & practicam eorumdem librorum methodum appellavit Jacobus Merlo Horstius...... Ad suum autem usum.....; adjunctis in rem eamdem quibusdam aliis, publicæ rursus luci donavit Anton. Sanderus. Brux., Philip. Vleugaert*, 1663. 12°. pp. 101.

Sanderus promettoit en 1627. la publication des Ouvrages suivans :

a. *Ephemeridum Ecclesiasticarum libri duo*.

decim, ad Senatum Populumque Antverpiensem. Voyez ci-après *n.* ξ.

β. *De malo, fraudibus, ac remediis Hæresiôn hujus temporis, ad Philippum IV, Hispaniarum & Indiarum Regem Catholicum, libri octodecim.* Voyez ci-après *n.* ν.

γ. *Elogia Gentis Vitelliæ, ad C. Vitellium, Marchionem Cetonæ, Equitum in Belgio Magistrum.* Voyez ci-après *n.* λ.

δ. *Elogia Gentis Farnesiæ, ad modernum Parmæ ac Placentiæ Ducem.* Cet Ouvrage & le précèdent étoient de la composition de *Dénis Hardouin*, dont je parle ailleurs. *Sanderus* a laissé encore en M.S.

ε. *Breve Protrepticon* (Exhortation) *ad Pœnitentiam.*

ζ. *Breve Compendium rationum Leonardi Lessii, pro amplexandâ & retinendâ fide Romanæ Ecclesiæ.*

η. *Hygiasticon minus, in Aphorismos veluti digestum, è variis, qui de bonâ Valetudine scripserunt, auctoribus Medicis.*

θ. *Notata varia Hygiastica.*

ι. *Indiculus eorum, quæ membris ac partibus humani corporis simplicia & composita vel prosunt, vel obsunt; è Manuali primum Sconbornii.* En deux parties.

κ. *Poëmatia, & Epistolæ ad Amicos & proceres quosdam, & ab Amicis viris proceribusque quibusdam receptæ.*

λ. *Elogia Procerum gentis Vitelliæ, A*

nysio Harduino primò, & à Sandero aucta atque recensita.

μ. Index chronologicus & topologicus sanctarum & venerabilium personarum utriusque Testamenti, in singulos anni dies distributus.

ν. Ad Ecclesiasticas Ephemerides suas Prolegomena.

ξ. Ecclesiasticarum Ephemeridum libri XXIV.

ο. Officium Ecclesiasticum Breviarii Romani, de Tempore, versibus celebratum.

π. Magnalia Dei, elegantium Poëtarum versibus decantata.

ρ. Sacrosancta Dominicæ Passionis Mysteria, elegantium Poëtarum versibus decantata.

σ. Solemnia Christi Domini, Virginisque Matris, Festa, à Christianis Poëtis celebrata. Il est surprènant, qu'on ne nous ait pas encore donné un Recueil des meilleures Poëfies Chrêtiennes en Latin.

τ. Schediasmata de sacrosancto Eucharistiæ Sacramento. Est-ce autre chose que *De Sacrosancto Eucharistiæ Sacramento, libri tres,* Ouvrage polèmique, oratoire, & ascètique, que nos Bibliographes donnent à *Sanderus*, mais sans marquer qu'il l'ait publié. Il y devoit faire entrer beaucoup de faits; aussi ces sortes de preuves ne sont ni les moins convainquantes, ni les moins agréables aux Lecteurs. Le P. *Hosschius* ayant appris que l'Auteur tra-

vailloit à cet Ouvrage, l'en loua, ... adressant une belle Elègie, qui est ... xième du III. livre. (*g*)

υ. Schediasmata varia de caussis, ... ac remediis hæreseôn & tumultuum ... rum.

φ. Schediasmata de Lovanio, ... Antuerpiâ, & Mechliniâ.

χ. Relata ad suam de Teutonicâ ... Chorographiam Paralipomena, in ... divisa, cum imaginibus; cum ... Teroanensium compendio, & ... Chronico; cum imaginibus.

ψ. Tornacum, ac Tornacesium; ... rographica ejusdem urbis ac ditionis ... tio. Ad Ordines ejusdem ditionis. Cu... ginibus.

ω. Schediasmata chorographica ... Gallicanæ. Autrement : *Gall... sive urbium Insulæ, Duaci, ... Descriptio; cum territoriis ad eas ...* Avec des estampes.

αα. Chorographia Belgica; In-fol... Royal, avec des Tailles-douces ...

ββ. Palatium Bruxellense; ... Brabantiâ & Flandriâ priscis ... Castellis ad Regem spectantibus. In-f... pier Royal, avec des Tailles-douce...

γγ. Brabantia Gallicana. Autre...

(*g*) *Edit. Plantiniana* 1656, pp. ... porte : *Ad Antonium Sanderum, Iprensis Eccle... cum, cùm de Eucharistiâ scriberet.*

Gallo-Brabantia, sæcularibus & Ecclesiasticis Descriptionibus, & celebriorum quorumdam in eâ locorum imaginibus illustrata, & in XIV. libros distributa, ad majorem Teutonicæ Brabantiæ Chorographiam prævia.

δδ. *Dissertatio de eminentioribus Conciliis Regiis in Belgio.* In-fol. papier Royal.

εε. *Mechlinia, sive chorographica Descriptio urbis Mechliniensis, ejusque ditionis. Cum imaginibus.*

ζζ. *Antuerpia, sive chorographica Descriptio urbis ac ditionis Antuerpiensis. Cum imaginibus.*

ηη. *Lovanium, sive chorographica Descriptio urbis, Academiæ, & agri Lovaniensis. Cum imaginibus.*

θθ. *Bruxella, sive chorographica Descriptio urbis, agrique Bruxellensis.*

ιι. *Schediasmata mss. Paralipomenôn Flandriæ Teutonicæ, in duas partes divisa. Cum imaginibus.*

κκ. *Res Bertinianæ : cum Epitome rerum Teroanensium. Cum imaginibus.* Les derniers Editeurs du *Flandria illustrata* croyent que c'étoit la Chronique de *Jean Iperius*, connue sous le nom d'*Annales de S. Bertin*, & publiée par les Bénèdictins de S. Maur dans leur *Thesaurus novus Anecdotorum : Paris. 1717. T. III. p. 424. & suiv.* Mais je crois que *Sanderus* s'étoit seulement aidé de cet ouvrage, pour en faire un nouveau.

λλ. *Supellectilis Litterariæ congestio; seu Locorum communium Syntagma, ad [illegible] scriptionem in re Theologicâ, Jurisprudentiâ, Medicinâ, Philosophiâ, Astronomiâ, Mathesi, Historiâ, Politicâ, Œconomiâ, Oratoriâ, Poëticâ, aliis Artibus & scientiis utile; ex cujuslibet generis Auctoribus Hebræis, Græcis, Latinis, Hispanis, Italis, Gallis, Anglis, Germanis, Belgis, Polonis, Arabibus, Persis, aliarum gentium ac nationum [illegible] variâ lectione ac studio Antonii Sanderi Gandavensis, contextum, & in ordinem alphabeticum relatum.*

μμ. *Formula vitæ Christianæ; cum Indice librorum Asceticorum Vitæ* (viæ) *purgativæ, quæ pellit vitia: Illuminativæ, quæ [illegible] virtutes: Contemplativæ, quæ perfecte unit Deo, convenientium. Adjecta est [illegible] ria eorum, quæ fructuosè meditetur [illegible] Christianus; cum Regulâ Pastorum, [illegible] lecto librorum quorundam Pastoralium Catalogo. Ejusdem Auctoris.*

νν. *Nucleus vitæ Politicæ, ex Jesu [illegible] Syrach, Platone, Aristotele, Xenophonte, Sallustio, Livio, Tacito, & aliis [illegible] vitæ Magistris erutus. Ejusdem Auctoris.*

ξξ. *Illustrium Virorum Epistolæ ad [illegible] Sanderum.* 2. vol. *in-fol.*

οο. *Methodus adjuvandi Agonizantes, [illegible] publicis Ecclesiæ Sacramentis, & privatis [illegible] rum precibus; è S. Scripturâ, & aliis Sanctorum Operibus deprompta.* **In-4°. Cet Ou-**

vrage, & les quatre précèdens étoient faits en 1641.

ππ. *Dissertatio de genio Musarum.*

☞ *Sanderus, de claris Antoniis*, 235---237. *Idem, Biblioth. Belgicæ Mſ. I.* 282. 283., & *Bibliotb. Sacro-profanæ pp.* 38., 66. 107--108. *Val. André*, 73---75. *Vita Sanderi præfixa n.* 40. *ult. ed. Foppens*, 87---90.

Livin Sanders, ou *Sanderus*,

FRÈRE DU PRÉCÈDENT, naquit à *Gand* en 1588., ſe fit Jéſuite en 1607., & ſe lia dépuis à la Société par la profeſſion des quatre vœux. Il mourut dans ſa patrie le 5. décembre 1643., après avoir enſeigné pendant 18. ans la Théologie Morale. Des vers que ſon frère lui adreſſa, au plus tard en 1621., font entendre qu'il fut auſſi Profeſſeur en Philoſophie à *Douai.* (a) Le P. *Sanderus* compoſa

Variæ Orationes in laudem Virginis Matris. Il avoit prononcé ces harangues dans l'égliſe des Jéſuites de *Gand.* Elles étoient ſavantes & bien faites, au jugement de ſon frère, qui eſpèroit de voir d'autres ouvrages de ſa façon: mais rien n'a paru.

☞ *Sanderus, de Gandavenſ.* 88. 89. & *Poematum, ed.* 1621., *folio ſignato I. verſo. Aleg.* 294. *Sotuellus*, 537.

(a) *Ad Levinum Sanderum, fratrem, S. J. Theologum,*
Dum te docta Stagira, quà ſacratum
Nymphæ Scarpiades rigant lyceum,
Totum detinet, &c.

Jean Gerritsz van Teerns, ou *Johannes Gerhardi Terentius*,

FUT LE FILS ainé de *Gérard Albrechts*, Miniſtre de *Hempens* & de *Teerns*, villages voiſins de *Leuvarde* : & fut ainſi appellé, partie du nom baptiſmal de ſon père, partie du lieu de ſa naiſſance, que l'on peut mettre vers 1630. Ayant achevé ſes baſſes-claſſes à *Leuvarde*, il ſe fit inſcrire dant l'Univerſité de *Franequer* le 14. avril 1645., & s'y avança dans les Belles-Lettres ſous *Jean Coccéïus* & *Chriſtian Schotanus*, faiſant en même tems un cours de Philoſophie ſous *Arnold Verhel*, dont j'ai parlé dans ces Mémoires. Après cela il étudia en Théologie, & eut pour maitres les mêmes *Coccéius* & *Schotanus*, avec *Jean Cloppenburch*, dont j'ai auſſi parlé. En 1649. il alla continuer ſes études à *Groningue*. Mais ayant pris goût au Rabbinage, il trouva à propos de paſſer au bout d'un an à *Amſterdam* pour s'y perfectionner ſous le fameux *Menaſſeh ben Iſraël*. Il alla enſuite retrouver *Coccéïus* à *Leyde* : mais il ne pût profiter longtems de ſes inſtructions. Car le onze avril de l'an 1651. il fut nommé lui-même à la Chaire d'Hébreu, que *Coccéïus* avoit remplie à *Franequer*, & il en prit poſſeſſion

le 22. de mai par un discours, qui roula sur l'excellence, l'utilité, les agrémens, & la néceſſité de la langue Hébraïque par rapport à la Théologie. Tandis qu'il étoit dans ce poste, il prit le grade de Maitre-ès-Arts, qui lui fut conféré le 20. mai 1657. Il étoit Recteur de l'Université en 1665. (*a*) Il succèda le 3. septembre 1669. à *Jean Wubbena* (b) en qualité d'*Inspecteur de la Bourse*, ou de *l'Œconomie publique*, (c) & il mourut fort pauvre le 28. ou le 29. septembre 1677., agé d'environ 47. ans. Son Oraison funèbre fut prononcée par *Nicolas Blankaart*, Professeur en Histoire & en langue Grecque. *Terentius* s'étoit marié en 1652. avec une démoiselle de *Leuvarde*, nommée *Jeskje Outgers*. Ayant perdu cette femme au mois d'août 1658., il en épousa une se-

(*a*) M. *Vriemoet* dit: *Semel Recturam gessit, anno 1661.*, & cite *Album Academiæ hoc anno.* Pour moi je me fonde sur son Abrègé de la Grammaire de Buxtorf, imprimé en 1665., & dont la Préface est datée du 30. mars de la même année. Il s'y nomme au bas de la Dédicace: *M. Johannes Terentius, Ling. Sanctæ Prof. Ord., & Acad. p. t. Rector.*

(b) *Wubbena* étoit de *Lier*, ou *Lehr*, petite ville de l'Oost-Frise. Il fut fait Maitre-ès-Arts à *Franequer* le 1. juillet 1659., & Professeur ordinaire en Philosophie dans la même Université le 21. juin 1666., puis le 27. septembre suivant, Inspecteur de la Bourse. Cette derniére charge lui fut ôtée au bout de 26. mois. On le fit Recteur en 1675. Il mourut subitement la nuit du 27. au 28. février 1681. On l'avoit convaincu du crime de faux, d'attentats sur la vie de deux hommes de mérite, d'adultères, &c.

(*c*) C'est une liberalité de la ville, ou de l'Acadèmie de *Franequer*, en vertu de laquelle on donne chaque jour deux repas gratuits à un certain nombre d'étudians.

conde, qui renonça à l'hérédité de son mari, & qui subsistoit en 1692. des aumônes de l'Université. Nous avons de *Jean Terentius* :

1. Δύας Ἐρωτημάτων περὶ Χριστοῦ θεανθρώπου (*Deux Questions sur J. C., Homme-Dieu.*) *Franeq.*, 1650. 12°.

2. *Meditationum Philologico-Hebræarum Triades duæ. Franeq.*, 1654. 12°. On trouve une Dissertation *de linguâ Hebræâ feliciter ediscendâ : Institutio de rectâ lectione linguæ Hebrææ :* un Traité *de Litteris servilibus, & Themate inquirendo : Praxis Præceptorum Grammatices, demonstrata ex Psalmo primo & secundo :* une Dissertation *de Litteris majusculis, minusculis, suspensis, &c.*, & une autre *de lectione marginali & textuali Psalmi XXII.* (Vulg. XXI.) 17. *in verbum* כארי (*d*)

3. *Liber Jobi, Chaldaïcè & Latinè, cum Notis : item Græcè* Στιχηρῶς (distingué par versets ;) *cum variis lectionibus. Franeq.*, 1662. 4°.

4. *Gymnasium Chaldaïcum. Franeq.*, 1664. 12°.

5. *Johannis Buxtorfi P. Epitome Grammaticæ Hebrææ, autoritate & decreto nobilissimorum DD. Curatorum Academiæ Franekeranæ emendata, & ex Thesauro Gramm. aucta. Additi sunt Propheta Obadja, & Ec-*

(*d*) Ce mot signifie : *Sicut leo* : mais il y a tout sujet de croire qu'il faut lire כארו (*Foderunt.*)

clesiastes Schelomonis, Hebraïcè & Latinè; operâ & studio Johannis TerentI, Lib. Art. Mag., & linguæ Sanctæ Professoris ordinarii. Franekeræ, Johan. Wellens, 1665. 12°. *Terentius* a rendu cet Abrègé plus commode, qu'il n'étoit auparavant, & y a fait des corrections & des additions nécessaires. (*e*) Il a mis au bout pp. 155-176.: עובדיה *Prophetia Obadjæ* (Abdiæ,) *cum novâ ex Hebræo tralatione Xanctis Pagnini, & Analysi Grammaticâ; in gratiam tyronum adornata à M. J. Terentio*.... Ensuite: ספר קהלת, *sive Ecclesiastes Salomonis, Hebraïcè & Latinè; cum difficiliorum Anomaliarum & Masoræ marginalis elucidatione. Adornante Johan. Terentio.... Ibid., idem*, 1666. 12°. It. *Editio secunda, emendatior. Ibid., idem*, 1670. 12°. pp. 160. avec la version de *Pagnin* à côté, au lieu que, dans le livre précèdent, elle est à la suite du texte. *Terentius* a mis à la tête de l'Ecclésiaste une Préface adressée à *Charles à Roorda*, Bailli de l'Idarderadeel, &c. Il y traite en peu de mots de l'Auteur de ce livre, du tems auquel il fut écrit, & des divisions qu'on en a faites. Il observe que Salomon eut trois noms principaux: 1°. שלמה, c. d. *le Pacifique*, fondé sur 1. Par. XXII. 9., où il est dit que ce Prince sera איש מנוחה *Vir*

(*e*) *Jean Leusden* l'a encore perfectionné, comme je le dirai à son Article.

quietis. 2°. ידידיה, *le Bienaimé du Seigneur;* II. Reg. XII. 25. 3°. קהלת, qui signifie mot à mot *Concionatrix*, (Suppléez, *Sapientia:*) mais qui est plûtôt le titre d'un de ses livres, qu'un nom de l'Auteur. Il panche pour le sentiment de ceux, qui croyent que Salomon composa l'Ecclésiaste dans sa vieillesse, ce qui paroît [illegible] effet très-probable. (*f*) Il remarque [illegible] les Juifs partageoient autrefois [illegible] en quatre sections (פרקים:) mais [illegible] jourd'hui ils suivent la division [illegible] Chrêtiens en ont faite en douze [illegible] Il prouve par le Talmud de Baby[illegible] par Maimonides, par Aben-Esra, [illegible] d'autres Rabbins, que les Docteurs [illegible] eurent anciennement le dessein de [illegible] l'Ecclésiaste au rang des livres ca[illegible] apocryphes, parce qu'ils croyo[illegible] voir des contradictions & des [illegible] & il juge que la Synagogue & [illegible] Chrêtienne ont agi prudemment [illegible] prononçant pas d'abord sur la Ca[illegible] de certains livres, qui ont été [illegible] reconnus pour sacrés. Ce princ[illegible] être d'usage contre les Protestans [illegible]

☞ *Vriemoet, Athenæ Frisiacæ,* [illegible] 488--491. 899. & 901.

(*f*) On y voit partout un Prince désabusé d[illegible] plaisirs qu'il a goûtés. Au chap. XII. il peint [illegible] dités de la vieillesse en homme qui les éprou[illegible]

Laurent Neesen

ÉTOIT DE *Saint-Trond*, ville de la Principauté de *Liège* en Hasbaye, où il nâquit vers l'an 1611. Après ses études d'Humanités & de Philosophie, il prit l'habit Ecclésiastique, étudia en Théologie, & se fit recevoir Licencié en cette Faculté dans l'Université de *Louvain*. *Nicolas van Lanckvelt*, Président du Séminaire Archiépiscopal de *Malines*, (a) étant venu à mourir le 25. janvier 1639., l'Archévêque *Jacques Boonen* confia le poste vaquant à *Neesen*, & le chargea en même tems d'enseigner la Théologie dans cette maison. *André Cruesen*, qui succèda à *Boonen* en 1657., lui donna ensuite la Théologale de sa métropole. *Neesen* eut là-dessus un procès à soûtenir contre *Jean Lucman*, que la Faculté des Arts de *Louvain* nomma au même bénèfice en 1660.: mais il triompha de son adversaire. Outre les fonctions déja indiquées, il remplit celles d'Examinateur Synodal, & de Censeur des Livres dans le diocèse de *Malines*. (b) Il trouva même du tems

(*a*) Natif d'*Anguien*, & Bachelier en Théologie. On lui avoit confié la conduite de la Maison de *Standonck* à *Louvain* en 1630. (*Val. Andreas*, *Fast. p. 271.*)

(*b*) On voit ses Approbations à la tête, ou à la suite de la *Fréquente Communion*, du *Rituel d'Alet*, de l'*Apologie des Avertissemens salutaires*, &c.

pour prêcher, & pour confesser. Ce fut lui qui bâtit la vieille chapelle du Séminaire Archiépiscopal : il y éleva encore un autre bâtiment, & il y établit une discipline fort exacte. Après l'avoir gouverné l'espace de quarante ans, il y mourut le 22. mai 1679. dans la 68e année de son age. On l'enterra dans la chapelle qu'il avoit construite, & l'on fit graver sur son tombeau l'épitaphe suivante :

D. O. M. & Memoriæ Reverendi [illegible] *dum Domini D. Laurentii Neesen, Ca*[illegible] *ci Divi Rumoldi, hujus Seminarii P*[illegible] *per annos XL., cui vivere Christus* [illegible] *mori lucrum. Obiit 22. maii M.* [illegible] *LXXIX., ætatis LXVII. annorum; co*[illegible] *matus meritis in hoc Seminarium,* [illegible] *ficio ornavit : in alumnos, quos* [illegible] *exemplo, & Theologiâ morali ædifi*[illegible] *in pauperes, quos pavit, omnibus* [illegible] *factus, ut Christo lucrifaceret. R. I.* [illegible]

Son corps a été depuis transporté [illegible] la nouvelle chapelle. En mourant il [illegible] tous ses biens au Séminaire, à co[illegible] que les Professeurs qu'on y m[illegible] fussent toûjours tirés du Clergé sé[illegible] à l'exclusion des Religieux. On [illegible] présente *Neesen*, comme un hom[illegible] trèmement désintéressé, & d'une [illegible] extraordinaire envers les pauvr[illegible] il abandonna, dit-on, tout le [illegible]

sa prébende. On ajoute qu'il employa jusqu'à ses meubles pour sécourir des étudians & d'autres personnes dans leurs besoins. Nous avons de lui :

1. *Theologia Christiana affectiva de Deo Uno in essentiâ, Trino in personis, & Verbo Incarnato, ad mentem SS. Augustini & Thomæ....* 1678. 4°. It. *Hæc editio correcta est.... Leod., Joan. Franc. Broncart*, 1708. 4°. pp. 216.

2. *Theologia moralis Christiana de Actibus humanis, ad mentem SS. Augustini & Thomæ, continens tutiores & securiores regulas dirigendi conscientias. Mechl., Gisb. Lintsius*, 1675. 4°. pp. 646. It. *ed.* 2ª, *auctior & emendatior. Ibid. Idem*, 1675. 4°. pp. 613. It. *Colon. Agripp., Balth. ab Egmont & socii*, 1679. 4°. pp. 606.

3. *Theologia moralis Christiana de tribus Virtutibus Theologicis, fide, spe, & charitate, ad mentem SS. Augustini & Thomæ.... Colon., Balth. ab Egmont & socii*, 1678. 4°. pp. 352.

4. *Theologia moralis Christiana de Sacramentis ad mentem SS. Aug. & Thomæ, continens securiores & tutiores regulas ea administrandi & suscipiendi....* 1676. 4°. It. *ed.* 2ª *auctior & emendatior. Colon., Corn. ab Egmont & socii*, 1682. 4°. pp. 891. Il a paru après la mort de l'Auteur :

Tractatus tres de Justitiâ & Jure, ad supplementum Theologiæ moralis Christianæ R.

adm. D. Laur. Neesen...., per P. B. T. C. M. T. L. (Philippum Bertrand, Theologalem Canonicum Mechliniensem, Theologiæ Lectorem.) *Leod., Gerard. Grison*, 1684. 4°. pp. 684. Tous ces Traités ont été réünis sous le titre de :

Universa Theologia in duos tomos divisa, ad mentem SS. Augustini & Thomæ exposita. Tomus I. partim Deum Unum, Trinum, & Incarnatum; partim Actus humanos, Leges, Christique Gratiam complectens.... Hæc editio correcta est à pluribus erroribus... Insulæ, Franciscus Fievet, 1693. *fol.* pp. 130. & 243. *Tomus II. partim Virtutes Theologicas, Jus & Justitiam; partim Sacramenta complectens. Ibid., Idem*, 1693. *in-fol.* pp. 130. 223. & 339. It. *Antverp., J. B. Verdussen*, 1707. *fol.* pp. 1.. 243. 120. 208. & 313. Cette Théologie a été plus estimée, qu'elle ne l'est aujourd'hui. Quoi qu'elle porte le titre d'*Universelle*, les matières de dogme n'y sont qu'effleurées : l'Auteur en passe même plusieurs, sans en dire mot. Aussi n'avoit-il pas une idée nette de la Théologie Positive. (*c*) Il se borne ...

(*c*) Il la définit : *Theologia, quæ sensum Scripturæ ex sermonis contextu, vocum proprietate, SS. Patrum, sacrorum Conciliorum, aliorumque Interpretum ... investigat; quo invento, ipsa principia Theologica ... in Scripturâ continentur, vel ex illâ eruuntur, ... nit, ac statuit.* N'appartient-il donc pas à la ... dogmatique, de prouver les vérités contenues ... tion, quoi qu'elles ne se trouvent point dans ...

Scholastique, & à la Morale, & traite l'une & l'autre par demandes & par réponses. Plusieurs le trouvent trop sévère sur quelques points. (*d*) En parlant de l'infaillibilité du Pape, *III.* 23. (*édit. de* 1693.) il soutient que l'autorité qu'il a de prononcer décisivement sur les points de foi, dépend d'une condition nécessaire, qui est d'avoir auparavant assemblé & consulté des hommes savans & pieux, qui ayent examiné soigneusement les matières, & discuté les raisons de part & d'autre. C'est en bon François nier l'infaillibilité, dont il s'agit. Sur la question de la mort de J. C. pour tous les hom-

(*d*) De Sacram. p. 122. *Palla.... quoad partem interiorem, quâ calicem respicit, debet esse linea, &.... benedicta; quia sic præscribit Missale; cujus proinde omissio est ex genere suo peccatum mortale.*

Ibid. p. 124. *Petes, quale peccatum sit prætermittere orationes, quas Missale præscribit, dum Sacerdos sacris vestibus induitur? Resp. Mortale; partim quia, &c.*

Ibid. p. 291. *Delectatio carnalis, sine quâ actus ille* (matrimonialis) *nunquam exercetur,.... non est.... culpabilis, quando non est voluntaria; neque enim conjuges coguntur in illam consentire. Sed sicuti Respub., dum quandoque ob justas causas permittit lupanaria, minimè censetur illis consentire, sed permissivè sese tantùm ad illa habere: ita quoque dicendum est conjuges non peccare, qui ejusmodi libidinem in actu matrimoniali admittunt, dum in eam non consentiunt, sed eam potiùs ex justâ causâ pati, aut permittere, &c.*

Ibid. *Petes an ergo senes, aut steriles, aut quorum alter talis est, non possint petere debitum à suâ conjuge sine peccato? Resp. Negativè; eò quòd cesset in illis finis matrimonii, qui est spes prolis propagandæ; adeòque Ecclesia non approbat positivè matrimonia senum, aut sterilium, tamquam licita, sed permittit tamquam minora mala, ad evitanda majora.*

mes, il ne reconnoit nulle part une volonté sincère de sauver les reprouvés. Voyez *I. 60*. Après s'être déclaré contre la possibilité de l'état de pure nature, *I. 102.*, il s'objecte la condamnation de la cinquante-troisième proposition de *Baius*, & répond qu'on peut encore aujourd'hui soûtenir en quelque manière cette proposition, même en la prénant *en rigueur, & dans le sens propre des termes*. Par raport à la Grace suffisante, il dit *II. 209.*, que les Thomistes en admettent une qui donne le pouvoir de faire le bien, mais de manière qu'il en faut encore une autre pour le vouloir, & pour agir en effet. Il nomme cette grace *Gratia remotè sufficiens*, & ajoute qu'il ne la rejette pas. Mais ensuite il élude les passages de l'Ecriture dont ces Théologiens se servent, aussi bien que les autres, pour prouver la Grace suffisante. *Qu'ai-je dû faire à ma vigne, au-delà de ce que j'ai fait? Et pourquoi au lieu des bons raisins que j'en attendois, n'en a-t'elle produit que de sauvages?* Isaïe, V. 4. *Combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins sous ses aîles, & tu ne l'a pas voulu?* Matth. XXIII. 37. *Méprisez-vous les richesses de la bonté, de la patience, & de la longue tolérance de Dieu? Ignorez-vous que sa bonté vous apelle à la pénitence?* Rom. II. 4. *Vous résistez toujours au S. Esprit.* Act. VII.

Neesen prétend que ce dernier passage ne doit s'entendre que des graces extèrieures, c. d. des instructions données aux Israëlites par les Anges, par les Prophètes, & par le Fils de Dieu. Pourquoi récourir à une si étrange explication, si ce n'est pour éviter de reconnoitre qu'on résiste quelquefois aux graces intèrieures?

☞ *Feuille mortuaire*, *Pet. Sweertii Necrolog. p.* 70. *Van Gheßel*, *Hiß. Mechlin. I.* 79. *Fop.*, 811.

Nicolas le Gros

NAQUIT A *REIMS* de parens pauvres & obscurs, sur la fin de décembre 1675., & fit ses humanités en cette ville, aidé par les Génovèvins, qui y desservent la paroisse de S. Dénis, & surtout par le P. *Berger*, leur Prieur. Ayant fait des progrès fort rapides dans les langues Grecque & Latine, il étudia en Rhétorique, puis en Philosophie, & soutint ses thèses avec distinction. L'Archévêque *Charles-Maurice le Tellier*, après lui avoir donné la tonsure Clèricale, le plaça dans son *Petit-Séminaire* de *S. Jacques*, pour y faire sa Théologie sous le fameux *Germain Gillot*. L'Abbé *de Bailli*, Avocat gènèral au grand Conseil, ayant oui dire beaucoup de bien du jeune élève, lui fit

une pension de quatre-cent livres, & l'emmena à *Paris*, pour lui faire prendre des degrés en Sorbonne. Cet Abbé étant mort peu après, & la pension, qu'il avoit laissée à son client, n'étant pas payée, *le Gros* fut obligé de révenir à *Reims* en 1694. On l'y fit Régent de basses-classes au Collège de l'Université. Pendant quatre ans qu'il exerça cette fonction, il prit le grade de Bachelier en Théologie. En 1698. il entra au *Grand-Séminaire*, fut élevé au Sous-Diaconat, & soutint sous l'Abbé *de Louvois*, en présence de M. *le Tellier*, & de quelques autres Prélats, une prémière thèse de Théologie, qui lui attira beaucoup d'applaudissemens. [illegible] qu'il eut reçu le Diaconat, l'Archevêque lui confia la direction de son *Petit-Séminaire*, pour lequel il avoit une [illegible] lection particulière. Cet emploi n'empê[illegible]cha pas *le Gros* d'être élu Recteur de l'Université, & de faire sa Licence, [illegible] fut Prieur. Il fut ordonné Prêtre en [illegible]tembre 1700., créé Docteur en [illegible] & fait successivement Chapelain de Notre-Dame, Chanoine de la Collègiale de S. [illegible]phorien, & enfin Chanoine de la Métropole en 1704. Il continuoit cependant de [illegible]ler sur les jeunes gens qu'on lui [illegible] confiés. Ils étoient environ trente [illegible]truits, & élevés gratuitement. On [illegible] apprenoit les Humanités, la Phi[illegible]

& la Théologie. A tous ces soins M. *le Gros* joignit celui de prêcher de tems en tems; ce qu'il faisoit avec tant de facilité, qu'il se préparoit rarement pendant plus d'une demie heure avant de monter en chaire. M. *le Tellier* étant venu à mourir en 1710., (*a*) le diocèse de *Reims* ne tarda pas de changer de face. M. *de Mailly*, monté sur ce siège, (*b*) ôta à M. *le Gros* la direction du Séminaire dont j'ai parlé, & les pouvoirs de prêcher & de confesser,

(*a*) *Charles-Maurice le Tellier*, fils de *Michel le Tellier*, Chancelier de France, naquit le 4. juillet 1642., & mourut assez subitement à *Paris* le 23. février 1710. Il avoit pris possession de l'Archévêché de *Reims* le 13. avril 1669. Il fut aussi Abbé de *Latigny*, de *Bréteuil*, de *S. Bénigne de Dijon*, de *S. Etienne de Caen*, de *S. Rémi de Reims*, & de *Bonne-Fontaine* en Tierasche, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Maitre de la Chapelle du Roi, &c. Lorsque l'Archévêché de *Cambrai* vaqua en 1694., il fit bien des efforts pour enlever à cette Eglise la qualité de Métropolitaine. Il avoit intenté un procès à ce sujet dès 1678. Mais le Roi Louis XIV. l'ayant engagé à désister, il obtint en dédommagement que l'Abbaye de *S. Thierri* près de *Reims* seroit unie pour toujours à sa mense Archiépiscopale; ce qui fut exècuté en 1695.

(b) *François de Mailly*, auparavant Archévêque d'*Arles*, prit lui-même possession du siège de *Reims* le 25. mars 1711. Clément XI. le nomma Cardinal *motu proprio* le 3. décembre 1719. Le Roi T. C. lui mit sur la tête les marques de cette dignité le 19. mars 1720. Il y avoit alors deux ans, qu'à pareil jour le Parlement de *Paris* avoit fait brûler une Lettre de ce Prélat au Duc-Régent contre le silence enjoint au sujet de la Constitution. M. *de Mailly* a fondé dans la Chapelle de son Palais une Messe perpétuelle pour conserver la mémoire de cet opprobre. Il mourut dans l'Abbaye de *S. Thierri* le 13. septembre 1721. Les Bénédictins Auteurs du *Gallia Christiana* ont merveilleusement étranglé l'Article de M. *de Mailly* dans leur Catalogue des Archévêques de *Reims*.

& ensuite il le frappa d'excommunication. Alors *le Gros* crut devoir se retirer ailleurs. Il vendit sa bibliothèque, passa à *Paris*, puis se réfugia en Hollande, où il démeura environ un an avec le P. *Quesnel*, & MM. *Petitpied* & *Fouillou*. Les procèdures faites à *Reims* contre les Ennemis de la Bulle n'ayant pas été soutenues après la mort de Louis XIV., (c) M. *le Gros* y retourna vers la fin de 1716. Député depuis à *Paris* par ceux de son Chapitre, qui pensoient comme lui sur les contestations du tems, il composa plusieurs Mémoires rélatifs à cet objet, & obtint un nouvel Arrêt contre M. *de Mailly*. Comme son séjour dans la Capitale du Royaume fut plus long qu'il ne s'y étoit attendu, il s'occupa à faire des Prônes dans la paroisse de S. Etienne du Mont. Lorsqu'il fut de retour à *Reims*, il se donna beaucoup de mouvemens en faveur de l'Appel au Concile futur, & fut comme l'ame de la Faculté de Théologie, qui s'étoit déclarée pour la même cause. Il étoit à *Troyes* en 1721. pour y prêcher l'Octave du S. Sacrement dans la Cathèdrale, lorsqu'il apprit qu'on devoit lui signifier une lettre de cachet qui le relèguoit à *S. Jean de Luz* près des Pyrènées. Averti à tems de cet ordre, il eut soin

(c) Le Parlement de *Paris* porta des Arrêts en cassation de ces procèdures le 10. 16. & 30. décembre 1715.

d'en éviter la signification, & passa environ quatre ou cinq ans, gardant l'*incognito* tant à *Paris*, que dans la province. Au printems de 1725. il se rendit en Italie pour épier ce qui se passeroit à *Rome* dans le Concile indiqué par *Bénoit XIII*. Au bout d'environ un an employé à ce voyage, il revint par la Provence, vit à *Montpellier* l'Evêque *Charles-Joachim Colbert*, fut contraint de s'arrêter à *Lyon* pour sa santé, en partit sur la fin de septembre 1726., & se retira en Hollande, où, à l'exception d'un tour qu'il fit quelque tems après en Angleterre avec un ami, il a passé sans interruption les vingt-cinq dernières années de sa vie. Durant cette longue retraite, il fut le soutien du prétendu Chapitre métropolitain d'*Utrecht*, & des Archévêques que cette Compagnie se donna: il enseigna durant plusieurs années la Théologie au Collège nouvellement établi par ces MM. à *Amersfort*, & il employa la meilleure partie de son tems à écrire contre la Constitution *Unigenitus*. M. *le Gros* mourut à *Rhynwyk*, près d'*Utrecht*, le 4. décembre 1751., agé de 76. ans presque accomplis. Il a publié:

1. *Réponse à diverses Questions touchant la Constitution Unigenitus, qui ont été proposées pour sujet des Conférences Ecclésiastiques du diocèse de Luçon*. 1715. 12°. Ces Conférences se tenoient sous l'Evêque *Jean-*

François de Valderie de l'Escure, qui prit possession de son siége le 7. décembre 1699. Le démêlé de cet Evêque, & de celui de *la Rochelle*, avec le Cardinal de *Noailles*, Approbateur des Réflexions Morales, fut l'un des évènemens qui occasionnèrent la Bulle *Unigenitus.*

2. *Du Renversement des Libertés de l'Eglise Gallicane dans l'affaire de la Constitution Unigenitus.* (Hollande,) 1716. in-12. 2. volumes, dont chacun est suivi d'un Recueil de divers écrits, que l'Auteur donne comme des preuves justificatives de son livre. Le 7e & le 12e écrits, [illegible] sérés à la fin du second volume, [illegible] sa façon. *Le Gros* embrasse ouvertement dans cet ouvrage le système de [illegible] & de *Marc-Antoine de Dominis.* Il av[illegible] T. I. p. 346., que *tous les Pasteurs*, [illegible] TOUS LES PEUPLES FIDÈLES, *pos*[illegible] *en tout tems le fond & la propriété des* [illegible] M. *Nicole* prouva (*d*) contre le Mi[illegible] *Jurieu*, défenseur du même système, [illegible] les Pères *n'ont attribué le Ministère* [illegible] *seuls Pasteurs.* Après avoir cité S. [illegible] broise, S. Chrysostome, S. Hilaire, [illegible] S. Grégoire, il ajoutoit : *Tous les* [illegible] *ne disent nullement que les Apôtres*, [illegible] *Pierre, reçurent le pouvoir de lier &* [illegible] *lier, comme figures du Corps de l'Eg*[illegible] *ne font point résider le pouvoir dans le* [illegible]

(*d*) Traité de l'Unité de l'Eglise, L. III. ch. 1[illegible]

des Justes : ils s'arrêtent uniquement aux Pasteurs, parce qu'ils n'ont égard qu'au ministère des Pasteurs, exercé par l'autorité qu'ils ont reçue [NON DU PEUPLE FIDÈLE, mais] *de Dieu*. M. *Bossuet* va plus loin. Il reproche aux Réformés d'enseigner *que le pouvoir de lier & de délier est dans le peuple : que les Pasteurs n'en ont de pouvoir, que comme les représentans, &c.* & après avoir réfuté très-solidement cette doctrine, il ne balance point de dire qu'elle *met en pièces le Christianisme, & prépare la voye à l'Antechrist.* (e)

3. *Six Mémoires pour servir de Défenses aux Curés, Chanoines, & Docteurs de Reims contre M. de Mailly, Archevêque de la même ville.* 1717. & 1718. 4°. Ces Mémoires sont beaucoup vantés dans l'*Histoire du Livre des Réflexions Morales*, &c. écrite par un Appellant (*T. I. n.* x. *& II. 62.*)

4. *Mémoire sur les Droits du second Ordre du Clergé ; avec la Tradition, qui en prouve les droits.* 1718. 4°. L'Auteur prétend ici que les Evêques sont indispensablement obligés de prendre l'avis des Prêtres dans les matières de foi. *La réclamation du second Ordre*, ajoute-t'il, *forme un témoignage décisif, après lequel la décision du prémier Ordre ne peut plus être ni juste, ni légitime : en sorte que le peuple doit demeurer en suspens, & préférer même*

(e) Hist. des Variat. L. XV. n. 121.

en certaines occasions le témoignage des Prêtres à celui des Evêques. Enfin que *le jugement de la doctrine appartient de droit à la Société des Ministres du Seigneur, & même des simples fidèles.* Un arrêt de S. M. T. C., donné en son Conseil d'Etat le 29. juillet 1733., a défendu & supprimé cet Ouvrage, comme *tendant à révolter les Fidèles contre leurs prémiers Pasteurs, & à troubler la tranquillité publique.*

5. *Dénonciation des Erreurs enseignées dans le nouveau Séminaire des Jésuites de Reims.* Juillet, 1718. 12°. *Le Gros* fit cet écrit par ordre de la Faculté de *Reims*, dont la doctrine fut attaquée un peu après par une pièce intitulée: *Dénonciation à Son Excellence, Monseigneur l'Archévêque Duc de Reims, prémier Pair de France, &c. de plusieurs Erreurs enseignées par la Faculté de Théologie de la même ville.* 1719. 4°. pp. 71., signée *D. P.* L'Auteur de ce dernier écrit accuse les Docteurs de *Reims* de Bayanisme, de Jansénisme, de Pélagianisme, & de Presbytéranisme. Il produit diverses *Thèses* des Docteurs *Elie Thomas, Simon Muiron, Pierre Godinot, Taffin, le Gros, Pétit, Drouet, le Roux, Clouet, Adner.*

6. *Mémoire sur l'Appel au futur Concile. I. article: L'Appel légitime, & quelquefois nécessaire. II. article: L'Appel de la Constitution a ces deux qualités.* 1718. 4°. [illegible]

III. *Article*, qui devoit traiter *des effets de l'Appel*, n'a pas été composé.

7. *Maximes sur les devoirs des Ecclésiastiques, & particuliérement de MM. les Curés, par rapport à la Constitution Unigenitus.* 1722. 4°. *Le Gros* fit cet écrit pour les Appellans du diocèse de *Tours.*

8. *Entretiens du Prêtre Eusèbe & de l'Avocat Théophile sur la part, que les Laïcs doivent prendre à l'affaire de la Constitution Unigenitus, & de l'Appel qui en a été interjetté.* In-12., rëimprimé plusieurs fois, & en dernier lieu dans le *Recueil* indiqué au *n.* 20., pp. 77--189. (*f*)

9. *Lettres à Monseigneur l'Evesque de Soissons sur les promesses faites à l'Eglise.* 1723--1724. In-4°. It. *Seconde édition* (augmentée.) *Amst.*, *Compagnie*, 1738. 12°. pp. 465. Ce sont quatre Lettres datées du 31. juillet & du 1. septembre

(*f*) Les autres pièces contenues dans ce Recueil, sont 1°. *La Constitution Unigenitus comparée avec l'Ecriture & la Tradition*, pp. LXIV. 2°. *Catéchisme sur l'Eglise pour les tems de trouble, suivant les principes expliqués dans l'Instruction Pastorale de Monseigneur l'Evêque de Senez. Nouvelle édition, revûe, corrigée, & augmentée*, pp. 191--322. 3°. *Mémoire dressé par M. Duguet, contenant des Maximes abrégées sur les décisions de l'Eglise, & plusieurs Préjugés légitimes contre la Constitution Unigenitus, & son acceptation prétendue.* pp. 323--332. 4°. *Jésus-Christ sous l'anathème, & sous l'excommunication; ou Réflexions sur le Mystère de Jésus-Christ, rejetté, condamné, & excommunié par le Grand-Prêtre, & par le Corps des Pasteurs du Peuple de Dieu; pour l'instruction & la consolation de ceux, qui dans le sein de l'Eglise éprouvent un pareil traitement.* Nouveau chiffre, pp. 1--130.

1723., & du 22. juin & 4. novembre 1724. [*Le Gros* y attaque les Opuscules de M. *Languet de Gergy*, Evêque de *Soissons*, & depuis Archévêque de *Sens*, qui ont pour titres : *Prémière Instruction Pastorale, contenant le prémier Avertissement de Monseigneur l'Evêque de Soissons à ceux qui dans son diocèse se sont déclarés Appellans de la Constitution Unigenitus*, datée de *Soissons* le 1. janvier 1718.——*Seconde Instr. Past., contenant le second Avertissement*... 15. juin 1718.——*Instr. Pastorale*... *contenant un troisième Avertissement*..... février 1719., &c. *Le Gros* avoit dessein de publier dix-huit Lettres en tout contre M. de *Soissons*, sous le nom des Docteurs de *Reims*. Mais la prémière ayant été communiquée aux Théologiens du Cardinal *de Noailles*, ceux-ci l'adoptèrent toute entière pour en former la seconde partie de l'Instruction Pastorale, dont ce Prélat publia la prémière partie en 1719. M. de Caylus, Evêque d'*Auxerre*, adopta aussi les *Lettres* de M. *le Gros sur le Schisme*; ce qui ayant dérangé le plan du Docteur, il se contenta de faire paroître les quatre Lettres, dont il s'agit ici.

10. *Dogma Ecclesiæ circa Usuram expositum & vindicatum. Insulis*, *Petro Mathon*, (Utrecht,) 1730. 4°. pp. M. Barckman, soi-disant Archévêque d'Utrecht, & M. *Petitpied* ont eu part à cet ouvrage.

On y attaque le Traité *de la Pratique des Billets :* (g) celui *des Rentes rachetables de part & d'autre*, dont je parlerai à l'Article *Antoine Cinck*, la *Discussion de la Réponse à quelques difficultés proposées en matière d'Usure*, & l'*Examen pacifique composé par un Théologien de Brabant.* On prouve contre le Système de ces Traités, que l'Eglise a toûjours condamné l'Usure, & qu'elle a entendu par ce terme le profit que le Prêteur tire du Prêt, quel qu'il puisse étre. On employe contre les Apologistes de l'Usure la voye de Prescription, en amenant les décisions des Conciles gènèraux de Nicée & de Vienne, l'accord parfait des Théologiens & des Casuistes, tant du moyen age, que des derniers siècles, les Catèchismes, les Ordonnances des Evêques, les Conciles Provinciaux, les Censures de diverses Facultés de Théologie, du Clergé de France, & de trois Papes. Après cela on entre dans la voye de Discussion, & l'on insiste particulièrement sur la condamnation, que Moyse & J. C. ont faite de l'Usure, Deut. XXIII. 19. 20., & Luc. VI. 35. On soutient que la restriction

(g) *Où les sentimens de l'Ecriture, des Pères, des souverains Pontifes, & des saints Docteurs, sont fidèlement exposez pour servir d'Adresse aux personnes, qui veulent faire valoir l'argent par des voyes légitimes, & aux Pasteurs & Confesseurs zélez pour le bien des ames.* Tel est le titre entier de ce Traité, imprimé à *Bruxelles*, 1689. in-12.

Sed alieno dans le prémier passage ne s'entend que des Cananéens, que Dieu avoit ordonné de traiter en ennemis, ce qui emportoit la permission de leur enlever leur bien de vive force. On fait voir que le second passage est génèral, que tous les Pères l'ont expliqué ainsi, & n'ont jamais distingué deux espèces d'Usure, dont une fût licite. Les Conciles, tant de l'Orient, que de l'Occident, ont parlé de la même manière. Cette chaîne de Tradition est fermée par les Bulles de vingt diffèrens Papes contre les Usuriers, & par le sentiment unanime des Théologiens de l'Ecole, qui ont conservé le dogme dans sa pureté sur cette matière, jusqu'à ce que quelques Casuistes vinssent l'altèrer, pour être foudroyés par les décrets de l'Eglise. Par raport aux Loix civiles, on prétend que celles de quelques Empereurs Chrêtiens, qui ont toléré ce qui est condamné par le Droit divin, n'exemptent point de péché ceux qui contreviennent à cette Loi supèrieure. Basile le Macèdonien avoit proscrit toute Usure; mais Léon le Philosophe fut obligé de remettre les choses sur le pied, sur lequel elles étoient avant la Loi de Basile. Toute Usure a été expressément défendue par les Capitulaires des Rois de France de la seconde de race, & ensuite par les Ordonnances de S. Louis, de Philippe le Bel, &c. Le

Parlement

Parlement de Paris se conforma à ces Ordonnances dans son Arrêt de Réglement du 7. mai 1714. contre l'Intèrêt pour le simple prêt des déniers pupillaires. Vers la fin du livre, nos Auteurs soutiennent que l'Usure est défendue par le Droit Naturel, & n'approuvent point le relâchement de MM. *Arnauld* & *Nicole*, qui croyoient avoir des raisons vraisemblables pour exempter l'Usure de péché, quand elle ne leur paroissoit pas blesser la charité.

11. *Le Gros* a composé d'autres Ouvrages peu considèrables, imprimés en 1728. 1729. & 1730., qui roulent tous sur l'Usure, & sur les Rentes rachetables des deux côtés. Ils sont en Latin.

12. *Courtes Observations sur une Lettre attribuée à feu M. de Launoy.* 1730. in-4°. pp. 6. Encore sur l'Usure.

13. *Motifs invincibles d'attachement à l'Eglise Romaine pour les Catholiques, ou de Réunion pour les Prétendus Réformés.* *Tours*, 12°.

14. *Méditations sur la Concorde des Evangiles.* *Paris*, 1730. 3. vol. 12°.

15. *Discours sur les Miracles de M. Paris Diacre.* Ces Discours sont au nombre de trois, imprimés in-4°. & in-12°. à la tête du *Recueil des Miracles opèrés au tombeau de M. l'Abbé de Paris*, 1733. Tout le monde sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les prétendus Miracles de ce Dia-

cre. Il eſt étrange de les voir encore prônés dans le *Moreri* de 1759. Que penſeront nos deſcendans des Ecrivains, qui ſe jouent ainſi de la foi du Public? (*h*)

16. *Lettre de M. le Gros, Docteur en Théologie, à un de ſes amis, du 8. janvier 1734, au ſujet de l'Œuvre des Convulſions.* In-4°. Il avoit paru deux autres Lettres ſur le même ſujet, & par le même Auteur, en 1733. *in*-4°.

17. *Diſcours ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques.* 1735. in-4°. & in-12. ſans nom de ville, &c. Daté du 7. avril 1735. Ce petit Ouvrage eſt écrit avec beaucoup de feu, d'élègance, & d'emportement. L'Auteur y traite la Conſtitution (*p.* [illegible]) de *monſtrueux Décret, qui va inſulter le Tout-Puiſſant juſques dans ſa redoutable fainteté. Conſidèrée par le fonds,* dit-il, [illegible] *ſe décrie d'elle-même. L'autorité d'une prétendue acceptation dont on la pare, les interprètations & les commentaires dont on* [illegible]

(h) *Ne hoc quidem ſilentio prætermittendum cenſeo ſupremum Senatum Pariſienſem Decreto vetaſſe* (vetuiſſe,) [illegible] *diſtrahere, vel apud ſe retinere auderet conſtitutionem,* [illegible] *Clemens* (XII.) *ediderat, quum is in ſuperos retulit Vincentium à Paulo; eo prætextu, quod Gallicanæ* [illegible] *libertati adverſaretur: re verâ, quod hoc in ejus* [illegible] *nebatur, ipſum octoginta quinque Galliarum Epiſcopis,* [illegible] *ſponte incitatis, ſtimulos addidiſſe, ut damnationem* [illegible] *propoſitionum Janſenii à Pontifice poſtularent;* [illegible] *eâdem conſtitutione Diaconi Paris falſa miracula* [illegible] *tur. Hujuſmodi Decretum Clemens damnavit, & Cardinalis Fleurius pro ſuo ſtudio in Romanum Pontificem* [illegible] *curavit.* Angelus Fabronius, Commentatio de vita & geſtis Clementis XII., P. M. Romæ, 1760. in-4. pp. [illegible]

couvre, ne font qu'augmenter sa difformité & sa laideur naturelle.... Le nom du Pape ne fait que lui imprimer une efficace d'erreur, qu'elle n'auroit point sans cela. Il débite (*pag. 5.*) que *Clément XI. avoit aspiré à l'honneur d'être membre de la Société :* qu'*il y étoit admis, &* qu'*il y seroit entré, si son père, qui fondoit de grandes espérances sur un tel fils, n'eût engagé le Cardinal Barberin à défendre aux Jésuites de le recevoir.* A la page 46. il recommande la charité & la libéralité envers ceux de son parti. Je crois que ce *Discours* regarde les *Nouvelles Ecclésiastiques depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'en 1728.* Ouvrage imprimé de même in-4°. sans nom de ville, ni d'Imprimeur.

18. *Méditations sur l'Epître de S. Paul aux Romains. Paris*, 1735. 2. vol. 12°.

19. *Calendrier Ecclésiastique pour l'année 1735. Avec le Nécrologe des personnes, qui depuis un siècle se sont le plus distinguées par leur piété, leur attachement à Port-Royal, & leur amour pour les vérités combattues. Et un Abrégé chronologique des principaux évènemens qui ont précédé la Constitution Unigenitus. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie*, 1735., & années suivantes, *in-16*. C'est une courte histoire du Jansénisme depuis 1641. jusqu'en 1735. L'Auteur y peint les derniers Papes, les Rois Louis XIV. & Louis XV., & les Evêques Ac-

ceptans avec les couleurs les plus affreuses. Selon lui, la Constitution *Unigenitus* est un Ouvrage de tenèbres, qui a fait une playe mortelle à l'Eglise. Il gémit sur la destruction de Port-Royal, & de la Communauté de S^te^ Barbe, sur le renversement de la Communauté des Trente-trois, & de celle du Mont-Valèrien, sur l'anéantissement de la Communauté de S. Hilaire, où l'on élevoit plus de cinquante jeunes gens dans la doctrine de Quesnel. A l'entrée du livre on voit un double Calendrier, dont l'un contient les Saints que l'Eglise honore; dans l'autre paroissent Dom *Bénoit Thomas* Chartreux réfugié en Hollande, M. *de Silvecanne*, Prêtre du diocèse d'*Aix*, le P. *Céloron*, Oratorien mort à *Lyon* en 1729. le fameux Syndic *Ravechet*, M. *de Lorraine*, Evêque de *Bayeux*, *le bienheureux François de Paris*, Diacre, plusieurs domestiques de *Port-Royal*, &c.

20. *Entretien d'un Ecclésiastique & d'un Laïc au sujet de la Constitution Unigenitus.* *Utrecht*, 1737. 12°. It., pour la 3^e^ fois avec le *n.* 8. dans le *Recueil de divers Ouvrages au sujet de la Constitution Unigenitus faits pour l'instruction & pour la consolation des fidèles, qui sont touchés des maux de l'Eglise. A Utrecht, aux dépens de la Compagnie*, 1740. 12°. pp. 1-76.

21. *Eclaircissement historique & dogm[...]*

que sur la Contrition. Dans le prémier Tome des *Mémoires de M. Lancelot sur la vie de M. de S. Cyran :* 1738. 12°.

22. *La sainte Bible traduite sur les Textes originaux, avec les différences de la Vulgate. A Cologne* (Hollande,) *aux dépens de la Compagnie*, 1739. 12°. pp. 880. d'un caractère très-petit & très-serré. It. réimprimée en plusieurs volumes in-12. l'an 1756. *Le Gros* dit dans sa Préface (prémière édition,) qu'il « a cru faire » une chose utile au public.... en donnant » une Bible, que les pauvres mêmes pus» sent acheter, & que les personnes qui » ont beaucoup de charité pussent à peu » de frais donner à ceux, qui ne seroient » pas en état de faire cette petite dépense. » C'est donc ici une Bible à l'usage du simple peuple : mais convenoit-il de livrer aux simples une Bible Françoise différente de la Version, dont l'Eglise de France, & les autres Eglises Latines font usage dans leur Office ? Cet inconvénient est-il bien réparé par l'addition des différences de la Vulgate, que l'on promet dans le titre ? Je ne le crois pas, & je remarque d'ailleurs qu'on n'exècute pas ce qu'on a promis. Gen. IV. 8. *Or Caïn dit à son frère Abel,* [*sortons*] [g. *dans les champs.*] Marquer ainsi ces derniers mots, comme se trouvant dans le Grec seulement, c'est faire entendre qu'ils ne sont pas dans la

Vulgate. Gen. XLIX. 10. *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & à qui les peuples obéiront.* La Vulgate porte : *Jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé, & qui sera l'attente des nations.* Job XVII. 11. *Les pensées qui soutenoient mon cœur sont renversées.* *Torquere cor* ne signifie certainement pas *soutenir le cœur.* Le verset suivant n'est pas mieux rendu ; on y fait dire à Job : *La lumière qui étoit prête à paroître, a cédé aux tenèbres.* Et il dit selon la Vulgate : *J'espère de revoir la lumière après les tenèbres.* On tourne Ps. LXI. 2. *Oui le silence même de mon ame crie vers Dieu*, sans avertir que le Grec & le Latin portent : *Mon ame ne sera-t-elle pas soumise à Dieu?* Ps. CIX. 3. on traduit d'après les Hébraïsans modernes : *Votre peuple vous servira d'une pleine volonté*, tandis que le texte original, dégagé des points Rabbiniques, peut très-bien se rendre par : *L'Empire vous appartient*, comme il a été rendu par les Grecs, & par l'Auteur de la Vulgate. *Cant. I. 4.* L'Epouse dit dans la Bible de M. *le Gros*, que l'Epoux l'a *fait entrer dans ses appartemens secrets.* Elle dit dans la Vulgate, qu'il l'a conduite *dans ses celliers* : & c'est ce qui amène la comparaison du *vin* avec les mammelles de l'Epoux. La *Tourterelle*, dont il est parlé six versets plus bas dans notre version, disparoit entièrement dans

celle de *le Gros*. Je pourrois allèguer cent autres passages, où il a négligé de rapporter *les différences de la Vulgate*. Ajoutons que ce nouveau Traducteur s'exprime quelquefois d'une manière forcée, comme quand il tourne *Rom. I. 4. Qui a été déclaré fils de Dieu dans une [souveraine] puissance*. Ne seroit-il pas mieux de dire que J. C. *a été reconnu Fils de Dieu par la puissance [miraculeuse]* qu'il a exercée?

23. *Lettres Théologiques contre le Traité des Prêts de commerce, & en général contre toute Usure.* Il y a dix-sept Lettres, avec un Supplément, qui est un *Recueil* de diffèrentes Lettres pour servir de Réponse à la Lettre d'un Négociant d'*Amsterdam*, &c. 1739., & 1740. 4°.

24. *Manuel du Chrétien, contenant l'Ordinaire de la Messe, les Pseaumes, le Nouveau Testament, & l'Imitation de Jésus-Christ; traduits par M. le Gros.* 1740. in-18. & in-12., reïmprimé plusieurs fois.

25. *Très-humbles & très-respectueuses Rémontrances des Fidèles*, ou *Apologie de l'Appel.* 1741. 12°.

26. *Réponse à l'Ecrit intitulé : Réclamation des Défenseurs légitimes des Convulsions* (la prémière partie seulement) 1742. 4°. Cette *Réclamation* étoit un Ouvrage du P. *Julien-Réné-Benjamin de Gennes*,

Ex-Oratorien, grand Défenseur des fameuses Convulsions. (*i*)

27. *Défense de la vérité & de l'innocence outragée dans la Lettre Pastorale de M. de Charancy, Evêque de Montpellier. Utrecht*, 1745. 4°. M. *Colbert*, Evêque de *Montpellier* étant mort à 71. ans le 8. avril 1738., on lui donna pour successeur *Gérard-Lazare Bergier de Charancy*, qui s'appliqua à faire recevoir dans tout son diocèse la Constitution *Unigenitus*, dont son prédècesseur avoit été l'un des plus ardens adversaires. *Bénoit XIV*. félicita M. *de Charancy* du succès de ses travaux, par un bref très-honorable, qu'il lui adressa le 13. septembre 1742. (*k*)

(*i*) Ce Père, né à *Vitré*, ou *Vitrai*, en Brétagne le 16. juin 1687., enseigna quelque tems la Théologie à *Saumur*, erra ensuite en divers endroits, fut chassé de l'Oratoire en 1729., conduit à la Bastille quelques années après, puis enfermé dans un monastère pendant onze mois. Il mourut le 18. juin 1748. après avoir publié des écrits fort véhémens contre la Constitution, en faveur de *Jean Soanen*, Evêque de *Senez*, &c.

(*k*) Ce grand Pape y dit: *Egregiè sustinet Fraternitas tua commotam de se expectationem, cùm Episcopatum ingressa, plurimam de suâ virtute, pietate, religione spem nobis injecit. Nam illico uberes exhibuisti fructus tuâ villicatione susceptos; & modò eorum maximum refers: pulsos nimirum perversos gregis custodes, qui se in lupos rapaces verterunt, novosque Parochos inductos veræ fidei sectatores.... De prospero illo successu.... nobis non minùs, quàm tibi, vehementer gratulamur: communisque lætitiæ vadem potissimùm accepimus, quòd Synodalis conventus nuper habitus neminem Parochorum habuerit, qui sanctissimæ Constitutioni Unigenitus non adhæsisset, istâque tesserâ non sit usus ad probandum tibi castitatem doctrinæ suæ, præter unum, omnium voce dejectum atque execratum. Meritò igitur in Domino gloriaris contigisse tibi, ut commissæ solertiæ tuæ diæcesis, postremi Decessoris improbi-*

28. *Méditations sur les Epîtres Canoniques. Paris*, 1756. 2. vol. 12°. Ces *Méditations*, & celles que j'ai marquées *nn. 14. & 18.*, sont le résultat des Conférences, que M. *le Gros* fit au Séminaire d'*Amersfort.*

29. Il a eu part à diverses éditions d'Ouvrages favorables à son parti, faites en Hollande. Enfin il a laissé

30. *Tractatus de Ecclesiâ.*

31. Et d'autres Mss., qu'on ne spécifie point.

« On lui attribue encore un volume in-» 12. [ou plûtôt grand *in-8°.*] intitulé : » *Eclaircissement sur les Conciles généraux.* » C'est ce qu'on lit dans le *Dictionaire Historique-portatif* de M. *Ladvocat*, édit. de 1760. I. 641. D'autres donnent cet Eclaircissement au fameux *Arnauld*; j'en parlerai à l'article *Schelstraete.*

☞ *Lafiteau*, *Hist. de la Constit. Unigenitus*, *édition de Liège* 1741., *Tome III.* 41--44. & 99--102. *Ladvocat*, *Dictionaire Historique-portatif*, *édit. de* 1760., *I.* 639--641. *Le Moreri de* 1759., *T. V.* 396. 397., où l'on cite uniquement : Mém. Mf. de M. l'Abbé Goujet.

tate non inculta solùm, sed errorum vepribus obsita, jam tandem squallore deposito, enitere inceperit..... Quantùm.... dolebamus antea oves illas deceptas, Pastoris ignorantiâ, an perversitate? ad interitum ruere, æque nunc alacres intelligimus, te præeunte, viam salutis insistere.

Bernard Gheerbrants Furmer, ou *Bernardus Gerbrandi Furmerius* (a)

ÉTOIT NATIF de *Leuvarde*, capitale de la Frise, & fils de *Gerbrand Furmer*, comme son nom le fait entendre. Il doit être né au plus tard en 1542., puisqu'on marque dans son épitaphe qu'il mourut fort agé en 1616.: & qu'il témoigne lui-même avoir fait une partie de ses basses-classes sous la conduite de *Suffridus Petri*, qui n'enseigna à *Leuvarde*, que depuis 1553. jusqu'en 1555. ou 1556. *Furmerius* continua vraisemblablement ses études en Allemagne, & s'étant appliqué à la Jurisprudence, il prit quelque part le bonnet de Docteur en l'un & l'autre Droit. On ne voit pourtant pas qu'il ait fait usage des connoissances qu'il avoit acquises en ce genre. Les Belles-Lettres, & l'Histoire de sa patrie eurent plus d'attrait pour lui. Aussi la place d'Historiographe des États de Frise étant venue à vaquer le 23. Janvier 1597. par la mort de *Suffridus Petri*, *Furmerius* l'obtint, & se mit aussitôt en devoir de poursuivre les Ouvrages de cet Ecrivain, & de le défendre contre ses

(a) C'est ainsi que lui-même signe la dédicace de ... Ainsi *Valère André* a tort de le nommer *Bernardus Gerbrandus Furmerius*.

Adverſaires. Il s'en acquitta avec tout le zèle d'un diſciple enthouſiaſmé du mérite de ſon maître & de ſon prédéceſſeur : & il mourut au milieu de ces travaux le 6. août 1616. Ses cendres repoſent à *Leuvarde* dans l'égliſe, dite *de la Galilée*, (b) où on lui dreſſa une courte épitaphe Flamande, (c) terminée par ces vers :

Res geſtas Patriæ, quas longa oblivio rerum
Preſſerat, &, Veri ſacra noverca, Dies :
Obſcuri Vindex, & Libertatis avitæ,
Dum vetat annoſâ nocte latêre Duces :
Immoritur curis, livore infractus, & annis :
Quoque animo...(d)*..., hôc tulit Invidiam ;*
Quaſque viro laudes ætas ingrata negavit,
Judice Poſteritas nunc meliore probat.

Furmerius comptoit parmi ſes alliés *Théodoret*, ou *Thierri*, *Tiara*, Docteur en Droit, & Avocat au Conſeil ſuprême de Friſe. C'eſt *Furmerius*, qui a publié

1. L'*Apologie* de *Suffridus Petri* contre *Ubbo Emmius*. J'ai parlé de cette Apologie T. VII. pp. 285. 286. *Furmerius* la dédia aux neuf Députés des Etats de Friſe par une lettre datée de *Leuvarde* le dernier décembre 1602. Il a mis au devant de la pièce un Catalogue des Ouvrages imprimés & Mſs.

(b) *De Galeiſterkerck.*
(c) *An. 1616. den 6. augusti is den ernſf. welgeleerte M. Bernhardus Furmerius, Hiſtorie-Schryver deſer landſchap in den Heere geruſt.*
(d) Peut-être *Morbos*.

de *Suffridus :* & au bout, p. 110. : *Peroratio Bernardi Gerbrandi Furmerii Leovardiensis, J. C., & ampl. Ordinum Frisiæ Historici, ad eosdem Frisiæ Ordines.* Ensuite pp. 145-158. *Judicia doctorum virorum* (e) *super tribus libris Suffridi Petri, Leovardiensis, U. J. C., de origine & antiquitate Frisiorum.* Notre Auteur se rend l'Avocat d'une mauvaise cause, en voulant soutenir les visions de *Suffridus Petri* sur l'origine de la Frise. Il ne laisse pourtant pas de porter de bons coups à son Adversaire *Ubbo Emmius.* Par ex. celui-ci ayant avancé que *S. Adelbert* (f) étoit natif du Danemarc, (g) *Furmerius* lui fait voir qu'il n'a pas entendu l'Auteur, dont il tiroit ce fait; (h) & que ce saint Diacre étoit fils d'un Roi des *Déires*, peuples qui habitoient ce qu'on appelle aujourd'hui le Comté d'York, l'Evêché de Durham, le Duché de Lancastre, celui de Cumberland, & le Westmorlands'hire.

2. *Annalium Phrisicorum libri tres, quorum primus de Principibus, alter de D... tertius de Regibus tractat. Ad Amplissimos, ... liss., ornatissimosque Ordinum Frisiæ ...*

(e) *Wilh. Cripii, Greg. Hopperi, Henr. Rantz... vidis Chytræi, Greg. Tegnagelii, Renati van der ... Bouritii, Hieron. Verrucii.*

(*f*) L'un de ces hommes Apostoliques, que S. ... Archévêque d'*Yorc*, envoya pour convertir les F...

(g) *Adelbertus, Rege patre, Danorum gente ...*

(h) *Sanctissimus Adelbertus, Levita, filius Re... rorum.*

viros, Reip. gubernandæ præpositos. Auctore Bern. Furmerio, Leovardiensi, Phrisio. Franecaræ, Ægid. Radæus, 1609. 4°. pp. 244.——*Annalium Phrisicorum Trias altera, continens eorum lib. quartum, quintum, & sextum. Ad illustres & praeclaros origine, antiquitate, libertate, & virtute, universæ Phrisiæ Ordines, eorumque Proceres Reipublicæ gerendæ Deputatos. Ibid., Abrah. Radæus*, 1612. 4°. pp. 255. La dédicace du prémier tome est datée de *Leuvarde* le 23. février 1609. L'auteur y dit qu'il a tiré le fond de son Histoire des écrits d'*Occon de Scarle*, & de son Interprète *André Corneille*. (i) Il ajoute dans sa Préface, qu'il a voulu écrire d'une manière intelligible, & mise à la portée de tous ses Lecteurs. (*k*) Je ne le trouve nullèment blâmable en ce point : mais il devoit du moins éviter les barbarismes, qu'on rencontre quelquefois dans son livre. Le prémier volume contient la vie des *Prin-*

(i) *Equidem libens fateor me statumina hujus meæ historicæ cymbæ ab Occone Scarlensi, aut ejus interprete Andreâ* (Andreâ) *Cornelio, Organistâ, ùt vocant, mutuatum: tabulas verò atque ferramenta, quibus compacta est, aliunde comportasse à Naupegis bonâ fidei atque notæ.* J'ai parlé d'*Occon de Scarle*, T. IV. p. 291. Je parlerai ailleurs d'*André Corneille*.

(k) *Stilo autem in his utimur ita modificato*, (temperato) *ut ab omnibus possit intelligi, nè, si aliter fiat, ipsi interpretes alio interprete egeamus. Neque enim probamus quorundam Antiquariorum morem, qui, dum acute conantur dicere, Lectori tenebras offundunt, & quem allicere elegantiâ sermonis debebant, obscuritate quæsitâ abigunt ac deterrent.*

ces, des *Ducs*, & des *Rois* de Frise jusqu'à *Charlemagne*. Voici les noms de ces Souverains :

PRINCES.

An 313. av. J. C.	I.	*Phrison*, Perse de nation, gouverna la Frise 68. ans.
245.	II.	*Adel*; fils ainé de *Phrison*, la gouverna 94. ans.
151.	III.	*Ubbon*; 80. ans.
71.	IV.	*Asinga Asion*, 82. ans.
An 11. de J. C.	V.	*Diagorus Sigon*, 35. ans.
46.	VI.	*Dibbald Sigon*, 39.
85.	VII.	*Tabbon*, 45.

DUCS.

130.	I.	*Asconius*, fils de *Tabbon*; gouverna la Frise 43. ans.
173.	II.	*Aldebolde*, 14.
187.	III.	*Titus Bojocalus*; 50.
237.	IV.	*Ubbon*; 59.
296.	V.	*Haron*, 36.
332.	VI.	*Odilbalde*, 25.
357.	VII.	*Udolphe*, 75.

ROIS.

432.	I.	*Richolde Uffon*, Duc de Frise [illegible] Roi en 436., régna 60. ans.
496.	II.	*Odilbalde* régna 31. ans.
527.	III.	*Richolde*, 43.
570.	IV.	*Béroalde*, 60.
630.	V.	*Adgillus I.*, 49.
679.	VI.	*Radbode I.*, 40.
719.	VII.	*Adgillus II.*, 18.
737.	VIII.	*Gundobalde*, 12.
749.	IX.	*Radbode II.* régna 26. ans, au bout desquels *Charlemagne* le chassa de ses États. Il se retira en Dannemarck.

La dédicace du second volume est du 5. octobre 1612. Il renferme [illegible] livres, dont le prémier contient les exploits de *Charlemagne* : le second, [illegible] de *Louis le débonnaire* : & le 3e, celle des Empereurs *Lothaire*, *Louis de Bavière*, *Charles le Chauve*, & *Charles le Gros*. [illegible]

nier mourut le 12. ou le 13. janvier 888. La liste des Princes, Ducs, & Rois de Frise, que j'ai rapportée plus haut, pourroit suffire pour juger du peu de Critique de *Furmerius*. On en sera encore mieux convaincu en lisant ce qu'il dit T. I. *pp.* 7--23. du prémier *Prince* de ce pays. Il se nommoit *Phriso*, *Phreso*, ou *Phresu*, c. d. la *terreur*, le tout pour *Persu*; car il étoit né en Perse; mais d'une tribu Germanique, qui s'étoit avisée de s'établir en ces quartiers-là. Les peuples nommés *Saca*, tige des Saxons, & [je ne sais combien] d'autres s'étant joints à lui, pour chercher avanture, ils montèrent sur cinquante vaisseaux [dont chacun étoit sans doute de 6000. tonneaux,] & s'embarquèrent sur les côtes de Cilicie, 313. ans avant l'Ére vulgaire. Dix-huit de ces vaisseaux abordèrent en Prusse, douze relâchèrent dans l'Isle de Rugen, & vingt-quatre [car 18. 12. & 24. font exactement 50.] pénètrèrent dans la Frise par un bras du Rhin. Comme les derniers débarqués étoient extrêmement chevaleureux, il ne leur fallut qu'un an pour donner la chasse aux Suèves, qui habitoient cette contrée depuis qu'ils en avoient délogé les Alains. Ils eurent plus de complaisance pour les Saxons, [aussi a-t'on vû qu'ils étoient à peu près leurs compatriotes.] Ceux-ci démeurèrent donc quelque tems avec les Phrésons aux environs de *Staveren*: mais enfin ils trou-

vèrent à propos de se séparer, & de se retirer sur les bords de l'Elbe. *Phréson*, ou *Frison*, en bon Législateur, fit un Code de Loix civiles, & Religieuses, pour la Frise: [malheureusement l'original en est perdu:] & mit son cher fils *Haïon* à la tête des Druides, qui étoient tout à la fois les Pontifes & les Sénateurs de la nation. Ensuite il fortifia ses Etats, il opposa des digues à l'impétuosité des rivières, & à la fureur de l'Océan, qui ménaçoit d'engloutir ses terres. Ayant gouverné son peuple, sans être jamais inquièté par ses voisins durant 68. ans, il mourut le plus tranquillement du monde à *Staveren*, où il fut enterré par les soins des enfans qu'il laissa après lui. Ce n'est pas tout; il laissa encore des livres, qu'il composa à la vérité en langue Persane, mais qu'il eut soin d'écrire en caractères Grecs, & dont ses successeurs ne peuvent avoir manqué de profiter pour le gouvernement de la Frise. *Pierius Winsemius*, dont j'ai parlé ailleurs, a mis au jour le dernier volume de cette Histoire, sous le titre suivant : *Annalium Phrisicorum Trias tertia, libri tres, in quibus res inter Frisios & Hollandos controversæ hactenus, historicè demonstrantur. Leovardiæ*, 1617. 4°. Et il y a joint une Préface, où il donne de grandes louanges à *Furmerius*, comme a fait aussi *Sibrand Siccama*. La mort empêcha notre Auteur de pousser ses

Annales

Annales jusqu'en 1566., comme il en avoit eu le dessein.

3. C'est à *Furmerius* qu'on doit la première édition des Chroniques de *Jean de Beka*, & de *Guillaume Heda*. Il l'a accompagnée de quelques remarques de sa façon. Voyez ci-devant T. I. pp. 179. 180.; & T. VII. 286. 287.

4. *Antoine Matthaeus* a mis dans sa Préface sur la *Chronique d'Egmond* une Lettre de *Furmerius* à *Hugues Ruissius*, Conseiller au Conseil provincial d'*Utrecht*, datée de *Leuvarde* le 19. août 1609. Elle nous apprend que *Furmerius* avoit dessein de publier la Chronique, dont je viens de parler.

☞ *Voyez ses Ouvrages*; & *Sweertius*, 158. *Valère André*, 112. *Benthems Hollandischer Kirch und Schulen staat*, *II.* 497.

Nicolas van Buren; ou *Nicol. Burenus*;

ETOIT d'*Arnhem*, ville de la Gueldre où il naquit en 1570. Il entra dans la Compagnie de Jésus en 1588. agé de dix-huit ans, & il y prit depuis rang parmi les *Coadjuteurs spirituels formés*. Ayant reçu la Prêtrise, il se consacra tout entier aux exercices de charité envers le Prochain. Parvenu à l'age de

41. ans, il lui survint au côté droit une pleurèsie, qui lui ôta le repos & l'appètit le reste de ses jours. Il continua dans cet état d'entendre assidûment les Confessions, & d'assister les malades & les moribonds, quelquefois en passant les nuits entières à leur service. Enfin la violence du mal ne lui permettant plus de prêcher, ni de catèchiser, il employa les heures, que le Confessional & les autres devoirs de sa profession lui laissoient libres, à traduire en sa langue de petits Traités de piètè, dont la liste va suivre. Le P. *Van Buren* mourut (apparemment à *Anvers*) en 1619. agé de 53. ans. Il a publié :

1. *Traité de la Confession, & de la Communion traduit de l'Espagnol du P. François Arias* (a) *de la Compagnie de Jésus. Anvers, Joachim Trognæsius*, 1603. 16°.

2. *Elevation de l'esprit vers Dieu par l'échelle des Créatures ; composée en Latin par l'illustre Cardinal Robert Bellarmin de la Compagnie de Jésus, & mise en Flamand par le R. P. Nicolas Burenus, Prêtre de la même Compagnie.* (b) *Anvers, Guil-*

(*a*) Natif de *Séville*, & mort à 71. ans le 23. mai 1605.

(*b*) *Opclimminghe des Gheests door de leeder der Creatueren ; beschreven in't Latyn door den doorluchtichsten Cardinael Robertus Bellarminus, van de Societeyt Jesu : overgeset door den Eerw. P. Nicolaus Burenus der selver Societeyt.*

laume Lesteens, 1617. 16°. pp. 479.

3. *Traité de la Fréquente Communion; traduit de l'Italien du P. Fulvius Androtius, de la Comp. de Jésus.* (c) *Anvers*, 1618. 16°.

4. *Les Titres des Calvinistes; traduits du Latin du P. Martin Bécan, de la C. de Jésus. Anvers*, 1618. 16°. Voyez ci-devant T. VIII. p. 359.

5. *Traité de la Présence de Dieu, traduit de l'Espagnol du P. François Arias, de la C. de Jésus. Anvers, Guill. Lesteens*, 1619. 16°.

6. *Traité du mystère du S. Sacrifice de la Messe, traduit de l'Italien du P. Luc Pinelli*, (d) *de la C. de Jésus. Anvers, Guill. Lesteens*, 1620. 16°.

☞ *Alegambe*, 351. *Sotuellus*, 626.

(c) Mort à *Ferrare* le 27. août 1575.

(d) Ce Père étoit de *Melfi* dans le Royaume de Naples. Il enseigna la Théologie à *Ingolstad* & à *Pont-à-Mousson*; & mourut à *Naples* le 25. août 1607.

Le Roman des quatre Fils Aymon.

TOUT FUT inondé de Romans depuis les exploits de Charlemagne, dont on sait que le séjour principal étoit à *Aix-la-Chapelle*. Les actions de ce grand

Prince ne furent pas l'unique ſujet de ces Ouvrages ; on en fit ſur les Capitaines qui l'avoient ſervi, ſur les Comtes qu'il avoit établis pour le gouvernement de ſes Etats, ſur les Princes ſes ſucceſſeurs, & ſur bien d'autres héros réels, ou imaginaires. Les Grecs avoient composé autrefois des Romans pour le plaiſir : mais les peuples du Nord ayant porté leur ignorance & leur barbarie dans les contrées les plus polies de l'Europe, on y fit des Hiſtoires fabuleuſes, parce qu'on n'en pouvoit faire de véritables, faute de ſavoir la vérité. On ne s'amuſoit guères dans le IX. ſiècle à chercher de bons Mémoires, & des pièces juſtificatives. On trouvoit la matière de l'Hiſtoire, partie dans les contes populaires, partie dans ſa tête, & dans ſon invention. Preſque toutes les Provinces de France eurent leurs Romanciers : la Provence paroit avoir produit les prémiers de ces Ecrivains : la Picardie en fut bien pourvue, & nous avons de bonnes preuves que l'Artois & le Hainaut n'en manquèrent pas, pour ne rien dire ici des autres Provinces Wallones. Cela ne doit pas ſurprendre ; les Belges avoient été les plus vaillans des Celtes : ils conſervèrent leur bravoure dans le moyen age, & eurent plus à chanter qu'aucune autre nation. Or dans un ſiècle ignorant, ce ſont les Héros, qui ſont

les Romanciers, comme dans un ſiècle éclairé ils font les Hiſtoriens. Il nous reſte un grand nombre de Romans, qui ont été compoſés avant le XII. ſiècle ſur les proueſſes des Chevaliers du VIII. & du IX., ce qui a fait nommer ces livres *les Romans de Chevalerie*. *Nicolas Antonio* (a) prétend qu'on peut les mettre au rang des Apologues, & les lire comme des fictions utiles, auſſi bien que l'Odyſſée, l'Enéide, & la Cyropédie. « Ces livres,
» dit-il, nous donnent les portraits de
» Princes équitables, & remplis d'une
» juſtice vengereſſe, également ennemie
» de la tyrannie & de l'oppreſſion. On
» ne voit en eux que des actions louables,
» mais éclatantes. Hé! par quelle fatalité
» toutes ces merveilles, permiſes en vers,
» feront-elles condamnables en proſe?
» On ne ſauroit diſconvenir que tous ces
» prodiges de valeur, quoique feints &
» imaginaires, n'élèvent l'ame, & ne la
» ſaiſiſſent : qu'ils ne lui donnent ces dé-
» ſirs & cette noble émulation, que l'on
» conçoit à la vûe des entrepriſes péril-
» leuſes : qu'ils ne nous fortifient même
» contre les dangers & la crainte de la
» mort. On ſait, continue *Antonio*, que
» ce fut dans ces ſortes de lectures, que
» le célèbre *Ferdinand d'Avalos*, Marquis

(a) *Prologo in Biblioth. Hiſpanam.*

» de *Pescaire*, prit ces sentimens héroïques,
» dont il a donné tant de preuves dans
» les guerres où il s'est trouvé. » Je laisse à d'autres le soin d'approfondir le fait de *Pescaire*, & de péser les raisons de *Don Antonio*. Je remarquerai seulement qu'il ne montre la chose que du beau côté, & que sans compter les opérations magiques, & les amours folâtres, mais heureusement grotesques, insipides, & ridicules, qui servent d'épisodes aux Romans de Chevalerie, les exploits des Héros qui en font la matière principale, sont beaucoup moins propres à instruire la jeunesse, qu'à amuser des enfans, & à former de vrais braves, qu'à faire renaître des Dom-Quichottes. Que renferme en effet cette espèce de Romans ?

Les beaux gestes, les faits, & l'histoire éclatante
De Charlemagne, & de ses douze Pairs,
Des quatre fils Aymon, & d'autres Preux divers,
Gens d'honneur, mais un peu larrons, que je ne mente....
Vous y voyez partout des Huons, des Rolands,
Chevaliers toûjours prêts à pousser l'estocade,
Hacher des Fiérabras, détrancher des Géants,
Et les mettre en capilotade.
(Le P. du Cerceau.)

C'est ce que présente à chaque page le Roman, que j'ai marqué à la tête de cet

Article. *Boileau* en parle dans l'épitre à son Jardinier :

Ne soupçonnes-tu point qu'agité du Démon,
Ainsi que ce Cousin des quatre Fils-Aimon,
Dont tu lis quelquefois la merveilleuse histoire,
Je rumine en marchant quelque endroit du Grimoire ?

L'Auteur des Notes sur ce Poëte, jointes à l'édition de 1745., remarque d'abord que ce Cousin est *Maugis*, *surnommé l'Enchanteur, vaillant & preux Chevalier, lequel au monde n'avoit son pareil en l'art de Négromancie.* Il ajoute que « l'Histoire que » nous avons des quatre fils-Aimon, est » fort ancienne ; & que ces sortes de Ro- » mans sont fort aimés du peuple grossier, » parce qu'ils contiennent des avantures » merveilleuses, & des prodiges inouïs. »

Je ne doute point toutefois que ce Roman ne contienne aussi quelques traces de vérité. *Aymon*, ou *Haimon* n'est pas un personnage en l'air, non plus que ses Fils, que leur Cousin, & que le Cheval *Bayard.*

Le P. *Foullon* dans son Abrègé de l'Histoire de Liège place les Avantures d'*Aymon d'Ardenne*, & de ses fils, vers le milieu du VI. siècle : (*b*) *Ad hæc tempora*, dit-il sous l'an 538., *spectat Aimonis Arduennatis Fabella, & quatuor liberorum, ex*

(b) *Hist. Leodiensis Compendium*, pag. 51.

Tongrensi conjuge susceptorum. Ce Père s'est fié à certains Chroniqueurs du moyen age, qui nous ont transmis une magnifique liste des prémiers Ducs de Brabant, du nombre desquels fut *Austrasius Brabo*, qui gouvernoit le pays en l'an 500. C'est, disent-ils, à sa sollicitation, que le Roi *Clovis* embrassa le Christianisme. *Austrasius Brabo* eut pour fils *Charles Naso Brabo*, qui lui succèda en 524. Ce dernier, ajoute-t-on, maria sa fille à *Haimon d'Ardenne*, père des *quatre fils Aimon.* (c)

Il n'est pas possible de concilier cette date avec ce que *Cantimpré* dit du Cheval *Bayard.* Cet historien, qui écrivoit en 1258., invective contre les Tournois, & demande aux Joûteurs de son tems s'ils peuvent se promettre de leurs exercices plus de réputation que n'en acquit ce fameux Cheval, *qui mourut*, dit-il, *il y a déja plus de cinq cens ans, & dont la mémoire dure encore.* (d) La mémoire du Cheval *Bayard* s'est conservée jusqu'à nos jours, dit-on

(c) *Carolus Naso Brabo, 524.; cujus filiam scribunt ex Haimone de Ardenna peperisse quatuor filios Haimonis, vulgo Teutonicè* De vier Heyms kinderen. (Petrus Louwius, ad Molani Hist. sacræ Ducum Brabantiæ, Militia, sub init.) Je dois ajouter que cet Auteur n'adopte pas la liste, dont j'ai fait mention.

(d) *Quid habet in tali laude probus Miles equo Beyardo magis?.... Beyardus verò equus tempore Caroli viginti quingentis, & eo ampliùs, jam elapsis annis mortuus est; & adhuc fama ejus superest.* Thom. Cantimpratanus, lib. II. Apum, cap. XLIX. §. 3., edit. 1605. pp. 443, 444.

venerius, & nous avons un Roman François & Flamand sur ses exploits fabuleux (car un enfant même les jugeroit tels.) Mais, ajoute judicieusement ce Scholiaste, puisque *Cantimpré* en parle comme d'un Cheval, qui a véritablement existé, il y a de l'apparence qu'un fait réel a donné naissance aux contes que l'on en fait; ce qui est aussi arrivé par raport à la plûpart des fables adoptées par les Poëtes. (*e*)

On voit à *Duy*, dans le Comté de Namur, un vieux Château, dit *Buyard*, dont un côté aboutit à un parc baigné par la Méhagne: & l'on assûre qu'il servit de retraite aux fils d'*Aymon*, obligés de s'enfuir de l'Ardenne; ce qui fait, dit *Gramaye*, (f) que ce chateau est encore un fief rélevant du Duché de Brabant.

Il y a d'autres preuves de l'existence d'*Aimon*, & de ses fils. On compte parmi eux *S. Reinold*, *Rainard*, ou *Rénaud*,

(e) *Hic est Equus, vulgò dictus quatuor filiorum Haimonis, tempore Caroli Magni, Belgicè* Rosbeyaert, *Gallicè* Rouge Bayart. (*) *Et non tantùm usque ad tempora Auctoris, sed etiam nostra, de hoc Equo, tam Gallicè quàm Teutonicè, extant Fabulæ; fabulas enim esse puer queat intelligere. Tamen, quoniam hic Author meminit ejus, tanquam revera extitisset, verisimile est aliquid de eo extitisse, unde fabula sumpserit originem; quod etiam in plerisque fabulis Poëticis veritatem obtinet.* Colvener. in Notis ad Cantimpr., edit. 1605. pag. 59.

(*) *Colventerius* se trompe ici; *den Ros Beyaert*, signifie *le Cheval* (& non pas *le Rouge*) *Bayard*.

(f) *Antiquitates Comitatûs Namurcensis*, *primæ edit. folio* 11.

& il en étoit véritablement, au dire d'*Arnold Wion*, (g) qui a répondu aux objections qu'on fait contre la réalité de ce Saint. Sa Vie a été imprimée en 1485. *Wion* l'a vûe aussi en vers Italiens & François. *Reinold* vivoit du tems de Charlemagne. *Boyardo*, *Arioste* dans son *Roland*, & les Auteurs des Romans de *Maugis* & de son frère *Vivien*, font *Haymon* son père seigneur de *Montauban*, ce qui est certainement faux, puisque le Chateau de *Montauban* ne fut construit que longtems après. *Jean Molanus* (h) convient avec *Wion* que *S. Reinold* étoit de haute naissance. Ces deux Ecrivains disent qu'après s'être distingué à la guerre, il alla prendre l'habit monastique

(g) *Tremoniæ in Diœcesi Aggrippinensi Passio & Translatio S. Reinaldi, Monachi & Martyris : qui nobili genere ortus (fuit enim Haimonis, viri & Equitis nobilissimi, filius) militiâ sæculari, in quâ sibi summum gradum comparat, relictâ, Coloniæ S. Pantaleonis Monachus factus, vitæ sanctitate, & miraculorum multitudine clarus, à [illegible] picidis, quibus præfectus erat, occisus, in puteum projectus. Unde post, Dei admonitu, eductus, Tremoniensibus (a [illegible]none, Archiepiscopo Coloniensi, alicujus Sancti Corpus [illegible] dari postulantibus, datus est.... cujus in honorem [illegible] construxerunt Ecclesiam.* Arn. Wion, Ligni vitæ [illegible] pagg. 10. 11. 12.

(h) *Tremoniæ .... Translatio S. Reinoldi, [illegible] Martyris, qui clarissimis ortus natalibus, & in [illegible] nuus, Coloniæ S. Panteleonis monachus factus, [illegible] raculis clarus, à cæmentariis, quibus à suo [illegible] fectus fuerat, occisus, in lacum projectus est, [illegible] mino revelante, extractus, Tremoniensibus [illegible] ab Archiepiscopo Coloniensi sibi alicujus Sancti [illegible] devotissimè postulabant.* Molanus in [illegible] Lovan. 1568. folio D iiij. verso.

à *S. Pantaléon* de *Cologne*, où il ne se distingua pas moins par sa sainte vie & par ses miracles. Son Abbé lui ayant donné l'inspection des Ouvriers, qui travailloient aux batimens du monastère, ces scélérats le tuèrent, & le jettèrent dans un puits, d'où on le tira pour l'enterrer décemment. Vers l'an 1060, *S. Annon*, Archévêque de *Cologne*, (i) donna ses reliques à ceux de *Dormond*, qui construisirent une église en l'honneur du saint Martyr. Consultez *Trithème*, *de viris illustr. Ordinis S. Benedicti*, *lib. III. c.* 249. *Bollandus* n'ose décider que *S. Reinold* ait été l'un des fils d'*Aymon*. (k)

La chose est encore plus douteuse de *S. Adalhard*, *Adalard*, ou *Alard*, Abbé de *Corbie* en Picardie. Cependant on l'a cru pendant plus de 600. ans à *Berthem*, qui est un village voisin de *Louvain*, & appartenant aux seigneurs de *Heverle* (Ducs de Croy & d'Arschot) comme Avoués

(*i*) Qui monta sur ce siège le 3. mars 1055., & mourut le 4. décembre 1075.

(k) *Fueritne Haymo aliquis Caroli Magni affinis, qui quatuor habuerit filios, fabulosis pridem libris cantatissimos, non est laboris pretium hic disputare: neque an ex eo numero noster hic Reinoldus extiterit. Unum sanè doleo vehementer, malè feriatorum hominum ineptissimis commentis nobilissimorum virorum Caroli Magni, Oliverii, Rolandi, Adelardi, Reinaldi quoque (fortassis hujus) res gestas fœdè obscuratas; miror que toleratos hactenus eos libros, qui Madelgisi, Viviani, filiorumque Haymonis fictitia bella commemorant ita ad oblectationem legentium ingeniosè, ut interim superstitiones varias, ac Magiæ studium animis instillent.* Bollandi Acta SS., Januarii Tomo I. pp. 385. 386.

du monastère de *Corbie*. *Gramaye* dit que *Berthem* signifie *la demeure du Cheval*, & que ce nom vient du cheval Bayard monté par les quatre fils d'Haimon. En effet le village a pour armoiries le Cheval dont il s'agit, & l'on montroit autrefois sa crêche dans la forêt voisine, dite *Meerdael*, c. d. *la vallée du Cheval*. On sait qu'anciennement cette forêt faisoit partie de celle d'*Ardenne*, & nous avons déja vû qu'*Haimon* fut seigneur ou Comte d'Ardenne. *Adalard* ou *Alard*, l'aîné de ses fils, donna la seigneurie de *Berthem*, qui lui étoit échue, à l'Abbaye de *Corbie*, où il se fit religieux; & ce monastère ne se défit de ladite seigneurie qu'en 1562. (*l*) J'ai lû dans un régitre Ms., qu'avant les troubles du XVI. siècle on voyoit les quatre fils Aimon, représentés à genoux devant un crucifix sur le maitre-autel de *Berthem*. *Molanus* en parle dans ses *Natales SS. Belgii*. (m) Ceux de *Berthem*, dit-il, ont dans leur église un tableau, où *S. Adalard* est dépeint, aussi bien que le

(l) *J. B. Gramaye Lovanium, ult. edit. 59. 60.*

(*m*) Edit. 1595. fol. 2. verso. *Liquet etiam aberrare quosdam Berthemi incolas, qui S. Adalardum describunt Haymonis filium minorem natu, in suo pago nutritum, cum giganteo equo, quem in templo depictum habent: cùm authenticatâ historiâ constet eum fuisse majorem natu, ex patruo Bernardo, fratre Pipini Regis. Constat tamen ex authenticis instrumentis, etiam ipsius sancti viri manu subscriptis, multa in Berthem, ex donatione ejus à Corbeiâ, quædam etiam ab incolis possideri.*

Cheval gigantesque, qu'ils disent avoir été nourri chez eux avec lui. Il font ce saint Abbé fils cadet de *Haymon :* mais ils se trompent, ajoute *Molanus ;* car *S. Adalard* étoit fils de *Bernard*, neveu du Roi *Pépin*, & cousin germain de *Charlemagne*, avec qui il fut élevé. Il quitta la Cour à vingt ans, prit l'habit monastique à *Corbie* sur la Somme, & passa dépuis au *Mont Cassin*, où *Charlemagne* le fit rédemander. Peu de tems après son retour, il dévint Abbé de *Corbie :* ensuite il fut envoyé en Italie, pour aider de ses conseils le jeune *Pépin*, qui fut couronné Roi des Lombards en 781. *Adalard* fut chassé de *Corbie* en 814. par les pratiques de quelques courtisans envieux de son crédit, & relégué dans l'Isle Héri, au monastère de S. Philbert, aujourd'hui de *Noirmoûtier*, où il démeura sept ans. Au bout de ce terme il reprit le gouvernement de son Abbaye, & y mourut le 2. janvier 826. (*n*) *Jacques Meyer* (o) le fait natif de *Huyse*, ou *Huysche*, à une lieue d'*Audenarde ;* ce village étoit, dit-on, du patrimoine de *S. Adalard*, aussi bien que *Berthem*. Son culte y a été célèbre, & l'on y montre encore une fontaine, qui porte son nom.

Il est tems de révenir à notre Roman. J'ai crû pouvoir en parler, parce qu'il

(n) *Molanus, Ibid. fol. 1. & 2., & Mabillonii Acta SS. Ord. S. Bened., T. V. p. 306. & seqq.*

(o) *Annal. Flandriæ, edit. 1561. folio 10. verso.*

roule sur des personnages originaires des provinces, qui font l'objet de mes Mémoires. Je ne sais si celui qui l'a composé, en étoit natif. On ne nous a pas même conservé le nom de cet Auteur, &, à dire vrai, le mal n'est pas grand. Je ne doute pas au reste que son Ouvrage n'ait au moins cinq ou six siècles d'ancienneté.

Lenglet du Fresnoy dit qu'il y en a un Ms. *in-fol.* dans la Bibliothèque du Chancelier *Séguier*, sous le titre d'*Histoire des quatre Fils Aymon*. Pour les imprimés, il marque une édition faite à *Paris in-fol.*, sans date, & intitulée : *Histoire du noble & vaillant Chevalier Regnault de Montauban: ou Histoire des quatre Fils Aymon, présentée à Charlemagne. Le Roman des quatre Fils Aymon, & de Renaud de Montauban. Ibid.* 1508. 4°. It. *Lyon*, 1573. & 1583. 4°. *Histoire des quatre Fils Aymon, & de leur cousin le subtil Maugis (lequel fut Pape de Rome.) Ensemble de Mabrian Roy de Jérusalem & de l'Inde la majeure. Paris*, 1525. *fol.* Cette même édition est désignée ailleurs sous le titre suivant : *Cronique & Histoire du preux Chevalier Mabrien Roy de Jérusalem, qui comprend le reste des faicts & gestes des quatre Fils Aymon, traduit du vieil langage en vulgaire François. Paris*, 1525. *fol.*, & *Ibid. In-4°.* Gothique. Le même *Lenglet* marque encore un *Recueil de Ro-*

mans de Chevalerie, publié à *Lyon* 1597. 4°., contenant : *La Conqueste du grand Charlemagne, avec les faits & gestes des douze Pairs de France, & du grand Fiérabras : Histoire de Maugis d'Aigremont, & de Vivian son frère : Les quatre Fils Aymon.* Enfin il donne une petite liste de Romans, imprimés à *Troyes* & ailleurs, qui reparoissent encore assez souvent, & qui entrent pour beaucoup dans la Bibliothèque Bleue : & il commence cette liste par *Huon de Bordeaux*, après lequel marchent (ou *chévauchent*,) *les quatre Fils Aymon*. Je trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque du Roi de France, les éditions qui suivent : *Le Livre des quatre filz Aymon, Duc de Dordonne, avec leur cousin Maugis. Paris, Alain Lotrian*, vieille édition Gothique *in*-4°., sans date. *L'Histoire singulière & fort récréative, contenant les faictz & gestes des quatre filz Aymon, & de leur cousin Maugis, lequel fut Pape de Rome. Semblablement la Chronicque du Chevalier Mabrian, Roy de Jérusalem. Paris, Denys Janot.* In-4°. Gothique, sans date. *Hystoire de Maugist d'Aigremont, & de Vivian son frère, en laquelle est contenu comment le dict Maugist alla en l'Isle de Boucault, où il s'abilla en Dyable, & comment il conquist le bon cheval Bayard, & conquesta le géant Sorgalant. Paris, Jehan Trepperel*, 1527. 4°. *Histoire des nobles &*

vaillans Chevaliers, les quatre filz Aymon; reveue & remise en bon langage. Lyon; François Arnoullet, 1573. 4°. Je trouve ailleurs *La belle & plaisante Histoire des quatre Fils Aymon, Duc de Dordone; traitant des gestes, & hauts faitz d'armes de Renaut de Montauban, & ses trois frères, Alard, Guichard & Richard, avec leur cousin Maugis. Anvers, 1561.* 4°. *fig.* Enfin l'*Histoire fort plaisante & récréative, contenant le reste des faicts & gestes des quatre Fils Aymon, à sçavoir Rénard, Alard, Guichard, & le petit Richard, & de leur cousin le subtil Maugis, lequel fut Pape de Rome. Lyon, 1591.* 8°.

Il seroit d'autant plus inutile de marquer d'autres éditions de ce Roman, que nos provinces ne sont nullement ménacées de manquer d'exemplaires d'un si merveilleux Ouvrage. Il nous en vient tous les ans, & à plus d'une reprise, par la voye des petits Colporteurs, que nous envoyent ces régions montagnardes, d'où nous viennent aussi les *Refondeurs* de cuillers, les Ramoneurs de cheminées, les Joueurs de vièle, les *Montreurs* de lanternes magiques, & de Marmottes en vie, les Marchands de Mort-aux-Rats, &c.

FIN DU TOME SEIZIÈME.

TABLE DES AUTEURS

Contenus dans ce Volume.

A

AIX-LA-CHAPELLE (Sébastien d') Pag. 202
AKKERLAECKEN (Berthold van) 69
ARNOLDI (Adrien) *ou* ARNOUTS, *ou* de ARNOLDIS. 203
AVÈNES (Bauduin d') 347
AYMON (le Roman des quatre Fils) 435

B

BEER (Jean) *ou* de PALUDE. 338
BEVERUS (Jean) *ou* SERJACOBS, *ou* SIRJACOBS. 147
BOISLEDUC (Jean l'Evangéliste de) 124
BORCH (Henri van Huldenberghe, dit van der) 114
BORDING (Jacques) *ou* BORDINGUS. 70

BUREN (Nic. van) *ou* BURENUS. 433
BUYENS VAN MOL (Jacques) 304

C

CALABRE (Francon) 58
CAUCHIUS (Antoine) CAUCIUS, CUYCKIUS, *ou* VAN CUYCK. 248
------ (Jean) *ou* van CUYCK. 245
CAVELLUS (Hugues) *ou* MAC-CAGHWEL. 298
COLONIA (Godefcalc *de*) *ou* de COLOGNE. 173
CRUCE (Adrien *à*) *ou* de la CROIX. 287
CUYCK (Antoine, & Jean) *Voyez* CAUCHIUS.

D

DELWARDE (Michel) 191
DOUSA (François) 237
-------- (George) 233
-------- (Janus) DOUZA, DUZA, *ou* van der DOES, le Père. 205
-------- (Janus) le Fils. 227
-------- (Théodore) 239
DRUSIUS (Jean) *ou* DRUYS. 256

E

EYCK (Jacob van der) 251

F

FENACOLIUS (Jean) *ou* van de VENNECOOL. 334

FLAMENG (Jean) 250
FORTIUS (Martin) *ou* le FORT. 254
---------- (Michel) 252
FOULCARD, FULCARDUS, *ou* FOLCARDUS, Abbé de Lobbes. 243
FURMERIUS (Bernard Gheerbrants) 426

G

GÆRINGIUS (Philippe) *Voyez* GHERINX
GERTMAN (Matthias) 291
GHERINX (Philippe) *ou* GÆRINGIUS. 78
GIPHANIUS (Hubert) *ou* van GIFFEN. 87
GLINS (Tacon van) 144
GOBELINO (Jean-Henri) 173
GOETHALS (Livin) *Voyez* PANAGATHUS.
GROS (Nicolas le) 405
GRUTER (Jacques) *ou* GRUTERUS. 47
-------- (Janus) *ou* de GRUUTERE, *ou* de la GRUYTERE. 1
-------- (Jean) *ou* GRUTERUS. 48
-------- (Lambert) *ou* GRUTERUS. 42
-------- (Pierre) *ou* GRUTERUS. 45
-------- (Regner) *ou* GRUTERUS. 47
-------- (Thomas) *ou* GRUTERUS. 44
GRUTERUS (Jacques) 50
------------ (Isaac) 50

GRUTHERE (Philippe de) *ou* GRUTERUS. 48

H

HAM (Jacques van) *ou* HAMMIUS. 137
HEER (Henri van *ou* ab) 81
HULDENBERGHE (Henri van) *Voyez* van der BORCH.

I

JOSEPH (Berthold de S.) 113

K

KNIPPINGA (Jean-Aurèle) 331

L

LATTRE (Philippe de) *ou* de LATRE. 86
LINDERSHAUSEN (Jean) 329
LONCIN (Albert de) 287
LOUVAIN (Arnoul de) *ou* de LOVANIO. 52
LOYAERTS (Samuël) 288
LOYS (Jacques) 360
------ (Jean) 355
------ (Nicolas-Philippe) 359

M

MAIGRET (George) 129
MARCK (Louïs-Pierre-Engilbert de la) 159

MARSELAER (Fréderic de) 174
MUNNIKS (Jean) 152

N

NEESEN (Laurent) 399
NIRSANUS (Matthias) *ou* van NIERS. 315
NOYENS (Jean) *ou* NOUTS, *ou* de TURNHOUT. 187
NUENARIUS (Herman) *ou* HERMAN, Comte de NEWENAAR, *ou* à NOVA AQUILA. 317

O

OPRODE Joachim van *ou* ab) 171
OVERDATZ (Louïs) 135
OZANNE (Hilaire) 122

P

PALUDE (Jean *de*) *Voyez* BEER.
PANAGATHUS (Livin) *ou* GOETHALS. 295
POELMAN (Théodore) *Voyez* PULMANNUS.
PRATEL (Antoine-François de) 139
PRICHESIUS (Jean) *ou* de PRISCHES. 66
PULMANNUS (Théodore) *ou* POELMAN. 339

R

RÆVARDUS (Jacques) *ou* RAEWAERD. 108

RAVESTEYN (Josse) *ou* TILETANUS. 306
RYE (Thomas de) *ou* RYETIUS. 80

S

SANDERUS (Antoine) *ou* SANDERS. 364
----------- (Livin) 393
SARRAZIN (Jean) 194
SARTORIUS (Jacques-Théodard) *ou* CLEERMAECKERS. 77
SCHELLENS (Hyacinthe) 286
SCHENCK DE TAUTENBURCH (Fréderic) *ou* SCHENCKIUS. 156
SCHREVELIUS (Corneille) *ou* SCHREVEL. 271
------------ (Théodore) 267
SCHUTTELAERE (Jean-Bapt.-Victor de) 296
SERJACOBS *ou* SIRJACOBS (Jean) *Voyez* BEVERUS.

T

TACK (Jean) 63
TERENTIUS (Jean Gerritsz) *ou* van TEERNS. 394
TILETANUS (Jodocus) *Voyez* RAVESTEYN.
TONGRIA (Jean *de*) *ou* de TONGRIE, TUNGRENSIS, *ou* TUNGRIUS. 65

TURNHOUT (Jean de) *Voyez* NOYENS.

V

UBALDE (Paul de St.) 316
VENNECOOL (Jean van de) *Voyez* FENACOLIUS.
VIVARIUS (Jacques) *ou* van den VYVER. 75